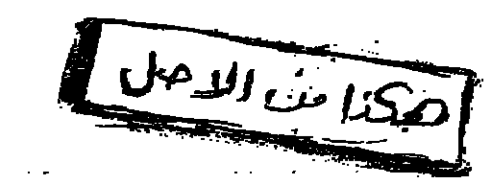
ira en appel
le « Larry Flynt »





Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16199 – 7 F

DIMANCHE 23 - LUNDI 24 FÉVRIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION
RADIO MULTIMÉDIA

■ Censure sur Internet
■ Le mystère Derrick



L'OTAN ouvre ses portes

En visite à Bucarest, Jacques Chirac a souhaité que la Roumanie intègre l'OTAN en 1999. La Bulgarie et l'Ukraine veulent également accélérer leur rapprochement avec l'Alliance atlantique. p. 2

Une future loi pour l'agriculture

La conférence annuelle sur l'agriculture, réunie à Matignon, n'a défini que les grandes lignes du projet de loi d'orientation. p. 26

Le besoin de déontologie des CCI

Un rapport demande aux chambres de commerce et d'industrie d'adopter une charte de déontologie pour prévenir les prises illégales d'intérêts. p. 8

Saint Louis dissous dans Worms

Le groupe français Saint Louis va être fusionné avec la compagnie financière Worms et Cie, son principal actionnaire. p. 14

Les Parisiens rêvent d'Haussmann



Les aspirants à la propriété privilégient les logements anciens. p. 20

« Le Serpent » est libre

Un juge indien a levé, vendredi 21 février, le dernier obstacle à l'expulsion de Charles Sobhraj, un Français emprisonné à New Dehli depuis plus de vingt ans. p. 4

Le dossier Luther King

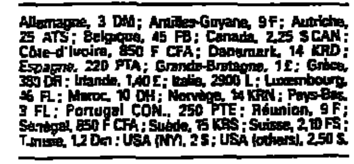
La justice américaine s'achemine vers une réouverture du dossier de l'assassinat de Martin Luther King. p. 3

Les glaciers des Alpes fondent

Avant la fin du XXIe siècle, le domaine glaciaire alpin pourrait diminuer de moitié. p. 19

Michel Rocard au « Grand Jury »

L'ancien premier ministre est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 23 février à 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 223 - 7,00 F



La politique d'immigration du gouvernement altère l'image de la France à l'étranger

Le RPR se mobilise pour atténuer l'impact des manifestations contre le projet Debré

LE MOUVEMENT de protestation contre le projet de Jean-Louis Debré renforçant le contrôle de l'immigration s'est traduit, samedi 22 février, par une manifestation à Paris et des rassemblements dans plusieurs villes de province. A la veille de ces défilés, le gouvernement a tenté de s'appuyer sur l'opinion publique pour désamorcer cette contestation. Alain Lamassoure, porte-parole du gouvernement, a mis en garde les pétitionnaires contre le risque *« d'amalgame »* entre immigration régulière et immigration clandestine. Le RPR organise, ce week-end, une mobilisation de ses militants pour distribuer, à deux millions d'exemplaires, un tract de soutien au projet Debré.

La comparaison entre la politique actuelle de l'immigration et les lois raciales de Vichy a déclenché un début de polémique. La fédération des déportés et des personnalités telles que Serge Klarsfeld ont jugé ce rapprochement *« abusif »* et *« scandaleux »*.

A en juger par les commentaires



de la presse dans des pays comme le Maroc ou la Côte d'Ivoire, et aux propos recueillis par nos correspondants, le projet de M. Debré a conforté une incontestable dépréciation de l'image de la France à l'étranger. Les progrès du Front national et le durcissement de la législation sur l'immigration sont interprétés comme un seul et même phénomène, celui d'une montée de la xénophobie en France.

Parallèlement, la multiplication des démarches et contrôles – de plus en plus tatillons – auxquels sont soumis les demandeurs de visa dans les pays de l'espace francophone est vécue comme humiliante, voire dissuasive. Elle est souvent en contradiction avec la politique de coopération et d'échanges culturels que la France entend maintenir dans ces pays.

Lire pages 6 et 7, nos enquêtes et points de vue pages 10 à 12, notre éditorial page 13 et la chronique de Pierre Georges page 26

Les meurtres de Boulogne-sur-Mer relancent le débat sur les crimes sexuels

LES DEUX HOMMES soupçonnés d'avoir enlevé les quatre jeunes filles âgées de dix-sept et vingt ans, disparues depuis le 11 février au Portel (Pas-de-Calais), puis de les avoir violées et assassinées, devaient être mis en examen, samedi 22 février, pour « viols, assassinats à récidive légale et séquestration ». Jean-Michel et Jean-Louis Jourdain, deux ferrailleurs, avaient indiqué l'endroit où ont été retrouvés, vendredi, les corps d'Amélie et Peggy Merlin et d'Audrey et Isabelle Lamotte, près de Sainte-Cécile-Plage. Respectivement condamnés, en 1989, à quinze ans de réclusion pour meurtre et à dix années pour viol, ils avaient été libérés en 1995 et en 1994 au terme de leur peine. Ce drame relance le débat sur la prévention de la délinquance sexuelle.

Lire page 8

Le pays de Galles célèbre une tentative farfelue d'invasion française

FISHGUARD (Pays de Galles)
de notre envoyé spécial

Fishguard, petit port situé à l'extrémité sud-ouest du pays de Galles, célèbre le « Daucanmlwyddiant Glaniad y Ffrancod », en clair le bicentenaire de la dernière invasion de la Grande-Bretagne. Si les plans de la Grande Armée de Napoléon et la bataille d'Angleterre de Hitler n'ont jamais permis à quiconque de mettre pied en terre d'Albion, ceux de Lazare Hoche ont connu un début d'exécution avant de s'achever en désastre.

En décembre 1796, le général Hoche avait envoyé une vaste armada envahir le pays de Galles. Elle n'avait même pas pu débarquer en raison de vents contraires. Un raid de diversion sur les côtes britanniques avait néanmoins été lancé en février 1797. Le 22, après avoir échoué devant Bristol, toujours à cause des vents, quatre navires français débarquaient 1 400 hommes sur une crique proche de Fishguard. L'expédition était commandée par un artilleur américain, William Tate, assisté d'officiers irlandais. Les soldats étaient pour la plupart d'anciens prisonniers vendéens auxquels on avait donné le choix entre s'engager ou rester au fond d'un cachot. En moins de quarante-huit heures, l'aventure s'acheva en farce, Tate s'étant rendu à des supplétifs locaux moins nombreux, dans ce qui est devenu le pub local, le Royal Oak (le Chêne royal). Il était âgé, ses hommes avaient fait main basse sur une cargaison de porto échouée peu avant sur les rochers voisins et n'étaient guère en état de combattre. L'environnement était hostile, la population, protestante, au contraire des Irlandais, haïssant ces papistes de Français. Principal élément de la farce, la présence de paysannes locales que les soldats avaient pris de loin pour des renforts ennemis, confondant leurs hauts chapeaux noirs et leurs capes rouges avec des uniformes anglais. L'une d'elles, une forte femme fumant la pipe et buvant sec, Jemima Nicholas, aurait, dit-on, capturé avec sa fourche douze soldats de la République. En fait, dit un historien gallois, elle aurait ramassé une paire d'ivrognes pour les enfermer dans l'église locale.

Pour les habitants, cette anecdote est l'événement le plus marquant de leur histoire, et ils entendent le célébrer tout au long de l'année. Soixante-dix femmes ont brodé leur propre « tapisserie de Bayeux » décrivant l'aventure sur trente mètres de long. D'autres répètent un opéra sur ce thème. Mais qui, en France, a entendu parler de l'invasion manquée d'Abergwaun ? Elle a pourtant eu son importance : Hoche voulait répondre à la « sale guerre » lancée par les Anglais, qui avaient soutenu l'insurrection royaliste de Quiberon, dit l'historien local Bill Fowler, sur la chaîne télévisée en gallois S4C.

Mais surtout, l'apparition de *La Vengeance*, de *La Résistance*, de *La Constance* et du *Vautour* avait inquiété l'amirauté, auquels ils avaient échappé ; elle décida un programme de construction intensive de navires sans lequel le résultat de Trafalgar aurait peut-être été inversé. Enfin, les Français semèrent la panique sur la place financière de Londres, explique le professeur d'histoire économique et sociale de l'université du Kent, L.S. Pressnell : on se rua sur le stock d'or, largement entamé par le récent redressement du franc. Déjà ! Et la Banque d'Angleterre, après avoir temporairement suspendu ses paiements en espèces, mit sur le marché dès mars 1797 son premier papier-monnaie.

Patrice de Beer

Un casino à Bordeaux

BORDEAUX affiche son ambition d'attirer un tourisme haut de gamme : le conseil municipal de la ville qu'administre le premier ministre devrait approuver, lundi 24 février, l'installation d'un casino. De dimension internationale, l'établissement sera implanté dans le quartier hôtelier du Lac. L'appel d'offres, que se disputeront les groupes Partouche et Barrière, portera sur une concession de dix-huit ans. Alain Juppé devrait aussi annoncer une mauvaise nouvelle à ses concitoyens. Le festival des avant-gardes, Sigma, sera « suspendu » dès cette année, faute de financements. Sigma avait été créé en 1965 et réunissait chaque automne la plupart des figures marquantes de la création internationale.

Lire pages 9 et 22

L'Asie centrale, des Balkans avec du pétrole

ON A SOUVENT expliqué le contraste entre la massive intervention des Etats-Unis contre l'Irak en 1991 et leur longue passivité dans l'affaire bosniaque par l'absence, dans le second cas, de tout enjeu pétrolier. Avec son relief et son histoire tourmentés, et plus encore avec son incroyable bigarrure ethnique, clanique, religieuse, l'Asie centrale présente, en plus rude, plus d'un trait commun avec les Balkans.

Mais, à leur différence, elle recèle, notamment le long de la mer Caspienne et en offshore, d'importants gisements de pétrole et plus encore de gaz. Du fait de l'augmentation de la population et donc de la consommation mondiales, de l'urbanisation croissante, de l'industrialisation rapide de la Chine et d'autres pays d'Asie ou d'Amérique latine, enfin de la sensible diminution des réserves identifiées, le baril de brut est passé en un an de 18 dollars à un peu plus de 25, soit le prix que réclamait Saddam Hussein avant l'invasion du Koweït.

Près des deux tiers de ces réserves sont situés au Proche-Orient, dont la moitié dans la seule Arabie saoudite, et un quart réparti entre l'Iran et l'Irak. La première n'ayant plus la solidité d'antan, les deux autres n'ayant en commun que leur hostilité aux Etats-Unis, on comprend qu'ils s'intéressent de plus en plus à cette Asie centrale sur laquelle n'ont guère cessé, depuis les invasions mongoles, de lorgner les puissances riveraines. Il y a un siècle, pour cause d'union sacrée contre l'Allemagne, un partage de zones d'influence, que ni la chute du tsarisme ni l'indépendance des Indes n'avaient mis en question, y avait mis fin à des décennies d'affrontements anglo-russes. La tension sino-soviétique, puis la montée de l'islamisme ont commencé à l'ébranler. Et il est maintenant établi que c'est la crainte des répercussions, sur les Républiques musulmanes de l'URSS, de l'incapacité du régime communiste de Kaboul à venir à bout de la guérilla intégriste qui a fait se résoudre Brejnev à envahir l'Afghanistan, sans se douter qu'il signait ainsi l'arrêt de mort de l'empire bâti par Staline.

Compte tenu des constantes prévenances du Kremlin envers New Delhi, le Pakistan a aussitôt réagi pour éviter d'être coincé entre deux puissances hostiles et pour se donner une chance d'étendre à l'ouest son espace stratégique : l'Afghanistan n'était-il pas dominé, bien qu'ils fussent minoritaires, par ces mêmes Pachtouns qui, sous le nom de Pathans, peuplent sa frontière du Nord-Ouest ? Il y fut fortement encouragé par l'Arabie saoudite, l'Egypte et les Etats-Unis, ces derniers fournissant les fusées Stinger, si efficaces contre les hélicoptères soviétiques que Gorbatchev fut contraint, en 1988-1989, de retirer ses troupes.

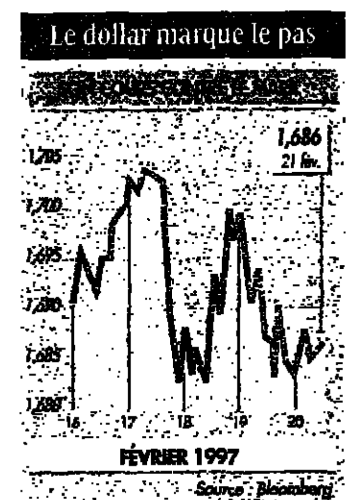
Les malheurs de l'Afghanistan n'allaient pas s'arrêter pour autant, les rivalités entre ethnies ou clans rivaux ayant pris la relève de la lutte contre l'occupant : inutile de dire qu'ils étaient le plus souvent soutenus de l'extérieur, renforcés à l'occasion par des volontaires étrangers, dont certains se battront par la suite au Tadjikistan, en Bosnie ou dans les rangs du GIA algérien.

André Fontaine

Lire la suite page 13

Monaco, au-delà du paradis fiscal

Le dollar marque le pas



LA PRINCIPAUTÉ de Monaco a, pour qui veut placer son argent, de sérieux atouts : pas d'impôt sur le revenu, pas d'impôts locaux, pas de taxation de l'épargne, pas de droits de succession pour les donations et les successions en ligne directe. Ce n'était pas suffisant. Monaco veut devenir une place financière de première importance en Europe, concurrencer le Luxembourg et attirer les épargnants européens en renforçant son secret bancaire. D'autant que le Luxembourg pourrait durcir sa fiscalité. A lire également dans nos pages « Placements », notre bilan de la semaine, marquée par la stabilisation du dollar et de la Bourse de Paris.

Lire pages 15 à 17

Retour en larmes



ISABELLE AUTISSIER

PARTIE pour gagner, elle est revenue fâchée. Isabelle Autissier, hors course, a franchi la ligne d'arrivée du Vendée Globe quatre jours après Christophe Auguin. Eprouvée par ce tour du monde à la voile en solitaire, elle a pleuré. Elle se dit *« atterrée »* par les critiques sur son comportement lors des recherches de Gerry Roufs, disparu depuis le 7 janvier.

Lire page 18

SÉCURITÉ EUROPÉENNE

A l'occasion d'une visite officielle, vendredi 21 et samedi 22 février à Bucarest, le président de la République, Jacques Chirac, a *« souhaité que la Roumanie rejoigne l'Alliance atlantique au plus tôt, si possible dès 1999 »*. ● A MOSCOU, le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a tenu à souligner le *« progrès »* enregistré dans ses discussions sur l'élargissement de l'Alliance avec le président russe, Boris Eltsine, même si *« beaucoup reste à faire »*. ● LES RIVERAINS de la mer Noire, la Bulgarie et l'Ukraine, souhaitent également accélérer leur rapprochement avec l'OTAN. Le gouvernement bulgare a annoncé sa candidature pour *« éviter d'être marginalisé »*, et l'Ukraine, tout en prônant sa *« neutralité »*, ne s'oppose pas à l'élargissement de l'Alliance atlantique vers l'Est, et souhaite définir avec elle une *« relation particulière »*.

Jacques Chirac espère voir la Roumanie intégrer l'OTAN en 1999

A l'occasion de sa visite officielle à Bucarest, le président français a affirmé que Paris « soutient résolument les efforts courageux et difficiles » du peuple roumain pour construire un pays « qui tiendra toute sa place au cœur de l'Europe de demain »

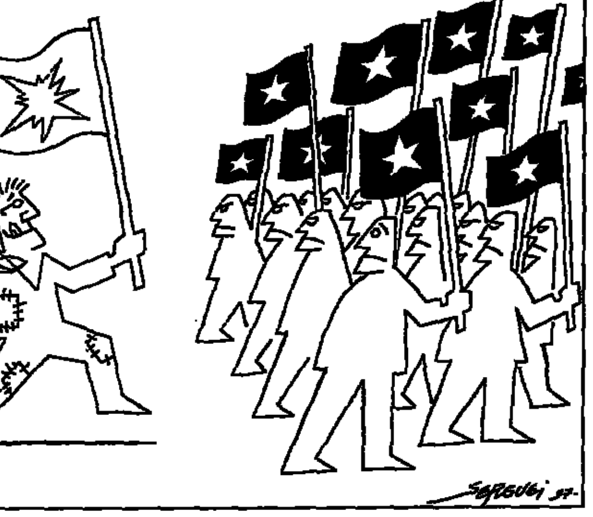
BUCAREST
de nos envoyés spéciaux

Deux mois après la prise de fonctions du nouveau président roumain, Emil Constantinescu – qui a mis fin à un interrègne de sept ans pendant lequel la Roumanie a hésité sur la voie à prendre –, la visite de deux jours que le président Chirac a effectuée, vendredi 21 et samedi 22 février, à Bucarest, tombe à un moment particulièrement crucial. Pressés de recoller au peloton des autres pays d'Europe centrale, qui ont tous misé sur la libéralisation de leurs économies pour être reconnus comme partenaires par le monde occidental, les nouveaux dirigeants ont lancé, avec la bénédiction du Fonds monétaire international, un courageux programme pour rattraper le temps perdu. Les Roumains espèrent, comme les Hongrois, les Polonais ou les Tchèques, être reconnus comme des interlocuteurs sérieux, et donc susceptibles aussi d'être intégrés, d'abord dans l'Alliance atlantique, puis dans l'Union européenne.

Les négociations préparatoires au sommet de l'OTAN, qui doivent se tenir à Madrid en juillet, et les propositions que viennent de faire les Occidentaux pour obtenir l'aval des Russes à l'élargissement de l'Alliance n'ont pas été jusqu'ici très encourageantes pour les Roumains.

RÉTICENCES AMÉRICAINES

Les Américains, entraînant dans leur sillage une bonne partie de leurs alliés européens, ne paraissent guère convaincus de la nécessité de compliquer les choses en proposant d'ouvrir d'un seul coup l'Alliance à trop de candidats. Ils se contenteraient bien volontiers des candidats les plus naturels : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. L'ancien président roumain, Ion Iliescu, avait bien tenté de montrer patte blanche en faisant la cour aux industries d'armement américaines et surtout en acceptant de conclure, en 1996, avec les Hongrois, un accord réglant leur contentieux sur le traitement de la minorité hongroise de Roumanie. Mais son incapacité à lancer de vraies réformes à l'intérieur du pays, ses liens avec l'ancien régime communiste le rendaient suspect. Les efforts de M. Constantinescu depuis son arrivée au pouvoir peuvent-ils changer la donne ? La France plaide aujourd'hui pour une réponse positive et c'est ce que le président Chirac est venu assurer aux Roumains à Bucarest. Invité à s'adresser devant le congrès du Parlement roumain, comme il l'avait fait devant la Diète polonaise en septembre 1996, puis devant le Parlement hongrois en janvier, le chef de l'Etat a affirmé que *« la France soutient résolument les efforts courageux et difficiles entrepris par le peuple roumain »* pour construire une Roumanie *« qui tiendra toute sa place au cœur de l'Europe de demain »*. Le sommet de Madrid, a-t-il dit, *« décidera de l'engagement des négociations d'adhésion d'un certain nombre d'Etats candidats. La Roumanie doit en être. La France a été la première à le dire avec force : je souhaite que la Roumanie rejoigne l'Alliance atlantique au plus tôt, si possible dès 1999 »*.



Comme le président Chirac l'a souligné devant son hôte, avec lequel il s'est entretenu vendredi après-midi pendant près de deux heures, Paris voit plusieurs raisons de donner satisfaction aux Roumains : le résultat des dernières élections, qui confirme l'engagement du pays sur la voie des réformes démocratiques, ses efforts pour régler ses contentieux avec ses voisins et, enfin, l'importance stratégique du pays pour le flanc sud de l'Alliance atlantique.

DURES RÉALITÉS

Aux yeux de Paris, cette intégration aurait l'intérêt d'encourager les Roumains à poursuivre sur la voie de leurs réformes, en attendant, plus tard, de pouvoir intégrer l'Union européenne. Il est clair que le retard pris ne permet pas, pour le moment, à la Roumanie d'espérer faire partie du premier train des futurs adhérents à l'Union. A Varsovie et à Budapest, le président Chirac avait assuré les Polonais et les Hongrois qu'il estimait leur intégration possible en l'an 2000. Devant le Parlement roumain, M. Chirac a rappelé que *« tous les pays candidats doivent être placés sur un pied d'égalité »*, mais que, *« bien sûr, le rythme et l'aboutissement des pourparlers dépendront de critères objectifs »*. *« C'est avec vous,* a-t-il ajouté, *que nous fixerons la date la plus propice à votre adhésion. La France, vous le savez, souhaite que cette adhésion puisse intervenir le plus tôt possible. »*

La visite du chef de l'Etat français a été l'occasion des deux côtés de célébrer, non sans emphase, *« l'amitié de deux vieilles nations latines »*, selon la formule de Jacques Chirac, qui a souhaité que la Roumanie, où le français reste la langue étrangère la plus enseignée, accueille dans quelques années un sommet de la francophonie.

En témoignage de cette amitié, les Roumains avaient même organisé, samedi matin, une cérémonie pour rebaptiser du nom de Charles de Gaulle l'une des grandes places de leur capitale, là où se trouvait autrefois la statue de Staline. Pourtant, en dépit de ces atouts, force est de constater, comme l'a fait le président lui-même, que les relations économiques bilatérales *« n'atteignent pas l'intensité et l'excellence de nos relations politiques et culturelles »*.

En 1996,la France n'était que le cinquième investisseur en Roumanie et le quatrième partenaire commercial. Il y a du painsur la planche pour les industriels et les hommes d'affaires français, qui n'ont pas été, jusqu'à présent, à la hauteur de ce que l'on attendait d'eux. Mais aussi pour l'administration française pour adapter son langage aux dures réalités : les Roumains attendaient un geste de la France pour rendre plus faciles les visas d'entrée sur son territoire, qui continuent d'être exigés contrairement à ce qui est le cas pour les Polonais, les Hongrois ou les Tchèques.

Henri de Bresson et Christophe Châtelot

Gérard Depardieu, « homme d'affaires »

Gérard Depardieu a endossé son costume d'*« homme d'affaires »* pour se joindre à la délégation d'entrepreneurs qui accompagnait Jacques Chirac. Après avoir échangé de très chaleureuses accolades avec Jean-Luc Lagardère, le patron de Matra, durant la cérémonie officielle organisée à l'arc de triomphe de Bucarest, Gérard Depardieu a délaissé quelques instants la délégation pour mesurer sa popularité d'acteur dans le hall de l'Institut français de la capitale, où l'attendait un parterre de journalistes, de curieux et d'artistes roumains. Accompagné de son *« ami »* Ilie Nastase, Gérard Depardieu a confirméson intention d'investir dans ce pays *« que j'ai dans la tête depuis longtemps parce qu'il a produit tant de grands auteurs et de grands acteurs »*. Sans projets définitivement arrêtés, Gérard Depardieu s'est dit prêt à investir dans le domaine culturel, *« peut-être dans la production de films »*, a-t-il précisé. – *(Corresp.)*

L'ex-roi Michel recouvre sa citoyenneté

Déchu de sa citoyenneté par les communistes en 1948, l'ex-roi Michel de Roumanie a recouvré celle-ci en vertu d'une décision adoptée vendredi 21 février par le gouvernement issu des élections de novembre 1996. Le décret stipule que *« la citoyenneté roumaine ne saurait être retirée aux personnes qui l'ont acquise par leur naissance »*.

L'ex-souverain, âgé de soixante-quinze ans, a estimé qu'*« au-delà de la réparation faite à sa personne, cette décision entérinait la réconciliation nationale »*. Exilé en Suisse, Michel de Roumanie avait souhaité à plusieurs reprises revenir dans son pays natal après la chute du régime communiste de Nicolae Ceausescu en décembre 1989. Il n'avait cependant été autorisé qu'une fois à s'y rendre, à l'occasion de la Pâque orthodoxe, en 1992. D'autres tentatives avaient échoué, en raison des conditions *« inadmissibles »* imposées, selon lui, à son retour par le régime de l'ancien président Ion Iliescu. – *(AFP.)*

A Moscou, Madeleine Albright souligne le « progrès » des discussions sur l'élargissement

MOSCOU
de notre correspondante

Précédée de sa réputation d'inflexible porteuse de la mémoire des émigrés d'Europe de l'Est ayant fui le communisme, Madeleine Albright a quitté Moscou, vendredi 21 février, gratifiée d'un compliment porté par son homologue russe, autre vieux routier de l'ex-guerre froide : *« Mme Albright a montré qu'elle est non seulement une "dame de fer", mais aussi une femme constructive »*, a déclaré le ministre des affaires étrangères, Evgueni Primakov.

Quelle fut la raison de cette embellie dans les échanges verbaux russo-américains ? La visite de Madeleine Albright à Moscou, épisode dans la saga de l'élargissement de l'OTAN qui oppose les deux pays, fut surtout marquée par sa rencontre avec Boris Eltsine, qu'elle voyait pour la première fois en tête-à-tête. Les deux responsables ont parlé en russe, sans interprète, pendant les vingt dernières minutes d'un entretien qui a duré une heure, a affirmé le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns.

Ce privilège, qui n'est donné à aucun autre interlocuteur étranger important du « tsar Boris », donne une autorité supplémentaire au nouveau chef de la diplomatie américaine. Selon elle, le président russe s'est montré *« très vif d'esprit, sachant exactement où il voulait en venir* (...) *lors d'une rencontre qui n'était pas réglée à l'avance mais une discussion du tac au tac qui montrait ses capacités mentales et sa concentration »*. Après s'être ainsi livrée à l'étrange exercice consistant à vanter l'intellect du président russe, auquel Jacques Chirac s'était déjà livré au début du mois, Mme Albright a refusé de commenter son état physique, sous prétexte que ce ne serait *« pas convenable »*...

Mais il ne faut sans doute pas réduire la satisfaction exprimée par M. Primakov à la bonne humeur que provoque au Kremlin toute journée où son maître donne des signes de vraie convalescence, comme ce fut apparemment le cas vendredi. La raison en serait le *« progrès »* enregistré, selon Mme Albright, dans ses discussions sur l'OTAN, même si *« beaucoup reste à faire »*...

« Pour autant que je l'ai compris », a dit, pour sa part, le ministre russe lors de leur conférence de presse commune, *« Mme Albright partage l'idée »* d'un document *« contraignant »* sur les futures relations entre la Russie et l'OTAN, devant être ratifié par les Parlements concernés. Il s'agit d'un point de discorde entre Moscou et Washington, où l'on souhaite que ce document soit une simple charte, légalement non contraignante. Mme Albright n'a pas contredit M. Primakov, laissant cependant ce soin à son porte-parole : les Etats-Unis, a-t-il dit, n'ont *« pas changé de position »* à ce sujet. Ce point était d'ailleurs débattu au même moment à Bruxelles entre les seize membres de l'OTAN, dont les divergences à ce propos n'échappent pas à M. Primakov, lui-même attendu dimanche au siège de l'Alliance.

THÉORIE OUBLIÉE

Car il semble acquis que Moscou va enfin travailler à la rédaction d'un document *« propre à minimiser les complications au cas où l'élargissement de l'OTAN aurait finalement lieu »*, comme l'a dit M. Primakov, reprenant sa formule lancée il y a plus de cinq mois. En attendant, les ténors de la vie politique russe, toutes tendances confondues, vont continuer à donner de la voix contre l'élargissement. D'autant plus que des doutes sur son bien-fondé sont de plus en plus fermement exprimés, souvent par d'anciens « faucons » de la guerre froide, dans les médias anglo-saxons. Dans les médias russes, en revanche les « pro-OTAN » n'ont plus guère droit à la parole, sauf à répercuter les déclarations relativement modérées d'Alexandre Lebed.

Une théorie, avancée en novembre dernier, semble en particulier soigneusement oubliée : elle voulait que les présidents Eltsine et Clinton, réélus pour leurs seconds mandats, aient à cœur d'obtenir des succès en politique étrangère, pour la postérité. Mais l'époque des sommets russo-américains autour d'accords de désarmement historiques semble révolue. L'élargissement de l'OTAN pourrait être la dernière chance, avant l'an 2000, de créer une tension suffisante pour nécessiter l'intervention de « sauveurs de l'humanité », après avoir servi de dérivatif en politique intérieure.

L'hypothèse souffre cependant d'un constat, fait ce mois-ci par des instituts de sondage russes. Pour le VTsIOM, le plus sérieux des instituts de sondages, 36 % des personnes interrogées *« ne savent pas »* si l'OTAN représente une menace pour la Russie, 32 % pensent qu'elle a une attitude *« neutre »* et moins d'un quart seulement la jugeraient *« agressive »*. Certains analystes rétorquent que, en Russie, les décisions sont prises par une classe politique élevée dans la haine de l'OTAN et indifférente aux opinions de la rue. Boris Eltsine aurait une chance de prouver le contraire lors de sa rencontre avec Bill Clinton, prévue le 20 mars à Helsinki.

Sophie Shihab

Les alliés prêts à aménager le traité CFE

Les alliés de l'OTAN sont prêts à concéder d'importantes modifications du traité CFE sur la limitation des forces conventionnelles en Europe afin d'apaiser l'hostilité de la Russie à l'élargissement de l'Alliance atlantique. Signé en novembre 1990 entre l'OTAN et le pacte de Varsovie, le traité CFE engage seize membres de l'Alliance et quatorze pays issus de l'éclatement de l'URSS. Les nouvelles propositions, qui prévoient une *« réduction globale »* des armements dans la zone d'application du traité (de l'Atlantique à l'Oural), devraient donner le coup d'envoi de la renégociation du CFE, qui a débuté formellement le 21 janvier à Vienne. L'OTAN y accepte le principe de limitation des arsenaux de chaque pays, par opposition aux régions. L'Alliance a également cédé à une requête de Moscou en faveur d'une limitation *« territoriale »*, ce qui empêcherait l'OTAN de masser des troupes dans une zone particulière près de la frontière russe. – *(AFP, Reuter.)*

La Bulgarie et l'Ukraine souhaitent accélérer leur rapprochement avec l'Alliance

LA CANDIDATURE de la Bulgarie à l'entrée dans l'OTAN, annoncée lundi 17 février, marque un pas de plus vers un « encerclement » de la mer Noire par des pays membres, ou éventuels futurs membres, de l'Alliance atlantique. Un processus qui n'ira sans doute pas sans provoquer des réactions à Moscou, où la région de la mer Noire est considérée depuis longtemps comme une zone sensible, notamment pour l'exportation du pétrole via le port de Novorossisk.

« D'un point de vue géostragégique, l'entrée de la Bulgarie dans l'OTAN est souhaitable, estime un responsable bulgare, *car pourquoi laisser un " trou " dans la région des Balkans ? Au nord* [de la Bulgarie], *il y a la Roumanie, dont la candidature à l'OTAN est fortement soutenue par la France, et, au sud, il y a la Turquie, déjà membre de l'Alliance. »* Il ajoute : *« Pour nous, il s'agit, dans le débat sur l'élargissement de l'OTAN, de ne pas prendre trop de retard sur la Roumanie, et d'éviter d'être marginalisés. »*

La candidature bulgare à l'OTAN a été annoncée par un gouvernement intérimaire de centre-droit, proche de l'Union des forces démocratiques (UDF, opposition), qui doit diriger le pays jusqu'aux élections législatives du 19 avril, pour lesquelles l'UDF est donnée favorite. Ce pays de 8,7 millions d'habitants s'était jusque-là distingué par ses valses-hésitations concernant l'OTAN, dues à des dissensions politiques internes, et au souci de ne pas provoquer la Russie, *« signe du poids des mentalités anciennes* [communistes], *lorsque l'OTAN était perçue comme l'ennemi »*, précise le responsable bulgare.

L'Ukraine, autre pays riverain de la mer Noire, semble vouloir, elle aussi, accélérer son rapprochement avec l'Alliance atlantique. L'ancienne République soviétique (la plus grande après la Russie) n'est pas candidate à l'adhésion et prône officiellement la *« neutralité »*, mais, contrairement à la Russie, elle ne s'oppose pas à l'élargissement de l'OTAN vers l'Est, et se contente de demander que *« des armes nucléaires ne soient pas installées sur le territoire des nouveaux Etats membres »* de l'Alliance.

LA QUESTION DE SÉBASTOPOL

« Il arrive à la Russie de menacer le monde, obligeant par là certains pays jadis membres du Pacte de Varsovie à rechercher un autre parapluie », a déclaré le président ukrainien, Leonid Koutchma, dans une interview publiée jeudi 20 février dans le quotidien russe *Nezavissimaia Gazeta*. Cet acquiescement à l'élargissement de l'Alliance atlantique se double d'une volonté de signer, d'ici à la fin de l'année, un *« document »* OTAN-Ukraine, définissant une *« relation particulière »* entre Kiev et l'Alliance. L'Ukraine avait été en 1994 la première République ex-soviétique à rejoindre le programme « Partenariat pour la paix » de l'OTAN.

« Il existe, en Russie, des forces qui cherchent à utiliser le renforcement des liens entre l'Ukraine et l'OTAN pour accroître la tension [*entre nos deux pays*] *»*, a affirmé M. Koutchma. Le chef d'Etat ukrainien a accusé le président russe, Boris Eltsine, de refuser la *« normalisation »* entre leurs deux pays. *« La Russie a encore la vision stéréotypée d'une Ukraine lui appartenant ou, à tout le moins, entrant dans sa sphère d'influence »*, a déclaré M. Koutchma, qui estime que l'OTAN *« est mue par de bonnes intentions et ne nourrit pas la moindre visée agressive »*.

La principale pomme de discorde entre Kiev et Moscou porte sur le statut du port de Sébastopol, situé en Crimée, presqu'île stratégique dans la mer Noire. La Russie revendique ce port, rattaché à l'Ukraine, comme base principale pour sa flotte. Environ 30 000 soldats et marins russes sont stationnés dans la région de Sébastopol. Pour M. Koutchma, il y a désormais en Ukraine *« de plus en plus de voix pour demander le départ de la flotte* [russe] *de la mer Noire »*.

Natalie Nougayrède

Les incidents violents se multiplient dans la ville divisée de Mostar

La cité de Bosnie-Herzégovine vit dans l'insécurité permanente

Les incidents violents se multiplient à Mostar. Il y a eu, pour la première fois depuis l'accord de Dayton, des coups de mortiers, tirés par les forces croates, et, jeudi 20 février, une attaque au lance-roquettes contre un blindé espagnol de la Force multinationale de l'OTAN (SFOR). Le commandant de la SFOR à Mostar, le général Yves Le Chatelier, a dénoncé un « *acte terroriste* » et la SFOR a renforcé ses patrouilles.

MOSTAR
de notre envoyé spécial

Sept ponts flambants neufs enjambent la rivière Neretva, qui s'écoule entre les quartiers de Mostar. Les sept ponts, orgueil des diplomates européens qui ont financé leur reconstruction, sont presque déserts. Sur la rive ouest de la Neretva vivent les Croates ; sur la rive est vivent les Musulmans. Chaque camp a son armée, sa police, son administration, son drapeau, sa monnaie. Et les nationalistes croates, qui maintiennent l'existence illégale de leur « *République d'Herzeg-Bosna* », veillent à ce qu'aucun projet pour la réunification de la ville n'aboutisse.



Les incidents se multiplient à Mostar et l'affrontement le plus sérieux a eu lieu il y a deux semaines lorsqu'un commando croate a attaqué une foule de Musulmans venus se recueillir dans un cimetière pour la fin du ramadan, battant sévèrement les fidèles avec des barres de fer avant d'ouvrir le feu. Un homme est mort et une trentaine de personnes ont été blessées. Les policiers croates ont participé à l'agression. « *C'est la technique de l'escalade,* commente un officier de la SFOR. *Chaque jour, le calibre des armes augmente. Ce n'est pas encore la guerre, mais ça va bientôt y ressembler.* »

La fusillade du cimetière a été l'apogée d'un climat de violence qui empire au fil des mois. Expulsions, intimidations, entraves à la liberté de mouvement : la cité herzégovinienne vit dans une atmosphère permanente d'insécurité. Cette fois, la communauté internationale s'est résolue à éclaircir les responsabilités, et le résultat de l'enquête de l'ONU est très attendu. « *Tant attendu que le tir contre le blindé espagnol n'est peut-être pas étranger à cette enquête très sensible* », songe un officier occidental. « *Chacun a réalisé que cet incident était d'une nature très particulière, et que les prochaines étapes sont vitales pour le processus de paix* », commente Sir Martin Garrod, le chef du bureau mostarien du haut représentant international Carl Bildt.

Malgré le climat de peur et la loi du silence imposée par les mafias à Mostar, chacun sait bien qui sont les commanditaires de l'attaque. Et de murmurer, craintivement, les noms des principaux chefs séparatistes croates et de leurs hommes de main. Le personnage le plus fréquemment cité est Marko Radic – dit Maka –, le chef de la police, qui s'est illustré durant la guerre dans une unité d'élite puis dans un camp de détention de sinistre mémoire. Le commando aurait été composé de ses hommes des forces spéciales. Maka, s'il est impliqué dans l'attaque contre la foule musulmane, ne serait pourtant qu'un exécutant. Derrière lui, il y a l'état-major du HDZ (Communauté démocratique croate), le parti du président Franjo Tudjman, et les hauts dignitaires de l'« *Herzeg-Bosna* ». Une constellation d'hommes étroitement liés à Zagreb, fortunés grâce aux trafics de la guerre, et partisans d'une division ethnique totale.

« *Ils désirent que le pays soit divisé et que Mostar soit la capitale des Croates,* dénonce Safet Orucevic, le chef du camp bosniaque. *Ceux-là avaient tenté de tuer Hans Koschnick* [le « maire » européen de Mostar de 1994 à 1996], *uniquement parce qu'il voulait réunifier la ville. Ou ils sont expulsés de la scène politique, ou ce sera la victoire du fascisme. Mes ennemis ne sont pas les Croates. Ce sont les fascistes, les fous, les criminels de guerre de Mostar et de Zagreb* ». M. Orucevic, qui pense qu'« *il y a apparemment une volonté de la communauté internationale d'exercer des pressions* » sur les nationalistes croates, affirme être « *lassé d'être optimiste* », trois ans après la signature du cessez-le-feu.

EXPULSION DE FAMILLES

Le maire croate, Ivica Prskalo, rejette la responsabilité du violent incident sur Safet Orucevic, qui « *a conduit cette foule vers un cimetière sans m'en avoir préalablement averti, sans aucune considération pour la sécurité des gens* ». M. Prskalo évoque par ailleurs « *la confiance* » qui doit être rétablie entre les communautés, et il condamne les expulsions de familles musulmanes de Mostar-ouest (200 personnes en un an). Ivica Prskalo est cependant considéré comme une marionnette. Il aurait très peu de marge de manœuvre vis-à-vis des ultranationalistes du HDZ d'« *Herzeg-Bosna* » et de Croatie. M. Prskalo dément, et soutient que « *les extrémistes ne contrôlent pas la situation* ». Pourtant, récemment, tandis qu'il rencontrait de plus en plus fréquemment M. Orucevic pour évoquer la réunification de la ville, le magasin de vêtements de son épouse a explosé, et chacun murmure qu'« *on* » a rappelé à Ivica Prskalo qu'il fallait être « *un bon Croate* ».

Du côté musulman, Safet Orucevic a moins de problèmes avec les nationalistes, moins puissants à Sarajevo que les extrémistes croates à Zagreb. « *Dans ces moments très tendus, les extrémistes se réveillent, mais je conserve mon autorité,* dit M. Orucevic. *Bien sûr, les incidents provoqués par les Croates renforcent leurs positions. Heureusement, le chef incontesté reste Alija Izetbegovic, qui se bat pour une Bosnie unifiée.* » Safet Orucevic demeure le principal défenseur de Mostar multiethnique, et il a obtenu le plus grand nombre de voix aux dernières élections. « *Nous sommes revenus à la case départ,* déplore Alija Behram, le directeur de la télévision de Mostar-est. *Mostar est divisée, et la façon de maintenir cette division est particulièrement cruelle. Une bande de fascistes essayent de vaincre l'Etat de Bosnie-Herzégovine et le monde entier. L'enjeu de cette enquête de l'ONU est primordial, car il faut briser l'élan de ceux qui prônent la division et la haine, et qui sont prêts à relancer la guerre.* »

« *Le chemin vers la paix sera long,* soupire Martin Garrod. *Un progrès récent est que les responsables croates se soient enfin prononcés contre les expulsions de Musulmans. Malheureusement, il reste les problèmes cruciaux : le blocage des institutions politiques par le puissant lobby des extrémistes, et la terreur des habitants.* »

Dans un café, deux femmes croates s'embrassent. L'une arrive de Mostar-ouest où elle vit avec ses parents ; l'autre est sa sœur aînée, qui vit à Mostar-est avec son mari musulman. Elles rient aux éclats. Pour les Mostariens, la division imposée par les nationalistes ne signifie rien, sinon la guerre. Les deux sœurs ne souhaitent pas parler de l'absurdité de leur vie, de leur amertume. Elles profitent de leurs retrouvailles car, bientôt, l'une devra traverser, sans savoir quand elle reviendra, l'un des sept ponts, splendides et dérisoires, sur la Neretva.

Rémy Ourdan

Trois Britanniques libérés après avoir purgé à tort dix-huit ans de prison

LONDRES. Trois Britanniques ont été libérés, vendredi 21 février à Londres, dix-huit ans après avoir été condamnés à tort pour le meurtre d'un adolescent. Michael Hickey, trente-trois ans, son cousin Vincent Hickey, quarante-quatre ans, et James Robinson, soixante et un ans, sont sortis libres de la Haute Cour de Londres. Le trio et un quatrième homme, Pat Molloy, mort en prison en 1981, avaient été condamnés en 1979 pour le meurtre de Carl Bridgewater, un livreur de journaux de treize ans, tué d'une balle dans la tête dans une ferme isolée, après avoir vraisemblablement dérangé des cambrioleurs.

Les trois hommes ont été libérés sous caution ; une audience, en avril, devrait prononcer leur relaxe définitive et mettre ainsi fin à l'une des erreurs judiciaires les plus fracassantes de l'histoire de la justice britannique. L'annulation des condamnations a été motivée par la présentation de preuves indiquant que les condamnations de 1979 reposaient sur des aveux extorqués, et le procureur, Jeremy Roberts, a expliqué qu'il considérait que le procès s'était déroulé de façon « *fondamentalement incorrecte* ». Le premier ministre, John Major, a immédiatement suggéré « *une enquête sur les circonstances des inculpations* ».– *(AFP.)*

Alain Mesili, détenu en Bolivie, a entamé une grève de la faim

LA PAZ. *La situation d'un Français,* Alain Mesili, *détenu depuis le mois* de mars 1995 à La Paz pour des relations supposées avec un groupe terroriste, a fait l'objet, vendredi 21 février, d'entretiens entre Paul Dijoud, envoyé spécial du gouvernement français, et les autorités de La Paz. M. Dijoud, ancien ministre, chargé de préparer la visite en Bolivie du président Jacques Chirac, les 14 et 15 mars prochain, a demandé que le procès intenté à Alain Mesili ait lieu le plus rapidement possible. « *Nous avons bon espoir que la justice bolivienne prenne une décision correcte. Nous souhaitons que cela puisse se faire rapidement, car son cas est en attente depuis bien longtemps* », a déclaré M. Dijoud après avoir été reçu, vendredi, par le président bolivien Gonzalo Sanchez de Lozada.

Alain Mesili, quarante-huit ans, guide de haute montagne, accusé d'avoir entretenu des relations avec le groupe clandestin Commission Nestor Paz Zamora (CNPZ), est actuellement incarcéré dans la prison de haute sécurité de Chonchocoro à La Paz. Une vingtaine de détenus, dont le Français et deux militants péruviens du MRTA (Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru), ont commencé, vendredi, une grève de la faim. Alain Mesili a décidé cette grève de la faim « *pour des raisons personnelles et juridiques et non politiques* », selon un comité de soutien créé en sa faveur. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ISRAËL : le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou,** est menacé de poursuites judiciaires à la suite d'un scandale provoqué par la nomination d'un de ses proches au poste-clé de conseiller juridique du gouvernement (*Le Monde* du 31 janvier), a affirmé, vendredi 21 février, la télévision publique. Celle-ci a précisé que les trois policiers, qui ont interrogé, mardi 18 février, pendant quatre heures, le premier ministre à la présidence du conseil à Jérusalem, avaient prévenu M. Nétanyahou que sa déposition pourrait être utilisée contre lui et qu'un acte d'accusation pourrait être éventuellement établi. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le procureur indépendant Kenneth Starr,** très critiqué cette semaine pour avoir annoncé qu'il allait abondonner l'enquête en cours sur le scandale politico-financier Whitewater qui éclabousse la Maison Blanche, est revenu, vendredi 21 février, sur sa décision. Après une campagne de presse virulente, il a admis s'être trompé et a affirmé qu'il entendait rester à son poste « *jusqu'à ce que l'enquête et d'éventuelles poursuites judiciaires (...) soient pour l'essentiel conclues* ». – *(AFP.)*

■ **ZAÏRE : le gouvernement zaïrois a rejeté,** vendredi 21 février dans la soirée, toute négociation avec les rebelles en estimant que « *l'appel à la négociation dans le contexte de l'heure (...) vise avant tout à transformer l'actuelle guerre d'invasion du pays en une guerre civile* ». Des tractations se poursuivent pourtant en Afrique du Sud, où le ministère des affaires étrangères a officiellement annoncé, vendredi, que des représentants du président Mobutu Sese Seko et de la rébellion zaïroise de Laurent-Désiré Kabila avaient entamé séparément, jeudi, au Cap, des discussions avec des responsables sud-africains et américains pour préparer un face-à-face éventuel. – *(AFP.)*

L'opposition serbe s'installe à la mairie de Belgrade

LA MAIRIE de Belgrade est passée, vendredi 21 février, aux mains de l'opposition serbe, pour la première fois depuis l'après-guerre, avec l'élection attendue de Zoran Djindjic, président du Parti démocrate et codirigeant de la coalition Ensemble (Zajedno). Le premier acte, hautement symbolique, du nouveau pouvoir municipal a été de faire décrocher par des alpinistes l'étoile rouge qui ornait depuis des décennies le toit de l'hôtel de ville. A cette occasion, Zoran Djindjic a pris son premier bain de foule, acclamé par des milliers de sympathisants en liesse.

Dans la soirée, une « *Fête de la victoire* » a rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans les rues de la capitale. A cette occasion, la cohésion de la coalition a été mise à rude épreuve, avec une série d'attaques lancées contre le nouvel élu par Vuk Draskovic, qui dirige l'une des deux principales formations de Zajedno.

Prenant violemment à partie le maire, Vuk Draskovic a lancé : « *Pourquoi ces barrières métalliques ? Pourquoi ce service de sécurité ? (...)* « *Que tu sois président de la commune, de la ville, de la République, si tu as besoin d'un service de sécurité, tu n'es pas fait pour te mêler au peuple !* » « *Si ce pouvoir n'est pas bon, nous le changerons dans un mois ou deux !* », a-t-il ajouté.

L'écrivain avait déjà menacé, jeudi, de boycotter la fête, qu'il avait comparée au « *couronnement de Bokassa* », estimant qu'elle manquait de modestie. L'octroi du fauteuil municipal à Zoran Djindjic n'a réussi en fait qu'à exacerber une rivalité latente entre les deux hommes, à l'approche des élections présidentielle et législatives prévues en décembre. M. Djindjic s'est pour sa part abstenu de toute polémique, réservant ses flèches pour le président Slobodan Milosevic. Commentant le déboulonnage de l'étoile rouge, il a déclaré : « *Nous savons que c'est une toute petite victoire sur la voie de la démocratie. A 50 mètres de là, il y a sur le palais présidentiel une autre étoile qui attend d'aller au musée !* »

« UN GRAND DÉFI »

Dans l'après-midi, s'adressant aux élus municipaux, M. Djindjic avait lancé : « *Nous allons moderniser l'administration municipale. Ce sont des travaux ambitieux et nous n'aurons pas le soutien du pouvoir. Gérer la ville avec peu d'argent est un grand défi.* » La loi prévoit en effet en Serbie que l'essentiel des ressources municipales est collecté par l'Etat, qui se charge ensuite de les redistribuer.

Lors de la première réunion du conseil municipal, une nouvelle direction a été nommée pour la station de télévision Studio B, qui dépend de la municipalité de la capitale. M. Djindjic est apparu à l'antenne quelques heures plus tard. Le conseil municipal a aussi annoncé la création d'une commission d'experts chargée d'étudier en détails les finances de la ville depuis deux ou trois ans.

En fin de soirée, l'étalage à la tribune des dissensions au sein de la coalition a, semble-t-il, quelque peu douché l'enthousiasme des partisans de Zajedno. Alors que l'opposition avait annoncé une nuit entière de fête, la foule refluait dans le calme peu avant minuit, à l'issue des discours officiels. – *(AFP.)*

La justice américaine rouvrira-t-elle le dossier Martin Luther King ?

NEW YORK
de notre correspondante

Sous la pression conjointe des familles de la victime et du meurtrier à l'agonie, la justice américaine s'achemine, vingt-neuf ans plus tard, vers une réouverture du dossier de l'assassinat de Martin Luther King, qui n'a jamais été totalement élucidé.

Les protagonistes de cet étrange rebondissement de l'un des grands traumatismes de l'Amérique de l'après-guerre n'ont pourtant pas grand chose en commun. D'un côté, l'assassin, James Earl Ray, 68 ans ; petit Blanc du Sud éperdu de racisme, il passa aux aveux dès son arrestation, ce qui lui évita un procès mais lui valut une condamnation à quatre-vingt-dix-neuf ans d'emprisonnement. Aussitôt après sa condamnation, James Earl Ray se rétracta, démentit être l'auteur du coup de feu qui avait tué le leader noir, affirma avoir servi de couverture aux véritables assassins, évoqua un mystérieux « *Raoul* ». Rien n'y fit : par sept fois, ses requêtes furent rejetées. Aujourd'hui, celui qui est toujours considéré comme l'assassin de Martin Luther King se meurt à l'hôpital pénitentiaire de Memphis (Tennessee), consumé par une grave cirrhose du foie ; les médecins lui donnent quelques semaines à vivre et son frère Jerry s'est mis en tête de lui obtenir une greffe du foie. Pour y parvenir, il faut que la survie de James Earl Ray soit perçue comme indispensable à la société.

De l'autre côté, la famille King. La veuve, Coretta Scott King, et ses quatre enfants n'ont guère repris le flambeau de la lutte des droits civiques après l'assassinat ; à Atlanta, où ils dirigent le centre Martin Luther King, on leur en a même parfois fait le reproche. Mais lorsque Coretta King et Dexter King – le fils aîné, aujourd'hui âgé de 36 ans – sont venus déposer, jeudi 20 février, devant le tribunal de Memphis chargé d'examiner la nouvelle demande d'ouverture d'un procès de James Earl Ray, l'Amérique a réalisé devant ses postes de télévision quel fardeau avait été le leur depuis ce 4 avril 1968.

COURSE CONTRE LA MONTRE

« *J'avais 7 ans* », a souligné sobrement Dexter King. Tendue, Mme King a expliqué qu'un procès était son « *dernier espoir de connaître la vérité sur l'assassinat* » de son mari, en ajoutant : « *Seul le verdict d'un jury peut apporter la justice et la réconciliation.* » Pourquoi avoir attendu vingt-neuf ans ? Parce que, a répondu Dexter King, « *nous avons essayé de mettre cette tragédie derrière nous. En bons patriotes, nous avons voulu avancer, sans regarder en arrière* ». En vain. « *Le public ne nous l'a pas permis. Aujourd'hui, devant l'insistance des médias, c'est l'évolution de la maladie de James Ray qui nous fait agir.* »

C'est une affaire compliquée, où s'entremêlent les paradoxes de l'histoire et de la mémoire. L'avocat de James Ray, William Pepper, milita contre la guerre du Vietnam au côté de Martin Luther King. Dexter King rappelle à quel point le directeur du FBI de l'époque, J. Edgar Hoover, détestait son père. Auteur de *Nixon* et *JFK*, le cinéaste Oliver Stone a, quant à lui, signé un contrat avec la famille King.

Restent l'arme du crime, la carabine de Ray, et la balle qui tua l'apôtre de la non-violence sur un balcon du Lorraine Motel de Memphis. De nouveaux procédés techniques, affirment les partisans d'un procès, permettent à présent de savoir avec certitude si la balle venait de cette carabine. Pourquoi ne pas les tester ? Jeudi, un juge de Memphis a accepté de demander à la cour d'appel de se prononcer sur ce point. Mais le temps presse. James Earl Ray emportera-t-il dans sa tombe la vérité sur l'assassinat de Martin Luther King ? Pour la famille King, après vingt-neuf ans de silence, c'est maintenant une course contre la montre.

Sylvie Kauffmann

Quelque chose s'est-il enfin débloqué dans l'empire du Milieu ?

L'attitude de Pékin après la mort de Deng Xiaoping marque une rupture remarquée avec le passé

Deng Xiaoping sera incinéré, lundi 24 février, au « cimetière révolutionnaire » de Pékin, à quelques kilomètres du mausolée où repose le corps embaumé de Mao Zhedong. Après s'être obstiné, jusqu'au dernier moment, à nier la gravité de l'état de santé du vieux patriarche, le régime chinois a pourtant montré une inhabituelle transparence dans la « gestion » médiatique de cette annonce.

PÉKIN
de notre correspondant

Jusqu'au dernier moment, les autorités chinoises auront menti au monde, sur le mode le plus traditionnellement communiste, à propos de l'état de santé de Deng

ANALYSE

Le régime fait preuve d'une transparence inhabituelle depuis le décès de Deng

Xiaoping. Puis, tout à coup, le grand homme éteint, un brusque accès de transparence semble *s'être emparé du dernier grand* pays à se réclamer encore du marxisme-léninisme. Quelque chose s'est-il enfin débloqué dans l'empire du Milieu ?

Le mensonge stalinien est patent dans la chronologie. Jusqu'au 18 février, le ministère des affaires étrangères maintenait la thèse selon laquelle il n'avait été *enregistré « aucun grand changement »* dans la santé du patriarche, que pourtant on pressentait mourant. Vendredi 14 février au soir, le porte-parole du chef de la *diplomatie*, à *Singapour, avait* encore affirmé que Deng ne se portait *« pas mal pour un homme de son âge »* (quatre-vingt-treize ans).

Pourtant, le 15 février, son épouse et leurs cinq enfants écrivaient, dans une lettre rendue publique après le décès de Deng, que le chef de la famille et le patriarche du pays était depuis *« récemment »* dans un état *« grave »*, et faisaient connaître à la haute direction ses souhaits concernant ses funérailles. Ils évoquaient *même les dispositions qu'il désirait* voir prendre à propos de sa dépouille en matière de dissection à des fins scientifiques – une prévoyance quelque peu macabre pour la *famille d'un homme encore* censé être en assez bonne santé, surtout en Chine, où la tradition est très réticente à l'ouverture du corps des défunts.

Ce mensonge est à la fois compréhensible et révélateur de la longue hésitation qui aura marqué le comportement de la direction active du régime quant à la manière de traiter l'*inéluctable disparition* de celui qui fut probablement bien plus un *« phare »* pour la Chine, pour reprendre l'expression de Valéry Giscard d'Estaing, que Mao Zedong lui-même. Il s'inscrit bien, en tout cas, dans la double logique communiste et impériale prévalant en Chine sous son règne.

Brusquement, dans la nuit du 19 au 20 février, moins de six heures *après le décès officiel de Deng*, se produit un authentique basculement dans le mode de fonctionnement du régime. Alors que le pays entier dort mais que New York est *éveillé*, l'agence Chine nouvelle lance l'information de sa mort, une nouvelle qui intéresse avant tout les Chinois.

L'ÉTAT N'EST PAS FIGÉ

Dans le seul événement comparable – la mort de Mao, le 9 septembre 1976 –, la population avait été convoquée à l'écoute de la ra*dio à 16 heures, afin d'apprendre*, la première, le trépas du Grand Timonier.

La manière dont, depuis jeudi 20, le gouvernement pilote ce *deuil national est également significative* de l'infléchissement du comportement d'un régime politique, dont l'ampleur reste encore à prouver.

La mort de Mao avait tétanisé le pays. Celle de Deng est bien visible, mais ne paralyse pas l'Etat. Des dignitaires étrangers rencontrent des dirigeants chinois. *Certaines instances tiennent des* réunions prévues. Ces actes de gouvernement s'ouvrent par un hommage à Deng – minute de silence ou déclaration de respect *des visiteurs –, mais sans figer le* système de prise de décision.

La télévision, organe de prédilection du régime post-maoïste, se consacre tout entière à la mé*moire du « petit timonier », mais* sous une forme qui aurait sans doute paru sacrilège au lendemain de la mort de Mao : on y retrouve le chef de guerre dans une re*constitution historique montrant* Deng, incarné par un sosie. S'agit-il pour autant du *« non-événement »* qu'un diplomate français crut pouvoir, récemment, prédire à l'intention du Quai d'Orsay ?

Evidemment pas. Il s'agit d'un *événement d'une portée probablement* plus importante encore que la mort de Mao. Tout l'indique dans la manière dont Jiang Zemin aborde cette nouvelle nais*sance politique. Certes, il a donné* son *imprimatur* à un texte qualifiant Deng de *« grand marxiste »* et il tente de faire passer le message selon lequel la Chine conserve *tout de l'héritage du patriarche*. Mais toutes les formes de la communication d'Etat tendent à illustrer un glissement vers un autre mode de gouvernement, *plus proche de Singapour et – démocratie* en moins – de Taïwan que du type léniniste encore en vigueur voici peu.

L'autorité suprême est révérée à la *chinoise et non plus* à la soviétique, en particulier dans la disparition du corps de Deng, un point crucial dans l'environnement culturel extrême-oriental. Les ré*gimes communistes d'Asie ont re*copié mécaniquement le tic léniniste de l'embaumement des grands défunts sans se rendre compte de l'indécence qu'il y *avait, pour ces peuples*, à voir s'installer un cadavre au milieu de la cité. Ainsi, Mao, Ho Chi-minh, le très stalinien Choybalsan, en Mongolie, partagent, après leur *mort, le triste privilège, aux yeux* de leur peuple, de se putréfier à l'horizontale, au cœur de la communauté des vivants, alors que la mort est traitée de tout *autre manière par la tradition* culturelle, comme en témoignent les nécropoles d'empereurs de Chine : loin de l'univers quotidien, dans des sites de nature intou*chée*.

Par rapport à cette tradition, les modalités des funérailles de Deng représentent un compromis. Comme Zhou Enlai – qui avait *compris* la puissance du symbole et le danger de la matérialisation *de la mort* –, *Deng va s'évaporer* dans la dispersion de ses cendres, pour ne plus être à l'avenir qu'un souvenir intellectuel. On ne se battra pas autour de sa tombe.

« AUTOROUTES D'INFORMATION »

En revanche, en donnant son corps à la médecine, on permet au disparu de laisser à son peuple un *message d'espoir pour une mo*dernité chinoise, de plus en plus détachée du modèle communiste. Intériorisé, le deuil national, quasiment imperceptible dans la rue *– ne restent que les drapeaux en* berne –, peut alors servir de tremplin à une tout autre aventure pour la nation la plus peuplée du monde.

L'usage intensif des médias modernes avait commencé par la diffusion, en janvier, d'une très longue biographie télévisuelle de Deng, comme jamais, de son vi*vant ni après sa mort*, Mao n'en fut l'objet. Jiang semble bien décidé à poursuivre dans cette voie, ce qui pourrait faire sortir un des pouvoirs les plus anachroniques de la planète de l'impasse stalinoïde.

M. Jiang n'a pas caché son intention de miser sur les *« autoroutes d'information »* – sous contrôle *politique* dans son esprit – pour apporter à son tour sa contribution à la modernisation de la Chine. Il viendrait ainsi après un Mao pour qui un *« train socialiste »* arrivant en retard valait mieux qu'un *« train capitaliste »*, puis un Deng qui avait œuvré à ramener la réalité ferroviaire à l'horaire prévu. Son travail ne fait que commencer.

F. D.

Hong Song-nam, nouveau premier ministre de la Corée du Nord

Cette décision annoncerait une série de purges

PÉKIN, TOKYO
de nos correspondants

Le remplacement, vendredi 21 février, du premier ministre nord-coréen, *Hang Song-san, par* un vice-premier ministre, Hong Song-nam, a relancé les spéculations sur d'éventuelles « purges » au sein des dirigeants de la Ré*publique populaire démocratique* de Corée (RPDC) à la suite de la défection du dignitaire Hwang Jang-yop, qui a demandé asile à la Corée du Sud. Comme ce dernier, le premier *ministre* sortant appartient en effet au courant favorable à l'ouverture du pays.

En vertu de la Constitution, le premier ministre est élu par le Congrès suprême du peuple et Hong Song-nam n'assume ces fonctions que par intérim : Radio Pyongyang n'a pas annoncé formellement sa nomination mais a *simplement déclaré qu'« en sa qualité de premier ministre par intérim »* il avait envoyé un message de condoléances au premier ministre Li Peng pour la mort de Deng Xiaoping.

M. Kang, qui avait déjà été premier ministre de 1984 à 1987, période au cours de laquelle apparurent les premiers signes d'ouverture de la RPDC, occupait à nouveau ces fonctions depuis décembre 1992. C'est à son initiative qu'a été lancé le projet de la zone économique spéciale de Rajin-Sobong. En 1993, il avait admis devant le Congrès suprême que le troisième plan septennal n'avait pas atteint ses objectifs.

Fils d'un partisan, compagnon de Kim Il-sung dans la guérilla contre les Japonais, Kang, soixante-six ans, avait cependant une « tache » : en 1994, son gendre s'était réfugié au Sud. Si la coïncidence de son remplacement avec la défection de M. Hwang à Pékin, le 12 février (son dernier acte officiel, un message de félicitations au premier ministre australien, date *du lendemain), incite à penser qu'il* a été limogé, la détérioration de son état de santé – il souffre de diabète – est une autre raison retenue par les spécialistes de la Corée *du Nord à Séoul et à Tokyo*.

M. Kang, qui occupait la sixième place dans la hiérarchie du régime, n'est plus apparu en public depuis janvier et son nom ne figurait pas sur la liste des membres du Parti des travailleurs qui participèrent, le 16 février, aux cérémonies de l'anniversaire de Kim Jong-il, le fils et héritier de Kim Il-sung. *Son successeur – Hong Song-nam*, soixante-treize ans –, premier des neuf vice-premiers ministres, est également un technocrate, mais moins marqué dans le camp réformiste. *C'est surtout un homme qui* a des liens étroits avec les dirigeants chinois. Or, jusqu'à sa défection, Hwang Jang-yol assumait ce rôle d'intermédiaire avec Pékin.

La défection de ce dernier *et* le rôle des Chinois dans le début de *règlement de la crise* qu'elle a ouverte ont fait sentir aux dirigeants de Pyongyang que leur dernier soutien n'entend pas endosser leurs menées « aventuristes ». La brusque volte-face de Pyongyang qui, après avoir brandi la menace de représailles, a soudain accepté que *« le renégat aille où bon lui semble »*, porte la marque de Pékin.

La conclusion des négociations sur le sort de M. Hwang est reportée à la fin des funérailles de M. Deng. Selon le quotidien japonais *Asahi shimbun*, Pékin laisserait *M. Hwang se rendre à Séoul*, à condition que les autorités sud-coréennes ne révèlent pas les informations qu'elles obtiendront de lui et reprennent leur assistance alimentaire *à la Corée du Nord*. Ce qu'elles ont fait, jeudi 20 février, annonçant une aide de 6 millions de dollars, le double du montant de 1996. Autre signe d'un assou*plissement de la position* nord-coréenne : l'agence officielle de presse a annoncé, vendredi 21, que la RPDC participerait, le 5 mars à New York, aux pourparlers avec *les Américains et les Sud-Coréens* en vue d'ouvrir des négociations quadripartites, qui comprennent la Chine, sur la mise en place d'un mécanisme de paix destiné à remplacer l'*armistice* de 1953.

Dans l'attente du règlement de la crise, la section consulaire sud-coréenne à Pékin, où est réfugié M. Hwang, faisait toujours, samedi *22 février, l'objet d'une surveil*lance policière chinoise, paralysant le quartier diplomatique où elle se trouve.

Francis Deron et Philippe Pons

Décès du ministre de la défense

Le ministre nord-coréen de la défense, Choe Kwang, est mort d'une crise cardiaque, vendredi 21 février dans la matinée. Le *vieil officier, âgé de soixante-dix-neuf ans*, aura droit à des obsèques nationales, a annoncé la radio nord-coréenne, qui a précisé que le comité des obsèques est présidé par le numéro un nord-coréen Kim Jong-il. Jeudi, Choe avait adressé un message de condoléances après la mort du patriarche chinois Deng Xiaoping.

Il était un des compagnons de combat du fondateur de la Corée du Nord, le président Kim Il-sung. Membre du bureau politique du Parti des travailleurs, sa dernière apparition publique remonte au 16 février où il avait participé aux cérémonies d'anniversaire de Kim Jong-il. Il occupait le 9e rang dans le comité des obsèques de Kim Il-sung, ce qui indiquait qu'il était placé parmi les dix personnalités les plus importantes du régime. Choe, chef d'état-major de l'armée, avait été ensuite nommé ministre de la défense en octobre 1995 après la décès de O-Jin-U, un autre membre de la *« vieille garde »* de Kim Il-sung. – *(AFP.)*

La mort de Deng Xiaoping n'affectera pas le rapprochement sino-indien

LA FIN de l'ère Deng Xiaoping a symbolisé le réchauffement des relations entre l'Inde et la Chine, après plusieurs décennies *de tensions consécutives au conflit* armé qui opposa, en 1962, les deux géants de l'Asie. La visite « historique » à New Delhi, en décembre 1996, du président Jiang Zemin – la première d'un chef d'Etat chinois en Inde – aura ainsi marqué la consolidation de cette « nouvelle donne » sino-indienne.

Le ministre des affaires étrangères indien, Inder Kumar Gujral, estime que la disparition de Deng Xiaoping et la période de transition qui s'annonce ne vont pas infléchir le *processus de rapprochement entre* New Delhi et Pékin. *« Il n'y a pas de raisons que les choses changent. Nos relations évoluent dans la bonne direction et à notre satisfaction »*, a déclaré M. Gujral, qui pense se rendre en Chine en *« avril ou en mai »*.

Entre ces deux nations, désormais sou*cieuses d'entretenir des relations de bon* voisinage, aucune spectaculaire réconciliation n'est cependant prévisible. Historiquement, économiquement, géographiquement, tout semble opposer ces deux géants condamnés à être des pouvoirs concurrents *sur le continent asiatique. Les stigmates du* conflit de 1962 – un souvenir amer pour les Indiens qui s'étaient vu infliger une véritable « leçon » par l'armée chinoise – n'ont pas encore pu permettre aux deux parties *de signer un accord qui réglerait pour de* bon la question frontalière.

DEUX CONTENTIEUX TERRITORIAUX

Le contentieux porte sur l'Arunachal Pradesh, cet Etat du Nord-Est indien revendiqué par Pékin, et, à l'ouest, sur l'occupa*tion, par les troupes de Pékin*, de l'Aksaï Chin, territoire réclamé par l'Inde. Mais vu de New Delhi, l'impression demeure que l'Inde n'ose pas vraiment aborder de front les contentieux l'opposant à l'empire du Milieu. A propos de la visite du président Jiang Zemin, l'ancien secrétaire général du ministère des affaires étrangères indien, J. N. Dixit, regrettait récemment que *« l'on ne puisse s'empêcher d'arriver à la conclusion que l'Inde a fait preuve de trop grande prudence lors de cette visite et que c'est la Chine qui a* [imposé] *les termes de référence lors des discussions »* de New Delhi.

Plus généralement, la diplomatie chinoise poursuit, en Asie du Sud, ses efforts visant à se positionner comme un interlocuteur obligé pour les pays de la région. Pékin se *rapproche de New Delhi tout en gardant* des liens forts avec le Pakistan, auquel la Chine fournit des missiles M-11, voire de l'armement nucléaire, et en « neutralisant » son petit voisin népalais. En ce sens, le passage de Jiang Zemin à Islamabad et Katmandou, après l'Inde, a démontré le souci de Pékin de continuer à s'imposer comme un puissance incontournable dans le sous-continent, quitte à continuer de jouer sur les rivalités interrégionales (notamment indo-pakistanaise) afin de conserver plu*sieurs fers au feu... Avec, pour but ultime*, d'étendre, de plus en plus, son influence vers l'océan Indien et les mers chaudes.

B. P.

Charles Sobhraj, ou l'histoire d'un « serpent » sur la route des Indes

NEW DELHI
de notre envoyé spécial

Charles Sobhraj est libre. Surnommé « le Serpent » pour son *charme venimeux*, ce Français d'origine indo-vietnamienne va être expulsé de sa prison indienne vers Pa-

PORTRAIT

Prisonnier le plus médiatique de l'Inde, ce Français va être libéré et expulsé

ris, vraisemblablement lundi *24 février*. Un juge indien a en effet levé, vendredi 21, le dernier obstacle légal à l'expulsion du plus média*tique des prisonniers de l'Inde*. Plus de vingt ans passés dans le quartier de haute sécurité de Tihar, la prison de New Delhi, n'ont jamais entamé le moral d'un criminel hors du commun qui, avec un extraordinaire aplomb et une habileté sans pareille, a assuré lui-même sa défense.

Charles Sobhraj fut d'abord un escroc de grand chemin et un séducteur impénitent qui, usant et abusant de son charme redoutable, se distingua dans les années 70 en détroussant nombre de routards égarés sur la « route des Indes ». Mais il est également soupçonné *d'avoir tué une douzaine de tou*ristes. Entre Bangkok et Katmandou, Bénarès et Delhi, Goa et Kaboul, « le Serpent » a ainsi laissé une trace sanglante, même si les tribunaux n'ont jamais vraiment pu prouver la réalité de ses crimes. Seuls deux livres – *La Trace du serpent*, de Thomas Thomson, et *Vie et crimes de Charles Sobhraj*, de Richard Neville et Julie Clarke – permettent de se faire une idée plus précise de cet homme qui nous confiait, en 1995, dans la salle du tribunal de New Delhi : *« Je regrette une partie de ma vie passée mais maintenant je suis un homme neuf. »*

Charles Gumurkh Sobhraj est né à Saïgon, le 6 avril 1944, d'une mère vietnamienne et d'un père indien. Sa mère se mariera avec un officier français, ce qui lui permettra d'acquérir la nationalité française. Arrivé à Paris à vingt ans, le jeune voyou des bas quartiers de Saïgon y *mène une vie d'escroc à la petite se*maine qui le mènera à plusieurs reprises en prison. L'Inde va être le lieu de ses premiers « exploits » : celui qui a eu le sentiment d'être *« rejeté par la France »* espère y retrouver ses racines et un terrain à sa mesure. Pendant des mois, il sil*lonne* la route des *hippies*, se retrouve de nouveau en prison, devient le roi de l'évasion et le prince de l'arnaque. Escroc élégant, maître ès poisons, il commence à hanter les grands hôtels, des somnifères plein les poches pour endormir puis détrousser les touristes qui succombent à son charme.

CAMBRIOLAGE SPECTACULAIRE

Son premier vrai « casse », spectaculaire, il le signera à l'hôtel Ashok de New Delhi, où, après avoir séquestré une danseuse du ventre dans sa chambre, il perce le toit de la bijouterie. Avant de s'en aller, les*té de diamants, il aura la galanterie* de lancer à la jeune femme bâillonnée : *« Vous êtes belle, et vos danses sont sûrement encore plus belles que vous... »*

Sans que l'on comprenne les raisons de cette terrible mue, l'escroc charmeur serait devenu, au milieu des années 70, *un redoutable* « serpent ». Dans son appartement de Bangkok, il « invite » des « routards » : certains sont retrouvés carbonisés sur des plages. C'est le début de ce que la presse appellera la série des *« bikini murders »*. A *Katmandou, on retrouvera égale*ment les corps brûlés de touristes qui avaient eu la malchance de le croiser. Mais tous ces meurtres restent inexpliqués. Même le témoignage de sa voisine française de Bangkok ne permettra pas de l'inculper. Il parvient à fausser compagnie aux policiers thaïs après avoir rejeté les accusations portées contre *lui*.

Il faudra attendre juillet 1976 pour que Sobhraj « plonge » à New Delhi où il vient d'essayer d'endormir, à coups de médicaments, un groupe de touristes français. « Le Serpent » est arrêté. De 1976 à 1984, il sera également jugé pour deux autres *crimes : celui d'un touriste is*raélien, Alan Aron Jacob, et d'un Français, Luc Salomon. Connaissant parfaitement son code pénal, Sobhraj fait casser, en appel, les trois juge*ments* ! En 1986, déguisé en policier, il s'évade de Tihar après avoir endormi les gardiens. Il est repris quelques semaines plus tard, mais il est parvenu à ses fins : s'il avait été libéré après ce triple *non-lieu, il au*rait pu être extradé vers la Thaïlande où il risquait la peine de mort. Sobhraj va ainsi repasser onze ans à Tihar, où il devient un caïd : les gardiens sont à la botte de ce prisonnier singulier qui dispose d'une machine à écrire et parvient même à séduire des détenues... Charles Sobhraj, qui va écrire ses Mémoires et s'apprête à engranger les dividendes d'un film qui va être tourné sur sa vie, n'aime pas la façon dont la presse le *décrit* : *« Ceux qui me décrivent comme le criminel le plus diabolique du siècle ne savent pas de quoi ils parlent. Est-ce que j'ai la tête d'un tueur ? »*

Bruno Philip






هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

MANIFESTATION Samedi 22 février, à Paris et dans plusieurs villes de province, des défilés sont organisés pour demander le retrait du projet de loi Debré renforçant la législation sur l'immigration. ● **LA POLÉMIQUE** continue sur les raisons de la mobilisation des artistes et des intellectuels. Un sondage de la Sofres indique qu'une majorité de Français sont favorables au projet de loi du gouvernement. Plusieurs personnalités, comme Serge Klarsfeld et Denis Tillinac, contestent notamment la comparaison avec la France de Vichy. ● **A L'ÉTRANGER**, la politique de la France est de plus en plus contestée. Dans les pays francophones on y voit une contradiction avec ses appels à une démocratisation des régimes. Les intellectuels marocains sont particulièrement inquiets et redoutent un développement des sentiments anti-français dans leur pays. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

La politique d'immigration altère l'image de la France à l'étranger

Les pays francophones s'inquiètent du développement de la xénophobie et constatent les difficultés croissantes de leurs ressortissants à rendre visite à leurs amis français. Face aux manifestations pour le retrait du projet Debré, le RPR s'efforce de mobiliser l'opinion publique

« IL Y A UN MALENTENDU terrible. La France est complètement schizophrène ! Elle veut favoriser la démocratie, la stabilité, la francophonie, faire en sorte que soit évité chez nous ce qui se passe ailleurs, et en même temps elle fait exactement tout ce qu'il faut pour encourager la haine... » L'« ailleurs » qu'évoque ce journaliste marocain, c'est l'Algérie voisine, et c'est ce qui donne un ton particulièrement dramatique à sa dénonciation du paradoxe français. L'image que la France veut promouvoir d'elle-même, et sur laquelle elle fonde une large partie de son action extérieure, est altérée partout dans le monde par la tournure qu'a prise ces dernières années le débat sur l'immigration et par le sentiment que les thèses du Front national gagnent du terrain dans l'Hexagone.

Plus il s'agit de l'étranger proche, de pays qui ont partagé notre histoire, qui parlent notre langue, dont de nombreux ressortissants vivent sur le sol français, et plus s'ajoutent à cette dépréciation générale de l'image de la France une incompréhension qui n'est pas loin de la désillusion, un dépit qui, si l'on n'y prend pas garde, ouvrira tout droit la voie au rejet.

Qu'il soit fondé ou non, l'amalgame est fait dans ces pays-là entre les incidents xénophobes qui se produisent en France, les succès qu'y remporte le Front national, et d'autre part les législations toujours plus contraignantes, les procédures toujours plus lourdes, l'arbitraire, qui depuis quelques années règnent sur la délivrance des visas. Pour des centaines de milliers de personnes dans ces pays (au premier rang desquels ceux du Maghreb), obtenir un visa de courte durée, sans intention et sans motif d'immigration – parce qu'on veut aller voir sa famille en France, parce qu'on avait l'habitude de s'y faire soigner, parce qu'on y a fait ses études et qu'on veut se ressourcer, parce qu'on y est invité par une entreprise, une municipalité, une maison d'édition, une université – s'apparente à un humiliant parcours du combattant à l'issue de plus en plus aléatoire.

MESSAGE BROUILLÉ

« Lynchés et lâchés », titrait il y a quelques jours Mohamed El Ghas, le rédacteur en chef de *Libération*, l'un des quotidiens francophones marocains, sur un article consacré au débat français sur la loi Debré. *« Ce qui est en cause*, explique-t-il, *ce n'est pas seulement l'affaire du certificat d'hébergement, ça va bien au-delà ; c'est l'impression que désormais tous les étrangers, tous les Marocains notamment, qui vivent en France sont dans une situation précaire, fragilisée, que tout peut arriver, que d'un jour à l'autre on peut brutalement changer leur vie. »* La peur d'être chassé, répudié.

Le paradoxe, c'est que la France mène dans le même temps une politique très active de coopération, d'échanges, de promotion de sa langue et de sa culture, qui mobilise de la part de l'Etat des moyens considérables. Aux bonnes raisons qu'elle a de le faire partout, s'ajoute évidemment à propos de la Tunisie et du Maroc une justification meilleure encore, fournie par le contre-exemple algérien : celle d'éviter, si faire se peut, qu'un jour ou l'autre des extrémismes prospèrent sur un sentiment anti-français et puissent alimenter leur démagogie de cette haine. Le Maroc par exemple, où la politique française des visas a des effets dévastateurs, est en même temps l'un des pays où l'effort de coopération est le plus important (c'est notamment le plus gros poste de l'action culturelle française à l'étranger) et où il rencontre à la fois l'encouragement des autorités locales et une très forte demande du public. Mais le message est brouillé : on ruine d'un côté ce que l'on construit patiemment de l'autre.

Vu de l'étranger proche, et en particulier de l'autre rive de la Méditerranée, il ne fait guère de doute, pour la grande majorité des populations, que les thèmes de propagande du Front national polluent la politique française et qu'elles sont les premières à en faire les frais. La France a encore deux visages, celui de la coopération et celui du repli sécuritaire, mais la tendance du second à supplanter le premier s'accentue dangereusement.

On en est bien conscient au ministère des affaires étrangères à Paris, même si l'on y fait droit à la double nécessité de contenir *« le danger migratoire et le danger terroriste »* et même si la solidarité gouvernementale oblige tout un chacun à modérer ses propos. Pour schématiser, la mission du Quai d'Orsay – du moins de tous les services en charge de la coopération, des affaires culturelles, scientifiques et techniques, des échanges de jeunes, de la francophonie – obéit à une logique exactement contraire à celle du ministère de l'intérieur. *« Nous sommes demandeurs et eux* [au ministère de l'intérieur] *sont refuseurs*, admet un diplomate, *le terrain est conflictuel. » « C'était pire sous Pasqua*, confie un autre. *Il suffisait qu'un ambassadeur recommande la délivrance d'un visa de longue durée pour qu'à l'Intérieur on bloque le dossier. » « Cela se produit encore parfois »*, ajoute-t-il. Et il décrit *« les querelles d'appareils »*, la menace diffuse que fait peser le ministère de l'intérieur sur les personnels diplomatiques et consulaires, ou encore les protestations en pure perte des affaires étrangères contre tel ou tel refus de visa arbitraire, et jamais motivé, par le ministère de l'intérieur : *« Ils veulent faire des exemples »*, dit-il.

Il est malgré tout au moins un aspect du problème qui relève du ministère des affaires étrangères : c'est l'accueil généralement déplorable réservé aux demandeurs de visas dans les consulats français. *« Il n'y a pas assez de personnel, les locaux sont exigus et mal aménagés, les guichets encombrés »*, reconnaît un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, qui incrimine le manque de moyens, mais aussi le fait que, derrière les guichets, il y a des employés locaux enclins à profiter de leur situation et souvent, derrière eux, *« un petit chef français qui a tendance à traiter tous les indigènes comme des bougnoules »*.

ÉLÉMENT AGGRAVANT

La véritable galère que représentent les démarches dans ces consulats – les papiers à rassembler, les interminables files d'attente, la hargne du préposé qui vous met en position de suspect, l'incertitude – s'impose à tous les demandeurs de visas, à quelques exceptions près pour lesquelles les formalités et l'attente sont allégées grâce à l'implication directe de l'ambassadeur. Quant à l'issue de ces démarches, elle est devenue totalement aléatoire pour toutes les demandes privées individuelles, *« sauf si l'on veut venir faire des affaires et que l'on est muni d'un mot du conseiller économique de l'ambassade »*, note un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay. Sauf aussi pour les étudiants qui ont passé avec succès l'examen donnant droit à une bourse d'étude en France, désormais organisé par les ambassades, ou pour ceux qui s'inscrivent dans le strict cadre d'un programme de coopération officiel, dûment organisé à l'avance par la diplomatie française.

Pour tous les autres, c'est l'inconnu, avec un risque d'échec croissant. Y compris dans le cas d'échanges semi-officiels dus à l'initiative de collectivités locales françaises, ou bien subventionnés en partie par la France car organisés par des associations éducatives, sportives, culturelles éminemment respectables. Le conseiller culturel adjoint à l'ambassade de France à Rabat, M. Colombier, cite par exemple le cas d'un groupe de jeunes musiciens de Mohamedia, au Maroc, qui n'a pas pu se rendre à l'invitation que lui faisait la ville (jumelée) de Belfort pour un festival de musique, parce que l'un de ses membres, étant sans emploi, fut probablement jugé comme ne satisfaisant pas aux critères de revenus exigés, même pour un visa de courte durée. Les exemples de ce type sont légion, ils sont connus, ils découragent. Or *« maintenir le flux des échanges dans la jeunesse*, dit M. Colombier, *c'est aussi le meilleur moyen de combattre les fausses idées sur l'immigration »*.

Les nouvelles formalités prévues par le texte de Jean-Louis Debré ne sont, dans ce paysage, qu'un élément aggravant supplémentaire. Elles ne font que renforcer l'idée, partagée par un diplomate du Quai d'Orsay, qu'*« on accorde des visas à ceux qui viennent dépenser de l'argent en France ou permettre des affaires, et que le reste est accessoire »*.

Claire Tréan

Selon que les Roumains sont célèbres ou inconnus...

BUCAREST
de nos envoyés spéciaux

Jacques Chirac a rendu hommage aux immigrés roumains... célèbres : Eugène Ionesco, qui fut son *« grand ami »*, Mircea Eliade, Emile Cioran, Brancusi. Dans un discours prononcé, vendredi 21 février, devant le Parlement roumain, à l'occasion de son voyage officiel à Bucarest, le chef de l'Etat a lancé un *« cri du cœur »* pour saluer ces *« grands auteurs, musiciens et artistes roumains qui (...) ont nourri la culture de mon pays »*. Il s'est également félicité de la présence en France d'une *« importante communauté roumaine ou d'origine roumaine »*.

Au cours de la même journée, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a eu, pour sa part, un entretien avec son homologue roumain, Gavril Dejeu, pour évoquer un autre aspect de l'immigration. La Roumanie est, en effet, le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en France, en Italie et en Espagne. Depuis que, en juin 1995, l'Office de protection des réfugiés et apatrides a classé la Roumanie parmi les *« pays sûrs »* en raison des *« changements politiques fondamentaux intervenus »* ces dernières années, les demandes d'asile sont très rapidement rejetées, *« sauf circonstances exceptionnelles »*. Depuis la nomination de M. Debré place Beauvau, quatre mille ressortissants roumains ont été expulsés, dont mille à bord de charters affrétés par la compagnie nationale roumaine. Selon un diplomate français, la Roumanie demeure un pays *« à haut risque migratoire »*, en raison notamment de ses difficultés économiques.

Christophe Châtelot et Pascale Robert-Diard

La lassitude résignée des Ivoiriens

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

La cohue qui précède les fêtes de fin d'année ou les vacances d'été est loin : les abords du consulat général de France d'Abidjan sont calmes. Sous l'auvent qui abrite les candidats au visa, quelques personnes finissent de remplir leur formulaire, vérifient qu'elles ont réuni toutes les pièces du dossier.

Un aspirant homme d'affaires voudrait organiser la distribution de pièces détachées automobiles à l'usage des voitures d'occasion, de plus en plus nombreuses en Côte d'Ivoire. Il part en France pour prendre contact avec des exportateurs : *« J'ai un certificat d'hébergement et un ordre de mission. »* Une jeune fille, collégienne, qui voudrait *« faire connaissance »* avec la France produira – faute de certificat d'hébergement – une réservation hôtelière. Tous deux devront apporter la preuve (travellers chèques, carte de crédit accompagnée d'une attestation bancaire) qu'ils disposent d'au moins 300 FF par jour pour toute la durée de leur séjour en France ; des bulletins de salaires peuvent aussi être exigés. Ces conditions excluent automatiquement l'immense majorité des Ivoiriens. Seuls 20 % des actifs ont un travail officiel, et le salaire minimum mensuel est de 350 F.

TRACASSERIES ORDINAIRES

L'instauration des visas d'entrée en France pour les Ivoiriens en 1991, la multiplication des conditions nécessaires à leur obtention sont maintenant entrées dans les mœurs, et l'état d'esprit de la plupart des candidats au voyage en France est plutôt résigné. Le consulat d'Abidjan a délivré, en 1996, 12 000 visas, pour la plupart de court séjour, un chiffre en légère progression par rapport à 1995. Environ 1 200 visas ont été refusés, une proportion nettement inférieure à celle constatée dans les pays d'émigration, Mali ou Sénégal. A Dakar et Saint-Louis, les consulats rejettent un tiers des candidatures.

Ces refus concernent des dossiers complets définitivement rejetés. On ne tient pas la comptabilité des postulants qui interrompent leurs démarches faute de pouvoir réunir les pièces nécessaires. Impossible de savoir combien de familles établies en France et souhaitant recevoir un parent ou un ami se sont vu refuser le certificat d'hébergement. Mais, à Abidjan, de nombreux candidats au voyage se plaignent auprès du consulat de la difficulté rencontrée dans l'obtention de ce certificat. Quant aux postulants au visa de long séjour – étudiants, conjoints de Français –, leur cas relève des services du ministère des affaires étrangères installés à Nantes.

Ces tracasseries ordinaires suscitent quelques inquiétudes du côté ivoirien. Lors d'un récent déjeuner des *« amis franco-ivoiriens de Jacques Chirac »* organisé à l'occasion de la venue de Monique ben Guiga, sénateur RPR des Français de l'étranger, le secrétaire général du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI, au pouvoir), Laurent Dona-Fologo, a estimé *« anormal qu'un Ivoirien ait autant de difficultés pour entrer en France »*. M. Fologo, qui fut l'un des proches de Félix Houphouët-Boigny, s'inquiète des conséquences que la politique d'immigration de Paris pourrait avoir sur l'influence de la France en Afrique. *« La France n'est plus la seule à être présente dans nos pays*, a-t-il déclaré au *Monde*. *Or* [en raison des difficultés administratives], *il y a de plus en plus d'étudiants africains francophones aux Etats-Unis et au Canada. Et le fait d'étudier dans un pays crée des liens avec les entreprises que l'on connaît. »*

M. Fologo, qui est également ministre de la solidarité nationale, voudrait voir créer des quotas annuels d'étudiants. Il a également attiré l'attention des autorités françaises sur les difficultés que certains Ivoiriens ont à se faire soigner en France. Il faut, avant d'obtenir un visa pour raisons médicales, déposer à la paierie de l'ambassade de France une somme correspondant à la totalité du coût estimé des soins ou de l'intervention. L'attribution de ces visas relève de l'administration centrale, et certains ont été refusés récemment *« même en intervenant à un niveau assez élevé »*, regrette le ministre.

Thomas Sotinel

Condamnation sans appel de la presse marocaine

RABAT
de notre envoyé spécial

Franchissant la Méditerranée, le débat sur le projet Debré a touché le Maroc. Mais, avant de surgir voici environ une semaine sur la place publique, il a dû emprunter – comme en France – des chemins de traverse, à l'écart des voies officielles qui lui étaient barrées.

Le signal est venu de la presse écrite. Contrastant avec une télévision étroitement contrôlée, qui n'a pour ainsi dire soufflé mot de ce texte et de l'opposition qu'il a suscitée, c'est elle qui, la première, a lancé le débat. Elle l'a fait sans équivoque, en prenant parti contre le renforcement de la législation française sur l'immigration.

D'un texte de journal à l'autre, seul varie le ton des condamnations : ferme, par exemple, pour le quotidien *L'Opinion*, qui a salué le *« sursaut »* des signataires pour l'appel à la *« désobéissance civile »* ; raisonné, pour *La Vie économique*, qui juge la francophonie *« incompatible avec la politique actuelle de l'immigration »*, ou alors, poursuit le magazine, *« ce ne serait plus qu'un gadget politique garantissant à la France des intérêts économiques et une aire d'influence »* ; intransigeant, pour le quotidien *Libération*, proche des socialistes de l'USFP, qui, dans un éditorial musclé, s'en est pris à la *« sinistre fièvre xénophobe qui défigure de plus en plus la France »* et à une *« loi indigne concoctée par des démagogues extrémistes de la droite »*.

De tous les journaux marocains, *Libération* est sans conteste l'adversaire le plus résolu du projet Debré. Le plus en pointe également. Jour après jour, le quotidien de Casablanca a récupéré dans les colonnes des journaux français des munitions fraîches pour mener son combat. Au fil des jours, il a publié *in extenso* l'appel à la *« désobéissance civile »* et la liste des premiers signataires, un texte de l'écrivain Tahar Ben Jelloun (*« Ma mère ne viendra pas en France »*), emprunté au *Monde* du 18 février, et dans son édition de samedi 22 février, des dessins venus du *Canard enchaîné*, de *Charlie Hebdo*, de *Libération*...

Encore balbutiante au Maroc, la société civile commence à suivre. Lentement, car, reconnaît un intellectuel, aux yeux des Marocains, les immigrés restent des *« êtres hybrides, des gens à l'identité mal définie »*. En début de semaine, dans le quotidien *El Bayane*, le comédien Taïeb Seddiqui a pris position contre le projet Debré. L'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) lui a emboîté le pas. Dans un communiqué, publié vendredi 21 février par la presse locale, elle a dénoncé *« les lois scélérates adoptées par les Français »*, les mesures *« liberticides ou persécutoires »*, *« le développement du discours xénophobe »*, avant de rendre hommage aux *« intellectuels, artistes (...) pour leur prise de position ferme contre le racisme et contre les mesures (...) portant atteinte à la dignité des immigrés et des étrangers »*.

SILENCE DES POLITIQUES

La démarche des artistes français a été applaudie par les intellectuels marocains. *« Je trouve formidable que des artistes se mobilisent ainsi. Ils ne le font pas simplement contre un projet de loi mais contre une montée de l'intolérance. La victoire du Front national à Vitrolles a pesé. Ce que les artistes défendent, c'est les étrangers comme facteur d'enrichissement d'une société. J'y vois un signe de désespoir »*, résume le psychiatre-psychanalyste Jalil Bennani.

Aux remous qui commencent à agiter la société marocaine, comment ne pas opposer le silence du pouvoir et de l'opposition ? Silence logique de la part de la monarchie chérifienne à un moment où le baromètre des relations franco-marocaines est au beau fixe ; silence plus difficile à justifier de la part de l'opposition. *« Elle est désarçonnée, parce que l'opposition au projet Debré est née de la société civile et non pas des partis politiques traditionnels. C'est quelque chose qui perturbe et déroute l'opposition marocaine »*, hasarde un intellectuel.

Reste les Marocains candidats au visa. On ne les entend guère. *« Pour la majorité d'entre eux, la France est depuis longtemps oubliée, un pays fermé »*, dit M[e] Bennani, le président de l'OMDH. De fait, à Rabat, devant l'étroit guichet du consulat français, les files d'attentes interminables de naguère ne sont plus qu'un souvenir. Il y a quelques années, on n'hésitait pas à passer la nuit sur place, à même la chaussée, pour être assuré de déposer sa demande de visa, le lendemain matin. Des chômeurs faisaient la queue à la place du demandeur, moyennant finance. Cette époque est révolue. La France délivre aux Marocains trois fois moins de visas qu'il y a une dizaine d'années, selon des chiffres officieux. Et près de deux demandes de visas sur trois seraient refusées.

De cette sévérité découle l'absence de cohue devant le consulat. Les Marocains obstinés arrivent armés de patience et bardés de documents administratifs : bulletins de salaire, relevés bancaires, quittances de loyer, attestations diverses... Les histoires ubuesques et poignantes abondent à l'ombre du guichet. *« Les gens sont déjà désespérés*, dit un universitaire marocain. *La loi Debré, si elle est votée, ne sera jamais qu'un obstacle supplémentaire sur leur route. »*

Jean-Pierre Tuquoi



Controverse autour du rapprochement avec Vichy

SIGNATAIRES des appels à la désobéissance civique, collectifs de sans-papiers, organisations politiques, syndicats et associations devaient manifester samedi 22 février, dans toute la France, contre le projet de loi Debré. Au défilé parisien, organisé à 15 heures au départ de la gare de l'Est, devaient répondre des manifestations dans de nombreuses villes de province, notamment à Bordeaux, Toulouse, Lyon ou Caen.

Alors que la journée de samedi doit constituer un moment fort dans le mouvement de protestation contre le projet Debré, une polémique se fait jour sur le parallèle historique tracé par les pétitionnaires avec les lois de Vichy. Dans un entretien au *Figaro*, samedi 21 février, Serge Klarsfeld estime que se présenter à la manifestation avec une valise (comme les juifs entre 1940 et 1944), comme a appelé à le faire le collectif des « 121 noms difficiles à prononcer », est *« un abus, un excès »*. Le président de l'Association des filles et fils des déportés juifs de France juge que l'*« on ne peut pas comparer ainsi ce qui s'est passé pendant la guerre et le but d'un dispositif législatif de 1982 qui est aujourd'hui développé par ce projet de loi contesté »*. Il souligne que *« cela banalise ce qui s'est passé. Il y a plus de cinquante ans »*. Dans le même journal, Jean Kahn, président du Consistoire central israélite de France, juge ce rapprochement *« inacceptable »*. Le CRIF avait déjà qualifié cette comparaison de *« simpliste »* et *« choquante »*. De même, une dizaine de députés RPR et UDF ont signé un communiqué pour dénoncer *« cet amalgame sordide »*.

Sur un registre semblable, la Fédération nationale des déportés et internés s'est élevée, vendredi 21 février, contre *« la comparaison abusive et tout à fait scandaleuse »* entre le sort des immigrés clandestins et le traitement subi par les déportés de la part des nazis. Dans un éditorial intitulé *« L'inévitable référence pétainiste »*, Serge July, directeur de *Libération* (daté 22-23 février), critique lui, aussi, l'utilisation du symbole de la valise. *« Cet excès soulève logiquement des hoquets d'indignation. »*

De leur côté, des *« Justes parmi les nations »*, honorés par l'Etat d'Israël pour avoir sauvé des juifs pendant la seconde guerre mondiale, ont lancé un appel contre la loi Debré. *Ils ont signé un texte dans lequel* ils affirment qu'ils continueront à recevoir chez eux qui ils veulent sans en référer à qui que ce soit. Dans *L'Humanité* de samedi, Carole Bouquet estime que *« résister n'est pas un verbe à conjuguer au passé »*. L'actrice, qui incarne la résistante Lucie Aubrac dans le dernier film de Claude Berri, affirme partager avec son modèle *« la haine du fascisme, la haine du racisme et l'amour de la liberté et de la démocratie »*. Dans une lettre adressée au président de la République, Jacques Lafouge, grand maître du Grand Orient de France, propose un moratoire législatif d'un an sur l'immigration, qui permettrait de *« lancer une très large consultation de toutes les institutions intéressées »*.

Denis Tillinac : « Les pétitionnaires se sont discrédités »

Dans un entretien à l'hebdomadaire *Le Point* (daté 22 février), l'écrivain Denis Tillinac, proche de Jacques Chirac, estime que les pétitionnaires d'aujourd'hui *« se sont discrédités en étant, hier, les compagnons de route des staliniens »*. Interrogé pour savoir s'il ne craint pas d'être accusé de poujadisme, il répond : *« Que disait Poujade en 1956 (...) ? Il disait que les élites ont failli. Le diagnostic devait être juste puisque, deux ans plus tard, de Gaulle arrivait au pouvoir et donnait un bon coup de pompe dans la fourmilière. »* M. Tillinac conteste le rapprochement avec la période de Vichy. *« Comment ose-t-on parler de Vichysme alors que la société française est l'une des plus tolérantes du monde »*, dit-il. *La « gauche française n'a pas d'idéologie »*, ajoute-t-il mais *« une démonologie »*, et elle est *« une alliée objective de Le Pen »*. Pour lui, le FN, c'est *« 30 % d'idéologie raciste et xénophobe, inacceptable pour un gaulliste, et 70 % du programme du RPF »*, le mouvement gaulliste du début de la IVe République.

La majorité s'efforce de contre-attaquer en prenant l'opinion publique à témoin

FACE au brusque mouvement de protestation contre le projet de loi sur l'immigration et à l'ampleur de la mobilisation qu'il a suscitée, la majorité et le gouvernement s'efforcent de contre-attaquer sur trois terrains.

Parlementaire d'abord, avec le recul du gouvernement sur la disposition la plus controversée du projet de Jean-Louis Debré : les certificats d'hébergement. Dès jeudi 20 février, et malgré de sérieuses réticences parmi les députés de la majorité, la commission des lois de l'Assemblée nationale adoptait un nouveau dispositif confiant aux préfets, et non plus aux maires, la gestion de ces certificats et supprimant l'obligation faite aux personnes hébergeant des étrangers d'avoir à déclarer leur départ.

L'espoir du gouvernement est de se présenter devant l'Assemblée, qui examine le projet en deuxième lecture à partir de mardi 25 février, avec un texte épuré de la disposition qui avait déclenché les protestations. Rien ne garantit, cependant, que les réticences à l'égard de cette modification, déjà manifestes lors de l'examen par la commission des lois, ne s'exprimeront pas, à nouveau, lors de la discussion en séance publique. Ainsi, Eric Doligé, député RPR du Loiret, a annoncé, vendredi 21 février, qu'il déposerait des amendements laissant aux maires un avis consultatif en matière de certificats d'hébergement.

BONNE FOI

Au-delà des parlementaires, la majorité tente, depuis deux jours, de prendre à témoin l'opinion publique de sa bonne foi. Alain Lamassoure, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a ainsi affirmé, vendredi, que le problème qui avait *« ému certains, le risque de délation, n'existe plus »*. A ses yeux, la *« controverse »* sur le projet de loi Debré *« est en train de changer de nature »*. Il a accusé les opposants à ce texte de *« remettre en cause le principe même de la lutte contre l'immigration clandestine »* et a mis en garde *« tous les démocrates, tous ceux qui sont sincères dans cette affaire, contre l'amalgame »* entre immigration régulière et immigration clandestine.

De son côté, Jacques Godfrain (RPR), ministre de la coopération, s'est adressé, vendredi à Toulouse, aux signataires des pétitions : *« Vous êtes en train de protéger les marchands de sommeil »* qui exploitent les immigrés clandestins, leur a-t-il lancé, avant de s'en prendre, incidemment au ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, qui a *« tort »*, a-t-il déclaré, *« de s'exprimer beaucoup sur le Front national »*.

Dans un entretien au *Parisien*, samedi 22 février, Raymond Barre (app. UDF), député et maire de Lyon, souligne également que *« depuis l'émergence des pétitionnaires, il y a beaucoup de gens qui prennent le train en marche et saisissent l'occasion de procéder à tous les amalgames »*. L'ancien premier ministre ne peut s'empêcher d'y voir *« certaines connotations électorales »* et il ajoute qu'il ne voit pas, dans le mouvement de protestation contre le projet Debré, *« l'expression de l'opinion du plus grand nombre de Français »*.

De fait, un nouveau sondage, réalisé par la Sofres pour le service d'information du gouvernement, les 20 et 21 février auprès de 1 000 personnes, et publié samedi par *Le Figaro*, confirme une enquête de l'IFOP réalisée deux jours plus tôt. Certes, 50 % des personnes interrogées se déclarent favorables à la pétition des intellectuels et des artistes contre le projet Debré, contre 47 % qui y sont opposées. Mais 61 % (contre 37 %) se disent opposées à l'appel à la désobéissance civique ; 68 % (contre 30 %) sont favorables à la lutte contre l'immigration clandestine ; et 67 % approuvent la modification du texte à propos des certificats d'hébergement.

Enfin, à défaut d'organiser une contre-manifestation de soutien au projet Debré, la majorité – et en particulier le RPR – s'emploie à mobiliser ses partisans sur le terrain. Durant tout le week-end, les militants du RPR ont été invités à diffuser massivement un tract, tiré à deux millions d'exemplaires, pour soutenir le projet du gouvernement sur l'immigration. Sans s'attaquer aux signataires des pétitions de protestation et sans dénoncer les appels à la désobéissance civique, ce tract proclame sobrement la nécessité de soutenir le projet Debré *« qui vise à faire respecter les lois de la République et à mieux combattre l'immigration clandestine »*, ainsi que la lutte contre le racisme et l'intégration des étrangers en situation irrégulière. Les jeunes du RPR, devaient diffuser, samedi à Paris, un tract invitant, *« contre le racisme et la xénophobie »*, à ne *« pas se tromper de combat »*.

Gérard Courtois

Jean-Louis Debré : « Etre en harmonie avec notre génie »

Le ministre de l'intérieur a défendu, vendredi 21 février, son projet de loi sur l'immigration, lors d'une conférence de presse à Bucarest. *« Si nous voulons être un pays d'accueil, être en harmonie avec notre tradition et notre génie, nous devons rejeter l'immigration irrégulière pour permettre celle légale »*, a déclaré Jean-Louis Debré, qui accompagne Jacques Chirac en Roumanie. M. Debré s'est refusé à tout commentaire sur la manifestation prévue samedi à Paris contre ce projet de loi.

Des policiers appellent au retrait du projet de loi

UN *« APPEL des policiers pour le retrait de la loi Debré »* a été lancé vendredi 21 février. En voici l'essentiel : *« Parce que nous ne voulons pas être demain assimilés à la police de Vichy, dont nous portons encore aujourd'hui le rouge au front (...). Parce que nous ne voulons pas être ceux qui demain seront chargés de faire appliquer une loi qui avilie les hommes et les femmes de notre pays (...). Parce que nous n'oublions pas que, parmi nous, nombreux sont les policiers dont les racines sont celles de l'immigration. Parce que, tenus par notre statut spécial mais non par notre conscience, et respectueux des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de l'Etat de droit dans lequel nous agissons, nous ne pouvons pas appeler à la désobéissance civile, nous demandons le retrait pur et simple de la loi Debré. »*

Parmi la vingtaine de premiers signataires figurent, à titre individuel, plusieurs responsables de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), dont son secrétaire général Yvon Castel (*lire page 11 son point de vue*). La pétition des policiers fait suite à l'appel lancé, après bien d'autres secteurs socioprofessionnels, par le Syndicat de la magistrature. Cet appel engageait les magistrats *« à résister, en utilisant toutes les armes du droit, aux derives engagées par ces textes liberticides »*. Pris à partie par des députés RPR, le garde des sceaux, Jacques Toubon, avait souligné le 19 février que, selon la jurisprudence, *« l'obligation de réserve n'est ni une obligation au silence ni même une obligation au conformisme »*, notamment pour les magistrats *« investis d'un mandat syndical »*.

Astreints au devoir de réserve, les policiers doivent, selon les textes en vigueur, *« s'abstenir en public de tout acte ou propos de nature à porter la déconsidération sur le corps auquel ils appartiennent ou à troubler l'ordre public »*. Il est toutefois reconnu que les policiers investis de responsabilités syndicales disposent d'une liberté d'expression plus étendue.

Erich Inciyan

Les Eglises soutiennent la désobéissance civique

SI LES ÉGLISES n'ont pas signé les appels à la manifestation du 22 février, les militants chrétiens devaient être nombreux à y participer, en particulier ceux de la Cimade (majoritairement protestant) et du Comité catholique pour les migrants. Le 28 janvier, quarante-trois présidents et secrétaires généraux de mouvements chrétiens avaient adressé un appel aux sénateurs, s'inquiétant des *« nombreuses mesures répressives »* contenues dans le projet de loi Debré. Plus tôt encore, le conseil des Eglises chrétiennes, le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante, et Mgr Billé, président de la conférence des évêques, avaient mis en garde le gouvernement contre les conditions de délivrance des certificats d'hébergement.

Les Eglises se montrent de plus en plus décomplexées par rapport à la question de la désobéissance civique. Dès octobre 1995 à Toulouse, les assises générales du protestantisme invoquaient l'*« objection de conscience »* à propos des lois sur l'immigration et appelaient les protestants à *« mettre leurs convictions en pratique, en prenant le risque d'accueillir, de soutenir des étrangers qui les sollicitent quand ils paraissent victimes d'injustice et d'atteinte à leur dignité »*.

L'HOSPITALITÉ, « QUELQUE CHOSE DE SACRÉ »

Evêque de Clermont-Ferrand, Mgr Hippolyte Simon vient de déclarer, dans *La Croix* du 21 février : *« L'hospitalité a gardé quelque chose de sacré. Elle relève de ces lois non écrites dont nous savons qu'elles s'imposent à toute personne et même à l'Etat. »* Dans son encyclique *Evangelium vitae* (Evangile de la vie) de 1995, le pape avait rappelé que tout acte légal n'est pas forcément moral et qu'il existe des règles imprescriptibles supérieures à la loi de l'Etat. Sa démonstration s'appliquait alors à l'avortement et à l'euthanasie.

Depuis, pour l'immigration, d'autres déclarations s'apparentent aussi à des appels à la désobéissance. Celle de Jean Paul II soulignant, lors de la Journée des migrants de 1996, que la responsabilité du chrétien à leur égard ne doit pas être inscrite *« dans les limites imposées par une loi »*. En 1994 à Munich, une rencontre européenne des commissions pastorales de migrants indiquait que *« les communautés chrétiennes doivent pouvoir apporter un premier accueil à toute personne en situation illégale qui le demande et devront se sentir soutenues par leur Eglise, y compris lorsqu'elles auront pris le risque de l'illégalité. (...) Quand la vie du migrant apparaît menacée par un retour au pays d'origine, les chrétiens reconnaissent comme leur devoir*, ajoute la déclaration de Munich, *de s'engager et d'assurer à la personne concernée la protection nécessaire. »*

Henri Tincq

Les perdants des mairies FN organisent la « résistance » à l'extrême droite

LYON
de notre correspondant régional

Ils étaient sur l'estrade et s'en seraient bien passés. Militants associatifs ou élus, ils représentaient quatre villes – Toulon, Marignane, Orange et Vitrolles – mais du côté des perdants. Vendredi 21 février, à Vaulx-en-Velin, à l'invitation de la Convention pour une alternative progressiste (CAP) et du mouvement Agir, ils ont essayé d'expliquer, devant trois cents personnes, pourquoi le Front national avait enlevé ces quatre mairies. Le constat a été dressé en commun : la gauche, la droite et les *« citoyens »* n'ont pas été assez présents sur le terrain. *« On est tous responsables »*, a résumé Serge Julien, membre de l'association Alerte Orange.

Sur les pratiques des mairies d'extrême droite, il y eut aussi convergence : ainsi Alain Labbé, ancien maire socialiste d'Orange, a parlé d'un *« système de mensonges, de rumeurs »* ; Bruno Antoni, du Rassemblement des citoyens toulonnais pour la démocratie, a insisté sur l'utilisation par les élus FN d'un *« petit racisme latent »*. Pessimistes, tous ont dit qu'en cas de nouvelles élections le Front national enregistrerait, dans ces villes, de meilleurs scores encore.

Le débat prévoyait une troisième partie : « Comment organiser la résistance ? ». Les premières interventions de la salle ont décliné des programmes préétablis : un militant de la Fédération anarchiste a célébré le mouvement social de l'automne 1995 ; un responsable de la Ligue communiste révolutionnaire a défendu l'idée d'une gauche *« à 100 % à gauche »* ; un membre de Ras l'front de Grenoble a plaidé pour l'unité syndicale, *« la dynamique militante »* ; un élu du Parti communiste a pourfendu le traité de Maastricht, source, selon lui, de tous les maux.

La suite fut plus désordonnée. *« On a démissionné, on n'a pas de perspectives. Alors qu'est-ce qu'on fait maintenant ? »*, s'est interrogée une militante communiste, habitante des Minguettes à Vénissieux. *« Ne vous demandez pas comment c'est arrivé, parlez avec les gens »*, lui a répondu Bruno Antoni. *« Arrêtez vos querelles politiques*, a exigé une jeune beur de Vaulx-en-Velin. *Il faut se battre, main dans la main. »* Un habitant d'Orange, *« immigré de la troisième génération »*, a vivement invité tout le monde, en s'excusant de la formule, *« à se bouger le popotin »*. La salle a applaudi. Les conversations se sont poursuivies bien après la fin de la réunion, comme si chacun essayait de renouer les fils d'une histoire.

Bruno Caussé

Le « chantage » du maire d'Orange aux Chorégies

Un nouveau bras de fer oppose Jacques Bompard, le maire (FN) d'Orange, et Thierry Mariani, député (RPR) et président de l'association des Chorégies d'Orange, festival d'été de musique et d'opéra. La mairie s'est dite *« prête »*, vendredi 21 février, *« à verser de nouveau »* sa subvention aux Chorégies (supprimée en 1996 et aussitôt assumée par l'Etat) *« sitôt que Thierry Mariani, représentant de l'Etat, aura rendu son siège de président de l'association »*. M. Mariani a qualifié cette décision de *« chantage »* qui *« illustre le vrai visage de la mairie FN »*. Rappelant avoir été élu *« président des Chorégies par la volonté de la majorité absolue du conseil d'administration »*, il a déclaré qu'il *« démissionnerait »* de ce poste si la ville versait sa subvention, mais qu'il *« se représenterait immédiatement après »*.

Par ailleurs, le tribunal administratif de Marseille a annulé vendredi l'arrêté de la municipalité d'Orange interdisant la distribution de tracts sur la voie publique en été. Cet arrêté était intervenu après la distribution de tracts anti-FN par l'association Alerte Orange avant chaque spectacle des Chorégies en 1996. – *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

Une lettre du Club de l'Horloge

Henry de Lesquen, président du Club de l'Horloge, nous a fait parvenir la lettre suivante :

Contrairement à ce qui a été indiqué dans *Le Monde*, le Club de l'Horloge n'a strictement rien à voir avec un quelconque « extrémisme ». Comme le démontrent nos ouvrages et publications, nous sommes fermement attachés aux principes universalistes et démocratiques de la tradition nationale et républicaine.

Les positions que nous défendons en matière d'immigration ou de sécurité sont celles de la majorité des Français. Bien qu'elles puissent déplaire à certains, elles ne méritent pas d'être déconsidérées.

FAIT-DIVERS Les corps des quatre jeunes filles disparues depuis le 11 février après avoir participé au carnaval du Portel, près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ont été retrouvés, vendredi 21 février, ensevelis dans les dunes de Sainte-Cécile-Plage. Selon l'avocate de leurs familles, elles auraient été violées et étranglées. ● **INTERPELLÉS** jeudi 20 février, deux récupérateurs de ferraille de Dannes devaient être mis en examen pour « *viols et assassinats à récidive légale* ». L'un d'eux, Jean-Michel Jourdain, trente-cinq ans, avait été condamné en 1989 à quinze ans de réclusion pour le meurtre d'une jeune fille de dix-huit ans, et son frère Jean-Louis, trente-huit ans, à dix ans de prison pour une affaire de viol. ● **CE QUADRUPLE MEURTRE** intervient alors que se poursuit en France le débat suscité par le projet de loi renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles.

Un quadruple meurtre relance le débat sur la délinquance sexuelle

Les corps des quatre jeunes filles ont été retrouvés à Sainte-Cécile-Plage (Pas-de-Calais) ; elles ont été violées et étranglées. Deux hommes devaient être mis en examen pour « viols, assassinats à récidive légale » par le juge d'instruction Emmanuelle Wacogne

BOULOGNE-SUR-MER
de nos envoyés spéciaux

Les quatre adolescentes retrouvées assassinées vendredi 21 février à Sainte-Cécile-Plage (Pas-de-Calais) avaient été précédemment violées, a déclaré, samedi matin, l'avocate de leurs familles, Mᵉ Blandine Lejeune. Le parquet a demandé la mise en examen des deux ferrailleurs soupçonnés du crime pour « *viols et assassinats à récidive* », a-t-elle ajouté, à sa sortie du palais de justice de Boulogne-sur-mer. L'avocate a précisé que les quatre jeunes filles ont probablement été violées et étranglées dans les dunes proches de la côte. Amélie, Audrey, Isabelle et Peggy, avaient disparu depuis la nuit du 11 au 12 février, au cours de laquelle elles avaient participé au carnaval du Portel, ville de la région boulonnaise voisine de la commune d'Outreau, dans laquelle elles résidaient. Vendredi 21 février dans l'après-midi, leurs corps ont été découverts à Sainte-Cécile-Plage, à une quinzaine de kilomètres au sud de Boulogne, enterrés dans le sable à proximité d'un blockhaus.

Deux frères, Jean-Louis et Jean-Michel Jourdain, ferrailleurs à Dannes, petite commune des environs, devaient être mis en examen samedi 22 février. C'est l'interpellation de ces deux suspects, placés en garde à vue depuis jeudi, qui a conduit les enquêteurs, par recoupement d'informations, sur la plage de Sainte-Cécile. Selon les premiers éléments de l'enquête confiée au service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lille, les jeunes filles ont cherché à regagner leurs domiciles en faisant de l'auto-stop, à l'issue du carnaval. C'est alors que le fourgon des frères Jean-Michel et Jean-Louis Jourdain les a prises en charge, d'après les déclarations de ce dernier aux policiers. Les quatre adolescentes ont ensuite été conduites dans un blockhaus, où les deux frères auraient abusé d'elles. Toujours selon les aveux de Jean-Louis, celui-ci aurait ensuite quitté les lieux, laissant son frère sur place. Jean-Michel aurait alors étranglé les quatre amies, a accusé Jean-Louis dans ses aveux, qui restent contestés par son frère.

Jean-Michel Jourdain avait, dans un premier temps, nié être sorti du domicile familial dans la nuit du carnaval, contrairement au témoignage d'un habitant de Dannes qui assurait l'avoir vu regagner son domicile le lendemain aux alentours de 7 heures. Le fourgon des frères Jourdain a fourni un élément d'autant plus important dans la progression de l'enquête que les policiers ont rapidement pu établir que ce véhicule, précédemment caractérisé par ses pièces de carrosserie de différentes couleurs, avait été repeint en gris depuis la nuit du quadruple meurtre.

Les frères Jean-Louis et Jean-Michel Jourdain ont tous deux un casier judiciaire chargé, ce qui ne devrait pas manquer de relancer le débat sur le traitement des délinquants sexuels (*lire ci-dessous*). Déjà mis en cause dans deux affaires d'attentats à la pudeur avec violences, en 1986 et 1987, Jean-Louis, né en 1959, avait été condamné à dix ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Saint-Omer en 1989 pour une affaire de viol remontant à 1988. Son cadet, Jean-Michel, né en 1962, a été condamné, en 1989, par la même cour d'assises de Saint-Omer, à quinze ans de réclusion criminelle pour le meurtre par strangulation d'une femme qu'il connaissait, le 19 juin 1986. Libérés respectivement fin 1994 et en août 1995, « *ils n'ont pourtant pas bénéficié de mesure de libération conditionnelle* », a précisé le procureur de la République, Gérald Lesigne, qui, redoutant la colère de la population, a donné une conférence de presse vendredi soir, avant même la mise en examen des deux frères.

CAMIONNETTE REPEINTE

« *Ce sont des gens d'un milieu modeste, qui mènent une existence marginale et avec lesquels il est difficile de communiquer*, a commenté le procureur. *Le terme d'aveu serait inapproprié dans le sens où on l'entend habituellement… Même si nous avons la preuve de leur présence sur les lieux du carnaval.* » La camionnette des ferrailleurs a été saisie par les policiers du SRPJ de Lille, sans que l'on puisse donner aucune indication sur son utilisation par les frères Jourdain. Cette découverte a plongé la région boulonnaise dans la consternation après dix jours pendant lesquels les rumeurs les plus folles ont couru. La thèse de la fugue, laissant quelque espoir aux familles, a, en effet, longtemps été envisagée, des témoins ayant affirmé avoir vu les jeunes filles à Fréjus et à Paris.

Pressée de questions, samedi matin devant le palais de justice de Boulogne-sur-Mer, Laure Lamotte, tutrice de deux des victimes, répondait avec dignité. Elle tenait à être présente, avec Marie-José Merlin, mère des deux autres jeunes filles assassinées, lors de l'arrivée des deux suspects conduits vers 6 h 30 dans le bureau du juge d'instruction en charge de l'affaire, Emmanuelle Wacogne, pour l'interrogatoire de première comparution. Selon Mᵐᵉ Lamotte, « *il ne faut pas que ce drame devienne une affaire Dutroux. Il faut que la justice fasse son travail et empêche que d'autres monstres fassent encore autant de mal* ».

Jacques Follorou et Yves Jouannic

Jacques Chirac « horrifié et bouleversé »

En voyage officiel à Bucarest, en Roumanie, le président de la République, Jacques Chirac, s'est déclaré « *horrifié et bouleversé par cet acte de sauvagerie* », dès l'annonce, vendredi en fin d'après-midi, de l'assassinat des quatre jeunes filles du Pas-de-Calais. « *Je pense à ces jeunes filles, des enfants, victimes innocentes. Je pense à leurs parents et à leur détresse. Justice sera faite* », a-t-il ajouté.

Les habitants de Dannes incrédules et effondrés

LES HABITANTS de Dannes (Pas-de-Calais), le village de 1 300 habitants au sud de Boulogne-sur-Mer où vit la famille Jourdain, dont deux des fils sont impliqués, selon le procureur de la République, dans la mort des quatre jeunes disparues du Portel, tardaient à aller se coucher, vendredi soir 21 février, incrédules et effondrés. Plusieurs dizaines de personnes étaient encore agglutinées, vers 22 heures, devant la maison des Jourdain. Les commentaires s'échangeaient dans le calme, par petits groupes, sous la surveillance de quatre gendarmes.

La mère des fils Jourdain, Jeanne, et ses cinq petits-enfants ont quitté leur domicile peu avant 21 heures, à bord d'une fourgonnette escortée par la gendarmerie. « *Il faut bien protéger les enfants* », a déclaré un gendarme. Sur le portail en fer de la maison, une feuille de papier blanc porte un seul mot, écrit au stylo rouge : « *Assassins* ». Elle a été apposée juste à côté d'une affiche avec les portraits d'Audrey, dix-sept ans, de sa sœur Isabelle, vingt ans, et de leurs amies Amélie, dix-sept ans, et sa sœur Peggy, vingt ans, dont les corps ont été découverts dans l'après-midi, enfouis dans le sable, à quelques kilomètres de là.

Le portail de la maison des Jourdain ouvre sur un taudis. Une bicoque blanc et bleu est posée au milieu d'un amoncellement de détritus, vieux vélos, vieux jouets, planches d'où émergent des cabanes en tôle ondulée. Sur un mur en ruine, une pancarte blanche proclame : « *Jourdain ramasse toujours de la ferraille.* » « *Le jour, c'étaient des saints*, raconte un voisin. *Ils soudaient, bricolaient. La nuit, c'était la vadrouille, ils revenaient avec des voitures désossées, on savait qu'ils volaient.* » « *On n'aurait jamais cru qu'ils feraient cela* », commente un autre, qui n'ignore pas le passé judiciaire des deux hommes. La famille Jourdain, qui perçoit le RMI, a toujours habité Dannes, où est née Jeanne. « *Ils habitent dans un endroit invivable, et on essayait depuis longtemps de les faire partir, afin qu'ils soient relogés ailleurs*, indique un conseiller municipal. *Mais on n'y arrivait pas, car Jeanne est propriétaire des lieux.* »

Marie-Laure Michel (AFP)

La peine de « suivi médico-social » en question

LE QUADRUPLE MEURTRE de Sainte-Cécile-Plage (Pas-de-Calais) risque de relancer le débat suscité, en France, par la récente adoption, par le conseil des ministres, d'un projet de loi, présenté par le garde des sceaux, Jacques Toubon, « *renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles commises sur les mineurs et des infractions portant atteinte à la dignité de la personne* » (*Le Monde* du 30 janvier).

Ce texte propose d'instaurer une « *double peine* » assortie d'une obligation de soins pour les criminels et délinquants sexuels. « *La peine complémentaire de suivi médico-social*, indique le projet de loi, *consiste, pour le condamné, dans l'obligation de se soumettre, sous le contrôle du juge d'application des peines, à des mesures de surveillance et d'assistance comportant notamment une injonction de soins.* » Cette peine de suivi ne peut excéder cinq ans en cas de délit et dix ans en cas de crime. D'un point de vue médical, elle consisterait à administrer aux personnes condamnées et sorties de prison des traitements hormonaux antiandrogéniques inhibiteurs de la libido et à leur assurer une prise en charge psychologique ou psychiatrique.

Réclamées par les instances de réflexion qui avaient été chargées d'étudier la prévention de la récidive des crimes sexuels, ces mesures sont critiquées par les syndicats de psychiatres publics, qui les jugent « *contraires à l'éthique médicale* ». Pour sa part, tout en l'approuvant sur l'essentiel, le Comité national d'éthique a lui aussi émis un certain nombre de réserves concernant ce dispositif de prise en charge, soulignant que cette peine, qui est aussi un traitement, « *ne permet pas l'instauration d'une relation médecin-malade traditionnelle* ». Le 17 février, la Commission nationale consultative des droits de l'homme s'était déclarée favorable au projet de loi.

Début 1994, on comptait en France près de quatre mille détenus condamnés pour crimes ou délits à caractère sexuel dans les établissements pénitentiaires, soit 12,5 % de la population carcérale. On estime que 6 % des violeurs se rendent coupables d'infractions graves quatre ans après leur libération.

La chancellerie demande aux chambres de commerce d'adopter une charte déontologique

Un rapport remis à Jacques Toubon formule plusieurs suggestions visant à prévenir les prises illégales d'intérêts

IL Y A NEUF MOIS, les représentants des chambres de commerce et d'industrie (CCI) s'étaient rendus Place Vendôme afin de dire au garde des sceaux leur inquiétude au sujet d'un délit qui est désormais au centre du débat public : la prise illégale d'intérêts. Bien que les poursuites soient rarissimes, les élus consulaires affirmaient se sentir sous la menace permanente de cette infraction que l'on appelait jadis l'ingérence.

« *La situation est extrêmement dangereuse car le délit est interprété de façon large* », déclarait alors le président de l'assemblée des CCI, Gérard Trémège (*Le Monde* du 20 mai 1995). Au début de l'été, Jacques Toubon avait donc constitué, à la chancellerie, un groupe de travail placé sous l'égide de la sous-direction des affaires économiques et financières.

Comme la corruption et le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts, définie en 1810, impose à toutes les personnes exerçant une fonction publique un devoir d'impartialité : elle leur interdit de se placer dans une situation où leur intérêt personnel entre en conflit avec l'intérêt public. « *Le conflit d'intérêts crée en effet une tentation et un soupçon*, constate, dans un rapport de cinquante pages qui vient d'être remis à Jacques Toubon, le groupe de travail qui avait été installé en juillet 1996 à la chancellerie. *La tentation d'user de ses fonctions pour servir ses intérêts particuliers, et par là même d'en abuser. Le soupçon, chez l'administré, que la puissance publique serve, non au bien commun, ce qui est sa raison d'être, mais à la satisfaction des intérêts particuliers de ceux qui en disposent.* »

RISQUES DE DÉRAPAGE

Ce délit qui figure, dans le code pénal, au chapitre des manquements au devoir de probité concerne bien évidemment les CCI : composées de chefs d'entreprise élus par leurs pairs, les 183 chambres sont chargées de gérer des ports, des aéroports et des écoles professionnelles au nom de l'intérêt général. Dans ce monde où le privé côtoie en permanence le public, la prise illégale d'intérêts n'est jamais très loin : le PDG d'une société de travaux publics, également président d'une CCI, peut-il, par exemple, solliciter un marché concernant l'aéroport, qui est géré par la chambre ?

Consciente des risques de dérapage, la Cour des comptes mettait en garde, en 1996, contre le mélange des genres : elle critiquait ainsi vertement la CCI du Var qui avait passé commande à l'un de ses membres, qui dirigeait également une entreprise.

Présidé par le sous-directeur des affaires économiques et financières du ministère de la justice, Michel Dobkine, le groupe de travail, qui rappelle que l'on trouve la trace du délit d'ingérence dans le droit romain et dans plusieurs ordonnances royales, souligne que les chambres de commerce et d'industrie ne sauraient se soustraire à la loi. « *L'ingérence est, schématiquement, une gestion intéressée d'une mission de service public*, note le rapport. *Une telle gestion est inconcevable dans une chambre de commerce et d'industrie. Ces établissements publics ont un rôle d'interface essentiel à jouer entre les pouvoirs publics et le monde du commerce et de l'industrie et leur crédibilité repose sur leur impartialité.* »

LE FLOU DE LA LOI PÉNALE

Reste à définir avec précision les frontières entre le licite et l'illicite. Dénonçant le flou de la loi pénale, les responsables des CCI avaient, lors de leur entrevue avec Jacques Toubon, volontairement poussé la logique des textes jusqu'à l'absurde : selon eux, un élu consulaire qui prenait l'avion dans une aérogare construit par la chambre risquait d'être traîné en justice pour ingérence… Le rapport fait un sort à ces hypothèses. « *S'il s'agit d'une simple relation d'usager à service public, il n'y a pas prise d'intérêts dans la mesure où l'élu ne négocie rien et adhère aux conditions générales imposées à tous*, constate le rapport. *Il peut s'agir, par exemple, d'un président de CCI qui utilise les transports en commun ou dont les enfants fréquentent un établissement de formation géré par la CCI.* »

En revanche, dès que des relations d'affaires sont en jeu, le groupe de travail plaide en faveur d'un véritable « *devoir d'abstention* ». Il estime ainsi que le président d'une CCI doit, sauf exception, éviter tout « *rapport personnel d'affaires* » avec la chambre, de la même manière qu'un membre élu doit s'abstenir de toute relation d'affaires dans le domaine dont ils sont chargés. « *A titre d'exemple, il est préférable que les membres de la commission des marchés ne concluent pas de marchés avec la chambre* », conclut le rapport. Ce devoir d'abstention a pour but de dissiper les soupçons. « [Les membres des CCI] *ne pourront pas, dès lors, être soupçonnés d'avoir exercé un contrôle susceptible de leur avoir permis, à un moment ou un autre, d'influencer la décision.* »

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, le groupe de travail prêche en faveur d'une approche « *déontologique et facultative* » : il souhaite que les CCI intègrent dans leur règlement intérieur cinq propositions destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts. « *La solution des difficultés rencontrées réside dans la transparence des pratiques et dans la possibilité de motiver publiquement, à tout moment, les actes qui ont été faits*, note le rapport. *(…) Il appartiendra à chaque chambre de commerce d'apprécier l'opportunité de faire siennes les conclusions du groupe.* »

Le document, qui détaille avec précision les éléments constitutifs de la prise illégale d'intérêts et les règles de prescription du délit, pourrait également constituer, pour les parquets, un « *guide pratique dans l'exercice de l'action publique* ».

Anne Chemin

Les cinq propositions du groupe de travail

● **Une déclaration volontaire.** Tous les membres titulaires élus de la CCI déclarent, dans un écrit certifié sur l'honneur, les intérêts qu'ils détiennent, ou que détiennent leurs conjoints ou leurs enfants, dans toute forme d'activité économique ou sociale. Pour le groupe de travail, ces déclarations auront un « *effet mécanique de responsabilisation* ». La publicité assurera en outre une « *prévention collective et une certaine transparence* ».

● **Une commission de prévention.** Chaque CCI comprend une commission de prévention des conflits d'intérêts. Si un membre s'apprête à traiter avec la chambre, il peut la saisir afin qu'elle précise, dans un avis motivé, si l'élu risque de se trouver, dès lors, en situation de conflit d'intérêts.

● **L'obligation d'abstention.** Le président de la CCI doit, par principe, s'abstenir de traiter avec la chambre. Quant aux membres de la CCI, ils s'abstiennent dans tous les domaines où ils sont titulaires de compétence ou d'attribution. « *Ils ne pourront pas, dès lors, être soupçonnés*, note le rapport, *d'avoir exercé un contrôle susceptible de leur avoir permis, à un moment ou à un autre, d'influencer la décision.* »

● **Un rapport sur certaines opérations.** Dès que la chambre réalise une opération avec l'un de ses membres – aide, subvention, passation d'un marché –, un rapport « *accessible à toute personne faisant valoir un intérêt légitime à en connaître* » est rédigé. Il s'agit de « *mettre à l'abri de tout soupçon les décisions de ses organes* ».

● **L'intervention des commissaires aux comptes.** Les CCI demandent systématiquement aux commissaires aux comptes un rapport spécial sur les conventions passées entre la chambre et ses membres. En l'absence de tout support législatif ou réglementaire, cette initiative repose, comme les autres, sur le volontariat.

« Eviter un climat de suspicion généralisée »

Claude Danner, président de la CCI de Strasbourg et plus particulièrement chargé de ce dossier au sein de l'assemblée des CCI, estime que le groupe de travail de la chancellerie « *a très bien compris ce que sont nos institutions* ». « *Dans les chambres, personne ne cherche à échapper à la moralisation de la vie publique*, explique-t-il. *Nous voulions éviter que nos élus baignent dans un climat de suspicion généralisée qui les aurait amenés à démissionner de leurs mandats consulaires. Il fallait aussi éviter que les élus consulaires deviennent délinquants sans le savoir. Dans cette optique, les propositions du groupe de travail représentent un remarquable travail de clarification.* »

Bordeaux va se doter d'un casino

Le conseil municipal de la ville devrait adopter, lundi 24 février, le principe de la création d'un établissement de jeu

BORDEAUX
de notre correspondant régional

La ville de Bordeaux va adopter, lundi 24 février, le principe de la création d'un casino et lancer un appel d'offres international. Le projet, qui sera lancé dans la périphérie de la capitale de la Gironde, vise à conforter les ambitions de la ville dans le tourisme haut de gamme.

Le conseil municipal de Bordeaux, qui doit se réunir à cette date, aura à décider, ce qui ne devrait être qu'une simple formalité, de la construction, de l'exploitation et de la concession de ce futur établissement de jeu. Il serait implanté dans le quartier du Lac, au milieu d'un centre hôtelier, à proximité de la Foire internationale et du Centre des congrès. Le projet se veut de niveau international, destiné à satisfaire non seulement les amateurs de machines à sous, mais aussi les habitués des tables de jeu pouvant être également intéressés par les activités touristiques greffées sur le vin et le golf, en plein développement en Bordelais.

Ce projet, en gestation depuis plusieurs années, avait même motivé une des dernières grandes interventions parlementaires de Jacques Chaban-Delmas, à l'origine de la loi de 1988 qui avait permis d'implanter des casinos dans des villes importantes à vocation touristique, alors que les stations thermales avaient seules cette possibilité. Lyon, qui vient de conclure, en décembre dernier, un accord avec les groupes Partouche et Hilton, en aura profité avant Bordeaux.

BARRIÈRE FAVORI

Ce ne sera pas la seule anicroche à l'ambition qu'avait pu nourrir l'ancien maire de Bordeaux : il aurait sans doute préféré une implantation en centre-ville, notamment à l'hôtel de Saige, un spendide ensemble du XVIIIe siècle, ancien siège de la préfecture, qui jouxte le Grand Théâtre et qui vient d'être racheté pour une bouchée de pain – 10 millions de francs – par le groupe Fayat.

L'appel d'offres devrait également être voté lundi. Il porte sur une concession de dix-huit ans après choix du partenaire et aval du ministre de l'intérieur ouvrant droit à une exploitation dans des locaux provisoires. On donne deux favoris chez les casinotiers : le groupe Partouche, qui vient de s'imposer à Lyon, et surtout le groupe Barrière, dont le partenaire hôtelier, Accor, contrôle tous les hôtels du Lac et espère trouver là une opportune bouffée d'oxygène.

Pierre Cherruau

Licencié par TF1, Aymar du Châtenet a été relaxé par le tribunal de Paris

L'épilogue judiciaire de la machination avortée contre Hervé Bourges

Qualifié d'*« enquêteur solitaire, familier de la falsification »*, Philippe Palat a été condamné, vendredi 21 février, à six mois de prison pour avoir réalisé un faux document tendant à accréditer la thèse d'un lien financier entre Hervé Bourges, ancien président de France Télévision, et l'homme d'affaires Pierre Botton

LA 13e CHAMBRE correctionnelle de Paris a infligé, vendredi 21 février, six mois de prison à Philippe Palat, reconnu coupable de *« faux et usage de faux »* pour avoir, en 1993, réalisé un faux document destiné à accréditer la thèse d'un lien financier entre Hervé Bourges, alors président de France Télévision, et Pierre Botton. Il devra en outre verser 1 franc symbolique pour dommages et intérêts demandé par M. Bourges. En revanche, le tribunal a relaxé Aymar du Châtenet, à l'époque journaliste à TF 1, poursuivi pour *« usage de faux »*. Lors de l'audience, le substitut avait requis une peine de huit mois de prison assortis d'un sursis total ou partiel contre M. Palat (*Le Monde* daté 16-17 février).

Dans cette affaire, qui porte en réalité sur les tentatives de manipulation de l'information, la décision des juges va bien au-delà de la seule sanction de M. Palat, qualifié par le tribunal d'*« enquêteur solitaire, familier de la falsification et déjà condamné pour des faits semblables »*. Le jugement, qui se fonde sur une audience de plusieurs heures et sur l'épais dossier réalisé par le magistrat instructeur, permet d'apprécier précisément les circonstances d'une affaire souvent controversée. Le tribunal, présidé par Dominique Coujard, constate tout d'abord que, malgré ses dénégations, M. Palat a falsifié les statuts d'une entreprise détenue par M. Botton et Yves Mourousi, en y ajoutant le nom de M. Bourges. Puis, il avait adressé une télécopie du document à M. du Châtenet en le présentant comme une pièce fournie par le greffe du tribunal de commerce. Les juges ajoutent : *« Il est établi par les débats et l'information qu'Aymar du Châtenet a (...) informé Pascal Houzelot, chargé de mission à la direction générale de TF 1, qui lui a conseillé de prendre l'attache de Stéphane Durand-Souffland au* Figaro, *motif pris que TF 1 ne pouvait exploiter elle-même ce document »*.

« RISQUE SUICIDAIRE »

De la même manière, le jugement observe que *« Pascal Houzelot a contacté alors le journaliste de TF 1, Charles Leroy dit Villeneuve, qui a annoncé la venue d'Aymar du Châtenet au rédacteur en chef du* Figaro, *Franz-Olivier Giesbert »*. Ces circonstances permettent au tribunal de déduire : *« Aussitôt connue l'information contenue dans le document falsifié, Aymar du Châtenet a été dessaisi de toute possibilité d'exercer le moindre contrôle sur l'authenticité du document et conduit par sa hiérarchie à le livrer sans délai à une entreprise de presse amie »*. Dans cette phrase, tout est dit. Mais les juges relèvent en outre que M. Palat *« pouvait trouver intérêt à lancer la première chaîne (...) sur une fausse piste au risque qu'elle se ridiculise, ce que la simple circonspection des journalistes du* Figaro *a permis d'éviter, de justesse »*.

En revanche, le jugement souligne que, s'il avait connu la supercherie qui allait fatalement être découverte, *« Aymar du Châtenet n'aurait pas pris le risque, professionnellement suicidaire, de se déconsidérer auprès de son employeur »*. Malgré ce qui constitue désormais une vérité judiciaire, Aymar du Châtenet fut licencié par TF 1, qui lui reprochait d'avoir effectué une *« investigation sur un dossier sensible sans autorisation de sa hiérarchie et sans la tenir au courant de ses activités »*. De surcroît, la direction de la chaîne estimait que le journaliste avait été à l'origine de la *« divulgation à un organisme de presse de documents (...), dans des conditions qui causent préjudice à TF 1 »*. Mais déjà, en décembre 1993, une commission arbitrale, présidée par un magistrat, avait contesté cette version en considérant qu'Aymar du Châtenet avait bien informé sa hiérarchie.

Maurice Peyrot

DÉPÊCHES

■ **BASQUES : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a donné,** jeudi 20 février, un avis favorable à l'extradition d'une Basque espagnole, Maria del Carmen Guisasola Solozabal, trente-neuf ans. Soupçonnée d'être membre de l'ETA, elle purge au centre pénitentiaire de Rennes une peine de dix ans d'emprisonnement prononcée le 8 juillet 1994 par la cour d'appel de Paris. Les autorités espagnoles l'accusent d'avoir demandé à deux personnes de placer trois engins qui avaient explosé, le 11 avril 1989, sur la voie ferrée Bilbao-Santander. – (*Corresp.*)

■ **DISPARITION : les deux adolescentes françaises, Angélique et Laetitia,** âgées de quinze et seize ans, disparues à Londres depuis le mercredi 19 février, ont été retrouvées *« saines et sauves »*, vendredi soir, dans le quartier de West End. Les deux jeunes filles n'avaient pas rejoint le groupe qui participait à une sortie de la municipalité de Grenay (Pas-de-Calais).

■ **POLICE : l'Inspection générale des services (IGS) a été chargée** d'une enquête sur la mort d'un Parisien de trente ans victime d'*« un malaise cardiaque »* peu après son interpellation par quatre policiers dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 février dans le 11e arrondissement. L'autopsie a révélé l'*« absence de toute lésion »*.

■ **AGRESSION : un skinhead de vingt-six ans, Jérôme Insenmann, a été mis en examen et écroué,** jeudi 20 février, à Strasbourg, pour *« violence volontaire en réunion avec une arme »*. Il est accusé d'avoir lancé son chien de race staffordshire, ressemblant aux chiens d'attaque pitbull, contre un passant qui a été gravement mordu. Le jeune homme avait déjà été condamné à quinze mois de prison ferme, en mars 1996, pour des faits similaires.

DISPARITION

Pierre Gascar

Un écrivain entre l'ordre et les chimères

PIERRE GASCAR, Prix Goncourt en 1953, est mort, jeudi 20 février, à Lons-le-Saulnier (Jura), où il était hospitalisé. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

« L'idée est dans les choses », pensait Pierre Gascar, qui s'appliqua, dans ses livres, à traduire un certain ordre du monde – ordre naturel dans lequel l'homme n'a pas forcément une place centrale ou privilégiée, et par rapport auquel il a au moins autant de devoirs que de droits. Ce *« parti pris »* en faveur du réel, ce goût du tangible et des charmes terrestres le rapprochait de Francis Ponge. *« La signification essentielle est dans la réalité, dans le concret, le brut, le compact ou le fluide, le gazeux : dans ce qui est. Il n'y a que le monde qui parle »*, soulignait encore cet écologiste transcendental qui interprétait le divorce de l'homme et du monde animal comme l'une des figures de la mort de Dieu. En 1969, il ne voulut voir dans les premiers pas de l'homme sur la Lune qu'*« une évasion illusoire »*, comparable aux *« fulgurantes trajectoires des poissons volants »*.

Pierre Fournier, qui prendra comme nom de plume Pierre Gascar, naît à Paris le 13 mars 1916. Fils d'un modeste employé, il sera, à la mort de sa mère, confié à des membres de sa famille et passera son enfance dans un petit village du Lot-et-Garonne. Après des études secondaires à Agen puis à Versailles, il doit gagner sa vie. Incorporé dans l'infanterie en 1937, il est fait prisonnier sur le front de la Somme en 1940 et envoyé en Allemagne. Après deux tentatives d'évasion, il est placé dans un camp disciplinaire à Rawa-Ruska, en Ukraine, d'où il sera libéré par l'armée rouge en 1945. De retour en France, grâce à l'appui de Joseph Kessel, il devient journaliste et tient notamment la rubrique littéraire de *France-Soir*. En 1954, il effectue un voyage en Chine et publie sur ce pays un grand reportage dans *Le Monde* et un livre, *Chine ouverte* (1955).

Après deux premiers romans parus chez Gallimard (qui restera son principal éditeur), *Les Meubles* (1949) et *Le Visage clos* (1951), il fait paraître, en 1953, un recueil de nouvelles, *Les Bêtes* – livre dans lequel il aborde, avec une grande puissance d'évocation, la manière dont l'homme conçoit et traite l'animal. Cet ouvrage obtiendra le Prix des critiques, puis le Goncourt, qui couronne également un autre livre de Gascar, *Le Temps des morts*, récit de sa captivité. Romans, nouvelles, biographies et essais – ainsi que quelques œuvres dramatiques – se succéderont dès lors à un rythme soutenu. Citons notamment, pour la fiction : *Les Femmes* (1955) ; *La Graine* (1955) ; *Le Fugitif* (1961), roman situé dans l'Allemagne défaite de l'immédiat après-guerre ; *Les Moutons de feu* (1963), qui met en scène des activistes de l'OAS...

Mais c'est davantage dans des œuvres qui n'empruntent pas les voies du romanesque que Pierre Gascar a le mieux illustré son talent de prosateur. Ainsi, dans *Les Charmes* (1965), où il se livre, assez loin de Ponge cette fois, à une véritable introspection de la nature humaine et à l'éloge de l'*« accord profond entre les êtres et les choses »*. Grand lecteur de Nerval (auquel il consacrera un livre en 1981), il propose dans *Les Chimères* (1969), à l'instar de son ami Roger Caillois, un voyage au centre des mondes minéral et végétal, poursuivi par les canaux du sang, dans *« le vieux limon tourbillonnant des rêves »*. En 1993, paraît son dernier livre, *La Friche*.

Mais Pierre Gascar ne s'est pas contenté de chanter les louanges de la nature. L'histoire comme les figures de quelques hommes illustres – Rimbaud et Buffon, Montesquieu et Charles VI... – ou reléguées au second rang (dans *Le Diable à Paris*, 1985) l'ont également intéressé. A l'amour de l'ordre de Buffon – *« une nécropole semée de chevilles et de périodes creuses, inerte comme un champ de fouilles »* –, l'écrivain attentif et précis, au style parfaitement maîtrisé, opposait le « délire » nervalien. Le pacte étrange qu'il avait contracté avec le règne animal, avec les plantes et les pierres, regardait souvent de ce second côté. Quant à la sereine mélancolie qui constituait l'atmosphère de bien des pages de son œuvre, elle était l'expression de cette âme qu'il avait résolument choisi de situer *« ici-bas »*.

Patrick Kéchichian

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Emmanuel, David, Annick et Gaspard
souhaitent un très bon anniversaire à

Alain.

Pauline, Victorien et Emma
souhaitent un joyeux anniversaire et une heureuse retraite à

Mamie Colette.

Décès

– M. et Mme André Baeyens,
M. et Mme Patrick Baeyens,
M. et Mme Jean Clerté,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

baron BAEYENS,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien ambassadeur,

survenu le 17 février 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Notre-Dame-de-la-Mer,
78270 Port-Villez.

– Claude Enock,
Jean-Paul et Evelyne Enock,
Michel Enock et Eliane Sokol,
ses enfants,
Françoise Enock
et Massimo Moscardo,
Tessa Enock-Levi,
ses petits-enfants,
Léo Moscardo,
son arrière-petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacqueline ENOCK,
née SAVOURÉ,

survenu le 18 février 1997, à Boulogne (Hauts-de-Seine), dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 21 février, dans l'intimité familiale.

113, avenue Mozart,
75016 Paris.

– Philippe Rossignol,
Françoise et Daniel Giovansily,
Elisabeth (Betty)
et Jacques Herrenschmidt,
Pierre Colmant,
ses enfants et gendres,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Louis ROSSIGNOL,

survenu le 20 février 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 25 février, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-de-Beauregard, à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, allée du Cloître,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

– Paule Fournial,
son épouse,
Catherine Fournial et Ilya Savatovsky,
sa fille et son gendre,
Agathe Le Roux et Haydée Savatovsky,
ses petites-filles,
Paul et Anne-Marie Fournial,
son frère et sa belle-sœur,

ont le chagrin de faire part du décès de

Jean FOURNIAL,
ancien administrateur civil
au ministère de l'équipement,
ancien directeur de la SOREMA,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 39-45,
médaille des évadés,

le 1er février 1997, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Villaines-la-Gonais (Sarthe).

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Roche,
72400 Villaines-la-Gonais.

– Alice Gascar,
Jean-Pierre et Jacques Fournier,
ses fils,
Dominique Ahrweiler
et son fils Tristan,
Annie et Patricia,
ses belles-filles,
Pierre, Martin, Nora, Aurélien et Lucie,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GASCAR,

survenu le 20 février 1997.

Prix Goncourt en 1953 pour « Les Bêtes » et « Le Temps des morts », Pierre Gascar est l'auteur d'une œuvre variée (romans, essais, théâtre) et rare, animée par une volonté de compréhension de toutes les formes du vivant et par une sympathie avec toute la « Forêt humaine ».

L'inhumation aura lieu le 24 février, à 14 h 30, à Baume-les-Messieurs (Jura).

Abbaye de Baume-les-Messieurs,
39210 Voiteur.
Tél. : 03-84-44-61-81.
(*Lire ci-contre.*)

– Mme Amélie Tabar-Nouval,
son épouse,
Jean-Claude, Daniel, Catherine,
ses enfants,
Avec leurs conjoints et leurs enfants,
Ses neveux et nièces,
Ses amis et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur René TABAR-NOUVAL,
docteur en médecine,
officier de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 16 février 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation a eu lieu le 17 février, au cimetière de Pointe-à-Pitre.

101, rue Saint-Jean,
97160 Le Moule.
24, rue Bezout,
75014 Paris.

– Yvon, Gaëlle, Nolwenn, Erwan,
son époux et ses enfants,
Maria Geneste,
sa mère,
Pierre Geneste et Jean Cueille,
ses frères,
Et tous ses proches,
font part du décès de

Colette MACÉ,
née GENESTE,

le jeudi 20 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 25 février, à 10 h 30, en l'église de la Sainte-Trinité, place d'Estienne-d'Orves, à Paris-9e.

– Mme Nautin,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre NAUTIN,
directeur d'études honoraire
à l'Ecole pratique des hautes études
(section des sciences religieuses),

survenu à Cannes, le 16 février 1997.

16, boulevard Voltaire,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– M. Pascal Jeuland,
Et l'ensemble de ses amis proches
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques ROBERT,
fondateur des Rencontres
cinématographiques
du jeune cinéma de Hyères,
responsable de la partie
cinématographique
du Festival d'Avignon
et distributeur de films,

survenu le 19 février 1997, à l'âge de soixante-cinq ans.

La levée du corps se fera le 26 février, à 8 h 15, au funérarium des Joncherolles, 95, rue Marcel-Sembat, à Villetaneuse, avant l'inhumation dans le caveau familial de Sens (Yonne).

– Cuxac-Cabardès (Aude).

La famille Seyller-Monod
a la tristesse d'annoncer le décès de

Denis SEYLLER,

survenu à l'âge de cinquante-huit ans.

La célébration protestante aura lieu dimanche 23 février 1997, à 15 h 30, à Fabol.

Remerciements

– Albert Ganem,
très touché des marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors du décès de son frère,

Charles GANEM,

vous adresse ses sincères remerciements.

1, boulevard de Beauséjour,
75016 Paris.

Hommages

Antonio GARDO CANTERO

nous a quittés le 15 février 1997.

Ses enfants, petits-enfants,
Sa famille,
Ainsi que tous ses amis,
lui rendront hommage le 24 février, à 14 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris.

– MMmes Brodu, Negrin, R. de Vera et Rumayor, du comité directeur de l'Ateneo Iberoamericano de Paris, rendent hommage à

M. Antonio GARDO CANTERO,
fondateur de l'association
et ami fidèle.

Anniversaires de décès

– Le 23 février 1977,

André BONNARD

disparaissait brutalement.

Une pensée est demandée à ses amis, collègues et élèves.

61, rue des Cloys,
75018 Paris.

Souvenir

– Il y a cinq ans,

Vincent

nous quittait pour le Maroc, d'où il n'est jamais revenu. Les jours qui passent ne peuvent apaiser la douleur d'une mère.

Séminaires

ACTUALITÉ ET INACTUALITÉ DU JUDAÏSME
recherches séfarades
du Grand Sanhédrin
au congrès de Bâle

L'Association des Amis de *Passages* et la revue ***PASSAGES*** consacrent une soirée-débat sur le thème :

« Y a-t-il une langue séfarade ? »

Le mardi 25 février 1997, de 20 heures à 22 h 30, dans les locaux de la revue *PASSAGES*.

Autour d'Emile Malet, de la rédaction de *Passages* et de Haïm Vidal Séphiha, le grand rabbin David Messas, Youssef Seddik, Richard Ayoun, Jimmy Pimienta, Jean-Pierre Faye, Naïm Kattan, Jean Carasso, Haïm Zafrani, Moïse Rahmani, les psychanalystes Gérard Haddad, Jacques Hassoun.

Réservations et inscriptions au :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.

La revue *Passages* : 17, rue Simone-Weil, Paris-13e.

(Accès par le 79-83, avenue d'Ivry, Paris-13e).

HORIZONS

ENQUÊTE

L'ombre furtive des « sans-papières »

Africaines, elles vivent en France depuis des années. L'isolement, le racisme, la crainte des contrôles, les enfants ballottés d'une banlieue à l'autre, font partie de leur « enfer » quotidien

UN gourdin sur l'épaule, une courte pipe au bec, un homme quitte le village, un chien sur les talons. Absorbées par leurs tâches, les femmes ne lui prêtent aucune attention. L'une pile le mil, une autre bêche un champ, une troisième porte sur sa tête un lot de calebasses, et la dernière file le coton. Cette scène, imprimée sur un grand carré de tissu, Hawa la regarde souvent. Elle l'a accrochée au salon, dans son appartement de Montreuil, à côté des photos de La Mecque. Une scène de village, en Afrique de l'Ouest. Un village d'avant les charters, quand la France avait encore besoin de main-d'œuvre étrangère. Hormis le promeneur à la pipe, les hommes sont invisibles. Une chèvre gambade près des cases. Des poules et des pintades picorent au premier plan.

« Les choses n'ont pas beaucoup changé. Mon village ressemble à celui-là, sauf que maintenant, on met de la tôle sur les toits et qu'il y a moins de cultures », commente Hawa. Elle vient de rentrer du travail. Mari et gosses ne seront là qu'en fin d'après-midi. Femme de ménage dans une école, Hawa est née au Mali, il y a théoriquement quarante-trois ans. De l'Afrique de son enfance, Hawa n'a rien oublié. Ni la lumière, ni les visages, ni l'odeur des manguiers en fleur, ni les après-*midi passés à jouer au wali*, ce lointain cousin du jacquet. Elle n'a pas non plus oublié les morsures de la famine. *« Quand on est tout petit, ça marque »*, dit-elle simplement. Son époux, Soninké lui aussi, travaille comme éboueur. Leurs deux salaires suffisent tout juste pour élever les six enfants et s'offrir une escale au pays, *« tous les deux ou trois ans »*.

C'est son vrai souci, les enfants. A cause de l'école que les gosses ont parfois du mal à suivre, à cause du chômage et du racisme, à cause de la délinquance aussi. A cause, surtout, de cet avenir entre deux chaises, quand il ne reste de l'Afrique que des souvenirs intransmissibles et que l'Europe blanche se referme. Hawa appelle cela *« l'enfer »*. Secrétaire de la toute nouvelle Association des femmes maliennes de Montreuil, elle n'a pourtant pas le profil d'une martyre. Elle n'en a pas, non plus, la vocation.

Le hasard – et rien d'autre – l'a fait émigrer en France, il y a vingt ans. A l'époque, dans les secteurs du bâtiment ou du nettoyage, les patrons étaient plus accueillants qu'aujourd'hui. On n'avait pas encore inventé le chômage massif, et le Front national n'avait pas alors son audience actuelle. Les nouveaux arrivants pouvaient obtenir, sans trop de difficultés, un titre de séjour. Hawa mettra trois mois pour avoir les papiers lui permettant de travailler. *« Le jour où j'ai touché ma première paye, c'était un événement. Le salaire était de 8 francs de l'heure*, se souvient-elle. *Pendant ce temps, en Afrique, ma mère touchait l'équivalent de 2,50 francs, pour une semaine de travail passée à fabriquer de l'huile de karité. »* Aux yeux de la jeune Malienne, ce premier salaire semble énorme. *« J'avais l'impression que ce n'était pas à moi. »* De son entrée dans le monde des Blancs – *« au village, je ne les connaissais pas, je les voyais seulement quand ils passaient dans leurs voitures »* –, elle garde le souvenir d'un immense désarroi. *« Le jour de mon arrivée, j'ai installé une chaise sur le palier de l'immeuble et je suis restée assise là, à attendre que les gens viennent me saluer. Au village, quand quelqu'un arrive de voyage, chacun vient lui souhaiter la bienvenue. On demande des nouvelles, on bavarde. Je croyais qu'en France, c'était pareil, je croyais que les gens allaient sortir des appartements et venir me voir. Heureusement, j'avais pris une couverture ! C'était au mois de janvier et il faisait très froid... »*

Vingt ans ont passé depuis cette première déconvenue. Hawa en a connu bien d'autres, plus cruelles, qu'elle préfère garder pour elle. Au Mali aussi, le temps a fait son œuvre. Que les Français la considèrent comme une étrangère, cela ne l'a jamais étonnée. Mais que ses frères, à Bamako, s'adressent à elle et à ses filles en français ! Que, dans son propre village, au lieu de la traditionnelle bière de mil, on lui offre maintenant un Fanta, comme à une touriste à peau blanche ! *« De leur part, c'est de la gentillesse. Mais c'est à ce moment-là qu'on se rend compte ce que ça pèse, vingt ans d'absence. Et ça fait mal »*, murmure Hawa. Elle se lève un instant, le temps de répondre au téléphone. Elle parle en soninké.

Des mots lâchés très vite, comme pour consoler quelqu'un. Puis le silence. *« C'était ma nièce*, explique-t-elle. *Elle doit entrer à l'hôpital, pour accoucher. Elle est très déprimée. »* Son visage s'est durci. Sa nièce fait partie des quelque quatre cents Africains sans papiers expulsés, fin août, de l'église Saint-Bernard, dans le 18e arrondissement de Paris. *« Elle a pratiquement l'âge que j'avais quand je suis arrivée en France »*, soupire Hawa. La jeune femme se terre, vraisemblablement en banlieue, avec son mari et leurs deux petits enfants. Comment arrive-t-elle à survivre ? *« Je n'en sais rien et j'aime mieux ne pas le savoir ! »* ment sa tante, avec superbe.

« LES soirs de ramadan, pour la rupture du jeûne, je fais la soupe traditionnelle, avec de l'eau sucrée et la farine de maïs. Après, on mange un plat de riz. On peut ajouter un peu de légumes, si on en a... », bredouille Taibou, une Gambienne. Une bougie éclaire faiblement la pièce, meublée d'un grand canapé-lit et de sièges dépareillés. Depuis bientôt neuf mois, le gaz et l'électricité ont été coupés. *« Pour les gosses, ce n'est pas facile de faire les devoirs »*, dit Taibou, avec un sourire d'excuse. Le chauffage marche, en revanche, *« parce que le chauffage est pour tout l'immeuble »*. Assise, jambes croisées, sur un tabouret en plastique, la jeune femme rapproche nerveusement ses mains. En mars, elle aura trente-deux ans, dont huit passés en France. Huit années sans papiers. Mais avec quatre enfants. C'est un peu à cause d'eux que l'église Saint-Bernard, elle n'y est pas allée. *« J'ai participé à presque toutes les manifestations*, souligne-t-elle, fièrement. *Pour la première fois, j'avais l'impression de ne plus être seule. J'étais contente. On pouvait sortir de la cage ! »*

L'histoire de Taibou est banale. Elle ressemble à celle de toutes les « sans-papières » : Rachel la Haïtienne, Jeanne la Camerounaise, Dalila l'Algérienne, Banoké la Malienne. A celle de la nièce de Hawa. Des histoires de parias au long cours, de gamins ballottés d'une banlieue à l'autre, de mères-courage aux visages anonymes. Des ombres humaines, contraintes, une fois éteints les feux de l'actualité, de rentrer de nouveau dans leur *« cage »*. Jusqu'à quand ? Taibou esquisse une moue vague.

« Mon mari est arrivé en France, avec plein d'illusions. Il pensait qu'il pourrait continuer ses études et trouver facilement du travail », raconte-t-elle. Deux ans plus tard, munie d'un visa-touriste, elle le rejoint. Elle apprend le français, en suivant des séances d'alphabétisation, et s'inscrit à des cours de couture. Elle aussi, comme Hawa, commence à faire des ménages. *« Mais avec les gosses, ça n'était pas facile. Il n'y avait personne pour m'aider. J'ai dû arrêter. »* De temps en temps, son mari décroche quelques heures de travail non déclaré, comme aide-cuisinier. *« Dès qu'il a dix minutes de retard, je panique*, assure Taibou. *Je me dis qu'il a eu la visite de l'inspecteur du travail ou qu'il a été embarqué dans un contrôle de police. »* Qui dit « sans-papiers » ne dit pas « clandestin », la jeune femme le sait bien. *« Mais on est dans le camp des faibles. En cas de problème, on ne peut rien faire ! »*, insiste-t-elle.

Trois de ses enfants, nés en France avant 1993, auraient dû pouvoir accéder à la nationalité française. *« A la préfecture de Bobigny, l'employé m'a expliqué que ce n'était pas possible.* "Vous seriez née trois kilomètres plus loin, au Sénégal, vous aviez une chance", *a-t-il même ajouté. J'ai pensé que cet homme était vraiment stupide : si j'avais pu choisir l'endroit de ma naissance, je n'aurais pas choisi le Sénégal, mais directement la France ou l'Amérique ! »*

Taibou revient de la cuisine avec une tasse de thé fumante. *« En France, si on n'a rien à manger, mon mari et moi, personne ne le sait. C'est une sorte de liberté. Elle n'existe pas en Afrique : là-bas, tout le monde surveille son voisin. »* En revanche, ce qui la choque, ici, c'est l'isolement. *« Le froid, on s'habitue. Mais l'isolement, ça, c'est terrible ! »*, s'exclame-t-elle. Elle écoute beaucoup la radio et, parfois, elle arrive à récupérer des journaux. *« J'aime bien savoir ce qui se passe dans le monde. »* L'absence de télévision la mine plus, peut-être, qu'elle n'affecte ses enfants. *« La télé, c'est comme une famille, on s'habitue aux gens, on s'y attache »*, explique-t-elle. Quand elle a lu, dans un journal, que Jacques Martin *« souffrait de diabète »*, ça l'a peinée. *« J'étais inquiète, comme pour un membre de ma famille »*, dit la jeune Peul.

« Ici, en France, c'est dur. Mais savoir à quel point c'est plus dur encore, là-bas, il n'y a que nous qui le savons. Et il n'y a que nous qui pouvons décider si nous sommes mieux ici ou là-bas »

Si elle était restée *« là-bas »*, elle est persuadée qu'elle aurait eu *« bien plus que quatre enfants »*. La famille de son époux l'aurait exigé, c'est certain. Et puis, en Afrique, surtout dans les campagnes, *« la contraception, ce n'est pas courant »*. Tandis qu'*« ici*, résume Taibou, *j'ai la liberté »*. De toute façon, elle ne veut pas imaginer qu'on puisse, un jour, la renvoyer avec ses enfants en Gambie. Surtout depuis le renversement, le 22 juillet 1994, du vieux président Dawda Jawara et la prise du pouvoir par les militaires. *« Ma famille était très liée avec l'ancien régime*, souffle la jeune femme. *Au pire, s'il n'y avait que moi, je veux bien »*, dit-elle, après un silence.

ELLE n'est pas retournée en Afrique depuis ces huit dernières années. Le pays lui manque. Les gens aussi. A sa mère, analphabète, elle envoie des cassettes, où elle raconte leur vie à Paris. *« Mais, pour mes filles*, ajoute-t-elle, *je ne veux pas ! Leur pays, c'est la France, c'est là qu'elles ont grandi. Elles ne savent même pas à quoi ça ressemble, la Gambie ! En plus, là-bas, aucune fille ne peut échapper à l'excision. »* Taibou est catégorique : *« L'excision provoque des infections urinaires et des hémorragies. »* Elle assure avoir, elle-même, *« failli y passer »*, durant un accouchement. *« Les envoyer là-bas*, conclut-elle, *ce serait les jeter dans la gueule du loup ! »*

Son aînée, Fatoumata, est âgée de dix ans. *« Elle réfléchit comme une adulte. Les problèmes de papiers, elle les connaît par cœur, elle comprend mieux que moi. Mais malgré toutes les difficultés, elle n'a jamais redoublé à l'école*, souligne Taibou, avec fierté. *Elle a beaucoup de courage. Parfois, c'est elle qui me console. Elle fait ses devoirs à la bougie et, le soir, elle lit* Cendrillon *à sa petite sœur. »* Privés de sorties, faute d'argent – *« le seul spectacle, où on est allé avec les enfants, c'était un cirque. Même moi, ça m'a fait rire : je n'avais jamais vu des chiens jouer au foot ! »* –, les enfants de Taibou sont aussi, de facto, interdits de soins médicaux. *« Jusqu'à six ans, ça va, il y a un dispensaire gratuit. Mais au-dessus*, ajoute-t-elle, *ce n'est plus permis. Et comme on n'a pas la Sécurité sociale... »*

Taibou n'est jamais allée au cinéma. Ni au restaurant. *Quand elle* n'a pas d'argent pour se payer un ticket de métro, elle va à pied, ou bien elle ne sort pas. Depuis *« la fin de Saint-Bernard »*, elle sort de moins en moins. La lettre que sa fille Fatou a écrite, en juillet, au président Jacques Chirac, est restée sans réponse. La gamine s'était pourtant bien appliquée. *« Vous êtes notre dernier espoir »*, avait-elle supplié. *« Aujourd'hui, ça ne vaut plus le coup de venir tenter sa chance en France »*, souligne Hawa. Elle ne connaît pas Taibou, mais elle devine les drames, *enfouis* ici et là, à Montreuil, à Montrouge ou à Bois-Colombes. *« Ceux qui essayent encore, ils se font prendre comme le poisson dans le filet »*, insiste-t-elle. Elle défie pourtant quiconque de juger. *« Ici, en France, c'est dur. Mais savoir à quel point c'est plus dur encore, là-bas, il n'y a que nous qui le savons. Et il n'y a que nous qui pouvons décider si nous sommes mieux ici ou là-bas. »*

Le 4 février, Taibou est allée à sa dernière manifestation. Elle a rejoint, près du Sénat, ses amies « sans-papières » de la coordination des Hauts-de-Seine. Hormis les associations de soutien et les petites formations politiques, aucun des deux grands partis de gauche n'avait appelé au déplacement. Taibou s'est éclipsée avant la fin, selon son habitude, *« pour éviter de se faire repérer par la police »*. Une à une, comme Taibou, les « sans-papières » ont disparu, avalées par la nuit profonde de l'indifférence, courant rejoindre leurs taudis. Jusqu'au prochain charter, *out of France*.

Catherine Simon
Dessin Marc Damian

هكذا من الاصل

La théorie et la réalité du terrain

par Jean-Marie André

DEPUIS son élaboration en 1945, la police des étrangers a été modifiée à vingt-quatre reprises. Le paradoxe tient pourtant en ce qu'en un demi-siècle, la représentation nationale, et donc *a fortiori* le peuple français, fut évincée d'un vrai débat sur l'immigration. S'il est un point où l'exercice de la souveraineté nationale semble faire peur aux gouvernants, c'est bien celui-ci.

Peur d'avancer, peur de reculer, peur de collaborer avec les parlementaires, effroi devant le souhait de certains de modifier la Constitution, horreur de penser que l'on pourrait, en modifiant l'article 11, écouter la voix de la France.

Et pourtant, les Français pensent et ressentent l'immigration. C'est même l'un des thèmes pour lequels les « *sans opinions* » sont quasi inexistants. Doit-on en conclure que, plus le peuple souhaite s'exprimer, plus notre système dresse des barrières entre lui et les Français ? Et, ce qui est plus inquiétant, entre lui et une représentation nationale conduite à un silence forcé ?

Avec le temps, il semble que les fantasmes aient pris le pas sur le rationnel. Introduit par une certaine intelligentsia sur le ton de l'anathème, le fantasme a irradié depuis une vingtaine d'années la grande majorité de la classe politique. Atteints par ce virus sidérant, ceux qui veulent faire l'opinion s'éloignent des Français, comme des pingouins voient s'éloigner la banquise, juchés sur leur iceberg.

Le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a, lui, pris conscience du problème, hors des fantasmes. Je tiens à lui rendre hommage pour son action courageuse, malgré un lynchage médiatique systématisé.

Ainsi, comment, à partir d'un projet de loi que la gauche n'avait critiqué et combattu sur le fond qu'avec réticence, a-t-on pu passer à un tel déchaînement de passions avec, comme point culminant, l'appel à la désobéissance civique ?

Cette réaction épidermique me semble symptomatique de la coupure qui existe entre la réalité du terrain, que des maires tels que moi vivent au quotidien, et sa vision théorisée et manichéenne pensée dans les sphères parisiennes. Nous voyons en effet plusieurs visions de la réalité s'affronter, le drame étant qu'aujourd'hui celles qui alimentent le débat ont un point commun : la méconnaissance du vécu social de l'immigration, l'ignorance de la perception qu'ont les Français du quotidien d'une immigration incontrôlée depuis plus de quinze ans maintenant.

Y aurait-il donc plusieurs France ? L'évidence est que oui en matière d'immigration. Pourtant, et traditionnellement, le débat et la confrontation des idées sont en France la source principale du droit, qui lui-même est source de consensus. Pourquoi alors ici aucune démarche ne semble pouvoir être consensuelle ? Parce qu'elles se déroulent à mon avis dans trois espaces différents.

Il serait peut-être plus judicieux que l'Etat laisse aux élus locaux la gestion de l'immigration dans les communes pour s'occuper d'autres charges à sa taille

Le premier, le plus spectaculaire, est constitué par le groupe de pression immigration-émotion. De Saint-Bernard à la désobéissance civique, il regroupe le monde dit des intellectuels. Leur discours est parfaitement adapté à notre société de communication, mais ne propose qu'une vision individualiste de la société. Ces « intellectuels » n'assument aucune responsabilité dans la gestion quotidienne de la cité. De plus, ils ne font montre d'aucune connaissance des textes qu'ils critiquent avec tant de ferveur. Mais ils utilisent, pour faire passer leur discours des idées et des images simples, voir simplistes, sans tenir aucun compte de la réalité des propositions faites.

Le deuxième espace me semble être celui de l'abstraction. J'en donnerai comme exemple Pierre Mazeaud. Cet espace fonctionne selon une logique que je résumerai ainsi : le droit pour le droit. Dans cette logique-là, les sentiments sont remplacés par l'ensemble des textes fondateurs de la République auxquels s'ajoute la jurisprudence.

Ici, la démarche n'est pas irresponsable mais elle s'apparente à de la recherche fondamentale. Aux yeux des techniciens, la France ne s'apparente plus qu'à une construction juridique dont ils ne travaillent que le squelette. La coupure du quotidien et du réel me semble également profonde. Ils ignorent la vie organique de la France, les idées non traduites en articles de droit.

La preuve en est donnée avec la proposition de Pierre Mazeaud dans le domaine des certificats d'hébergement. C'est, à la moindre angoisse politique et malgré quinze ans de décentralisation à marche médiatiquement forcée, le retour à l'Etat.

Quelle distance par rapport au quotidien des cités directement concernées par ce problème ! Quelle distance entre les lyriques, les théoriciens et le terrain ! Pourtant, dans une démocratie, rien ni personne n'est plus représentatif que l'élu. Sa légitimité ne souffre aucune discussion ; il représente les idées dans lesquelles se reconnaît la nation.

Mes prises de position en matière d'immigration n'ont pas changé d'un iota depuis maintenant quatorze ans que mes administrés me font confiance. Oui à l'intégration de ceux qui souhaitent rester en France, en respectant nos lois et traditions. Non, et expulsion systématique de ceux qui ne sont motivés que par l'attrait de notre système social, mais également des délinquants et des dealers. C'est cette vision des choses qui me fait être d'accord avec tout système de contrôle d'entrée et de sortie des étrangers (diptyque ou toute autre formule).

De quel droit MM. Mazeaud et Pandraud, qui ne sont pas maires, veulent-ils décider à la place des élus communaux ? De quel droit l'Association des maires de France, sans concertation avec ses membres, décide-t-elle de demander au gouvernement de retirer les certificats d'hébergement aux maires pour les confier aux préfets ? Le maire est sans aucun doute la personne la plus apte à prendre ses responsabilités sur le terrain.

Comment peut-on imaginer que les préfets soient capables d'envisager avec calme et sérénité un tel problème ? De façon générale le temps passé dans les départements par ces serviteurs de l'Etat ne me paraît pas suffisant pour pouvoir juger des conséquences de telle ou telle installation d'étrangers dans une commune. Ainsi le Gard aura connu plus de dix préfets en quatorze ans...

Il serait peut-être plus judicieux que l'Etat laisse aux élus locaux la gestion de l'immigration dans les communes pour s'occuper d'autres charges à sa taille. La responsabilité de cet acte doit appartenir aux maires et à personne d'autre. La décision prise engage trop le devenir de nos villes et villages de France pour qu'ils ne soient pas partie prenante du processus.

***Jean-Marie André** est député (UDF) du Gard et maire de Beaucaire*

Vive la France !

par Abraham Serfaty

BANNI de mon pays, le Maroc, par un coup de force d'un ministre de l'intérieur tout-puissant et accueilli depuis par le peuple français, je ne puis évidemment me mêler de la politique intérieure française, et je me suis toujours gardé de le faire, d'autant plus que mon cœur et mon âme sont restés là-bas et que je me refuse à devenir un exilé installé en France.

Mais je ne puis aujourd'hui taire mon admiration pour le peuple français. La France avait depuis mon enfance été pour moi à la fois le pays des droits de l'homme et celle de l'arrogance coloniale. Au-delà de l'indépendance de mon pays, cette dualité avait continué : France de la solidarité envers nos luttes et France de « *notre ami le roi* » ; France de la « politique arabe » et France de la guerre du Golfe. Et, depuis mon exil en France, dualité entre l'accueil généreux et chaleureux du peuple français et l'ombre grandissante du lepénisme.

Le mouvement de décembre 1995 en France avait pourtant laissé entrevoir une autre vision de l'Europe en construction : celle de l'Europe sociale, conforme à sa culture et à ses valeurs, sur laquelle nos peuples du sud de la Méditerranée pourront s'appuyer pour résister à la marée montante d'une mondialisation à l'américaine.

Mais les craintes persistent de la démission de l'Europe face à cette marée, démission que seule pourrait compenser sur le plan intérieur la rancœur chauvine et raciste. L'élection de Vitrolles comme l'absence de la gauche socialiste – à l'exception, à l'Assemblée nationale, de Julien Dray et d'André Gérin – aux premiers débats sur la loi Debré ne pouvaient que renforcer ces craintes.

Et voici que cet énorme mouvement de la société civile française est venu tout bouleverser. La société française, dans ses profondeurs, n'est pas lepéniste, elle n'est pas raciste : elle est, plus que jamais, la France des droits de l'homme, la France de la solidarité, la France de 1789 et du Manifeste des 121.

Notre lutte, de l'autre côté de la Méditerranée, n'est pas facile, ni pour la démocratie et la liberté au Maghreb, ni pour la paix et la fraternité en Terre sainte, que seule pourra consacrer, dans le retour à l'esprit d'Oslo, la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Mais elle s'appuie sur ces valeurs que vous, Français, avez les premiers apportées au monde voici un peu plus de deux cents ans.

Merci au peuple français de les préserver ! Pour la première fois de ma vie, je peux dire sans réserve : Vive la France !

***Abraham Serfaty** est un opposant marocain réfugié en France.*

Mythique immigration clandestine zéro

par Yvon Castel

NOUS ne ferons pas injure au ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, ni au député RPR Pierre Mazeaud, en soupçonnant un seul instant que leur attitude, face à leur majorité qui, à l'Assemblée nationale, réclamait toujours plus, au moment du débat sur l'immigration, ait pu être de circonstance. Loin de nous l'idée qu'ils aient d'abord laissé tous les deux parler leurs bons sentiments, pour mieux regarder passer ensuite les amendements de leurs amis.

S'il nous fallait analyser politiquement ce qui s'est passé, lors de cette séance parlementaire, il serait difficile d'oublier l'absence quasi sidérale de l'opposition, PS en tête. Rendez-vous en mars, promet-on rue de Solférino... Si la réflexion engagée sur ce sujet y est à l'image de ce que l'on y fait actuellement sur la sécurité, les policiers que nous sommes peuvent se poser bien des questions quant à la capacité des uns et des autres à délimiter, enfin, une politique réaliste dans deux domaines particulièrement sensibles.

Voilà quelques années que, loin de pouvoir juguler le chômage et la montée de l'exclusion, les différents gouvernements en charge du pays se sont fixé pour mission une immigration zéro. Jean-Louis Debré revenait sur cette notion, le 7 novembre 1996 dans *Le Figaro*. Il différenciait alors deux sortes d'immigrés, afin de mieux se prononcer pour une « *immigration irrégulière zéro* ». Comment le ministre de l'intérieur compte-t-il que ses policiers assument cette mission et avec quels moyens ?

Voilà des années que la FASP revendique une meilleure politique des effectifs auprès de la direction de la police nationale. La transformation de la Police de l'air et des frontières (PAF) en Direction centrale du contrôle de l'immigration et de lutte contre l'emploi des clandestins (Dicilec) ne s'est pas traduite par un recrutement en conséquence. Si, dans un premier temps, la création de la Dicilec avait été très appréciée, des politiques comme des policiers, nous avons déchanté rapidement.

Le préfet Robert Broussard, dont personne ne saurait contester les compétences, n'a jamais pu obtenir les moyens en personnels pour lutter contre le passage de clandestins aux frontières ; il nous l'avouait tout récemment. Les accords de Schengen allaient accroître les problèmes que nos collègues rencontrent sur le terrain. Tant que les contrôles s'effectuaient en postes fixés, aux frontières, le manque de policiers formés pour la lutte contre les entrées clandestines, dans notre pays, ne se faisait pas trop sentir.

Dès lors que Schengen officialisait la libre circulation des personnes, le travail des fonctionnaires s'en trouvait complexifié d'autant.

Lors de la mise en œuvre du plan « Vigipirate », en 1995, ils ont dû supporter l'inconséquence des politiques. Parfois seuls à contrôler un point de passage, alors que gendarmes et douaniers patrouillaient de concert, les représentants de la police nationale ressentaient le peu de moyens mis à leur disposition comme une marque de défiance. Les pouvoirs publics ont restructuré les postes départementaux de la Dicilec, pour lutter efficacement contre l'immigration. Il convient, selon les promoteurs de cette restructuration, de regrouper les forces en un seul endroit puis, de là, de faire rayonner les effectifs sur des secteurs couvrant parfois une centaine de kilomètres de large, sur les vingt de profondeur prévus par les accords européens.

A deux par véhicule, parfois sans moyen radio qui permettrait une liaison permanente avec la station centrale, dans les Ardennes, les Pyrénées-Orientales et les Pyrénées-Atlantiques, ou sur la frontière suisse, les policiers essayent d'effectuer leur mission du mieux qu'ils le peuvent. On leur avait promis, aux frontières et sur l'ensemble du territoire, un système de communication qui semblait performant, à trois petites années de l'an 2000. Pour des raisons budgétaires, le voilà repoussé.

Aujourd'hui, le problème n'est pas de savoir si, à la Dicilec, les policiers ne travaillent pas avec des moyens modernes, mais de constater qu'ils travaillent sans moyens.

Le problème n'est pas de savoir si les policiers ne travaillent pas avec des moyens modernes, mais de constater qu'ils travaillent sans moyens

A ceux qui seraient tentés de comparer ces derniers à ceux dont disposent nos collègues d'outre-Rhin, nous répondons que, face à l'Allemagne, qui dispose d'effectifs importants (*Grenzsschutze*) mais aussi d'une seule police, notre pays apparaît comme le parent pauvre de l'Europe. Mieux formés, mieux équipés, plus nombreux, les policiers allemands ont des conditions de travail qui leur permettent d'exercer leur métier de meilleure façon.

Et nos contacts, nombreux en Europe, nous permettent de dire que le fossé se creuse de plus en plus, alors que l'on promet aux Européens une sécurité intracommunautaire efficace.

Pourquoi la police nationale ne dispose-t-elle déjà pas des moyens nécessaires pour que la Dicilec puisse mieux faire son travail ? Parce que certains technocrates ont choisi la voie de la création d'un Office central de l'immigration qui, pour eux, semble être la réponse à tous les problèmes de terrain ?

Jamais personne n'a pu démontrer l'utilité opérationnelle d'une telle structure, grande dévoreuse d'effectifs.

Désormais, ce n'est plus l'immigré *intuitu personae* qui est visé. On préfère cibler son environnement. Mise en place de fichiers des hébergeants, prolongation de la durée de rétention, visite des véhicules, dont on pourra toujours nous objecter la légalité, tels sont les moyens dont nous a dotés le gouvernement pour lutter – encore plus efficacement qu'auparavant, dit-on – contre l'immigration et le travail clandestins. Mais à quoi servent les textes sans réels moyens de les faire appliquer ?

Nous ne constatons aucun durcissement des mesures contre les donneurs d'ordres qui emploient clandestinement, sur des chantiers, au fond de caves infâmes ou dans des soupentes insalubres, des femmes, des hommes, voire des enfants... On n'a pas vu non plus que soit annoncé le recrutement des inspecteurs du travail nécessaires à une vérification des conditions d'emplois de cette main-d'œuvre corvéable à vil prix.

Dans le domaine de la lutte contre les clandestins, de vieilles idées peuvent toujours resurgir. Dans les années 90, Charles Pasqua avait rêvé de la création d'une garde nationale qui viendrait renforcer les policiers. Des moyens très importants en matériels pourraient être mis à sa disposition. Pour la surveillance des zones frontalières, en renfort de nos collègues de la Dicilec ? Mais cette garde, qui avait reçu un bon accueil, semble-t-il, qui la composera ? Des militaires ? Des civils ?

Nos politiques tentent de trouver des solutions hybrides, atypiques, en copiant ce qui se fait ailleurs, sans pour autant reconnaître que la multiplicité des forces diminue leur efficacité sur le terrain. Si cette idée de garde nationale était réactivée, la question de l'utilité des autres forces de police ne se poserait-elle pas ?

***Yvon Castel** est secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP).*

Tout ce qu'il y a dans la valise

par Pierre Olivieri

JE ne portais pas de valise quand je débarquai à la gare de Lyon en 1957. J'avais dix ans. C'est ma mère qui se coltina nos bagages depuis le fin fond des Pouilles italiennes.

« *T'as qu'à retourner dans ton pays* » nous lançaient sans arrêt les « petits blancs ». Je ne leur en veux pas trop, même si la bagarre éclatait parfois. C'est effectivement eux qui support (ai)ent le gros des sacrifices dans le logement, le travail, les salaires, etc., pour que les patrons et autres actionnaires – recommençons donc à appeler les choses par leur nom ! – multiplient leurs dividendes.

Alors, ce samedi 22 février de la gare de l'Est à la préfecture de Paris, avec, je l'espère, plein de « Français de souche », je défilerai avec une des valises que ma mère me prête pour dire qu'on est là, et bien là, nous, les immigrés et fils d'immigrés. Comme les brunes de la chanson de Lio, on compte pas pour des prunes !

Je défilerai pour que la délation ne vienne pas empuantir encore plus le climat français, mais surtout pour que soit discutée et abrogée l'ensemble de la politique dite d'immigration, le bricolage du certificat d'hébergement ne faisant pas le compte, surtout lorsqu'il est présenté comme l'« *article de trop* » !

Qu'on mette donc sur la place publique, au lieu de se cacher derrière son petit doigt, le débat sur la politique d'importation volontaire et planifiée de travailleurs étrangers par la France durant un siècle, appelée communément « *politique d'immigration* ».

Et dans cette politique, commençons donc par recenser tous les ingrédients du problème : la politique impérialiste de spoliation des peuples qui nous « *envahissent* » aujourd'hui (Algérie, etc) ; le coût, et aussi l'apport structurel des travailleurs étrangers à l'économie nationale ; le développement de la coopération entre les pays « *riches* » et les autres, si on veut mettre un terme un jour aux migrations « *monstres* » ; le rééquilibrage, dans un rapport plus égalitaire, des rapports Nord-Sud, etc.

C'est que, dans ma « *valiche-énne-cartonne* », j'y mettrai non seulement de l'émotion, mais aussi des tas de vouloirs et de résolutions, pour que notre action ne sonne pas creux, ne finisse pas en beaux sentiments sans lendemain, ou en eau apportée au moulin de Le Pen.

En premier lieu, je glisserai dans ma valise l'histoire de la bouffe (qui vient toujours avant la morale). Cela ne sert rien de répéter aux « petits (bourgeois) blancs » que c'est pas beau d'être racistes, que la France, c'est l'humanisme, l'État de droit (comme si on n'avait pas sous le nez la preuve qu'il reste toujours à construire) et autres belles pensées si on ne peut – ou ne veut – d'abord s'attaquer aux problèmes du chômage et des difficultés de tous ordres que la fameuse mondialisation nous apporterait comme une nouvelle épidémie, dans le ballet poli et bien réglé de la pensée unique.

Je défilerai pour dire qu'on est là, et bien là, nous, les immigrés et fils d'immigrés. Comme les brunes de la chanson de Lio, on compte pas pour des prunes !

Un mouvement se dessine, surtout depuis la grève de la SNCF de 1995, pour refuser cette pensée-là. Mais on est loin du compte et je suis d'accord avec Emmanuel Todd lorsqu'il invite fortement à changer de terrain.

Il n'est pas bon, en France peut-être plus qu'ailleurs, que gauche et droite, sans crispations, ne soient pas franchement identifiées. C'est une des sources à laquelle s'abreuve le « quahunquisme » français – tous les mêmes ! – et donc le néo-fascisme lepéniste.

Et puisque le Parti socialiste est en position dominante à gauche, cela s'adresse plus particulièrement à lui. Jospin a promis que les lois Pasqua-Debré-Juppé-Chirac – ah, les odeurs ! – seront abrogées. Que mettra-t-il à la place ? On est en droit de poser la question, vu l'absence remarquée du Parti socialise à l'Assemblée lorsque l'immigration est venue en débat, comme si le PS voulait faire faire le « sale boulot » à la droite avant de revenir au pouvoir.

***Pierre Olivieri** est poète et écrivain.*

Algériens, des bras pour la France

Indispensables à la croissance économique, ils étaient ouvriers du bâtiment, manœuvres dans les charbonnages ou O.S. chez Renault. Au milieu des années 70, la crise s'installe. Les voilà devenus indésirables. Français hier, indépendants depuis 1962, ils ont toujours fait figure d'étrangers

ILS viennent de l'autre côté de la Méditerranée, de l'Algérie. De tout temps, ils ont fait figure d'« *étrangers* », d'« *immigrés* », de « *musulmans* » aux yeux des Français de *métropole. Toujours à* part, inassimilables. Indispensables, aussi. Que serait la France d'aujourd'hui sans ces immigrés qui l'ont aidée à bâtir sa croissance, après guerre et au-delà ?

Etrangers en terre familière, désirés puis rejetés lorsque le vent de l'*Histoire a tourné*, les Algériens ont immigré en France depuis le *début du XXe siècle. Colporteurs* partis de Kabylie pour Marseille, bâtisseurs du métro parisien, soldats de la première guerre mondiale, manœuvres et terrassiers durant l'entre-deux-guerres, ils sont près de 100 000 en 1939.

A *cette époque*, l'Algérie, c'est la France. Comment, dès lors, nommer ces « sujets » de l'empire, paysans égarés dans les grandes cités industrielles, hommes seuls, sans famille ? Ils resteront longtemps des « hommes sans nom ». L'indépendance de l'Algérie, acquise en 1962, leur donnera une *identité, sinon un statut*, à la mesure de leurs états de service. A leurs descendants d'acquérir en cette fin du XXe siècle ce qu'on leur a refusé à eux, une place à part entière dans la société française. Certains s'y emploient. Avec succès.

Au lendemain de la seconde *guerre mondiale, l'émigration des* Algériens vers la métropole se poursuit sur une grande échelle. De 1947 à 1953, les services d'immigration comptabilisent 74 000 arrivées en France et 561 000 retours, soit une différence de *185 000. La nature de cette immi*gration change. Elle est moins mobile, plus sédentaire. *La Kabylie* n'est plus le seul grand réservoir de main-d'œuvre. Dans une moindre mesure, le département d'Oran, le Constantinois et même les territoires du Sud (le Sahara) fournissent un gros contingent de migrants.

Cinq régions françaises font figure de pôles d'attraction : l'Ile-de-France et Paris ; les Bouches-du-Rhône et Marseille ; le Rhône et Lyon ; le Nord et l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing ; la *Moselle, enfin, en plein essor in*dustriel.

Après 1945, la population algérienne a donc changé. Elle n'est plus dominée par les célibataires vivant dans des cafés-hôtels, en groupes fermés. Les nouveaux arrivants sont sensibles au brassage, au va-et-vient perpétuel des *grandes villes industrielles. L'héri*tage du passé perdure, métiers pénibles et « ghettoïsation » dans l'espace urbain. Mais les situations varient beaucoup d'un groupe d'immigrés à l'autre, selon les villes et les quartiers.

Les Algériens qui débarquent en métropole dans les années 1945-1950 sont plus jeunes (entre vingt-quatre et vingt-neuf ans) que ceux de l'*entre-deux-guerres*, âgés de vingt-huit à trente-quatre ans. *Leur niveau d'instruction et de* qualification est relativement plus élevé (les premiers centres d'apprentissage ont été créés en Algérie). Et, surtout, surgit un phénomène qui va bouleverser les contours de la société algérienne en France : la migration familiale.

Une enquête du ministère de la santé et de la *population évalue*, en mai 1952, le nombre de familles *musulmanes installées en France* à environ 3 400. Une autre étude, réalisée en août 1953 par le ministère de l'intérieur, aboutit au chiffre de 5 000 familles et d'envi*ron 11 000 enfants. La prolétarisa*tion des paysans algériens dans les villes ouvrières a métamorphosé des familles d'origine paysanne en familles ouvrières. Les liens avec les ascendants se distendent. La primauté du couple conjugal finit par l'*emporter sur les autres liens* de parenté. C'est dire si le choc culturel est profond.

L'ouvriérisation consolide, enracine l'immigration. En 1954, la main-d'œuvre algérienne est surtout employée dans les travaux publics (32 % de cette main-d'œuvre) et le bâtiment (à 38 %). Puis dans les industries mécaniques (20 %). Enfin, dans la production des métaux (13 %) et les charbonnages (6 %). L'immigration ouvrière algérienne a ses entreprises de prédilection, les Char*bonnages de France ou la régie* Renault.

Syndicalement parlant, les Algériens adhèrent massivement à la CGT et participent à de nombreuses luttes revendicatives dans les usines. Politiquement, ils se tiennent à distance du Parti communiste, auquel ils reprochent *son désintérêt pour la question na*tionale algérienne. L'islam ren*force cet éloignement idéologique.* A l'heure où éclatera la guerre d'Algérie, le 1er novembre 1954, plus de 10 000 militants seront membres de la Fédération de France du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques. Cette organisation indépendantiste algérienne, dirigée par Messali Hadj, encadre fortement l'immigration ouvrière en France.

Le recensement de 1954 dénombre 211 000 Algériens en métropole, celui de 1962, 350 000. A la même époque, le ministère de l'intérieur avance le chiffre de 436 000. Indépendamment de la question de savoir qui est citoyen algérien et qui ne l'est pas en 1962, *année du recensement en France* et de l'indépendance de l'Algérie, un constat s'impose : l'immigration a doublé entre 1954 et 1962, très exactement pendant la guerre d'Algérie. Les bouleversements de la société rurale algérienne expliquent en grande partie ce bond migratoire. Les regroupements de la population paysanne par l'armée française et l'abandon partiel ou total des terres cultivées *poussent cette population-là au* départ.

A la même époque, la France connaît un boom économique vertigineux. Les « bras algériens », au *bas de l'échelle sociale, facilitent le* grand bond en avant des « trente glorieuses », ces trois décennies de croissance continue auxquelles les Français ne peuvent faire face seuls.

Après l'indépendance de l'Algérie, les deux Etats, français et algérien, tentent de s'accorder sur la présence d'Algériens en France.

> **Au bas de l'échelle sociale, ils facilitent le grand bond en avant des « trente glorieuses », ces trois décennies de croissance continue auxquelles les Français ne peuvent faire face seuls**

Les discussions, difficiles, portent sur les flux migratoires, les conditions de vie des émigrés et leur durée du séjour. Les accords de 1962, qui entérinent l'indépendance de l'Algérie, définissent ainsi les droits et les devoirs des ressortissants des deux pays. Quatorze articles sont consacrés aux Français d'Algérie ; deux seulement aux Algériens en France. A lire les articles 7 et 11, les Algériens, en particulier les travailleurs algériens, bénéficient des mêmes droits que les Français, à l'exception des droits politiques, et jouissent de la liberté de circulation entre les deux pays.

L'Histoire va se charger de chambouler ce bel édifice. Les pieds-noirs quitteront en masse l'Algérie. En sens inverse, l'émigration de travailleurs algériens prendra l'allure d'une véritable hémorragie de l'Algérie vers la France.

Pourquoi le pronostic initial a-t-il été déjoué ? Au cours des mois d'avril, mai et juin 1962, à la suite des accords d'Evian, de nombreux Algériens résidant en France *étaient revenus en Algérie* sur décision de la Fédération du FLN, dans « leur » pays qui manquait alors cruellement de cadres. Mais sept années de guerre d'indépen*dance étaient passées par-là, qui* expliquent la reprise de l'émigration vers la France dès l'été 1962. Sept années marquées par les destructions et des déplacements de population ; par l'acharnement de l'OAS (Organisation de l'armée secrète, combattant pour l'Algérie française) à réduire à néant les infrastructures du pays ; par l'exode *rapide des pieds-noirs à la veille de* la proclamation de l'indépendance et par l'arrivée brutale sur le marché de l'emploi de dizaines de milliers de détenus algériens libérés ou de combattants démobilisés.

Du 1er septembre 1962 au 11 novembre inclus, 91 744 entrées d'Algériens sont enregistrées dans les ports et les aéroports. Dans le même temps, les services officiels dénombrent 45 043 sorties. La communauté algérienne de France s'accroît ainsi, durant cette courte période, de plus de 46 000 personnes. *Cette nouvelle donne* fait voler en éclats l'accord de 1962. Un nouvel arangement s'impose. *De* part et d'autre de la Méditerranée, on envisage de mettre en place un contrôle des « flux » afin de maintenir ceux-ci dans des limites « raisonnables ». On rêve d'une émigration contrôlée comme au lendemain des deux guerres mondiales, époques de reconstruction pour la France. *Différence essen*tielle : la négociation aura lieu entre deux Etats souverains. Pour la première fois, il n'est plus question de « métropole » ni de « colonie ».

Le 9 janvier 1964, un accord est conclu entre le ministre des affaires sociales du gouvernement algérien et le ministre français du travail. Trois dispositions méritent d'être mentionnées. « *Dans l'immédiat et jusqu'au 1er juillet prochain*, prévoit l'accord, *les arrivées nouvelles des ressortissants algériens en France seront déterminées en fonction des problèmes posés actuellement aux économies des deux pays.* » L'accord ajoute que « *les arrivées de travailleurs algériens seront fixées en fonction des disponibilités en main-d'œuvre de l'Algérie et des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien* ». Enfin il est entendu que « *l'établissement en France des familles des travailleurs algériens doit être (...) conditionné par l'existence d'un logement* ».

Pour autant, l'immigration ne *faiblit pas. Au printemps 1965, le* cap de 600 000 Algériens en France est atteint. La pression migratoire impose un troisième accord, pour tenter de prévenir et maîtriser son évolution. L'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 va ainsi limiter la liberté de circulation prévue par les accords d'Evian. Le contrôle *aux frontières se veut* plus sévère, plus sélectif que par le passé. En France, l'immigration est désormais de la compétence du *ministère* de l'intérieur, non plus du ministère du travail... Un tour*nant se dessine.*

Le 20 septembre 1973, le président algérien, *Houari Boumediène*, suspend l'immigration vers la France. Il entend protester contre une vague d'attentats racistes qui frappe le Midi et d'autres *régions* françaises. Mais c'est aussi l'année de la « guerre du Kippour » *et de son onde* de choc qui atteint bientôt les pays occidentaux. Les prix du pétrole s'envolent. La crise économique s'installe et avec elle la crainte du chômage.

Nous sommes en juillet 1974. Valéry Giscard d'Estaing vient d'être élu président de la République. *Sans tarder, le gouverne*ment français décide l'arrêt de toute immigration, y compris de l'immigration familiale, qui est ensuite de nouveau autorisée. Malgré cela et en dépit d'un semblant de retours en Algérie, la communauté algérienne va continuer à croître jusqu'en 1975 : 845 000 au 31 décembre 1973, 871 000 au 31 décembre 1974, 884 320 au 31 décembre 1975 (statistiques du ministère de l'intérieur).

En ces années 70, la question du « nom » de ces migrants d'outre-Méditerranée, de leur identité réelle, ne se pose plus. Les Algériens entrent *maintenant* dans la catégorie des « étrangers » travail*lant en* France. A *observer* cependant la multiplication des agressions racistes dont ils sont victimes, ils pâtissent toujours des séquelles du passé colonial. Le poids de la guerre d'Algérie pèse encore sur eux, revanche inavouée de ceux qui ont « perdu » l'ancienne colonie et que traduit à l'occasion le *vote en faveur du* Front national.

Leurs enfants ou petits-enfants ont choisi, eux, de vivre en France, le pays où ils sont nés. On les trouvera aux avant-postes du combat contre le racisme et pour l'égalité citoyenne dans les années 80-90. Ils entendent respecter la mémoire de leurs pères, dont la majorité étaient partisans de l'indépendance algérienne, et, en même temps, être des citoyens français à part entière.

Benjamin Stora

★ **Professeur des universités, historien, Benjamin Stora est l'auteur de *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992*, Fayard, 1992, et d'une thèse d'Etat intitulée *Histoire de l'immigration algérienne en France*, université Paris-XIII, 1991.**





MARC GARANGER

En haut à gauche : les travaux publics et le bâtiment constituent l'un des secteurs qui emploient le plus de main-d'œuvre algérienne. Ici, un travailleur algérien sur un chantier, en 1975, à Bobigny (Seine-Saint-Denis). En dessous : novembre 1968, à Nanterre (Hauts-de-Seine). Le bidonville subsiste au pied des barres de HLM. Ces « grands ensembles » ne deviendront la forme d'habitat des familles immigrées qu'au début des années 70. Ci-dessus : la pause pour un cariste algérien (au centre, allumant une cigarette), chez Renault, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), en 1968.

Sans qualification

A l'apogée de leur présence en France, en 1975, quelque 884 000 Algériens résident dans l'Hexagone. 467 500 figurent parmi la population active. Près de la moitié de cette main-d'œuvre (41,6 %) travaille *dans le bâtiment et les travaux publics, où elle représente environ* 10 % de la main-d'œuvre totale et le tiers de la main-d'œuvre étrangère. 46,4 % des immigrés algériens travaillent dans les industries de transformation. Ainsi chez Renault, l'usine de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) compte, en 1975, 4 000 Algériens alors que l'on y dénombre 2 000 Marocains et 900 Tunisiens, sur un total de 32 000 salariés. Près des trois quarts des Algériens travaillant en France à cette *époque occupent des postes sans* qualification (manœuvres ou O.S.). En 1975, les travailleurs algériens envoient dans leur pays environ 3 milliards de francs par an.

Dépourvus des plus élémentaires garanties d'hygiène, 42,8 % des Algériens habitent, en 1966, dans des bidonvilles, qui représentent de *véritables foyers de maladies. Améliorées par la destruction des* bidonvilles, les conditions de logement commencent à changer au début des années 70.

هكذا من الاصل

la France



LE COURRIER DES LECTEURS A l'image de l'opinion française, les lecteurs du *Monde* se partagent en deux camps face à la campagne de pétitions lancée contre le projet Debré. Les uns s'en prennent à *« ces inévitables personnalités médiatiques complètement déconnectées des réalités »* (Philippe Desmarest, Paris), les autres applaudissent à cette *« réaction morale »* (France-Hélène Rouvière, Paris) et dénoncent les *« perversions pétainistes et vichystes »* encouragées par l'Etat (Bernard André, Lausanne). Pour sa part, *Le Monde*, sans participer à ce mouvement, l'a approuvé, par la voix de son directeur, dans un éditorial intitué « Résistance ».

Le bon usage des pétitions

par Thomas Ferenczi

LE MOUVEMENT de protestation suscité par le projet de loi sur l'immigration a mobilisé de nombreux lecteurs du *Monde*. Une partie de ceux qui nous ont écrit s'associent à la pétition lancée par les cinéastes. Une autre partie, à peu près égale, la désapprouve et reproche à notre journal de s'en être fait le propagandiste.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

L'opinion du *Monde* sur ce mouvement a été exprimée par Jean-Marie Colombani, dans son éditorial du 18 février, en des termes clairs. Constatant *« la renaissance d'un fascisme français »*, le directeur du *Monde* écrit : *« Que se lèvent aujourd'hui cinéastes, artistes, intellectuels et citoyens de tous bords ne peut, dans ce contexte, que rassurer tous les démocrates. »* Il ajoute : *« Ils ont raison de sonner l'alarme contre une dérive qui, au nom d'une démonisation de l'immigré, porte atteinte aux libertés de tous. »*

Ceux de nos correspondants qui manifestent leur désaccord estiment que l'initiative des pétitionnaires fait, une fois de plus, le jeu du Front national en méconnaissant *« les réalités quotidiennes des gens ordinaires »*, comme l'écrit une lectrice de Montpellier. Ils reprochent au *Monde* – et c'est ce qui motive l'intervention du médiateur – d'avoir soutenu cette campagne en reproduisant largement, *« sans émettre aucune réserve »*, ainsi que le souligne un lecteur de Mâcon, les appels à la désobéissance, au risque de concourir à l'affaiblissement des institutions.

Le Monde, nous semble-t-il, n'a pas outrepassé les limites de son rôle en accordant une place importante à ce mouvement et en donnant la parole à ses initiateurs. Certes, nul ne saurait nier que les médias, en rendant compte abondamment d'un événement, contribuent à le faire exister. Mais, d'une part, *Le Monde* s'est placé strictement, comme c'était son devoir, sur le double terrain de l'information et du commentaire, non sur celui du prosélytisme. D'autre part, la grande majorité de ses rédacteurs a choisi de ne pas s'associer à l'appel lancé par les journalistes, après les cinéastes, les écrivains, les comédiens, se conformant ainsi à une règle non écrite selon laquelle les rédacteurs du *Monde* s'abstiennent de signer des pétitions. Cet usage, respecté par la plupart des journalistes de notre journal depuis sa création et considéré par Jean-Marie Colombani comme *« un élément de notre identité »*, mérite une explication particulière.

Hubert Beuve-Méry et ses successeurs ont toujours estimé que l'engagement public des journalistes du *Monde* – actionnaires majoritaires de leur entreprise, étroitement associés, à ce titre, à la désignation de son directeur et à la définition de ses choix éditoriaux – s'exprime exclusivement à travers leurs articles. Leur appartenance au *Monde* ne saurait évidemment les priver de leur liberté de citoyens, mais, en tant que journalistes, ils s'exposent au soupçon de partialité dès lors qu'ils s'associent publiquement à une action politique.

En signant une pétition qu'il peut être ensuite appelé à commenter, le journaliste se trouve être à la fois juge et partie. Aussi est-il préférable qu'il s'en abstienne. Pour Jean-Marie Colombani, il s'agit d'une *« règle fondatrice »* qui *« engage notre crédit »* parce qu'elle est *« le gage de l'impartialité de notre parole »*. Une règle qui ne saurait être imposée, et ne peut qu'être consentie.

DÉNONÇONS...

Dénoncer les étrangers, certes, mais pourquoi être si timoré ? Dénonçons aussi les Français qui ne dénoncent pas les étrangers, imposons des quotas obligatoires de dénonciations, ainsi toute personne n'en ayant pas dénoncé une autre au moins une fois par mois devra être suspectée de pensées humanistes, et dénoncée comme telle. Enfin, je me dénonce pour avoir surpris ma conscience à refuser de dénoncer son prochain.

Thierry Dobler (par courrier électronique)

COMPLICES

Le refus de cinéastes et d'écrivains d'accepter une loi de la République et l'écho, très favorable, qu'en donne *Le Monde* me semblent poser une question fondamentale : les intellectuels ou les gens du show-biz, parce qu'ils croient représenter la « Culture », sont-ils au-dessus des lois ? Et les médias, en les soutenant, ne contribuent-ils pas lourdement à la dérision des institutions, faisant ainsi le lit du Front national ? Car que peut être la réaction des autorités, démocratiquement élues ? Ou bien elles ferment les yeux, laissent une minorité refuser la loi, et de là même donnent raison au FN qui prétend que c'est une mafia faible et corrompue qui gouverne ; ou bien elles réagissent et vous allez crier au martyre, comme dans le cas de Nique Ta Mère ! Dans les deux éventualités, la démocratie en prendra un coup, et vous en serez les complices.

Michel Vallette, Nancy

BOUCS ÉMISSAIRES

En prenant les mesures envisagées, les pouvoirs publics accréditent l'idée que les étrangers sont, d'une façon générale, une menace pour la sécurité de notre pays ou de l'emploi. Ce sont d'ailleurs les thèses explicitement exprimées par l'extrême droite. Ainsi montrés du doigt, et accusés, dans leur globalité (même si on s'en défend), les étrangers deviennent des « boucs émissaires », au sens très strict du terme. C'est-à-dire responsables de tous les maux de la société, et, comme tels, devant être chassés au désert pour y mourir, en entraînant avec eux le mal dont ils sont la cause. Même si les pouvoirs politiques tentent de dire qu'ils font la distinction entre les bons et les mauvais étrangers, pour l'opinion publique, toujours réductrice, le mot « étranger » véhicule, de plus en plus, une idée d'insécurité. Laisser croire qu'une fois les étrangers partis ou canalisés notre situation redeviendrait satisfaisante est une contre-vérité qu'il est grave, pour des responsables politiques, de laisser se répandre. C'est plus qu'une erreur tactique, c'est une faute (...). Il fut un temps où tous les malheurs de la patrie étaient dus aux juifs. Pour que la nation se redresse, disaient les autorités de l'époque, il fallait chasser les fauteurs de trouble, donc les dénoncer. Nous sommes en train de prendre le même chemin.

Jean Boniol, pasteur Mauguio (Hérault)

LA FRANCE PROFONDE

Que certains – intellectuels, artistes, réalisateurs ou autres – ne soient pas d'accord avec la loi Debré ou d'autres réglementations, c'est leur droit, et ils peuvent le crier haut et fort, et réclamer la non-observation de certains textes légaux. Mais je me demande si *Le Monde* remplit bien son rôle en reproduisant ces appels à désobéissance, sans émettre aucune réserve. Les autorités ont décidé de ne poursuivre ni les signataires des textes ni les journaux qui les ont publiés. Tant mieux pour vous... Je crois qu'il n'en aurait pas été de même s'il s'était agi d'un appel à ne pas payer l'impôt ! Le passé l'a prouvé. Les cinéastes et écrivains ne représentent pas toute la France, et surtout la France profonde. Et je crois qu'ils en sont profondément déconnectés.

Marcel Chapeland, Mâcon

LES LOIS DE L'HOSPITALITÉ

Je suis un petit paysan retraité. Dans le passé (en 1972), j'ai été moi-même poursuivi pour avoir accueilli sur ma ferme un camp de jeunes Allemands (40 personnes) pour un séjour de deux semaines. Motif : non respect de la loi sur la circulation des étrangers. J'avais refusé de porter leur identité à la gendarmerie. Pour moi, les lois de l'hospitalité sont des lois naturelles. Elles ne peuvent être soumises au mouchardage pour bénéfice de qui que ce soit (individus ou collectivités). Ces lois m'ont été enseignées lorsque j'étais enfant, à une époque (l'Occupation) où l'hébergement de l'étranger pouvait entraîner des conséquences graves.

Joseph Potiron, La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

L'AGITATION DES INTELLECTUELS

Je suis de ceux que la résistible ascension du Front national en France effraie vraiment. Aussi suis-je consternée par l'agitation des « intellectuels » autour du projet de loi sur l'immigration illégale, et l'effet paradoxal qu'elle induit. Je ne connais pas les banlieues parisiennes, mais ici, dans le Sud, aucun diktat parisien n'empêchera les gens de se sentir envahis par certaine population étrangère toujours plus nombreuse et exigeante. Il est, là-haut, apparemment chic et mode de défendre les hors-la-loi étrangers. Il serait bon que ces messieurs quittent un temps leur Olympe pour se frotter aux réalités quotidiennes des gens ordinaires, « petits Blancs », chômeurs ou gagne-peu « mais n'ayant droit à rien », immigrés en règle, inquiets de l'amalgame, classe moyenne appauvrie (...) Le Pen est étrangement silencieux ces temps-ci. Il peut se reposer, les « intellectuels » travaillent pour lui...

Maryse Combes, Montpellier

MAUVAIS CINÉMA

Ainsi donc, pour certains de nos hommes politiques, les artistes sont des irresponsables totalement coupés de la réalité. Que ceux qui pensent ça fassent une expérience : prenez n'importe lequel des films réalisés par un des signataires de l'appel à la désobéissance contre certaines des dispositions de la loi Debré, et passez-le en alternance avec une des retransmissions télévisées des séances de l'Assemblée nationale. Et posez-vous la question : de quel côté a-t-on le sens de la réalité ? Qui sait ouvrir les yeux et les oreilles sur la vraie vie des gens, sans préjugés ? Où entend-on des discours creux, et où des dialogues vrais reflétant la réalité des rapports humains ? Qui fait du mauvais cinéma ?

Bruno Lagarde, Paris

L'Asie centrale, des Balkans avec du pétrole...

Suite de la première page

La férocité des combats, les abominables exactions commises contre les populations civiles, y compris contre les femmes et les enfants, s'expliquent pour une bonne part par le fait que nombre des « seigneurs de la guerre » étaient abouchés avec les trafiquants de drogue, en passe de devenir les vrais maîtres du pays, comme d'ailleurs de plusieurs de ses voisins du Nord.

Comme la plupart des pays membres de la CEI, le Turkménistan connaît pour le moment les pires difficultés économiques, ce qui n'a pas empêché son dictateur de se faire porter sur les autels du « culte de la personnalité ». Mais l'abondance de ses ressources en énergie fossile, rapportée à son petit nombre d'habitants – quatre millions –, lui fait ambitionner un destin d'émirat pétrolier. Les Républiques ex-soviétiques voisines sont en général plus peuplées et moins bien pourvues par la nature, et le Tadjikistan sort à peine de cinq ans d'une guerre « civile » entre islamistes et pouvoir communiste appuyé par l'armée russe qui n'était que le prolongement de celle d'Afghanistan.

Elles n'en disposent pas moins de ressources considérables à mettre en œuvre. Au même titre que le Caucase, non moins balkanisé – comme le montre entre autres l'affaire tchétchène –, elles représentent un marché potentiel en rapide augmentation de plus de cinquante millions de consommateurs. Rien d'étonnant si, outre les Etats-Unis et la Russie, qui la considère comme appartenant toujours à sa sphère d'influence, l'Asie centrale attire les convoitises des puissances riveraines, pour ne pas parler des mafias qui contrôlent le trafic de drogue et noyautent bien souvent les pouvoirs politiques locaux.

Non moins actif est ainsi l'Iran, qui mise sur l'attrait des thèses islamistes auprès de populations déconcertées par le soudain passage de l'ordre soviétique au désordre capitaliste. Il bénéficie de l'aide de la Chine, elle aussi soucieuse de ses approvisionnements en pétrole et qui a promis en septembre 1996 de lui vendre pour 4,5 milliards de dollars d'avions, de missiles et de bateaux de guerre. A quoi il faut ajouter la fourniture de deux réacteurs nucléaires de 300 MW et, si l'on en croit le *Wall Street Journal*, quatre cents tonnes d'armes chimiques destinées à couper, le cas échéant, ces détroits d'Ormuz par lesquels passe le cinquième du trafic pétrolier mondial.

Enfin on ne saurait oublier le poids de la Turquie, dont l'ascendant sur les républiques musulmanes de l'ex-URSS est d'autant plus fort que cinq d'entre elles sont à dominante turcophone. Sa situation politique est des plus paradoxales puisque, faute de majorité, l'islamiste Erbakan a dû conclure une alliance, allant jusqu'à l'alternance à la tête du gouvernement, avec son prédécesseur, et que ce prédécesseur est une dame, Mme Ciller, dont la seule présence doit scandaliser les intégristes. Le résultat, en matière de politique étrangère, est un perpétuel mélange de la chèvre et du chou, avec des déplacements à Téhéran ou en Libye qui font avaler de travers les Américains, un raidissement dans la question de Chypre, une menace de bloquer l'élargissement de l'OTAN si l'UE refuse d'accueillir la candidature d'Ankara, et, en même temps, une réaffirmation des engagements occidentaux de la République. De toute façon l'armée est là, qui ne laissera pas remettre en cause, quelles qu'aient pu être les promesses électorales, la laïcité de l'Etat. Reste que la Turquie n'est plus pour les Etats-Unis l'alliée inconditionnelle qu'elle avait toujours été, et que personne ne peut jurer que la poussée islamiste enregistrée lors des dernières élections n'ira pas plus loin.

On n'a sûrement pas fini d'entendre parler de l'Asie centrale...

André Fontaine

RECTIFICATIF

AXA-UAP

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 20 février, Denis Kessler, l'actuel président de la Fédération française des sociétés d'assurance qui va rejoindre le groupe AXA-UAP, n'aura pas en charge la supervision d'Equitable, la filiale américaine d'assurance-vie du groupe. AXA précise dans un communiqué que M. Kessler sera bien directeur général et membre du comité exécutif, *« représentera l'actionnaire principal pour les activités d'assurance hors France, Royaume-Uni et assurance-vie aux Etats-Unis »*.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05

Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F

Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'image de la France

AU Maroc, la presse écrite, unanime, dénonce les dérives de la politique de l'immigration en France. En Afrique francophone, où Paris prétend maintenir une influence privilégiée, la réaction est la même. Ailleurs, hors de l'Hexagone toujours, on dénonce pêle-mêle projet de loi Debré et montée du Front national, interprétés comme autant de symboles d'une crispation nationaliste française. Le débat provoqué par certaines des dispositions du texte préparé à la demande du ministre de l'intérieur a franchi les frontières. D'abord celles de notre « étranger proche », bien sûr, là où l'on aime la France, sa langue, où l'on souhaite venir s'y faire soigner et étudier ; mais aussi les frontières d'un « étranger » plus lointain, où Paris assure vouloir faire entendre la voix de la France.

Sans doute personne ne sait-il très bien, hors de nos frontières, autour de quelles modalités précises du projet Debré s'est enclenché le débat. Vu de l'étranger, l'important n'est pas là. A travers le prisme, parfois injuste ou caricatural, des médias transparaît l'image d'un pays en proie à un singulier problème de relation avec l'Autre, l'Etranger, justement. Au fil des ans, de la montée du chômage, d'une relative insécurité dans certaines banlieues, l'immigré a été pris à partie, désigné comme bouc émissaire des difficultés éprouvées par la France à vivre les bouleversements économiques et sociaux de cette fin de siècle.

A chaque poussée du Front national – parti, il faut le répéter, sans équivalent en Europe de l'Ouest, à l'exception de l'Autriche – a correspondu, ou à peu près, un tour de vis supplémentaire dans nos lois sur l'immigration. A chaque fois, l'image de la France en a été un peu plus malmenée à l'étranger. Les Français ne le savent pas assez : la France est de plus en plus souvent perçue comme un pays frileux, malade du racisme, de la xénophobie, replié sur son inaptitude pathologique au changement par le dialogue.

Nombre de nos voisins européens et les Etats-Unis aussi ont été confrontés à la nécessité de contrôler l'immigration. Tous ne l'ont pas toujours fait avec plus de délicatesse que la France. Mais la France est, sur la scène internationale, jugée à l'aune d'un discours public moralisateur, volontiers donneur de leçons. A la mesure de l'image qu'elle veut entretenir : celle d'une généreuse terre d'asile. Elle est prise aux mots d'une diplomatie dite « culturelle » qui veut maintenir le rayonnement de la culture française.

La confrontation de la noblesse des ambitions affichées à l'extérieur avec la médiocrité de la situation observée à l'intérieur contribue à la dégradation de l'image de la France. Personne ne conteste, certes, la nécessité de lutter contre l'immigration illégale. Mais la manière dont est traité en France « l'étranger » de l'intérieur – l'immigré – retentit directement sur la façon dont elle est perçue à l'étranger tout court.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Présidente du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le point de vue de Poughkeepsie

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 19-20 janvier 1947.*

« VOUS comprendriez mieux les Etats-Unis, me dit mon ami de Poughkeepsie, *si vous lisiez un peu plus nos classiques. Avez-vous jamais lu, par exemple, le discours prononcé par Washington le 30 avril 1789 ? »* Je ne l'avais pas lu alors, mais je l'ai lu depuis et il m'a fait comprendre bien des choses.

« Aucune vérité, disait ce jour-là Washington, *n'est plus solidement établie que celle-ci : dans l'économie et dans l'ordre de la nature, il existe une union indissoluble entre la vertu et le bonheur, entre le devoir et l'intérêt, entre les maximes sincères d'une conduite politique honnête et généreuse et la prospérité et la félicité publiques qui en sont le fruit. »*

Ainsi l'ordre et le droit sont des principes qui rapportent, et lorsque nous nous étonnons que l'intérêt du peuple américain se trouve providentiellement coïncider avec les exigences de sa morale, nous lui reprochons naïvement d'être lui-même, car il ne croit assurément pas que tout ce qui semble profitable soit moral, mais il est fermement convaincu que ce qui est moral est seul vraiment profitable, et l'est à coup sûr.

Lorsqu'un peuple est certain que le droit garantit l'intérêt, la prospérité de ses intérêts atteste clairement pour lui qu'il a respecté le droit.

Etienne Gilson
(19-20 janvier 1947.)

FUSION Worms & Cie va fusionner avec sa filiale le groupe Saint Louis. Le nouvel ensemble aura des actifs dans l'assurance avec Athéna, le sucre avec la Générale sucrière et le papier avec Arjo Wiggins Appleton. ● SAINT LOUIS n'a pas survécu à la mort de son patron charismatique Bernard Dumon, qui avait échoué dans sa volonté de constituer un groupe agrolimentaire : il n'est pas parvenu à prendre le contrôle de Lesieur, de Perrier ni d'Eridania Béghin-Say et a dû revendre William Saurin à Danone. ● SON SUCCESSEUR Daniel Melin a désengagé définitivement Saint Louis de l'agroalimentaire, mais n'est pas parvenu à se développer dans le sucre en France ● LA FAMILLE WORMS, soucieuse de se protéger des OPA et de simplifier ses structures pour mieux valoriser son patrimoine, a préféré fusionner avec Saint Louis pour mettre la main sur sa trésorerie.

Saint Louis, absorbé par Worms, n'a pas survécu à la mort de son fondateur

Worms & Cie va devenir une holding diversifiée, présente dans l'assurance, le papier et le sucre, à la stratégie mal définie. Daniel Melin, devenu PDG de Saint Louis après la disparition de Bernard Dumon, quitte le groupe sans avoir pu le développer

***SAINT LOUIS** n'a pas survécu* à la mort de son patron charismatique Bernard Dumon. *Deux ans après* le décès de ce dernier, à cinquante-neuf ans, dans un accident d'avion à l'aéroport du Bourget, Saint Louis va disparaître. L'entreprise va être fusionnée avec Worms & Cie, son premier actionnaire (28 % du capital). Après l'opération, l'Ifil, holding de la famille Agnelli, qui détient 26,5 % de Saint Louis, possédera 20 % de Worms & Cie.

Au milieu des années 80, le patron du quatrième producteur de sucre européen nourrissait l'ambition de devenir un grand groupe agrolimentaire, concurrent de Danone. Dix ans plus tard, c'est l'échec. En 1986, Bernard Dumon veut se diversifier et lance sur le groupe agroalimentaire Lesieur une offre *publique* d'échange. Quelque mois plus tard, il détient 95 % de l'entreprise. Il n'a pas le temps de savourer sa victoire : *il s'aperçoit que l'italien* Ferruzzi, qui convoite aussi Lesieur, est *entré par effraction dans le capital* de Saint Louis et en détient 14 %. M. Dumon appelle à la rescousse le groupe Worms, qui monte de 19 % à 29 % *dans son capital. Mais, en bon* financier, le groupe Worms finit par demander à Saint Louis d'abandonner sa proie à l'homme d'affaires italien. Saint Louis ne conservera de Lesieur que les plats cuisinés William Saurin et Royal Champignon.

M. Dumon se diversifie dans le papier en rachetant 40 % d'Arjomari *Prioux en 1988, fusionnée en 1990* avec son homologue Wiggins Teape Appleton. Il détient alors 40 % du nouvel ensemble Arjo Wiggins Appleton (AWA), devenu premier groupe papetier de la communauté européenne. M. Dumon n'a toutefois pas renoncé à l'agroalimentaire. Il s'immisce dans la bataille boursière sur Perrier en 1992, et récupère l'autocontrôle d'Exor, holding de tête de Perrier, en espérant secrètement mettre la main sur la source de Vergèze. Nouvel échec en bourse : Nestlé, Danone et les Agnelli se partagent les vestiges d'Exor et Perrier. Saint Louis se contente d'encaisser une coquette plus-value. Financièrement, l'échec *a été une aubaine*, Perrier s'étant *révélé une mauvaise affaire. Mais le* capitaine d'industrie que veut être M. Dumon est bredouille.

RECENTRAGE

Les autres tentatives seront aussi des échecs. M. Dumon caresse le rêve de s'emparer de tout ou partie d'Eridania Béghin-Say (EBS), après la faillite en 1993 de son actionnaire Ferruzzi-Montedison. Les créanciers de Ferruzzi ne vendront jamais EBS, principal joyau de l'empire failli.

Pis, avec la récession du début des années 90, M. Dumon doit même se désengager des plats cuisinés, où il n'a pas la taille suffisante. Il apporte cette branche d'activités au groupe Danone, pour créer ensemble une société commune Panzalim dont *Saint Louis détiendra 34,5 %.*

Après le décès de M. Dumon, l'évidence s'impose enfin : Saint Louis n'est qu'une holding cotée détenue par les Worms et les Agnelli, sans stratégie définie. Daniel Melin, ancien de Saint Gobain et du groupe Schneider, est nommé en juin 1995 à la tête de Saint Louis pour lui donner un projet industriel. Il recentre le groupe sur ses deux métiers de base, le sucre et le papier. Il s'attelle au redressement d'AWA, frappé par le retournement de conjoncture du papier, et vend en 1996 Royal Champignon à Champi Jandou et les 34,5 % de Panszalim à Danone pour 2,5 milliards de francs, conformément à un accord signé avec M. Dumon.

M. Melin cherche à investir. En vain. La Compagnie française de sucrerie (CFS), vendue en 1996 par la Compagnie de Navigation Mixte du groupe Paribas lui passe sous le nez : son concurrent EBS avait obtenu secrètement une option d'achat sur la sucrerie. Saint Louis ne récupère que 17 % des quotas sucriers de la CFS.

M. Melin n'envisage qu'un instant en 1996 de racheter le transformateur de cacao Cacao Barry : pour réussir dans ce métier, il faut savoir tirer les ficelles de la politique africaine. Ses projets d'investissement dans le secteur de la préparation alimentaire ou des ingrédients ne reçoivent pas d'échos favorables de ses actionnaires.

STRATÉGIE FLOUE

En *réalité, les Worms ne veulent* que mettre la main sur la trésorerie *de Saint Louis* (4,1 milliards de francs), certainement pas investir. *Sous la pression de ses actionnaires* familiaux, le groupe présidé par Nicholas Clive-Worms *a entamé une* simplification de ses structures, la superposition de holdings provoquant une décote sur le marché. Déjà, sous la pression des actionnaires, Worms & Cie et la Maison Worms avaient fusionné en juin 1996. Début décembre, le groupe avait annoncé son intention de transformer son statut de commandite. Mais Nicholas Clive-Worms a peur d'une attaque boursière. Une parade consiste à fusionner Worms & Cie avec Saint Louis, pour créer une grosse holding diversifiée d'une valeur de 21 milliards de francs en bourse, plus difficilement « opéable ».

La stratégie qu'adoptera Nicholas Clive-Worms reste pour l'instant floue. Fin décembre 1996, il a annoncé la cession de la banque Demachy, spécialisée dans la gestion de fortune au néerlandais ABN Amro. Il est peu probable *qu'il souhaite* rester très longtemps actionnaire d'AWA, *le papier étant trop cyclique* et risqué pour une entreprise patrimoniale.

Abandonnera-t-il à son tour l'assurance ? *Compte tenu des liens qui* existent entre les AGF et le groupe Worms, un rapprochement des deux assureurs n'est pas exclu. Cette perspective est étudiée aux AGF. Certains imaginent que Worms & Cie apporte Athéna et une partie de la trésorie récupérée chez Saint Louis pour prendre une participation importante dans le nouvel ensemble. Mais les Agnelli montrent peu de goût pour le secteur de l'assurance et tentent de vendre sa filiale italienne Toro. De toute façon, en l'absence de pacte d'actionnaires, les Italiens peuvent désormais céder leur participation dans Worms & Cie.

Arnaud Leparmentier et Babette Stern

Une holding diversifiée

● **Les activités du nouvel** *ensemble issu de la fusion de* Worms & Cie et de Saint Louis, *qui devrait peser 21 milliards de* francs en Bourse, seront *diversifiées.*

Actifs issus de Worms & Cie :
- 99,7 % de l'assureur Athéna,
- 100 % du groupe Permal (services financiers aux Etats-Unis),
- 56 % de la Compagnie nationale de navigation,
- 20 % de Lancel.

Actifs issus de Saint Louis :
- 100 % de la Générale sucrière, numéro deux français du sucre,
- 40 % du papetier Arjo Wiggins Appleton,
- 3,8 % du groupe agroalimentaire Danone,
- 0,5 % de la BNP,
- 4,1 milliards de francs de trésorie.

● **L'actionnariat** se répartira, après la fusion, entre :
- famille Worms : 22,1 %,
- IFIL (famille Agnelli) : 20 %,
- AGF : 7,3 %,
- Württembergische (assureur allemand) : 3,7 %,
- Havelock (Etat de Singapour) : 2,5 %,
- BNP : 2 %,
- Société générale : 0,7 %,
- public : 41,7 %.

Le Club Méditerranée confirme l'arrivée de Philippe Bourguignon

Gilles Pélisson lui succédera comme PDG d'Euro Disney

LE CLUB Méditerranée a confirmé vendredi 21 février, comme l'annonçait *Le Monde* dans son édition du 22 février, le changement de structure juridique de l'entreprise en société à directoire et conseil de surveillance. Cette transformation sera soumise à une prochaine assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires devraient valider à cette occasion l'arrivée de Philippe Bourguignon, actuel PDG d'Euro Disney, comme président du directoire, et la nomination de Serge Trigano, actuel PDG du Club Med, au poste de président du conseil de surveillance.

PERTES HISTORIQUES

Les dirigeants du Club Méditerranée ont par ailleurs annoncé une perte historique de 743 millions de francs pour son exercice arrêté au 31 octobre 1996, pour un chiffre d'affaires stable, à 8 milliards de francs. Cette perte prend en compte un plan de restructuration qui se traduit par 820 millions de francs de provisions. Près de 530 millions de francs seront destinés à la fermeture de sept villages – six en Europe et un en Amérique du Nord – sur les 114 unités existantes et au transfert de quatre autres sites à sa filiale économique, Club Aquarius. S'ajoutent à cette somme 290 millions pour dépréciation d'actifs.

L'arrivée de Philippe Bourguignon à la direction générale, en attendant l'installation du futur directoire, a pour effet de propulser Gilles Pélisson, directeur général d'Euro Disney depuis dix-huit mois, à la tête du parc d'attractions de Marne-la-Vallée. Agé de quarante ans, Gilles Pélisson a comme son prédécesseur effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe hôtelier Accor. Sa promotion a été saluée par Antoine Jeancourt-Galignani, PDG des AGF et président du conseil de surveillance d'Euro Disney, pour lequel la nomination de M. Pélisson au poste de PDG « *est une grande chance pour cette entreprise* » et qui envisageait « *la transition avec sérénité* ».

François Bostnavaron

Michelin taille dans ses effectifs clermontois

Deux autres sites industriels connaissent des suppressions d'emplois

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

C'est par la nécessité d'améliorer sa compétitivité que Michelin justifiait, vendredi 21 février, sa décision de supprimer, dès cet automne, 1 445 postes de travail dans ses unités de Clermont-Ferrand, Troyes et Tours, ainsi que dans ses centres de distribution. Cette mesure se traduira par 735 suppressions d'emplois (500 préretraites FNE et 235 congés de conversion sur la base du volontariat), 710 emplois devant être préservés par le biais de mesures internes : reclassement, mobilité géographique, réduction du temps de travail, préretraite progressive.

Michelin le reconnaît volontiers : « *La situation économique de la manufacture française s'est améliorée de façon sensible depuis deux ans,* [mais] *dans un contexte économique toujours très rude, les manufacturiers concurrents deviennent de plus en plus agressifs sur le marché européen.* » Le japonais Bridgestone, qui lui a ravi en 1996 sa place de numéro un mondial, et l'américain Goodyear sont là pour le lui rappeler en permanence.

Pour « *faire face à cet environnement difficile* », Michelin se dit contraint de « *réaliser une amélioration de sa compétitivité, d'autant que 60 % de la production française est destinée à l'exportation* ».

CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE

L'ensemble des mesures projetées, qui seront présentées le 6 mars à Clermont-Ferrand au *comité central* d'établissement, affecte trois sites industriels. Outre Clermont-Ferrand, où 852 disparitions de postes entraîneront la suppression de 550 emplois, Tours sera amputé de 287 postes (140 suppressions d'emplois) et 56 postes disparaîtront à Troyes (25 suppressions d'emplois). A cela s'ajoutent 250 suppressions de postes (20 suppressions d'emplois) dans les centres de distribution.

Une nouvelle fois, c'est Clermont-Ferrand, le berceau historique de la manufacture, qui est la plus touchée. Depuis 1983, sept plans sociaux y ont entraîné la disparition de la moitié de ses effectifs. Actuellement, les usines Michelin y emploient 14 885 personnes alors qu'elles comptaient dans les *années 80* près de 30 000 *salariés.*

Pour Roger Quilliot, le sénateur et maire socialiste de la métropole auvergnate, « *cette mesure intervient alors que la situation économique de Michelin est positive* », ce qui rend la pilule encore plus amère. Et de rappeler que le PDG du groupe en personne lui avait assuré que l'effectif du site clermontois ne se situerait jamais en dessous de 18 000 salariés. « *Nous sommes aujourd'hui loin du compte, et je l'ai dit à François Michelin, comme je lui ai dit que je déplorais de voir l'emploi ainsi pénalisé au nom de la compétitivité à l'échelle de la planète, alors que la situation économique de la manufacture ne le justifie pas.* »

Les premières réactions syndicales s'inscrivent dans le même registre. « *Pouvions-nous nous attendre à de telles mesures alors que, le 14 février, Michelin a communiqué le chiffre d'affaires consolidé de 71,246 milliards de francs pour 1996, soit une hausse de 7,76 % sur celui de l'année 1995* », a déclaré Daniel Roux, secrétaire de la section CFDT. Pour Daniel Mathieu, délégué CGT, « *ce plan ne peut que déboucher sur un ralentissement de la production française et pénaliser, par là même, l'emploi d'aujourd'hui et de demain* ». Henri Carusca, responsable Force ouvrière, s'interroge sur la survie des usines : « *Le site de Clermont-Ferrand est-il appelé à devenir uniquement un centre de recherche et un siège administratif ?* »

Jean-Pierre Rouger

DÉPÊCHES

■ **SAMARITAINE : la direction de la Samaritaine a annoncé vendredi 21 février au comité d'entreprise** que les personnes licenciées en 1993 dans le cadre d'un plan social, ensuite annulé par la justice, pourraient être réintégrées à un poste identique dans le magasin. Cette réunion du CCE faisait suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 13 février, selon lequel une entreprise dont le plan social est annulé par la justice peut être contrainte de réintégrer les personnes licenciées (*Le Monde* du 14 février).

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la banque publique sera privatisée fin 1998 ou début 1999,** a indiqué le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis. Le nouveau plan de redressement n'a finalement pas été déposé vendredi 21 février à Bruxelles et ne le sera qu'à la fin mars.

■ **CGEA : la filiale de transports de la Générale des eaux,** associée à deux groupes allemands, vient de remporter, pour la première fois, un appel d'offres face à la Deutsche Bahn pour exploiter trois lignes de chemin de fer régionales de Bavière.

■ ***VALFOND* : le groupe Valfond (fonderie) a signé vendredi 21 février un contrat de partenariat** avec l'équipementier automobile *américain Allied Signal* pour *investir* 140 millions de francs dans la construction d'une usine à Thaon-les-Vosges (Vosges). 110 salariés y produiront *des composants de turbocompresseurs* automobiles dès la fin de cette année.

■ **AKAÏ : le *tribunal de commerce d'Honfleur* (Calvados)** a homologué, vendredi 21 février, un protocole d'accord entre le groupe japonais Akaï et Akaï Electric France (AEF), *portant sur la fourniture* de pièces détachées de magnétoscopes à l'usine AEF d'Honfleur. L'usine AEF, en redressement judiciaire le 17 janvier, *pourra ainsi* poursuivre son activité jusqu'à la fin de la période d'observation de trois mois.

■ **NINA RICCI : les petites mains de Nina Ricci ont manifesté vendredi 21 février** devant la maison de couture parisienne pour protester contre le plan social qui porterait sur trente-cinq licenciements.

■ **GIGASTORAGE : les salariés de l'usine Gigastorage de Belfort, qui n'ont pas reçu leurs salaires de *janvier*,** *poursuivront* lundi leur grève entamée jeudi 20 février.

■ **GDF : le conseil supérieur *consultatif* des comités mixtes à la production de Gaz de France** du 21 février ne s'est pas prononcé sur le *projet* de contrat Etat-entreprise, *qui doit fixer* les grands objectifs de l'entreprise gazière jusqu'en 1999. Les représentants CGT et FO *(21 élus sur 30) ont estimé insuffisantes* les réponses apportées à leurs interrogations. Ce projet doit être soumis au conseil d'administration de *GDF le 26 février.*

PLACEMENTS

LE MONDE / DIMANCHE 23 - LUNDI 24 FÉVRIER 1997

PLACE FINANCIÈRE Monaco, *qui veut devenir une place financière* qui compte en Europe, espère convaincre les épargnants européens en renforçant son secret bancaire et en profitant d'un possible durcissement de la fiscalité du concurrent luxembourgeois. ● MONACO compte aussi sur l'adoption de la fiducie, qui permet de transférer et d'isoler juridiquement, en toute sécurité, un patrimoine dans une structure gérée par un fiduciaire. ● PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS financiers qui opèrent dans le grand-duché ont pris pied au cours des dix-huit derniers mois sur le Rocher, comme la Deutsche Bank, le néerlandais ING, la Credit Bank du Luxembourg. ● LA PRINCIPAUTÉ dispose d'atouts fiscaux : pas d'impôt sur le revenu, pas d'impôts locaux, pas de taxation de l'épargne et pas de droits de succession pour les donations et les successions en ligne directe.

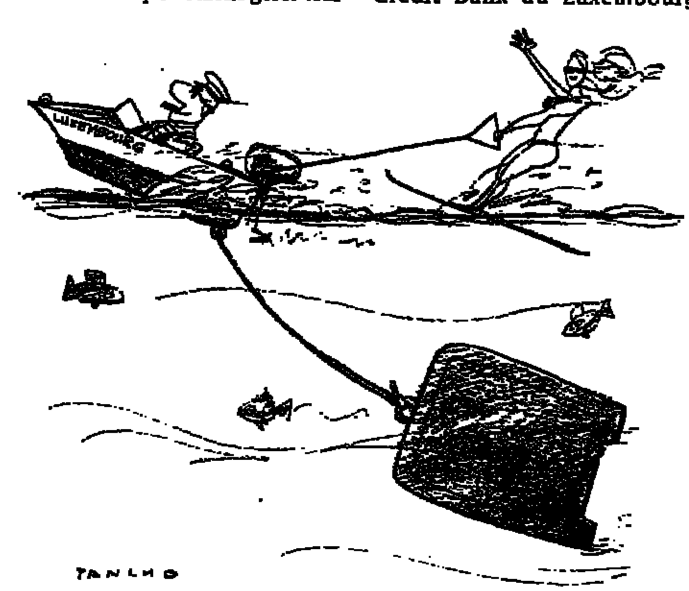
Monaco veut concurrencer le Luxembourg et attirer les épargnants européens

La principauté est sur le point de se doter d'une réglementation, qui a fait les beaux jours du grand-duché. Elle va renforcer son secret bancaire et adapter le système fiduciaire anglo-saxon

LE HASARD fait parfois bien les choses. La principauté de Monaco devrait se doter *cette année d'une* loi renforçant la confidentialité de ses opérations bancaires tout en rendant possible la création de véhicules patrimoniaux destinés aux investisseurs qui veulent gérer leur patrimoine en société. Ces modifications législatives se préparent au moment où un autre havre fiscal, le Luxembourg, s'apprête à instaurer un impôt à la source sous la pression de plusieurs Etats européens. La mise en place de ce prélèvement (un taux de 15 % est évoqué) pourrait aller de pair avec le passage à la monnaie unique, c'est-à-dire à l'horizon 1998-1999. Il sonnera le glas de la franchise fiscale dont les capitaux placés par des non-résidents bénéficiaient jusqu'alors.

La mise en place de cet impôt aura-t-elle pour effet de déplacer une partie des capitaux qui sommeillent dans les coffres du grand-duché vers les plages monégasques ? *« Nous l'espérons »*, admet Henri Fissore, conseiller du gouvernement pour les finances et l'économie.

Quelques signes avant-coureurs laissent augurer une telle éventualité. Durant les dix-huit derniers mois, plusieurs banques qui opèrent dans le grand-duché ont pris pied sur le Rocher. C'est notamment le cas de la Deutsche Bank, du néerlandais ING et de la Credit Bank du Luxembourg.



D'autres établissements suivront, car il s'agit maintenant de se donner les moyens d'accompagner une clientèle qu'une modification de la fiscalité luxembourgeoise pourrait rendre plus attentive aux atouts monégasques : pas d'impôt sur le revenu, pas d'impôts locaux, pas de taxation de l'épargne et, en prime, pas de droits de succession pour les donations et les successions en ligne directe.

Contrairement au Luxembourg, Monaco n'offre, pour l'heure, que de timides garanties de confidentialité financière. Tout spécialement à l'égard des autorités françaises. Ce qui est logique : bien qu'elle ait reconnu en 1861 la souveraineté de Monaco, la France continue à tenir la plupart des rênes économiques de la principauté. *D'une main plutôt ferme*, puisque le chef du gouvernement monégasque est traditionnellement un haut fonctionnaire français que le prince régnant choisit dans une liste de trois noms.

Le système bancaire monégasque est, en outre, placé sous l'autorité de la Banque de France, et les relations fiscales des deux Etats ont été harmonisées, en 1963, dans le cadre d'une convention bilatérale ratifiée à l'issue d'un bras de fer qui avait débouché sur le blocus douanier de la principauté. L'esprit de cette convention, d'une redoutable simplicité, octroie à la France un droit d'inquisition total sur les placements que ses ressortissants réalisent à Monaco. La collaboration entre la douane française et son clone monégasque est donc permanente, qu'il s'agisse de traquer l'argent sale ou celui de l'évasion fiscale.

Ces échanges d'informations ont fini par dissuader certains investisseurs étrangers de placer leur argent à Monaco par crainte d'être victimes d'indiscrétions. C'est afin de les rassurer que les autorités monégasques souhaitent se doter d'un garde-fou législatif.

Un texte de loi, dont le projet a été soumis aux autorités françaises à la fin de 1996, est en préparation. Il prévoit notamment des sanctions pénales à l'encontre de ceux qui trahissent le secret bancaire pour des raisons autres que judiciaires. Les ressortissants français qui, à de rares exceptions près, ne profitent d'ailleurs pas des bienfaits de la fiscalité monégasque, seront les seuls à ne pas être protégés par ce rideau de fumée. *« Nous continuerons à collaborer avec les autorités fiscales françaises*, précise Henri Fissore. *Mais, hormis cette exception, nous ne communiquerons plus aucune information. »*

Autre volet de la loi : pour faciliter la gestion d'un patrimoine en société, le texte propose la création d'entités juridiques sur mesure. Là aussi, Monaco cherche à se mettre au niveau d'autres places extraterritoriales. *Dérivée du système des* trusts, la fiducie a, pour l'instant, la préférence des autorités monégasques. Cette formule doterait Monaco d'un outil facile à faire jouer auprès des investisseurs anglo-saxons, familiarisés avec ce système. Il permet de transférer, en toute sécurité, tout ou partie de son patrimoine dans une structure gérée par un fiduciaire alors chargé de piloter ces actifs en conformité avec les intérêts patrimoniaux de son client. Seul problème : l'adaptation du dispositif est difficile en raison de certains aspects du droit civil français.

« Monaco n'est pas un paradis fiscal, mais c'est une place dans laquelle les clients réguliers et honnêtes se sentent bien », observe Georges Mazaud, président de l'Association des banques monégasques. Et l'avenir s'annonce bien, puisque la masse des capitaux gérés, même si celle appartenant aux Italiens a tendance à régresser, augmente d'environ 20 % l'an depuis 1990. *« Cette croissance est essentiellement due à l'afflux de capitaux offshore qui, jusqu'à présent, ne s'intéressaient pas à Monaco »*, explique Miklos Vasarhelyi, directeur général de la City Bank monégasque. Même discours au Crédit foncier de Monaco, filiale de la banque Indosuez, où l'on déclare collecter des fonds de trente-quatre nationalités différentes en proposant une gestion discrétionnaire à coût compétitif. Reste qu'au-delà de ce bilan encourageant la place monégasque devra faire de gros efforts de modernisation si elle veut concurrencer la Suisse ou le Luxembourg. Selon un récent rapport de la Chase Manhattan Bank, celles-ci continuent à absorber près de 50 % des capitaux privés qui s'investissent en Europe continentale, car elles ajoutent un véritable savoir-faire à leurs attraits fiscaux. Or, de ce point de vue, Monaco est encore à la traine. Certes, les grandes banques présentes comme le Crédit foncier de Monaco, la Barclays, la City ou encore la Société monégasque de banque privée (détenue à 51 % par la Caixa espagnole) disposent de ramifications internationales qui donnent accès à une gestion multimarchés et multidevises. Mais, dans son ensemble, la place, privée de marché de cotation, est loin de disposer d'une offre de produits équivalente à celle que possède, par exemple, le grand-duché avec ses célèbres fonds à compartiments.

> Les atouts monégasques : pas d'impôt sur le revenu, pas d'impôts locaux, pas de taxation de l'épargne...

La nécessité de cette mise à niveau est du reste peu contestable quand on sait que, de source officielle, 75 % des capitaux investis à Monaco sont recyclés sur des produits français à dominante monétaire et obligataire qui, malgré la sécurité qu'ils apportent, peuvent difficilement être considérés comme des instruments pointus.

Didier Laurens

Quelle fiscalité pour les ressortissants français ?

Pour les ressortissants français résidents ou disposant de biens dans la principauté de Monaco, les avantages supposés de la fiscalité monégasque s'apparentent à un leurre. La convention franco-luxembourgeoise de 1963 situe le territoire monégasque dans le champ d'application de l'impôt sur le revenu tricolore. Ne peuvent s'y soustraire que les Français qui résidaient à Monaco depuis plus de cinq ans au 13 octobre 1962 et que le fisc considère maintenant comme citoyens monégasques.

Le seul avantage ouvert aux contribuables français est lié aux droits de succession, qui échappent à la convention de 1963. Après un décès, les biens immobiliers détenus par des Français dans la principauté sont donc seulement assujettis aux seuls droits de mutation monégasques, c'est-à-dire 0 % pour *les héritiers en ligne directe* comme pour les transmissions entre époux. De même, si le défunt résidait à Monaco depuis au moins cinq ans, les valeurs mobilières qu'il possédait ne sont passibles que des droits de succession monégasques, là aussi dérisoires. L'ensemble des capitaux transmis est, en revanche, pris en compte par le fisc français pour une taxation éventuelle au titre de l'ISF.

Les bons anonymes mieux contrôlés à partir de 1998

Le régime actuel des bons anonymes vit sa dernière année. Actuellement, lorsqu'un bon de caisse, un bon du Trésor ou un bon de capitalisation est présenté au remboursement sans que le porteur accepte de *révéler son* identité à l'administration, la fiscalité de l'anonymat s'applique : 55,9 % sur les intérêts et 2 % par an sur le capital, prélevés autant de fois qu'un 1er janvier est compris entre la date d'émission du bon et son *remboursement*. En revanche, si le porteur du bon accepte de se dévoiler, l'imposition est plus légère : 20,9 % sur les intérêts des bons de caisse et des bons du Trésor, exonération des intérêts pour les bons et contrats de capitalisation de plus de huit ans.


FISCALITÉ

Caractéristique du système actuel : c'est seulement au terme que le titulaire du bon choisit entre anonymat et remboursement *nominatif*.
Une faille que certaines officines étrangères n'ont pas manqué d'exploiter. Moyennant commission, elles proposent aux détenteurs de bons au porteur qui ne souhaitent pas révéler leur identité lors du remboursement de leur servir de prête-nom pour éviter la saignée fiscale.
Le gouvernement voudrait voir cesser ces pratiques. Un régime plus restrictif sera donc mis en place à partir de l'an prochain. A compter du 1er janvier 1998, l'acheteur du bon ou le *souscripteur du contrat devra* indiquer dès l'origine si la souscription est anonyme ou si elle est nominative. Dans ce dernier cas, il devra communiquer son identité et celle du bénéficiaire s'il est différent.
Si, à l'échéance du bon, la personne qui le présente au remboursement est bien le bénéficiaire désigné à l'origine, les intérêts seront soumis au prélèvement libératoire au taux de 20,9 % (s'il n'augmente pas d'ici là) ou seront exonérés s'il s'agit d'un contrat de capitalisation de plus de huit ans.
En revanche, si la personne qui présente le bon au remboursement est différente de celle que le bon désigne comme bénéficiaire, c'est la fiscalité de l'anonymat qui s'appliquera. Bien évidemment, cette fiscalité s'appliquera également lorsque la souscription a été anonyme dès l'origine.

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

La Bourse de Paris marque le pas

UNE FOIS n'est pas coutume, les valeurs françaises ont cédé du terrain au cours de la semaine alors que, depuis plusieurs séances, rien ne semblait devoir arrêter leur progression. Les *professionnels jugeaient pourtant nécessaire un* mouvement de consolidation avant que la cote ne remonte. C'est désormais chose faite. Reste à savoir si ce repli correspond à une pause justifiée ou à l'amorce d'un véritable mouvement baissier. D'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 *a perdu 2,46 % à 2 562,84 points. La li*quidation boursière du terme de février, qui s'achevait vendredi, se solde par un gain de 5,45 %. Depuis le début de l'année, la progres*sion de l'indice CAC 40 est de 10,6 %.*

VALEURS

Toutes les valeurs n'ont pas accompagné le marché dans sa tendance baissière. Ainsi, le titre Thomson-CSF termine la semaine à 179 francs, en hausse de 4,07 % sur ses niveaux *du vendredi précédent. Mercredi, le titre a* même atteint son plus haut niveau depuis trois ans. Cette progression est, selon les boursiers, due au bon accueil à l'annonce du choix d'une procédure de gré à gré pour la privatisation du groupe. En revanche, Alcatel termine la semaine sur un léger repli de 0,54 % à 584 francs et Lagardère cotait 162,10 francs vendredi en clôture.

Accor termine également la semaine en hausse. L'action a gagné 4,67 % à 785 francs. *Dès le début de la période, Accor a été très re*cherché. Lundi, le titre gagnait 4 % avec des transactions portant sur plus de 1 % du capital. Deux informations ont émaillé la vie du titre : lundi, *la Société générale annonçait avoir franchi le seuil des 5 % des droits de vote d'Accor et,* mercredi, la Société générale de Belgique a annoncé avoir conclu un accord, avec la banque d'affaires britannique SBC Warburg, pour la vente de sa participation de 9,2 % dans le *groupe hôtelier. Ce désengagement devrait per*mettre l'entrée dans le capital de « *grands investisseurs institutionnels, notamment britanniques et américains* ». Cette cession de participation *par la Générale de Belgique a, en fait, relancé* les spéculations sur le caractère « opéable » du groupe, alors qu'ITT Sheraton fait actuellement l'objet d'une OPA de 10,5 milliards de dollars (60 milliards de francs) de la part de Hilton.

*Le gouvernement a fixé cette semaine le ca*lendrier de la privatisation de France Télécom. C'est début mai que sera communiquée la fourchette du prix de vente et qu'aura lieu l'ouverture du carnet de réservation. L'offre publique de vente (OPV) devrait être lancée le 26 mai. Chez France Télécom, on déclare que « *l'entrée en Bourse se fera en mai à Paris et que l'opération portera sur 25 milliards de francs* » (*Le Monde* du 20 février).

Bercy, *qui a décidé de reporter à fin mars la présentation du plan de sauvetage du Crédit* lyonnais à Bruxelles, prévoit d'ouvrir le capital de la banque fin 1998 ou début 1999. Bénéficiant d'études qui pronostiquent une forte amélioration de sa rentabilité en 1997, le titre termine la semaine sur un gain de 4,36 % à 196,10 francs. Depuis le début de l'année, le titre affiche une progression de 47,4 %.

Dernier événement de la semaine, Worms et Cie a très nettement progressé vendredi *en raison de rumeurs sur la vente d'Athéna,* sa filiale d'assurances, ainsi que sur une possible fusion avec Saint Louis. Cette dernière hypothèse était la bonne. Après la clôture du marché, un *communiqué a annoncé qu'un projet de fusion* avait été adopté par le conseil de surveillance de Worms et le conseil d'administration de Saint Louis. La parité retenue est de 4 actions Worms pour 1 action Saint Louis, conférant une prime de l'ordre de 10 % aux actionnaires de Saint Louis. Worms et Cie termine la semaine à 413 francs, en hausse de 14,4 % sur son cours du vendredi 14 février et Saint Louis a gagné sur la même période 5,24 % à 1 505 francs.

François Bostnavaron

AGROALIMENTAIRE	21-02-97	Diff.
Bongrain	2115	−2,44
Danone	837	−4,29
Eridania Beghin	857	−7,35
Fromageries Bel	4550	−0,21
LVMH Moet Hen.	1362	−4,01
Pernod-Ricard	299,50	−5,60
Remy Cointreau	151	−1,94
Saint-Louis	1484	+3,77
	—	—
	—	—

ASSURANCES	21-02-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	204,20	+4,45
Axa	370,80	−1,25
GAN	126,50	+2,34
SCOR	215,50	−0,64
Union Assur.Fdal	650	+2,68
	—	—
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATÉRIAUX	21-02-97	Diff.
Bouygues	534	−3,43
Ciments Fr.Priv.B	206,50	+1,95
Colas	785	+0,64
Eiffage	318	−3,34
Eurotunnel	7	−0,70
GTM-Entrepose	292,90	+0,27
Imetal	819	−3,53
Jean Lefebvre	307	+2,29
Lafarge	356,50	−2,24
Saint-Gobain	808	−4,15
SGE	125,40	+1,12
	—	—
	—	—

CHIMIE	21-02-97	Diff.
Air Liquide	879	−3,19
Gascogne (B)	505	−0,78
Michelin	347,60	+1,75
Plastic-Omn.(Ly)	471,50	−6,63
Rhone Poulenc A	196,20	+1,50
Sanofi	534	−7,29
Synthelabo	553	−7,67
	—	—
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	21-02-97	Diff.
BIC	924	−0,85
Christian Dior	850	−1,29
Clarins	783	+0,12
DMC (Dollfus Mi)	158,10	−3
Essilor Intl	1505	−4,14
Groupe Andre S.A.	465,20	−0,17
L'Oreal	1980	−2,89
Moulinex	123	−5,23
Salomon (Ly)	401,80	−10,65
S.E.B.	1058	−3,55
Skis Rossignol	153,50	−2,84
Sommer-Allibert	160	−3,61
Zodiac ex.dt divid	1531	+0,52
	—	—
	—	—
	—	—

CRÉDIT ET BANQUES	21-02-97	Diff.
Bancaire (Cie)	687	−3,91
B.N.P.	248,50	+4,85
C.C.F.	267,90	+1,14
Cetelem	683	−2,42
CLF-Dexia France	510	−2,31
Comptoir Entrep.	13,10	−4,72
CPR	488	+2,30
Cred.Fon.France	64,50	−1,14
Credit Lyonnais CI	198	+5,37
Credit National	365,50	−0,94
Societe Generale	674	−0,58
UFB Locabail	575	+2,86
UIC	29,60	−11,64
Via Banque	208	−1,42
	—	—

DISTRIBUTION	21-02-97	Diff.
Carrefour	3485	−2,05
Casino Guichard	257,50	+4,37
Castorama Dub.(Li)	878	−3,62
Comptoir Moder.	2903	+4,08
Damart	4620	−1,07
Galeries Lafayette	2119	−4,33
Guilbert	1014	+1,29
Guyenne Gascogne	2008	+0,45
Pinault-Prin.Red.	2330	−3,11
Primagaz	581	−2,84
Promodes	1650	−1,72
Rexel	1681	−1,11
	—	—
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	21-02-97	Diff.
Alcatel Alsthom	584	−0,51
CS Signaux(CSEE)	286,90	+7,05
Intertechnique	1082	+0,65
Labinal	1328	+1,91
Legrand	926	−0,85
Sagem SA	3160	−4,96
Schneider SA	291,80	−4,04
Thomson-CSF	179	+4,06
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	21-02-97	Diff.
G.F.C.	502	+1
Rue Imperiale(Ly)	5650	+1,30
Sefimeg	415	+4,01
Silic CA	847	−0,81
Simco	529	−0,37
UIF	471	−1,87
Lucia	—	—
Sogeparc (Fin)	861	−2,38
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	21-02-97	Diff.
Bollore Techno.	620	−6,62
Cerus Europ.Reun	137,10	−0,58
CGIP	1583	−1,06
Eurafrance	2565	+2,76
Gaz et Eaux	2425	−4,15
Lagardere	161,60	−2,88
Marine Wendel	605	−1,62
Nord-Est	155,90	+3,98
Paribas	388,40	−4,21
Suez	265,30	−3,37
Worms & Cie	405	+12,18
Navigation Mixte	910	—
Parfinance	249	+1,63
Montaignes P.Gest.	—	—
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	21-02-97	Diff.
Bertrand Faure	245,20	−1,08
Dassault-Aviation	1375	+3,38
De Dietrich	241	—
Eramet	304,70	−1,39
Fives-Lille	475	+8,82
Legris indust.	275	+4,16
Metaleurop	75,85	+10,08
Peugeot	566	−3,08
Renault	121	+5,22
Strafor Facom	414,90	−1,56
Valeo	383	+4,32
Vallourec	337	+0,88
	—	—
	—	—
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	21-02-97	Diff.
Anglo American #	350	−2,20
De Beers #	191,20	+1,16
Driefontein #	61,90	−7,37
Gencor Limited #	24,75	+1,22
Harmony Gold #	48,50	−2,80
Randfontein #	28	+10,89
Saint-Helena #	36,40	−5,20
Western Deep #	201	+1,57
	—	—
	—	—

PÉTROLE	21-02-97	Diff.
Elf Aquitaine	544	+4,22
Esso	605	−1,78
Geophysique	464	+1,31
Total	448,50	−3,58
BP France	149	−0,66
Erap-Elf CPet.	485,50	−7,52
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	21-02-97	Diff.
Bail Investis.	802	+2,16
Interbail	246	−3,52
Klepierre	787	+3,55
Locindus	849	−1,87
Selectibanque	77	—
Unibail	520	−2,68
Immobail	104,50	+5,02
	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	21-02-97	Diff.
Accor	788	+5,06
BIS	487,50	−8,28
Canal +	1118	−3,95
Cap Gemini	311	+5,75
CEP Communication	470	+17,50
Club Mediterranee	—	—
Eaux (Gle des)	773	−2,39
Euro Disney	10,25	−0,96
Filipacchi Medias	1464	+0,13
Havas	441	−5,36
Lyonnaise Eaux	568	+0,35
Publicis	600	+3,80
S.I.T.A	1238	+0,68
Sligos	840	−1,37
Sodexho	2870	−3,27
Technip	601	+8
Scac Delmas(SVD)	1080	+3,25
Dauphin OTA	374	+2,15
TF1-1	540	+1,88
	—	—
	—	—
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	21-02-97	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,03	−0,04
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 14 février

SICAV MONÉTAIRES FRANCS
Performance moyenne sur 3 mois : 0,72 %, sur 1 an : 3,29 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
CYRIL PLUS	CYRIL FI	1	0,97	1	4,53	906,20
HAUSSMANN PIBOR (C)	WORMS	2	0,94	222	3,14	1263,82
HAUSSMANN PIBOR (D)	WORMS	3	0,94	223	3,14	925,70
NATWEST COURT TERME	NATWEST	4	0,89	89	3,54	1879,25
REAL PERFORMANCE	SOFIDEP	5	0,89	32	3,72	1038,15
IENA PERFORMANCE 3	BFT	6	0,87	2	4	12266,88
BFT SECURITE 2	BFT	7	0,86	3	3,98	1868,72
BTP TRESORERIE	*B BTP*	8	0,86	9	3,83	46068,57
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	9	0,85	15	3,77	1759,64
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	10	0,85	4	3,92	81719,16
LA HENIN PIBOR (D)	*LA HENIN*	11	0,85	75	3,61	18622,45
LA HENIN PIBOR (C)	LA HENIN	11	0,85	75	3,61	18622,45
FBF COURT TERME	FINTER B	13	0,85	48	3,69	11074,80
UNION PLUS	CIC BUE	14	0,85	14	3,77	179652,56
ORSAY SECURITE	ORSAY	15	0,85	—	—	10365,68
GP CASH	SMC	16	0,85	13	3,77	146578,32
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	17	0,84	16	3,77	11803,92
TCN PREMIERE	MASSONAU	18	0,84	18	3,76	1801,74
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	19	0,84	8	3,83	1105301,81
FIMATRESORERIE	FIMAGEST	20	0,84	30	3,72	18247,36
MULTIVAL (C)	*CFCM NOR*	21	0,84	24	3,73	20024,90
MULTIVAL (D)	CFCM NOR	22	0,84	25	3,73	19456,48
PRIMACIC	CIC PARI	23	0,84	26	3,73	1248781,04
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	24	0,84	10	3,82	737365,42
DB CASH	DEUTSCHB	25	0,83	33	3,72	16557,53
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	*BFCE*	26	0,83	12	3,78	177464,16
SANPAOLO INSTITUTIONS	SANPAOLO	27	0,83	66	3,63	10719,75
ECOFI-CASH	ECOFI FI	28	0,83	29	3,72	273923,23
CENTRALE MONETAIRE	CCR	29	0,83	39	3,71	24494,64
BIP COURT TERME	BIP	30	0,83	36	3,71	116650,64
CITI-MONETAIRE PLUS	*CITIBANK*	31	0,83	34	3,72	105561,37
DIADEME JOUR	L.B.	32	0,83	41	3,71	3219299,61
NATWEST JOUR	NATWEST	33	0,83	17	3,77	1748,20
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	34	0,83	46	3,69	185744,51
CDC ARBITRAGES	CDC GEST	35	0,83	31	3,72	105202,72
MIDLAND TRESORERIE	*MIDLAND*	36	0,83	40	3,71	90905,37
CDC MONETAIRE	CDC GEST	37	0,83	82	3,57	18776,68
MONEPLUS	SG	38	0,83	—	—	103032,47
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	39	0,83	64	3,64	18455,05
DB COURT TERME	DEUTSCHB	40	0,83	5	3,91	16042,89
CPR CASH	*CPRGESTI*	41	0,82	38	3,71	96936,60
STATEPE	BGP	42	0,82	54	3,67	21206,57
ABF-MI	ABF	43	0,82	37	3,71	1816,43
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	44	0,82	43	3,70	345,12
VEGA SECURITE	VEGA FIN	45	0,82	50	3,68	17919,51
INDOSUEZ EUROPIBOR	*INDOSUEZ*	46	0,82	28	3,72	96646,69
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	47	0,82	23	3,74	1125,66
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	48	0,82	22	3,74	1249,95
BTP MONECOURT	B BTP	49	0,82	59	3,65	19278,10
ARCADE	BIMP	50	0,82	53	3,67	1530602,49
ALFI TIOP	ALFI GES	51	0,81	11	3,78	90961,02
VALUNION	CIC BUE	52	0,81	77	3,59	49210,55
FINORD PLUS	CDT NORD	53	0,81	19	3,75	926154,53
ATLAS COURT TERME	*ATLAS*	54	0,81	7	3,83	15488,12
CPR MOBITERME	CPRGESTI	55	0,81	27	3,72	19347,52
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	56	0,81	73	3,61	1349065,39
REAL MONETAIRE	SOFIDEP	57	0,80	—	—	1040,99
AXA COURT TERME (C)	AXA	58	0,80	44	3,70	10767,57
AXA COURT TERME (D)	AXA	58	0,80	44	3,70	10767,57
ABF MAé	ABF	60	0,80	188	3,29	2012,37
OPTION SECURITE	BRED	61	0,80	72	3,61	190857,63
FIMAGARANTIE	*FIMAGEST*	62	0,80	74	3,61	18837,19
EFI-PERFORMANCE	CCCC	63	0,80	47	3,69	2026,91
VALEURS MONETAIRES	DEMACHY	64	0,80	86	3,55	226422,05
MONETERME	*B PARIBA*	65	0,80	—	—	103011,45
II CENTRE	CFCM CEN	66	0,80	21	3,74	345250,46
PENSION TMP -3/32	GERER CO	67	0,80	80	3,57	867489,28
NATWEST INSTITUTIONNELS	*NATWEST*	68	0,80	49	3,69	555730,63
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	69	0,80	42	3,70	752183,76
AGF SECURITE	AGF	70	0,80	52	3,67	11414,39
MONE-TIOP	*B PARIBA*	71	0,80	57	3,65	542289,16
MONEPRIME (D)	B PARIBA	72	0,79	69	3,62	156200,98
MONEPRIME (C)	B PARIBA	72	0,79	69	3,62	156200,98
BOREAL	*CDC GEST*	74	0,79	65	3,63	8325,77
PYRAMIDES TRESORERIE	VERNES	75	0,79	162	3,35	20131
CNP ASSUR-MONET	CDC GEST	76	0,79	—	—	16635,66
ORSAY JOUR	*ORSAY*	77	0,79	90	3,54	1878,41
SOPRANE I	BACOT	78	0,79	62	3,64	46890,04
CHATEAUDUN COURT TERME	CPRGESTI	79	0,79	92	3,53	93936,14
CARDIF TRESORERIE	CARDIF	80	0,79	55	3,66	83180,74
SEQUIN	BGP	81	0,79	61	3,64	45458,67
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	82	0,79	67	3,63	7525,31
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	83	0,79	66	3,63	7996,37
DEMACHY +	DEMACHY	84	0,79	6	3,88	1981,82
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	85	0,79	71	3,61	18657,34
AUSTRAL	*CDC GEST*	86	0,78	99	3,50	12182,11
ESCAVAL	ESCOMPTE	87	0,78	118	3,46	122553,68
AGF MONETAIRE	AGF	88	0,78	60	3,65	1047,28
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOI	89	0,78	78	3,58	132313,37
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHS	90	0,78	87	3,55	194089,81
OPTI OUEST	BP OUEST	91	0,77	103	3,48	650870,14
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	92	0,77	63	3,64	10652,88
TRESORICIC	CIC PARI	93	0,77	79	3,57	175624,49
ENTREPRISE COURT TERME	*B PARIBA*	94	0,77	102	3,48	318626,41
BIP CAP 3 MOIS	BIP	95	0,77	56	3,66	2044,02
ATLAS PERFORMANCE	ATLAS	96	0,77	94	3,53	18184,32
VIA COURT TERME (D)	VIA BANQ	97	0,77	109	3,46	4676,55
VIA COURT TERME (C)	VIA BANQ	97	0,77	109	3,46	4676,55
STATE STREET TRESORERIE (D)	STATE ST	99	0,77	126	3,43	1299,29
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	100	0,77	85	3,56	904,33
OUESTAR COURT TERME (C)	*CFCM LOI*	271	0,63	248	3	17353,65
LATITUDE (C)	SOGEPOST	272	0,63	260	2,97	147,16
OUESTAR COURT TERME (D)	CFCM LOI	273	0,63	249	3	16106,52
NATWEST MONETAIRE (D)	NATWEST	274	0,63	244	3,02	1248,33
NATWEST MONETAIRE (C)	NATWEST	274	0,63	244	3,02	1248,33
CDB MONETAIRE	SG	276	0,63	235	3,06	22392,22
SNVB MONETAIRE (D)	SNVB	277	0,62	256	2,98	8267,52
SNVB MONETAIRE (C)	SNVB	278	0,62	255	2,98	9089,63
BRO-SECURITE (C)	BRO	279	0,61	290	2,84	17279,50
BRO-SECURITE (D)	BRO	280	0,61	289	2,84	16395,76
MONESUD (C)	L.B.	281	0,61	274	2,92	393,87
EFICOOP SICAV (C)	CCCC	282	0,61	279	2,89	1878,30
EFICOOP SICAV (D)	CCCC	282	0,61	279	2,89	1878,30
CARDIF MONETAIRE (C)	*CARDIF*	284	0,61	265	2,96	199,89
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	285	0,61	297	2,83	42893,23
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	286	0,61	296	2,83	48491,90
CARDIF MONETAIRE (D)	CARDIF	287	0,61	264	2,96	195,26
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	288	0,61	287	2,87	3392,83
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	289	0,61	288	2,87	3091,48
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	290	0,61	298	2,82	76,28
LION 2000 (D)	CL	291	0,60	295	2,83	16322,05
LION 2000 (C)	CL	292	0,60	294	2,83	17015,12
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	293	0,60	293	2,83	83,64
PRIVASSOCIATIONS (C)	*BIMP*	294	0,60	319	2,66	38481,32
MONESUD (D)	L.B.	295	0,60	277	2,91	367,64
PRIVASSOCIATIONS (D)	BIMP	296	0,60	322	2,65	36884,60
TOPCASH (D)	CPRGESTI	297	0,59	284	2,89	1672,15
TOPCASH (C)	CPRGESTI	297	0,59	284	2,89	1672,15
ACTI REGULIERE	GERER CO	299	0,59	302	2,78	1960,74
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	300	0,59	282	2,89	21215,75
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	301	0,59	283	2,89	20283,72
CM EPARGNE J (D)	*CDT MUTU*	302	0,59	318	2,69	19632,50
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	303	0,59	316	2,69	22735,30
ORSAY COURT TERME	ORSAY	304	0,59	306	2,75	1550,67
BIP SECURITE (C)	BIP	305	0,59	309	2,71	2102,18
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	306	0,59	286	2,89	10472,19
BIP SECURITE (D)	*BIP*	307	0,59	310	2,71	1986,10
ECUREUIL MONETAIRE (D)	ECUREUIL	308	0,59	275	2,92	12307,04
ECUREUIL MONETAIRE (C)	ECUREUIL	309	0,59	276	2,92	12922,50
SECURITA	DEMACHY	310	0,59	308	2,71	47445,79
BICS MONETAIRE (D)	ECOFI FI	311	0,58	299	2,82	1626,98
BICS MONETAIRE (C)	*ECOFI FI*	312	0,58	300	2,82	1621,25
SECURICIC (C)	CIC PARI	313	0,58	304	2,76	2260,57
SECURICIC (D)	CIC PARI	314	0,58	305	2,75	2136,55
ECUREUIL TRESORERIE (D)	ECUREUIL	315	0,58	291	2,83	305,26
ECUREUIL TRESORERIE (C)	ECUREUIL	316	0,58	292	2,83	317,59
JPM COURT TERME	B JOIRE	317	0,57	307	2,73	14028,76
SICAMA	CAIXA DE	318	0,57	301	2,81	23922,87
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	319	0,57	312	2,69	2402,85
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	320	0,56	303	2,77	51867,96
CAPIMONETAIRE (D)	SG	321	0,56	315	2,69	377,65
SECURI-TAUX	LEGAL FR	322	0,56	311	2,70	1818,19
CAPIMONETAIRE (C)	SG	322	0,56	317	2,69	406,45
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	324	0,56	323	2,65	41,62
SB SECURITE (D)	CIC SB	325	0,55	314	2,69	1608,05
SB SECURITE (C)	*CIC SB*	326	0,55	313	2,69	1608,60
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	327	0,55	324	2,63	45,64
NATIO MONETAIRE (D)	BNP	328	0,54	320	2,65	5216,30
NATIO MONETAIRE (C)	*BNP*	329	0,54	321	2,65	5428,81
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	330	0,54	327	2,62	188,62
DRYADE (C)	BGP	331	0,54	328	2,50	6843,97
DRYADE (D)	BGP	332	0,54	329	2,50	6630,29
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	333	0,53	330	2,49	16239,27
LEUMI COURT TERME (D)	CDT MUTU	334	0,53	331	2,49	15418,57
CREDIT MARITIME SECURITE (D)	CDT MARI	335	0,53	325	2,63	1708,33
CREDIT MARITIME SECURITE (C)	CDT MARI	335	0,53	325	2,63	1708,33
MONE OUEST (C)	BP OUEST	337	0,51	332	2,38	167,57
MONE OUEST (D)	BP OUEST	338	0,51	333	2,38	158,63

Le rendement baisse, les encours résistent

SANS SURPRISE, la baisse du rendement des sicav monétaires continue. Elles ne rapportent en moyenne que 3,29 % sur un an. « *Avec des taux d'intérêt à 3,13 % à un jour, 3,23 % à trois mois et 3,50 % à un an, il n'y a pas grand chose à faire* », se lamente Denis Flachaire, gestionnaire d'Ecureuil Expansion de la Caisse d'épargne, un fonds qui se classe régulièrement parmi les meilleurs. « *Ces produits ne présentent plus beaucoup d'intérêt pour les particuliers. Si on déduit l'inflation et les taxes, ils ne rapportent rien ; beaucoup moins en tout cas que l'épargne sur le livret qui est totalement défiscalisée* », poursuit-il. Résultat : l'encours des sicav de trésorerie diminue. Selon Fininfo, il s'établit à environ 852 milliards de francs fin janvier, en baisse de plus de 11 % depuis le début de l'année 1996.

Ainsi, les fonds destinés au grand public, ceux qui ont une valeur de part faible et qui sont commercialisés dans les grands réseaux bancaires, souffrent le plus. Par exemple, Capimonétaire de la Société générale a vu son actif diminuer de près d'un tiers en un an. Il est vrai que ces fonds qui sont pénalisés par des frais de gestion dépassant parfois les 1 % affichent les rendements les plus faibles de la catégorie, aux alentours de 2,8 % sur un an. Néanmoins, cette baisse de l'encours n'est pas aussi massive qu'attendu. Elle n'a été que de 3 milliards l'année dernière contre 8 milliards en 1995 pour Latitude, sicav de La Poste.

« *Certains épargnants préfèrent conserver leurs sicav monétaires plutôt que les vendre et faire apparaître des plus-values fortement imposées* », analyse Guillaume Hollier-Larousse, responsable de gestion de taux à la BNP. « *Les niveaux atteints sur les marchés des actions et les mauvais souvenirs du krach obligataire de 1994, où beaucoup de particuliers avaient abandonné leurs sicav de trésorerie pour des sicav obligataires, rendent prudents les épargnants. Il ne faut pas oublier que les sicav monétaires seraient une des meilleures défenses en cas de remontée des taux* », ajoute-t-il.

Du côté des investisseurs professionnels, entreprises, caisses de retraite ou encore associations, l'immobilisme est encore plus important. « *Ces investisseurs disposent d'importants excédents et continuent d'avoir besoin de produits qui rémunèrent leur trésorerie en toute sécurité pour une courte durée* », explique Christian Homolle, directeur général adjoint de la Banque française de trésorerie. Ce petit établissement dont les sicav monétaires occupent trois des dix premières places du classement des meilleures performances sur trois mois, n'observe pas un mouvement de décollecte sur les produits. Ecureuil Expansion, la sicav de trésorerie vedette des Caisses d'épargne, a vu son actif passer de 2 à 10 milliards de francs en dix-huit mois. Sur le marché des investisseurs professionnels, la baisse des rendements n'a pas sonné le glas des sicav monétaires. Bien au contraire. De nouveaux produits censés répondre à des besoins particuliers continuent d'apparaître sur le marché.

Monéplus, sicav de la Société générale créée en avril 1996, a drainé plus de 8,5 milliards de francs. Et au début du mois, Sogeposte a lancé Poste Première, une sicav de trésorerie investie uniquement en titres émis par des investisseurs institutionnels qui ont pour obligation réglementaire d'acheter des emprunts émis par l'Etat.

Joël Morio

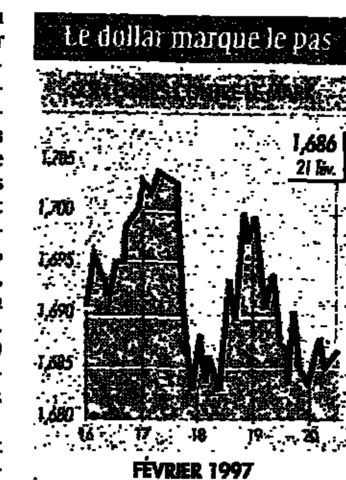
L'euphorie retombe sur les places financières internationales

La Bundesbank a multiplié cette semaine les déclarations visant à enrayer la hausse du dollar. Elle a par ailleurs laissé inchangés, jeudi 20 février, ses taux directeurs

La hausse du dollar et des marchés obligataires européens a été ralentie cette semaine. L'attitude de la Bundesbank, qui a multiplié les avertissements afin d'empêcher une appréciation supplémentaire de la monnaie américaine, explique en partie ce repli. Elle a estimé que la surévaluation du deutschemark est « *plus qu'entièrement corrigée* ». Son conseil, réuni jeudi 20 février, a par ailleurs choisi de ne pas abaisser ses taux directeurs, malgré les difficultés budgétaires allemandes qui augmentent les incertitudes sur le démarrage de l'Union monétaire dès le 1er janvier 1999. La confusion est d'autant plus grande que l'Italie marque des points dans l'assainissement de ses finances publiques. L'office Eurostat a autorisé vendredi le gouvernement italien à utiliser le produit de son impôt spécial sur l'Europe pour réduire son déficit public en 1997.

S'AGIT-IL d'une simple pause ou d'un renversement de tendance sur les places financières internationales ? Les marchés obligataires européens, euphoriques depuis le début de l'année, ont marqué le pas cette semaine. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté – les taux progressent quand les cours des titres baissent – de 5,28 % mardi 18 février à 5,41 % vendredi 21 février. Parallèlement, le mouvement de hausse du dollar a donné des signes d'essoufflement. Le billet vert, après avoir coté 1,7050 mark et 5,75 francs mardi, s'est replié jusqu'à 1,68 mark et 5,68 francs vendredi.

Les nouvelles économiques et monétaires en provenance d'Allemagne ont dominé la scène financière mondiale. La Bundesbank a d'abord martelé son opposition à une poursuite de l'appréciation du dollar. Dans son rapport mensuel, la banque centrale allemande a affirmé que la surévaluation du deutschemark est « *plus qu'entièrement corrigée* ». Au cours des six derniers mois, la monnaie allemande s'est dépréciée de 15,7 % face à la livre sterling et de 12 % face au dollar. Commentant ce mouvement, la Bundesbank a noté que « *l'évolution toujours robuste de l'économie aux Etats-Unis a favorisé l'optimisme en faveur de la monnaie américaine au même titre que l'écart entre les taux d'intérêt favorable au dollar* ».



Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a affirmé qu'une baisse supplémentaire du mark serait problématique.

Après avoir affirmé mercredi qu'« *une pression à la baisse sur le deutschemark qui pousserait les prix à la hausse serait problématique* », le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré le lendemain que « *la récente hausse du dollar n'était qu'une correction et* [que] *nous ne souhaitons pas que le processus de correction dépasse les limites du tolérable* ». Ces simples interventions verbales ont suffisamment impressionné les opérateurs pour les dissuader d'acheter en masse des dollars. Pendant combien de temps les menaces allemandes auront-elles de l'effet ?

DÉCALAGE

Car Paris et, surtout, Bonn se montrent en net retrait par rapport à la position défendue à Francfort. Ce décalage ne manque d'ailleurs pas de surprendre lorsqu'on sait que la politique de change est de la responsabilité des gouvernements et non des banques centrales. Il pourrait également être exploité par ceux qui s'inquiètent des prérogatives de la future banque centrale européenne (BCE) et craignent que celle-ci ne s'octroie la gestion de la parité de la monnaie unique.

Si elle s'exprime beaucoup à propos du dollar, la Bundesbank reste en revanche parfaitement immobile sur le front de ses taux directeurs. Son conseil, réuni jeudi, a opté pour le *statu quo*. Le niveau des prises en pension (REPO), qui n'a plus été modifié depuis la fin du mois d'août, reste fixé à 3 %. Cette décision n'a guère surpris les opérateurs, étant donné la vigueur du dollar, qui joue le rôle d'un stimulant monétaire, et l'annonce d'une croissance plus forte que prévu de l'agrégat de monnaie M3 au mois de janvier (+ 11,7 % en rythme annualisé) et d'une amélioration du climat économique en Allemagne (l'indice du climat des affaires mesuré par l'institut de conjoncture IFO s'est inscrit à 93,3 points en janvier après 90,9 points en décembre). Enfin, de façon plus fondamentale, la Bundesbank, dans son rapport mensuel, a estimé qu'une politique monétaire trop réactive, qui s'engagerait sur le terrain de la lutte contre le chômage ou des déficits budgétaires, « *risquerait de produire des effets contraires car elle y perdrait sa crédibilité et risquerait de faire monter les taux du marché des capitaux* ».

Le gouvernement allemand ne pourra donc pas compter sur d'éventuelles largesses monétaires de la Bundesbank pour pouvoir stimuler la croissance et faciliter l'assainissement des finances publiques. L'attitude inflexible de Francfort a pour conséquence d'accroître les incertitudes sur la capacité de l'Allemagne à respecter, fin 1997, les critères de convergence fixés par le traité de Maastricht, et donc sur la date de démarrage de l'Union monétaire.

L'affaire se complique encore puisque, dans le même temps, les *chances de l'Italie de faire partie du* premier wagon de l'euro augmentent, un scénario qui, précisément, effraie les Allemands. L'office européen des statistiques Eurostat a autorisé vendredi le gouvernement *italien à utiliser le produit de son* impôt spécial sur l'Europe pour réduire son déficit public en 1997 (selon les calculs des experts, la diminution pourrait atteindre 0,6 point). Le rythme d'inflation a pour sa part nettement reculé en février (2,3 % sur un an). « *L'Italie avance sur la voie de l'assainissement des comptes publics avec une politique qui ne génère pas d'inflation et qui pousse avec force et détermination vers le difficile passage à la monnaie unique* », s'est félicité le président du conseil, Romano Prodi, qui annoncera par ailleurs en mars de nouvelles coupes budgétaires.

Dans la course vers l'euro, le sprint final est lancé. Ce qui pourrait se traduire par un regain de volatilité sur le marché des devises européennes. Comme un avant-goût de ces probables remous, la lire, qui était tombée mardi jusqu'à 1 000 lires pour un mark, son cours le plus bas depuis son retour, en novembre 1996, dans le système monétaire européen (SME), est brusquement remontée ensuite pour s'inscrire vendredi à 985 lires pour un mark.

Pierre-Antoine Delhommais

Echange technologique franco-américain

Les dirigeants des marchés américains et français ont annoncé, jeudi 20 février, la signature d'une lettre d'intention concernant un important accord de coopération technologique. Celui-ci, qui doit être conclu avant l'été 1997, prévoit que le Chicago Mercantile Exchange (CME) et le New York Mercantile Exchange (Nymex) adopteront, en complément de leur criée, le système de négociation électronique NSC développé par la place parisienne (NSC). En échange, la SBF-Bourse de Paris et le Matif (Marché international de France) utiliseront la méthode de compensation (*Clearing 21*) mise au point par le CME et le Nymex.

Cet accord permettra de répondre aux besoins et aux demandes exprimés par les professionnels en vue de réduire les coûts, d'harmoniser et de simplifier les systèmes de transactions. Il consacre également le statut de standard international du mécanisme de cotation électronique de la place de Paris.

Marché international des capitaux : tout va bien pour les emprunteurs français

LES GRANDS EMPRUNTEURS français *parviennent cette année à s'imposer sur le* marché international des capitaux. Ne souffrant plus de la désolante affaire du Crédit foncier, ils se présentent sur plusieurs fronts, cherchant non seulement à se procurer les ressources financières dont ils ont immédiate*ment l'emploi, mais également à étendre leur* notoriété ou asseoir leur réputation. Ils étaient deux, ces derniers jours, dont les opérations diffèrent, mais qui ont en commun d'avoir été préparées avec le plus grand soin.

C'est ainsi que la RATP vient de contracter un emprunt de 400 millions de couronnes danoises et d'une durée de près de neuf ans, dont la rémunération (5,77 %) est légèrement inférieure au rendement des fonds d'Etat du Danemark. Les obligations internationales libellées dans cette monnaie sont en grande partie placées auprès de souscripteurs des pays du Benelux, attirés par des rendements plus élevés que ceux qui leur sont proposés en francs belges ou en francs luxembourgeois. L'entreprise française, qui songeait depuis quelque temps à placer des titres dans cette région, avait pris la peine de se présenter, il y a quelques mois, à la communauté financière belge. Sa transaction est dirigée par la banque luxembourgeoise de Paribas et, comme l'emprunteur n'a que faire de couronnes danoises, il a conclu un contrat d'échange avec un autre établissement financier qui lui a fourni des francs français à des conditions très avantageuses. Son programme n'étant que de 2 mil*liards de francs, la RATP n'a, en réalité, pas de* très grands besoins cette année. Mais, en sollicitant le marché international et en se montrant très exigeante, elle prépare le terrain pour les années suivantes.

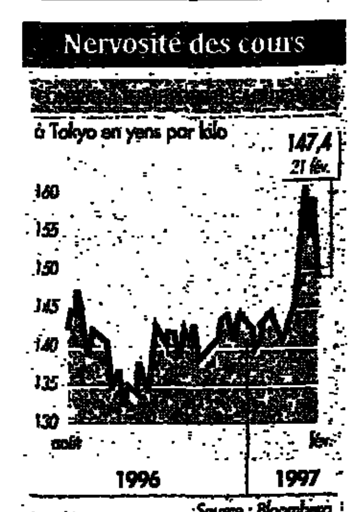
Pour sa part, la Caisse centrale du Crédit *immobilier de France, dont le programme est* beaucoup plus lourd, vient de s'adresser aux investisseurs institutionnels japonais, en lançant un emprunt de 50 milliards de yens, qui sera rémunéré au taux de 3 % durant douze ans. C'est une très longue durée, rarement atteinte sur le marché de l'euro-yen. La transaction que dirigeait Nomura a, elle aussi, fait l'objet d'un contrat d'échange pour déboucher sur du franc français. Son lancement avait également été précédé d'une présentation du débiteur, qui s'est longemps tenu à l'écart du marché et n'a recommencé à emprunter que depuis le début de cette année, attendant pour cela que toutes les incertitudes liées au Crédit foncier (dont il devait reprendre une partie de l'activité) soient dissipées. Il compte aujourd'hui beaucoup sur le soutien des bailleurs de fonds japonais. Ceux-ci, maintenant qu'ils le connaissent mieux, sont susceptibles de répondre à d'autres propositions que fera la Caisse centrale lorsqu'elle émettra de grands emprunts publics en dollars, par exemple, ou bien encore lorsqu'elle contractera de plus petites opérations privées.

Pour l'heure, les investisseurs japonais, à *part leur propre monnaie, n'ont guère d'ap*pétit que pour le dollar américain et la livre sterling. Les devises européennes et la perspective de l'euro ne retiennent guère leur attention. On les comprend bien, dans le climat actuel du marché des changes, où les mon*naies européennes se distinguent par leur fai*blesse. En Europe même, les investisseurs continuent de réagir de façon très positive lorsqu'il est question de l'euro. Certains, toutefois, qui se sont beaucoup engagés sur cette voie, commencent à se protéger contre le risque qu'ils ont pris, et, sur le marché international, cela conduit les banques à lancer des émissions dont le rendement dépendra de l'évolution des taux d'intérêt.

On retrouve un même souci chez de nombreux souscripteurs particuliers. Ceux-ci continuent d'acquérir des titres en dollars et en livres sterling, pour des montants très élevés, et, ce qui est plus frappant encore, certains recommencent à se procurer des obligations en francs suisses. Il s'agit surtout de particuliers allemands qui sont convaincus que la monnaie helvétique va se redresser. Ils pourraient être déçus ces prochains mois, car la Banque nationale suisse fait tout pour empêcher sa propre monnaie de bénéficier des incertitudes de l'Union monétaire européenne.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



L'ACCORD international sur le caoutchouc naturel, dont les termes ont été définis en 1995, est entré en vigueur le 6 février, pour une durée provisoire de douze mois. Le prix de référence a été fixé à 206,68 cents de Malaisie/Singapour le kilo. Le prix d'intervention inférieur est à 157 cents le kilo, le prix d'intervention supérieur est à 270 cents. Un stock régulateur, financé par les exportateurs et les importateurs, appuiera ce dispositif, avec un stock régulateur normal de 400 000 tonnes et un autre, d'urgence, de 150 000 tonnes. La première réunion doit avoir lieu en mars prochain pour l'application de l'accord, a-t-on indiqué à la Cnuced (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement).

La consommation mondiale de caoutchouc naturel et synthétique a bien augmenté l'année dernière et, selon le Groupe international *d'études sur le caoutchouc* (IRSG), basé à Londres, elle s'est montée à 15,60 millions de tonnes, ce qui représente une progression de 2,5 % par rapport à 1995. L'activité en France s'est ralentie, du fait des *moindres ventes de voitures, et de*vrait peu progresser dans les mois à venir. La production mondiale au troisième trimestre 1996 a été excédentaire, enregistrant un surplus de 120 000 tonnes. Elle s'est élevée à 570 000 tonnes en août et à 565 000 en septembre, largement en raison d'une forte production chez les deux premiers mondiaux, la Thaïlande et l'Indonésie.

Pour l'heure, les professionnels ont bouclé les ventes jusqu'en juin car on ne trouve plus de caoutchouc sur le marché pour cause d'hivernage des hévéas, et les stocks sont bas. Le prix de référence sur le marché à terme de Kuala Lumpur s'affichait, le 18 février, à 303,50 cents malais par kilo.

Certains analystes, parmi lesquels le docteur Smit, de la Free University d'Amsterdam, pensent que l'on se dirige vers un déficit de production de caoutchouc naturel à l'horizon 2005. Mais actuellement, on parle encore de marché équilibré, avec peut-être une offre un peu plus forte qui fait que le marché travaille peu mais ne baisse pas.

Carole Petit

Consolidation généralisée sur les places internationales

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 1,67%	↘ – 0,82%	↘ – 2,46%	↘ – 0,10%	↘ – 1,97%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

A L'EXCEPTION de la Bourse *de Tokyo, atypique depuis long*temps, les grandes places internationales continuent d'évoluer à l'unisson. Après une semaine euphorique, émaillée de records, toutes les Bourses ont marqué le pas au cours de la semaine écoulée, effectuant ainsi une consolidation jugée saine et salutaire par la majorité des intervenants.

A l'issue d'une semaine écourtée, ramenée à quatre séances en raison de la célébration du *President's day*, Wall Street a terminé la période sur un score négatif. L'indice Dow Jones a finalement perdu 0,82 % à 6 931,62 points. En quatre séances, le principal indicateur *de la Bourse de New York* a abandonné 57,34 points.

L'essentiel du recul s'est produit jeudi après que le marché a eu connaissance des prévisions d'Abby Cohen, stratège de Goldman Sachs. Dans une lettre adressée à ses clients, Mme Cohen, généralement perçue comme une analyste optimiste de Wall Street, estimait que le marché boursier paraissait se diriger vers une période de fluctuations dans une fourchette étroite. Elle avait également observé récemment que le marché était « *modestement surévalué* ».

En revanche, dès le lendemain, le fait qu'elle relève son objectif pour l'indice Standard and Poor's 500 à 850 points pour 1997, contre une prévision précédente de 810 points, a redonné le sourire au marché. Cet indice a fini vendredi à 803,75 points.

En Europe, la plus forte baisse est affichée par la place parisienne. D'un vendredi à l'autre, les valeurs françaises ont abandonné 2,46 %, l'indice CAC 40 repassant ainsi sous les 2 600 points à 2 562,84 points.

Si la semaine a été perdante – la première depuis le début de l'année –, la liquidation du terme boursier de février a été largement gagnante avec un gain 5,45 % portant ainsi à sept le nombre de termes boursiers positifs depuis le mois d'août 1996.

« *La consolidation du dollar a entraîné une consolidation semblable sur les marchés d'actions, mais le mouvement semble plus rapide en Bourse que sur les marchés des changes* », constate Franck Bergeot, responsable des ventes internationales à la société de bourse Cholet Dupont, cité par l'*AFP*.

CORRECTION À LA BAISSE

Selon lui, cette correction à la baisse pourrait se poursuivre encore pendant les trois à quatre semaines qui viennent, lentement mais sûrement, avec des replis hebdomadaires de l'ordre de 2 %. « *La digestion de la forte hausse du début d'année va être longue* », prévoit-il, même si le marché dans son ensemble prévoit en général une reprise rapide.

Pour un vendeur d'actions d'une grande société de Bourse parisienne, ce repli « *n'a rien de bien dramatique. Les gens sortent de certaines valeurs où ils ont dégagé des plus-values et réinvestissent leurs bénéfices dans d'autres titres. Tout cela reste sain* ».

La Bourse de Francfort a également amorcé dès le milieu de la semaine un mouvement de consolidation. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 184,09 points, ce qui représente une baisse de 1,97 % par rapport à la clôture du 14 février (3 248,18 points).

Cette consolidation représente une chance pour la Bourse de Francfort, qui devrait ainsi pouvoir repartir à la hausse sur des bases plus saines, estiment les analystes de la Commerzbank.

L'environnement reste en effet favorable : le dollar, qui reste à un haut niveau, et l'amélioration de la conjoncture devraient pousser à la hausse les bénéfices des entreprises allemandes en 1997 et 1998, selon la banque. Deutsche Morgan Grenfell table également sur une reprise des cours. L'établissement n'exclut pas le franchissement des 3 300 points durant le premier trimestre de cette année. La Bourse de Londres a mis cette semaine un terme à cinq périodes consécutives de hausse inquiétée par le comportement de Wall Street tout en restant relativement confiante sur la situation britannique.

L'indice Footsie a terminé vendredi à 4 336,8 points, en recul de 4,2 points sur la semaine, soit un repli symbolique de 0,10 %.

L'essentiel de la baisse a été enregistré au cours de la seule séance de vendredi sous l'influence de la chute, jeudi, de la Bourse de New York et des marché obligataires européens.

PRONOSTICS POSITIFS Le sentiment général reste toutefois positif et la perspective des élections générales et d'une victoire des travaillistes continue d'être envisagée avec sérénité par le marché. Les pronostics en matière d'évolution des taux d'intérêt semblent être fermement calés sur un maintien aux niveaux actuels jusqu'aux élections, suivi d'un relèvement avant la fin de l'année. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George a conforté ce scénario en se montrant légèrement moins impatient de voir un resserrement de la politique monétaire. Il continue certes de recommander une hausse des taux, mais les investisseurs ne voient pas ce qui pourrait empêcher le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, de continuer à faire la sourde oreille à ses appels.

La Bourse de Tokyo termine la période en hausse. L'indice Nikkei a gagné 312,54 points, soit 1,67 %, terminant vendredi à 19 034,54 points. La semaine précédente, il avait déjà progressé de 4,79 %.

Mais après ces deux semaines de hausse, les courtiers estiment que même si la tendance sous-jacente du marché – à la hausse – reste forte, il devrait enregister quelques corrections au cours des prochaines séances.

F. Bn

VOILE **Isabelle Autissier (*PRB*) a coupé la ligne d'arrivée du Vendée Globe, *vendredi 21 février*, vers 13 heures, quatre jours après le vainqueur Christophe Auguin (*Geodis*). La navigatrice est arrivée hors classement pour avoir dû faire escale au *Cap, début décembre, ce qu'interdit* le règlement de la course. ● UNE FOULE énorme l'a acclamée dans le port vendéen. Isabelle Autissier a raconté les conditions extrêmement éprouvantes de la course, *affirmant*, après Christophe Auguin, ne plus vouloir revivre ça. ● LA CONCURRENTE est revenue sur les recherches périlleuses qu'elle a menées pour retrouver Gerry Roufs, le skipper canadien dont on est sans nouvelles depuis le 7 janvier. Elle s'est déclarée *« atterrée »* par les remarques de Philippe Jeantot, l'organisateur, qui lui avait reproché, sur le coup, d'avoir *abandonné* trop rapidement la zone.**

Isabelle Autissier solde ses comptes avec le Vendée Globe

La navigatrice est la deuxième, mais hors course, à toucher terre aux Sables-d'Olonne. Une arrivée où se sont mêlés tous les sentiments et l'envie de ne plus revivre pareille épreuve

LES SABLES-D'OLONNE
de notre envoyé spécial

L'émotion et la colère. Une femme brisée a mis pied à terre. Le visage submergé par les larmes des retrouvailles. Le corps et l'âme meurtris par la violence de l'injustice. Vendredi 21 février, Isabelle Autissier a tourné la page du Vendée Globe sur d'énormes regrets et une immense tristesse.



VOILE

Le soleil éclatant et les dizaines de milliers de personnes massées sur les quais des Sables-d'Olonne n'ont pas pu faire oublier la déchirure d'une femme blessée. Cent neuf jours après le départ de la course, Isabelle Autissier a ramené son bateau au port. Elle a *« fait son devoir de marin »*. Mais le *PRB* de tous ses espoirs est devenu le témoin de sa peine.

Amertume d'un échec d'abord. Isabelle Autissier est arrivée deuxième au port, un peu plus de quatre jours après le triomphe absolu de Christophe Auguin, revenu vendredi l'accueillir. Mais elle ne figurera pas au classement. Son escale forcée de quatre jours au Cap, en Afrique du Sud, début décembre, pour changer un safran, l'avait mise hors course. Pour une *« saloperie »* qui flottait entre deux eaux, elle manque l'occasion de figurer en bonne place dans la légende. Son palmarès reste figé sur ce record en équipage entre New York et San Francisco, et sur cette victoire dans la première étape du BOC Challenge, en 1994.

Isabelle Autissier ne repartira d'ailleurs plus dans le Vendée Globe *« parce que c'est la course d'une vie »* et que sa vie a basculé depuis un dimanche de janvier. Car elle rentre autre de cette aventure, dont on dit qu'elle ne laisse personne indemne. Le 7 janvier, la navigatrice a senti la mort rôder près d'elle. Elle a compris que la mer venait de lui prendre un ami.

Et ces heures terribles d'arrachement, jamais, elle ne pourra les oublier : *« Le baromètre a chuté comme je ne l'avais jamais vu auparavant. Les vents sont passé de 25 à 75 nœuds entre le matin et l'après-midi. La mer s'est levée, courte, avec une succession de déferlantes. J'ai chaviré six fois. J'ai eu un doigt cassé en étant projetée au plafond. Au début, avec Gerry, on a échangé des fax pour se remonter le moral, et puis il a cessé de me répondre. »*

Ce 7 janvier, le Canadien Gerry Roufs était à peine à plus de 20 milles (40 kilomètres) d'Isabelle Autissier. Alors, la femme de quarante ans ose briser un tabou. Celui qui laissait quelques semaines de répit à ceux qui voulaient encore espérer un retour de nulle part. *« Nous avons tous perdu quelqu'un dans cette course*, dit-elle, la voix étranglée. *Gerry, on ne pourra pas l'oublier. »* Et pour la première fois, elle exprime ce que personne n'avait encore eu la force de dire : *« Je m'associe à la peine de sa famille. »*

La fête est vraiment finie. La course est oubliée. Isabelle Autissier décrit sa vaine quête de Gerry dans le Pacifique, son demi-tour dans les vents contraires, la décision du Cross-Etel de lui *« rendre sa liberté »*. Les deux jours où elle a tenté de retrouver le skipper canadien alors que la visibilité était de 200 mètres ont été, selon elle, *« les plus difficiles de [sa] vie »*. Pendant ces quarante-huit heures, dans des conditions météo très difficiles, elle avait tenté de remonter contre le vent sans pouvoir utiliser sa grand-voile dont la drisse s'était cassée.

« J'étais en état de choc du fait de la tempête, j'étais extrêmement fatiguée physiquement et nerveusement, explique-t-elle. *Je ne pouvais pas partir* [NDLR : de la zone de recherches] *et, en même temps je savais que je ne servais à rien. Je n'étais plus en état de prendre la décision. »* Après plusieurs heures et après avoir fait confirmer par deux personnes à terre, elle s'était rangée à l'avis du Cross qui lui demandait de reprendre sa route *« compte tenu de la très faible efficacité »* de ses recherches.

Elle raconte encore son bateau en pièces qu'elle ne *« sentait plus très bien »*. Elle avoue qu'elle a brisé une nouvelle fois la règle de la course, pour demander l'aide d'un routeur-météo pour la guider vers des calmes. Elle dit qu'à partir de ce jour, la course était vraiment terminée, qu'elle était *« en état de choc »*.

RÈGLEMENT DE COMPTES

Et, si elle a remonté l'Atlantique plus vite que tous les autres, elle oublie cette arithmétique sans objet pour régler ses comptes avec Philippe Jeantot. *« Je suis un peu surpris qu'elle ait décidé de faire demi-tour. Moi, en tant que marin, je suis un petit peu sous le choc de cette décision parce que je trouve qu'elle l'a prise un peu rapidement »*, avait déclaré en janvier l'organisateur de la course, avant de nuancer un peu plus tard ses propos. *« J'ai découvert il y a seulement quelques jours que j'avais été gravement accusée d'avoir quitté prématurément la zone des recherches*, réplique aujourd'hui Isabelle Autissier. *C'est l'accusation la plus grave qu'on puisse porter contre un marin. Je suis atterrée.*

La navigatrice ne veut plus entendre parler du Vendée Globe, et peut-être même de la course en solitaire. Elle évoque trop rapidement son « bonheur à naviguer », qu'elle juge secondaire face aux « sentiments de générosité et d'amitié » qu'elle a découverts pendant trois mois. Elle refuse de parler de son avenir. Sinon peut-être de ce New York-San Francisco en équipage en janvier 1998, mis sur pied pendant la course : « J'aurai plaisir à défier mes camarades sur ce parcours », dit-elle.

Elle revient encore et toujours sur cette course où elle n'a pas trouvé sa place après son abandon. « Ce que je viens de vivre a été cruel, répète-t-elle. Je voudrais tant prendre tout cela pour une expérience, et rien d'autre. » La responsabilité qu'elle a endossée en portant tant d'espoirs et d'ambitions paraît tout d'un coup trop lourde pour elle.

Christophe de Chenay

Hervé Laurent et Marc Thiercelin approchent

● **Sprint pour la deuxième place**
Hervé Laurent (Groupe LG-Traitmat) conservait, vendredi 21 février, pour la deuxième place, un avantage de près d'une centaine de milles sur Marc Thiercelin (Crédit immobilier de France). Ce dernier est handicapé par une voie d'eau. De son côté, Hervé Laurent n'a pas caché sa joie lors d'une communication avec le PC course : *« Finir était mon objectif, un podium était inespéré »*, a-t-il dit. Les deux skippers sont attendus en début de semaine prochaine aux Sables-d'Olonne.

● **Classement**
(vendredi 21 février à 12 h 30)
1. Christophe Auguin (Geodis), arrivé en 105 j 20 h 31 mn 23 sec ; 2. Hervé Laurent (Groupe LG Traitmat), à 1 146 milles de l'arrivée ; 3. Marc Thiercelin (Crédit immobilier de France), à 1 229 milles ; 4. Eric Dumont (Café Legal Le Goût), à 1 686 milles ; 5. Catherine Chabaud (Whirlpool-Europe 2), à 5 008 milles ; 6. Pete Goss (G-B/Aqua Quorum), à 5 443 milles.
Gerry Roufs (Can/Groupe LG2), non localisé depuis le 8 janvier
Hors course : Isabelle Autissier (PRB) arrivée en 109 jours ; Bertrand de Broc (Votre nom autour du monde), à 1 722 milles de l'arrivée ; Yves Parlier (Aquitaine Innovations), à 1 772 milles ; Patrick de Radigues (Bel/Afibel), en escale en Nouvelle-Zélande.
Un mille nautique égale 1,852 km.

Luc Alphand reprend la tête de la Coupe du monde de ski alpin

« JE N'AI PAS ÉTÉ le meilleur sur un jour, je vais montrer que je suis le meilleur sur toute une saison », avait affirmé Luc Alphand en quittant Sestrières où il n'avait guère brillé lors des championnats du monde de ski alpin : douzième du super-G et victime d'une chute dans la descente (*Le Monde* du 11 février). Le Français n'a pas tardé à donner corps à cette ambition. Vendredi 21 février, à Garmisch-Partenkirchen, il s'est imposé dans le super-G couru ce week-end dans la station allemande. Du coup, il a pris la tête du classement mondial de cette discipline qui se dispute cette saison sur six courses, trois restant à courir. Conservant la première position chez les descendeurs, il a surtout repris le commandement du classement général de la Coupe du monde.



SKI

Le temps printanier et donc bien trop doux avait bien failli faire annuler l'épreuve de vendredi. La piste ayant été sauvegardée et le départ avancé dans la matinée, Luc Alphand a choisi un numéro de dossard peu élevé, le numéro 3, afin de s'élancer sur une neige encore peu dégradée, mais condamnée à l'être après le passage des premiers concurrents. Ainsi personne n'a pu être plus rapide que lui d'autant que le tracé, peu tournant pour un super-G, a convenu à ses talents de descendeur.

Cette victoire – la deuxième de sa carrière dans cette discipline, après celle de Laax en janvier – serait aussi celle d'un joli regain de forme. Quittant Sestrières, il est rentré chez lui, à Serre-Chevalier, pour s'occuper de ses affaires et surtout de sa famille. Il n'a pas remis les pieds sur des skis avant de repartir avec les descendeurs français dans le Val d'Aoste, terre de Mauro Cornaz, l'entraîneur de l'équipe : *« Après une déconvenue, il faut savoir relativiser et faire le vide avant de repartir »*, a-t-il estimé. Il s'est aussi déclaré ravi de retrouver l'atmosphère de la Coupe du monde, plus discrète que celle des championnats.

CREUSER L'ÉCART

Au cours du week-end où devaient encore se disputer une descente, samedi 22, et un second super-G, dimanche 23 février, Luc Alphand pouvait encore espérer creuser l'écart avec ses rivaux immédiats au classement de la Coupe du monde. Il possède 71 points d'avance sur l'Italien Kristian Ghedina en descente, 96 points sur un autre Italien, Peter Runggaldier, en super-G : *« Je me bats pour la Coupe du monde de descente, car la remporter trois fois d'affilée serait extraordinaire*, a dit le Français. *Gagner celle du super-G serait un plus par rapport à mes objectifs de début de saison »*.

Quant au classement général de la Coupe du monde, il a repris une avance de 51 points sur le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt. A dix courses de la fin, toutes disciplines confondues, Luc Alphand peut donc espérer gagner ce globe de cristal dont le dernier détenteur français était aussi le premier vainqueur : Jean-Claude Killy, en 1967 et 1968.

Parce qu'il n'est qu'un homme de vitesse, Luc Alphand pronostique, lui, la victoire de Kjetil-Andre Aamodt. Le Norvégien, skieur polyvalent, a la possibilité de marquer des points dans les dix dernières courses alors que le Français n'en disputera que six. Ainsi Luc Alphand s'affirme peu gourmand même s'il avoue un souffle de rêve au fond de son cœur et de sa tête. Pour l'heure, la descente. Il a rappelé : *« Un globe de cristal, c'est sportivement plus beau qu'une médaille mondiale, même si aux yeux du public, cela a moins de valeur »*.

Bénédicte Mathieu

Télévision : Madrid veut limiter le cryptage du sport

LE CONSEIL des ministres espagnol a approuvé, vendredi 21 février, un projet de loi s'inspirant d'une directive européenne, limitant la retransmission cryptée par les chaînes de télévision des événements sportifs (*le Monde* du 15 février). Ce projet de loi, qui sera prochainement débattu devant le Congrès des députés, vise à éviter que les téléspectateurs soient obligés de payer pour assister à des événements sportifs *« d'intérêt général »*. Une liste des compétitions sportives dont la diffusion devra obligatoirement être assurée en clair, en direct et sur tout le territoire, sera ensuite dressée. Le gouvernement a assuré que ce texte avait pris en compte certaines suggestions émises par les clubs de football professionnels qui, craignant d'être privés d'une importante source de revenus, s'étaient élevés contre toute tentative de réglementation des retransmissions cryptées.

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : la quintuple championne d'Europe Surya Bonaly** n'a pas été retenue en équipe de France pour les championnats du monde de patinage artistique, qui auront lieu à Lausanne, du 15 au 23 mars. En signe de protestation, la patineuse française avait partiellement boycotté – elle n'avait pas effectué le moindre saut – le test fédéral organisé jeudi 20 février. Laetitia Hubert et Vanessa Gusmeroli ont été titularisées. Chez les hommes, Laurent Tobel, âgé de vingt ans, a été préféré à Eric Millot pour accompagner Philippe Candeloro.

■ **BOXE : Riddick Bowe, ancien champion du monde des poids lourds**, a demandé à quitter les « marines » américains, a annoncé le sergent-recruteur Chuck Demar, vendredi 21 février. Le boxeur était rentré dans le corps d'élite de l'armée des Etats-Unis le lundi 10 février, initialement pour une durée de trois mois, afin de se forger un mental plus solide (*Le Monde* du 11 février). *« Riddick a mal supporté la discipline du corps »*, a expliqué son manager, Rock Newman. – *(AP.)*

■ **FOOTBALL : en matches avancés de la 27e journée** du championnat de France de première division, Lyon et Lens ont fait match nul (0-0) et Nantes est allé gagner à Rennes (0-1), vendredi 21 février. En division 2, Le Mans a battu Troyes (3-0).

En ski de fond, le style n'explique pas tout

Aux Mondiaux norvégiens, les premières épreuves « libres » ont été gagnées par des fondeurs « classiques »

TRONDHEIM (Norvège)
de notre envoyée spéciale

Les deux premières épreuves des championnats du monde de ski nordique se sont disputées vendredi 21 février à Trondheim (Norvège) sur 30 km pour les hommes et sur 15 km pour les femmes en style dit libre, autrement dit avec la faculté d'utiliser le « skating » employé pour la première fois il y a quinze ans par un Américain.

Ce sont pourtant deux purs produits d'un académisme rigoureux qui se sont imposés : Elena Välbe, 28 ans, une Russe qui a déjà gagné quatre fois la Coupe du monde, et son compatriote Alexeï Prokurorov, 33 ans, champion olympique en 1988 à Calgary (Canada). Leurs poursuivants, l'Italienne Stefania Belmondo, la Tchèque Katerina Neumannova ou les Norvégiens Björn Dählie et Thomas Alsgaard sont issus de la même tradition nordique, le pas alternatif

Incontestablement, le style « libre » – appelé « skating » en référence au pas de patineur qu'il rappelle – a rajeuni le ski de fond à son apparition. Subitement la discipline devenait moins austère, plus vivante. Enfin, le ski de fond exprimait plus visuellement la débauche d'énergie qu'il exige.

L'arrivée du skating semblait chasser l'idée preconçue selon laquelle une parfaite maîtrise du ski de fond passait par des débuts précoces et de longues années d'apprentissage à l'âge où l'on préfère des activités plus ludiques, comme le ski alpin. Enfin, le skating permettait à la fois de remiser les lents skis à écaille et de se lancer dans la pente sans le souci (à niveau moyen) de la salissante mais indispensable corvée de modification de fartage au moindre changement de température de la neige.

Il n'en fallait pas davantage pour susciter des vocations. Hervé Balland, médaillé d'argent aux championnats du monde de 1993 sur 50 km libre, en est un exemple. Skieur alpin devenu biathlète à l'âge de 17 ans, le Français, aujourd'hui âgé de 33 ans, s'est mis sans grande difficulté au ski de fond spécifique. Samedi, pourtant, malgré une honorable quinzième place dans le 30 km libre, ce spécialiste des longues distances et du skating est resté à la remorque des techniciens « classiques » qui maîtrisent mieux les principes fondamentaux du ski de fond.

> « Je continue à chercher la meilleure position sur les skis, mais c'est frustrant de voir que d'autres la possèdent de manière innée »

La coordination, l'équilibre et la puissance des membres inférieurs et supérieurs ne suffisent pas à faire un bon « fondeur ». La glisse prime. Elle s'acquiert à force de travail et de patience dans la pratique du pas alternatif classique, dès le plus jeune âge.

« Ça se travaille bien avant l'adolescence, explique Hervé Balland. *Or à cette période de mon existence, je pratiquais d'autres disciplines. Plus on commence vieux, moins on a le geste naturel. En classique, je me suis récemment classé deuxième aux championnats de France mais cette performance est insignifiante compte tenu du niveau international »*.

Karine Philippot, 22 ans, 17e du 15 km libre dames, se désole d'une histoire similaire. Venue sur le tard au ski de fond parce que la course à pied l'ennuyait, elle évoque, dans les épreuves en style classique, un *« manque de feeling pour le terrain »* qui engendre des difficultés à se relancer et de fâcheuses pertes de temps dans la négociation des courbes. *« Je continue à chercher la meilleure position sur les skis mais c'est frustrant de voir que d'autres la possèdent de manière innée »*, dit-elle.

Comme Vincent Vittoz, étonnant 16e du 30 km libre à seulement 22 ans. Comblé par la régularité de ses performances dans une spécialité où la maturité et l'expérience priment, ce skieur polyvalent a vu les dizaines de milliers de drapeaux norvégiens lui intimer l'ordre de partir vite à la poursuite de ses aînés. La clameur l'a un peu déstabilisé : *« Il y avait tant de monde que je ne m'entendais plus respirer, c'était tout simplement magnifique. »*

Patricia Jolly

Les podiums

● **30 km libre messieurs**
Le Russe Alexeï Prokurorov, âgé de 33 ans, a remporté, vendredi 21 février, le 30 km libre en 1 h 6 min 28 s. Champion olympique de la spécialité en 1988 à Calgary, il a devancé les Norvégiens Björn Dählie, 29 ans, champion du monde 1993, de 17 s 4, et Thomas Alsgaard, 25 ans, champion olympique 1994, de 21 s. Les Français Hervé Balland et Vincent Vittoz se sont respectivement classés 15e et 16e, à 2 min 25 s et 2 min 32 s.

● **15 km libre dames**
La Russe Elena Välbe, 28 ans, a signé la quarantième victoire de sa carrière internationale – un record absolu – en gagnant, vendredi 21 février, le 15 km libre dames en 36 min 28 s 2. Quatre fois vainqueur (1989, 1991, 1992 et 1995) de la Coupe du monde, dont elle est l'actuelle leader, elle a battu l'Italienne Stefania Belmondo (à 10 s 9) et la Tchèque Katerina Neumanova (à 13 s 8) qui avait terminé 18e des Jeux olympiques d'Atlanta... en VTT. Les Françaises ont réalisé une course encourageante pour le relais 4 × 5 km prévu jeudi 27 février : Sophie Villeneuve s'est classée 9e, Karine Philippot, 17e, Annick Pierrel, 18e, et Anne-Laure Condevaux, 37e.

La fonte des glaciers des Alpes inquiète les chercheurs

Des changements climatiques pourraient réduire de moitié le domaine glaciaire alpin d'ici à 2100 et risquent de déstabiliser certains géants suspendus

ANNÉE 2100, sur la planète bleue. La température s'est élevée de 2 degrés. Sous l'effet de la dilatation des océans et de la fonte d'une partie des calottes glaciaires, le niveau de la mer a monté de 50 centimètres, noyant les basses terres et contraignant des dizaines de millions de personnes à l'exil. Sécheresses et inondations redoublent d'intensité. La disette alimentaire sévit dans de nombreux pays, et les ressources en eau douce se raréfient. Les maladies infectieuses font rage. Des espèces animales et végétales ont définitivement disparu de la surface de la Terre...

Au regard de ce scénario apocalyptique – qui reprend les hypothèses moyennes retenues, dans leur dernier rapport, par les experts du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (*Le Monde* du 23 septembre 1995) –, la fonte partielle, voire la disparition de certains glaciers des Alpes, n'apparaît pas comme un enjeu économique ou écologique majeur. Avec leurs 3 300 km² de superficie totale, ils ne forment, comparés aux 14 millions de km² de l'Antarctique, qu'une « goutte d'eau » cristallisée, peu susceptible d'influer sur les grands équilibres de la planète.

Pourtant, si les prévisions des mêmes experts, selon lesquels « *une proportion d'un tiers à la moitié de la masse des glaciers alpins actuels pourrait disparaître au cours des cent prochaines années* », se vérifiaient, les conséquences seraient loin d'être négligeables. Le marché des sports d'hiver et du tourisme blanc ne serait pas seul affecté. Le tarissement des ressources hydriques mettrait surtout en péril l'agriculture de montagne, la production des centrales hydroélectriques et même la subsistance des populations, pour lesquelles les glaciers des Alpes constituent de formidables châteaux d'eau naturels.

UN RECUL GÉNÉRAL

Ces conjectures sont cependant loin de faire l'unanimité parmi les scientifiques. Ceux-ci ne s'accordent guère que sur un constat : depuis la fin du « petit âge de glace » que l'Europe a connu entre 1550 et 1820, les domaines englacés reculent, inexorablement. Certes, il leur arrive de regagner une partie du terrain cédé. Mais ces sursauts sont éphémères : dans les années 70, la Mer de glace, joyau du massif du Mont-Blanc, a repris 150 mètres, pour les reperdre aussitôt. « *Depuis un siècle, les glaciers des Alpes ont reculé d'environ 25 %* », évalue Louis Reynaud, du laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement du CNRS, à Grenoble. D'après le Fonds mondial pour la nature (WWF), ils auraient même perdu, au cours du siècle passé, « *entre 30 % et 40 % de leur surface, et 50 % de leur volume* ».

En est-ce donc fini, sous peu, des neiges éternelles ? Glaciologues et climatologues sont partagés. Pour certains, cette décrue reste dans les limites des variations naturelles – le « bruit de fond » – enregistrées par ces territoires immaculés entre les grandes glaciations. Ils en veulent pour preuve les récits rapportant qu'au Moyen Age les bergers passaient, avec leurs troupeaux, des cols que les alpinistes ne franchissent plus aujourd'hui que chaussés de crampons.

D'autres y voient, au contraire, le résultat d'un réchauffement du globe imputable à l'activité humaine et à la concentration croissante, dans l'atmosphère terrestre, de gaz à effet de serre, en particulier de dioxyde de carbone. Si tel est le cas, l'augmentation de température de 1 à 3,5 degrés prévue par le groupe d'experts pour le siècle prochain – soit bien davantage que les 0,3 à 0,6 degré gagnés depuis cent ans –, pourrait avoir des effets de très grande ampleur sur les formations glaciaires. Il n'est pas certain, toutefois, que celles-ci fondraient comme neige au soleil.

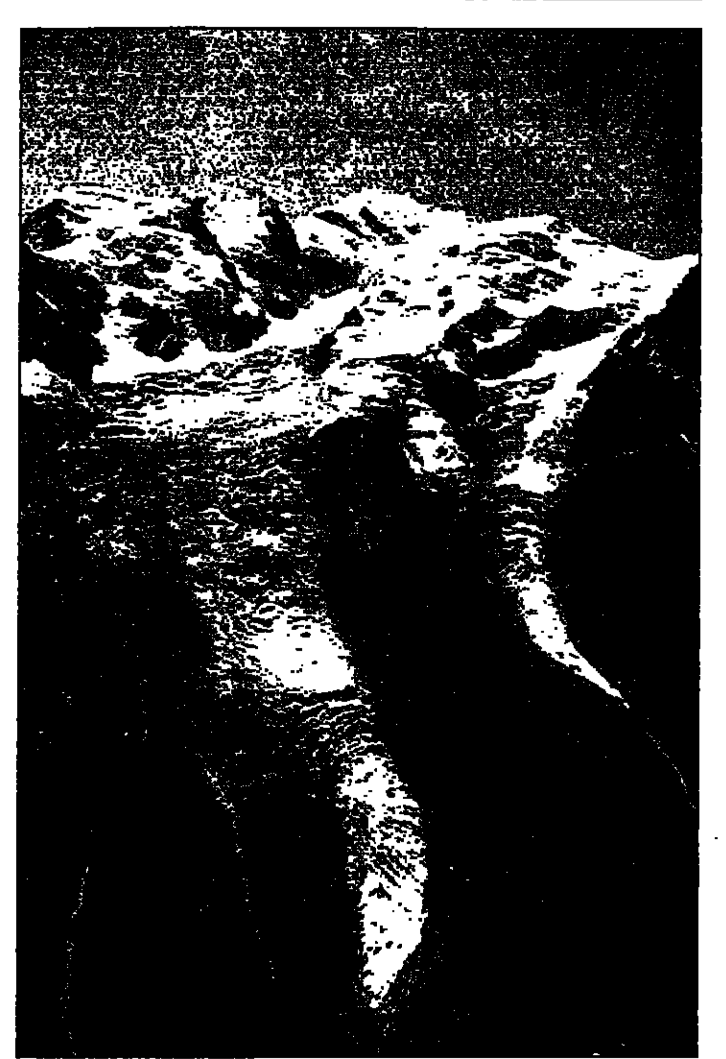
Un réchauffement atmosphérique, donc une plus grande capacité de l'air à se charger de l'humidité provenant de l'évaporation océanique, aurait pour corollaire des précipitations plus abondantes. « *Le bilan de masse annuel des glaciers, différence entre l'accumulation de neige hivernale et l'ablation provoquée par la fonte estivale, pourrait se révéler positif, en raison de chutes neigeuses légèrement accrues en été* », estime, paradoxal, Louis Reynaud.

L'EIGER SOUS SURVEILLANCE

Que croire, alors ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le Fonds national suisse de la recherche scientifique s'est alarmé, dans une récente communication, d'un risque de « dérapage » de ces géants accrochés entre ciel et terre. « *Si les prévisions sur les changements climatiques à long terme se confirment, maints glaciers pourraient bien se mettre à gronder. La hausse des températures et l'augmentation des précipitations peuvent provoquer des cassures importantes dans les glaciers en pente raide, voire le glissement de toute la masse de glace.* »

L'organisme helvétique se fonde sur des mesures effectuées pendant l'été 1993 sur le glacier de l'Eiger, dans les Alpes bernoises. Des forages et des sondages de température à sa base ont montré que c'est grâce au gel que le front de ce glacier suspendu adhère à la roche, alors qu'en amont sa température, proche du point de fusion, n'assure pas un bon ancrage dans son lit rocheux. Les chercheurs suisses ont modélisé ces données sur ordinateur et calculé qu'une élévation de température de 2 à 4 degrés entraînerait une diminution de 28 % à 45 % de la zone frontale gelée. « *Dans ces conditions*, craignent-ils, *la limite critique de stabilité serait probablement atteinte : le glacier tout entier glisserait vers l'abîme.* »

Le danger a été pris suffisamment au sérieux pour que la société du chemin de fer de la Jungfrau, qui transporte chaque année un demi-million de passagers et dont la gare intermédiaire est dominée par les glaces de l'Eiger, décide de placer celles-ci sous surveillance intensive. Martin Funk, responsable du département de glaciologie de l'Ecole polytechnique de Zurich, qui a participé à cette étude, se refuse cependant à en extrapoler les conclusions. « *L'Eiger constitue un cas particulier. On ne peut pas affirmer que les changements climatiques conduisent, pour l'instant, à des risques accrus de déstabilisation des glaciers des Alpes.* » Au demeurant, la menace a toujours existé.



Les glaciers jumeaux des Bossons et de Taconnaz, sous le mont Blanc, après avoir progressé de 500 mètres entre 1960 et 1983, régressent, depuis, de 50 mètres par an.

L'une des dernières grandes catastrophes glaciaires fut celle de Mattmark, en Suisse, où 2 millions de mètres cubes de glace s'effondrèrent, en 1965, sur le chantier d'un barrage, ensevelissant quatre-vingt-huit personnes. « *Les glaciers ont toujours avancé, reculé, lâché des séracs*, commente Louis Reynaud. *Ce qui a changé, c'est la banalisation et l'exploitation moderne, par des aménagements touristiques ou hydroélectriques, de domaines d'altitude autrefois réservés aux montagnards, aux chasseurs de chamois ou aux cristalliers.* »

Pierre Le Hir

Un suivi par photogrammétrie aérienne

A la différence de leurs voisins helvétiques, les glaciers français, qui couvrent environ 350 km², ne font pas l'objet d'une surveillance systématique. Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) assure le suivi de vingt d'entre eux, répartis dans les massifs du Mont-Blanc, de la Vanoise, de l'Oisans et des Grandes-Rousses. Tous les trois ans, il procède à des campagnes de photogrammétrie aérienne permettant, à l'aide de repères au sol et de balises d'ablation, de mesurer les déplacements et les variations de masse de la glace. Ces relevés sont archivés et peuvent être exploités par les scientifiques ou les aménageurs. Mais le Cemagref regrette de ne pouvoir, « *faute de financements* », réaliser une véritable surveillance de l'état de santé des zones glaciaires.

Grâce à un nouveau processeur, Compaq casse les prix des ordinateurs multimédias

« MOINS DE 8 000 FRANCS. » L'annonce du lancement, jeudi 20 février, du Presario 2 110 de Compaq marque un tournant dans l'histoire des ordinateurs familiaux et multimédias. Le numéro un mondial de la micro-informatique fait ainsi voler en éclats la barre des 10 000 francs qui semblait infranchissable par les ordinateurs possédant à la fois l'estampille d'une grande marque et une puissance suffisante pour entrer dans l'univers du multimédia.

Aiguillonné par la concurrence entre les fabricants moins prestigieux (Gateway 2000, Packard Bell, Vobis...) et par les résultats de sondages montrant que le prix reste un frein à l'achat d'un ordinateur, Compaq a franchi la barre. Pour cela, le constructeur américain a sacrifié sa fidélité au numéro un mondial des microprocesseurs, Intel, qui jusqu'à présent, avec plus de 80 % du marché des microprocesseurs, dictait sa loi et ses prix. Le Presario 2 110 est équipé d'un MediaGX de Cyrix et non d'un Pentium d'Intel.

Le 8 janvier, Intel lançait sa nouvelle technologie MMX sur ses processeurs Pentium (*Le Monde* du 10 janvier). Les puces fonctionnant à 166 et 200 MHz sont commercialisées respectivement à 407 et 550 dollars (2 315 à 3 130 francs) pour des commandes par milliers d'unités. Le MediaGX à 133 MHz revient à 99 dollars (560 francs), tandis que sa version à 120 MHz ne coûte que 79 dollars (450 francs)... Mais le nouveau processeur ne prétend pas concurrencer le haut de gamme d'Intel. En revanche, il attaque directement le Pentium à 133 MHz qui coûte environ 200 dollars (1 140 francs). Avec quelques atouts. D'autant que sa limite actuelle en fréquence d'horloge devrait être rapidement levée. Alain Tiquet, directeur régional Europe du Nord et du Sud de Cyrix, indique que les versions 166, 180 et 200 MHz sortiront d'ici la fin de l'année.

Le faible prix de la MediaGX n'explique pas l'ensemble des économies réalisées sur les systèmes classiques à base de Pentium. « *Notre carte mère ne comporte que deux composants : la puce (CPU) et un processeur associé, le 5 510* », explique Alain Tiquet. Ce dispositif remplace les cartes additionnelles de traitement du son et d'affichage graphique. D'où un gain de place et d'argent. La carte mère MediaGX revient à 150 dollars (850 francs) alors que l'ensemble équivalent contruit autour d'un Pentium 133 coûte environ le double. La suppression des cartes additionnelles améliore également la rapidité de traitement en supprimant les délais d'accès aux composants distants. « *En travaillant à l'intérieur du processeur, nous conservons sa fréquence d'horloge pour la gestion de la mémoire, par exemple, alors que les Pentium n'y accèdent qu'à 66 MHz (mémoire cachée) ou 33 MHz (mémoire vive)* », précise Alain Tiquet.

PRESSION SUR INTEL

Restent les problèmes d'échauffement, particulièrement sensibles sur les modèles à 200 MHz de l'autre famille de puces Cyrix, les 6X86. « *Tous les processeurs chauffent lors de leur arrivée sur le marché*, se défend Alain Tiquet. *Mais ces problèmes sont aujourd'hui résolus et, sur le MediaGX, qui a été conçu pour fonctionner sur des ordinateurs portables, nous avons même supprimé le ventilateur en nous contentant d'un radiateur.* » Gravée actuellement à 0,5 micron, la nouvelle puce exploite une technologie qui n'est pas à la pointe des développements (0,35 et 0,25 micron sont déjà exploités). Mais pour Cyrix, qui ne dispose pas d'usine, la banalisation des 0,5 micron lui ouvre l'accès à près de trente usines dans le monde, même si, pour l'instant, les MediaGX sont entièrement produits par les unités d'IBM.

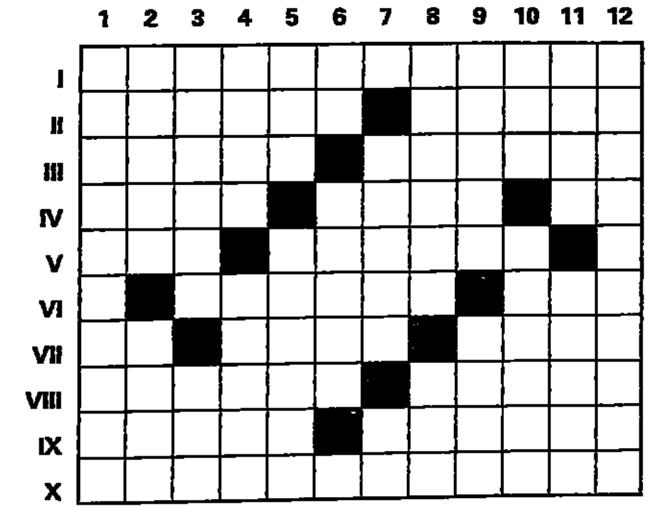
Le ralliement de Compaq apporte à la puce Cyrix une caution et une crédibilité qui a manqué à la famille 6X86. « *Mais nous restons le premier client d'Intel* », précise Bernard Maniglier, directeur de Compaq France, même s'il admet que cet événement pourrait appliquer une certaine pression sur les prix d'Intel. « *Les sondages montrent que les consommateurs attendent un ordinateur tel que le Presario 2110* », assure Bernard Maniglier. « *Avec 85 % de foyers non équipés en France, il fallait proposer un produit économique, simple et entièrement multimédia.* » Le pari semble tenu grâce au processeur Cyrix et à d'autres économies sur les composants. Néanmoins, l'écran de 14 pouces, dont Compaq vante la qualité des images, n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée. Sans doute aurait-il mieux valu ne pas rogner sur les 15 pouces qui s'imposent comme la norme en matière de multimédia.

Michel Alberganti

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97030

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Se donne en spectacle parce qu'il ne se donne pas au spectacle. – II. Belle comme un Botero. Belle puisqu'elle est imaginaire. – III. Le papa d'Hector et de ses quarante-neuf frères. Enchantaient Gauguin. – IV. Son procès reste tristement célèbre. Fait l'ouverture. En fonte. – V. Mentit n'importe comment. Le résultat des amours. – VI. Position de la sardine. Partie de partie. – VII. Marque la joie. Majeur ou mineur pour être dans le ton. On les trouve dans la dépêche. – VIII. Dans ce cas, on ne dira rien. A dû se raser dans la tranchée. – IX. Du blé trop cher payé. Court en Australie et finit sur les Champs-Elysées le 14 juillet. – X. Traits pour traits.

VERTICALEMENT

1. Donne l'autorisation de tirer. – 2. Elève le niveau. Madame Jeannot. – 3. Descendions. La substantifique moelle, renversée. – 4. La Susiane des Grecs. Font leurs courses avec des pétrodollars. – 5. Donne la mesure sur les plages de la Hague. Le dieu des voyantes. – 6. Personnel. Troupe incontrôlable. – 7. Est bien meilleure si elle sort du moulin. Les télécoms de la route. – 8. Son produit est plutôt vache. Son supplice est très vache. – 9. Retourné, retourné et encore retourné. Mit ce qu'il faut. – 10. Femme du Monde. Se cache au travail. – 11. Gaz d'éclairage. Son coup est brillant. – 12. Préparent leur avenir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97029

HORIZONTALEMENT

I. Epouvantails. – II. Cornet. Ornée. – III. Oiseleur. CAC. – IV. Us. Sommeil. – V. Vos. Sportive. – VI. Inox. Oen. – VII. Lèpre. Mage. – VIII. Lauriers. Bar. – IX. Opte. Libella. – X. Nies. Sensées.

VERTICALEMENT

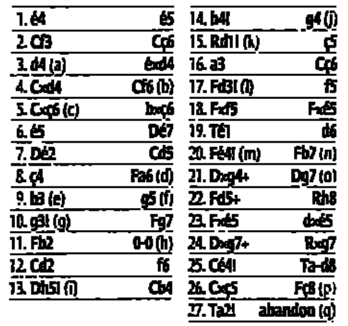
1. Ecouvillon. – 2. Poison. Api. – 3. Ors. Soluté. – 4. Unes. Xérès. – 5. Vélos. Pi. – 6. Atemporels. – 7. Umo (mou). Erié. – 8. Torero. Sbn. – 9. AR. Item. Es. – 10. Inclinable. – 11. Léa. Gale. – 12. Sécréteras.

ÉCHECS

N° 1729

TOURNOI DES GRANDS MAÎTRES (Linares, 1997)

Blancs : G. Kasparov.
Noirs : P. Nicolic.
Partie écossaise.



1. é4	é5	14. b4!	g4 (j)
2. Cf3	Cç6	15. Rd1! (k)	ç5
3. d4 (a)	éxd4	16. a3	Cç6
4. Cxd4	Cf6 (b)	17. Fd3! (l)	f5
5. Cxç6 (c)	bxç6	18. Fxf5	Fxé5
6. é5	Dé7	19. Té1	d6
7. Dé2	Cd5	20. Fé4! (m)	Fb7 (n)
8. ç4	Fa6 (d)	21. Dxg4+	Dg7 (o)
9. b3 (e)	g5 (f)	22. Fd5+	Rh8
10. g3! (g)	Fg7	23. Fxé5	dxé5
11. Fb2	0-0 (h)	24. Dxg7+	Rxg7
12. Cd2	f6	25. Cé4!	Ta-d8
13. Dh5! (i)	Cb4	26. Cxç5	Fç8 (p)
		27. Ta2!	abandon (q)

NOTES

a) Une ouverture que le champion du monde a analysée en profondeur afin de surprendre Anand à New York en 1995, lors du match pour le titre.

b) Ou 4..., Fç5 ou 4..., Dh4.

c) Une autre suite connue consiste en 5. Cç3, Fb4 ; 6. Cxç6, bxç6 ; 7. Fd3, d5 ; 8. éxd5, cxd5 ; 9. 0-0, 0-0 ; 10. Fg5, ç6.

d) Ou 8..., Cb6 ; 9. Cç3, Dé6 ; 10. Dé4, Fb4 ou 10..., Fa6.

e) 9. Cd2 et 9. h4 sont aussi à envisager.

f) Anand surprit ainsi Kasparov à New York, qui s'attendait à la continuation habituelle 9..., g6.

g) Une amélioration par Kasparov de sa partie contre Anand, dans laquelle il poursuivit par 10. Fa3, suite qui ne lui donna aucune satisfaction, après 10..., d6 ; 11. éxd6, Dxé2+ ; 12. Fxé2, Fg7! ; 13. çxd5, Fxé2 ; 14. Rxé2, Fxa1 ; 15. Tç1, 0-0-0!

h) Une erreur de jugement. L'avance g7-g5 a créé de telles faiblesses sur l'aile-R qu'il ne peut plus être question, pour le R noir, d'y trouver un abri sûr.

i) Le champion du monde a immédiatement repéré la faille et se transporte sur l'aile-R avec gain de temps (en raison de la menace 14. çxd5).

j) Et non 14..., Cç2+ ? ; 15. Rd1, Cxa1 ; 16. hxg5, fxé5 ; 17. Dxh7+, Rf7 ; 18. Dh5+, Rg8 ; 19. Fd3 avec gain.

k) Menace 16. a3 gagnant le C.

l) Les Blancs sortent de l'ouverture avec un net avantage.

m) Le plus court chemin pour transformer une supériorité en position de gain.

n) Et non 20..., Fxb2 ? ; 21. Fd5+ et 22. Txé7.

o) Après 21..., Rh8 ; 22. Fxç6, Fxç6 ; 23. f4, Dg7 ; 24. Fxé5, dxé5 ; 25. Dxg7+ ; Rxg7 ; 26. Txé5, les Blancs ont deux pions de plus.

p) Si 26..., Fa8 ? ; 27. Cé6.

q) Une situation sans espoir et deux pions de moins contre le champion du monde justifient cet abandon.

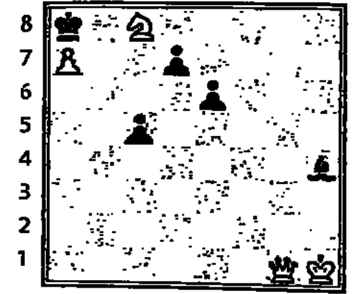
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1728
F. RICHTER (1953)

(Blancs : Rç8, Db8, Fg5. Noirs : Rg8, Dh8, Pg7.)

Une position apparemment simple avec peu de matériel. En vérité, la solution est très difficile.

1. Rb7+!! une clef introuvable, Rh7 ; 2. Dh2+, Rg8 ; 3. Da2+, Rh7 (forcé) ; 4. Df7!! zugzwang, Dg8 ; 5. Dh5 mat.

ÉTUDE N° 1729
J. MOELLER (1920)



Blancs (4) : Rh1, Dg1, Cç8, Pa7.
Noirs (5) : Ra8, Fh4, Pç5, d7, é6.
Mat en trois coups.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

Particulier cherche immeuble haussmannien

Devenir propriétaire est l'aspiration de bien des Parisiens. En baisse : les poutres apparentes, les lofts ; en hausse : moulures, cheminées et pierre de taille

POUR une grande famille coincée dans un logement exigu ou un couple dont les enfants ont quitté la maison, perdu dans un appartement devenu trop grand, une solution s'impose : déménager.

Commence alors la confrontation à l'univers glacial et abstrait des agences, des consultations du Minitel, des petites annonces du *Monde*, du *Figaro* ou des feuilles spécialisées. Là, tout n'est que chiffres et jargon. *Le Figaro* s'adresse surtout aux investisseurs, à ces gros portefeuilles qui veulent acheter en vue de louer, et non d'habiter. Ses annonces savent tout des 15e, 16e et 17e arrondissements. Elles ignorent assez superbement les quartiers est de la capitale.

Au contraire, ces derniers sont majoritaires dans les pages « Maisons et appartements » de *Libération*. Particuliers, agences et marchands de biens y proposent des logements à des prix plus démocratiques : trois-pièces à 700 000 francs, deux-pièces à 350 000 francs, dans Paris. Ils taquinent parfois le parvenu, lui suggérant un 90 mètres carrés à Saint-Cloud pour la somme rondelette de 2 millions de francs.

Mais, globalement, la gauche Roquefort peut trouver son affaire dans ces pages, à quelques pas du marché du boulevard Richard-Lenoir, aussi sûrement qu'avec le *Figaro* la droite pot-au-feu saura où acheter pour bénéficier des mirobolants avantages fiscaux de l'amortissement Périssol.

Ni de droite ni de gauche, mais propriétaires, tel pourrait être la devise du plus professionnel des journaux, au nom qui claque comme un slogan, *De particulier à particulier*. Pour 14 francs, l'hebdomadaire est au logement ce que *Le Chasseur français* est à l'offre matrimoniale.

Trois cents pages grand format, vingt-cinq mille annonces, un style d'une platitude efficace, intelligible par le profane. Ici, on ne dit pas « *3 p., asc., chf.* », mais « *trois pièces, ascenseur, chauffage* ». Les descriptifs sont précis. Superficie, étage, exposition, travaux votés par la copropriété, année de construction, nombre de minutes jusqu'à la station de métro, numéros des lignes de bus, tapis de la cage d'escalier : c'est de l'information en pierre de taille.

Les mêmes annonces sont accessibles sur Minitel (3615 PAP, 2,23 francs la minute), où elles sont régulièrement tenues à jour. Tel n'est pas le cas d'autres serveurs : le 3615 Fnaim, de la Fédération nationale de l'immobilier, affiche trop d'offres déjà vendues ; le 3617 Expertimmo propose à prix fort (3,48 francs la minute) des informations sur le montant des transactions effectuées dans les différents quartiers, en se fondant sur des prix datant parfois de 1993.

A l'heure où les chambres de bonne sont rebaptisées « *studettes* », l'hebdomadaire publie ses règles : « *Nous refusons l'insertion des termes tels que : rare, superbe, extraordinaire, jamais vu, magnifique, coquet, splendide, idéal, à saisir, cossu, cachet, et tout adjectif empreint de subjectivité.* »

La subjectivité, voilà l'ennemi ! Elle est pourtant là, omniprésente, dès le premier coup de téléphone et la première visite. Comme l'indique le titre du journal, l'affaire se noue entre des non-professionnels de l'immobilier. Ce que les vendeurs nomment au téléphone « *vue exceptionnelle* » se révèle une vue assez dégagée pour Paris, sans plus. L'« *exposition sud* » est surtout est, le « *clair* » plutôt obscur.

Plus grave, car moins visible, la superficie est souvent exagérée, et c'est elle qui sert de base pour la négociation du prix. A 11 500 francs le mètre carré dans le 10e arrondissement ou 22 700 francs dans le 7e (prix moyen des transactions, d'après la chambre des notaires de Paris), la différence entre les 100 mètres carrés annoncés et les 90 mètres carrés réels coûte cher. Mieux vaut apporter, lors de la visite, son mètre pour mesurer soigneusement les différentes pièces. Quant aux prix, la « *subjectivité* » les fait grimper, car les particuliers surestiment leur bien. Il faudra donc marchander fermement.


JEAN MOUNICQ/ANA

L'entrée intérieure du 19, rue de Milan, dans le 9e arrondissement parisien, en janvier 1981.

Toujours plus de lumière et de calme, et le « charme » de l'ancien

Les agences, mieux au fait de la décote de l'immobilier, proposent des prix moins « subjectifs ». Elles savent que, de cinquante mille appartements anciens vendus par an à la fin des années 80, le nombre a chuté à vingt-quatre mille (selon la chambre des notaires de Paris). Elles aident les acquéreurs à négocier au juste prix.

Mais il faut beaucoup de patience pour subir la visite déprimante de mille logements sans charme avant de trouver son bonheur. Souvent, les offres ne sont pas les mêmes. Les meilleurs choix, toutes catégories confondues, se vendent par le bouche à oreille. Les propriétaires des deuxièmes choix, plaisants sans être exceptionnels, tentent d'abord de vendre entre particuliers.

Les Parisiens recherchent toujours plus de lumière et de calme et rejettent les étages bas et les rues polluées par le bruit de la circulation. Les appartements répondant à ces vœux subissent moins fortement la décote générale. Même les profanes le comprennent vite : un logement qui a « *quelque chose* » descend rarement à des tarifs exceptionnels.

La définition de ce « *quelque chose* » transparaît à la lecture des annonces. A ceux qui en ont les moyens, ce qui plaît, c'est, dans le jargon immobilier, le « *neuf résidentiel* ». De 20 000 à 25 000 francs le mètre carré, ces résidences constituent des sortes de bantoustans pour cadres très supérieurs, cette tribu exotique dont la langue vernaculaire est le KF, ou kilofranc. Dans ce meilleur des mondes qui garantit de bonnes fréquentations aux enfants, ne se croisent que des médecins, des avocats et autres chefs d'entreprise.

Pour ceux qui ne peuvent aligner les TF (tonnes de francs) nécessaires pour y loger une famille de quatre ou cinq personnes, reste le « *charme* » de l'ancien. *De particulier à particulier* renseigne sur ce qui a du succès. « *Immeuble pierre de taille, parquet chêne, moulures, cheminée, cour arborée, double vitrage* » : tels sont aujourd'hui les atouts mis en avant, car ils incarnent le rêve du Parisien stressé. *Exit* la poutre apparente, présage de rénovation bricolée.

En recul, les lofts et autres surfaces branchées. Le vide-ordures et le chauffage collectif, tous ces signes qui trahissent les constructions des années 60-70 font sévèrement chuter les prix. Les innovations architecturales, les grandes baies vitrées, les matériaux de construction modernes sont relégués au rang de décors pour romans de science-fiction. A trois ans de l'an 2000, à l'heure d'Internet et de l'euro, quand les plus urbains des Français brisent leur tirelire, ils recherchent en priorité un bon vieil immeuble haussmannien.

Catherine Bédarida

Pouf et méridienne style 70

Vert pomme, jaune bouton d'or, rouge ou bleu vif : des couleurs pétantes de bonbon acidulé et des formes rondes en mousse qui s'inspirent ouvertement du style des années 70. Depuis cette époque, le défaut de la mousse à prix modique n'a pas changé : en l'absence de structure rigide, le dossier manque de fermeté. On s'assied, on s'appuie, et le dos part désagréablement vers l'arrière.

Photographiés dans une pièce blanche et rose vif, ces meubles sont une nouveauté de la collection Scénario, la marque de *mobilier contemporain* de La Redoute. Sur quatorze pages, la styliste Janine Roszé (dont le nom n'est pas indiqué sur le catalogue) propose sofas, canapés, fauteuils, bibliothèques en bois naturel, *en rotin, en plastique aux couleurs vives* ou en métal. De plus en plus de petits objets figurent dans les pages Scénario, depuis les cadres de photographies à 49 F jusqu'aux bocaux en *verre ou aux pinces à linge multicolores* en forme de poissons. Dans l'esprit des années 70 s'y retrouvent des chaises en plastique empilables et des petites lampes aux abat-jour orange ou verts.

La collection Scénario a été lancée il y a dix ans pour attirer, à côté de la clientèle des meubles rustiques ou Louis-Philippe, celle qui préfère le style Ikea et Habitat. *Ces pages veulent aussi rénover l'image* un tantinet vieillotte et rurale de la vente par correspondance. « *La Redoute avait bien réussi sa modernisation pour tout le secteur du vêtement. Nous avons été chargés de dynamiser l'image du mobilier qui restait un peu lourde* », explique Janine Roszé, qui avait d'abord travaillé pour Prisunic et Habitat.

Sa ligne ne propose pas de révolution. « *Je ne suis pas là pour éduquer le goût des clients. J'essaie plutôt de faire comme Woody Allen : donner du plaisir au public* », affirme-t-elle. L'un des best-sellers de Scénario reste un fauteuil à oreilles, de forme assez classique, proposé dans des couleurs gaies (2 790 F, page 912 du catalogue).

Mais comment faire acheter des meubles sur catalogue, sans que le client puisse les toucher, les voir, les essayer ? Directeur du secteur maison-loisirs, Thibaut Derville répond qualité des produits, réputation de La Redoute. Dans son jargon commercial, il jure que les clients renvoient rarement leur commande – sans vouloir donner aucun chiffre –, car « *les meubles, c'est un achat impliquant* ». Autrement dit, un achat réfléchi. De plus, le client insatisfait du canapé livré chez lui devra le retourner à La Redoute... à ses frais et par ses propres moyens (en appelant la Sernam, par exemple).

Ces obstacles n'empêchent pas La Redoute de vouloir développer les ventes du secteur. Début mars, elle sort un nouveau catalogue, *AM/PM*, entièrement consacré aux meubles, aux objets et au linge de maison. L'esprit est moins contemporain que Scénario, plus campagnard.

C. Ba.

★ Catalogue printemps-été 1997 de La Redoute : pouf (350 F), chauffeuse (795 F), méridienne (1 295 F).

LIEU

Grands écrans à Rosny, Seine-Saint-Denis

A QUELLE HEURE décolle le film ? C'est ce qu'on devrait entendre aux comptoirs du Ciné Cité de Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, qui a ouvert ses portes à la mi-janvier. A l'affiche, une douzaine de films parmi les derniers sortis, en façade de ce qui pourrait apparaître comme une nouvelle famille de maisons de la culture, après les Zénith des années 80.

Si la banlieue a pu s'essayer timidement au *drive-in*, ou à l'inverse fermer ses cinémas de quartier pour s'en aller vers les lumières de la capitale et y maintenir un roulement de fréquentation qui n'était encourageant pour personne, cette initiative montre suffisamment que le cinéma veut redevenir un acteur de la vie urbaine.

La nature ingrate du site retenu, une frange de parking géant à la lisière du plus ancien centre commercial régional de l'agglomération parisienne, offrait aux architectes le choix des armes. *Du coup*, Denis Valode et Jean Pistre, auteurs notamment du siège social d'Air France à Roissy et lauréats de l'Equerre d'argent en 1992, ont tracé un volume franc, net, comme s'ils taillaient leur super-ciné dans un mouvement d'optimisme avec la double pente de toiture croisée qui signale, dans un sens, l'ampleur progressive des douze salles, et, dans l'autre, l'idée d'un auvent et d'un appel lancé vers le public.

Les matériaux rudes, béton et métal, appartiennent à l'esthétique des aérogares ou des navires, mais ils sont peints aux couleurs de l'enseigne, un bleu électrique et des panneaux gris alu, et mettent en valeur le caractère provocant, extraverti de l'entrée, la transparence et l'amabilité de l'accueil.

TRANSPARENCE

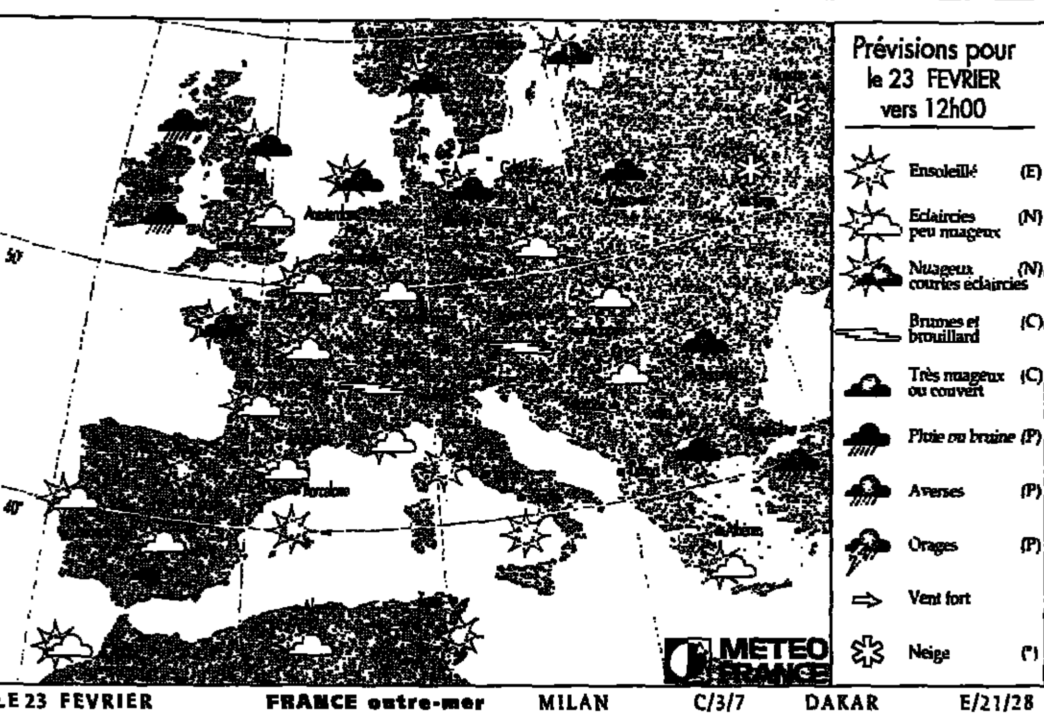
Forts de leur expérience au cœur du Forum des Halles où le premier Ciné Cité a reçu, en 1996, 1,8 million de spectateurs, les dirigeants d'UGC veulent exploiter en proche banlieue une formule appliquée aussi à Lille et à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) : grande diversité de programmes simultanés et convivialité d'un lieu qui renoue avec une tradition que seuls Eddy Mitchell et sa « Dernière séance » avaient su réinventer par le mirage de l'écran télévisuel. Le cinéma-sortie, avec bar à pop corns, l'occasion de prendre un café, d'attendre des amis, de discuter, ou même d'entrer en communication avec le « réseau » grâce aux consoles branchées sur Internet dans le cybercafé du hall.

Jouant en terrain libre, les volumes des douze salles ont été répartis logiquement en éventail, des plus petites (120 places) jusqu'aux plus vastes (338 et 398 places, avec écran géant de 170 mètres carrés) et desservies par une galerie technique à l'étage. Dans le bel espace central ainsi dégagé, dont les obliques évoquent celles d'un rayon de projection, salons, banquettes, bars, et murs d'exposition, créent, sous la palette de couleurs chaudes due à Annie Tribel, l'ambiance d'un foyer de théâtre. Circulation fluide, tout est de plain-pied.

Un trait de néon souligne l'architecture mécaniste style paquebot. De la lumière du jour, reçue en abondance par les baies vitrées latérales, il conduit le spectateur vers les salles obscures : moquettes et sièges anthracite en gradins pour garantir à tous la meilleure vision. Et la diffusion en version originale (un film sur douze actuellement, celui de Woody Allen) fait son entrée en Seine-Saint-Denis.

Michèle Champenois

★ Ciné Cité de Rosny-sous-Bois, autoroute A3, sortie Centre commercial régional. Séances de 11 heures à 22 heures. Plein tarif : 52 F, tarif réduit, 37 F. Possibilités d'abonnement et de réservation. Cybercafé : 30 F pour une heure, 50 F pour la journée. Programme enfants le dimanche à 11 heures (10 F la place). Réservation et programmes : 08-36-68-68-58.



LE 23 FEVRIER		**FRANCE outre-mer**		MILAN	C/3/7	DAKAR	E/21/28
Temps/Températures		CAYENNE	P/24/27	MOSCOU	*/-7/-3	KINSHASA	P/22/26
minima/maxima		FORT-DE-FR.	C/25/26	MUNICH	N/-4/9	LE CAIRE	N/9/18
		NOUMEA	E/26/27	NAPLES	E/7/10	MARRAKECH	N/12/16
FRANCE		PAPEETE	P/26/27	OSLO	N/1/2	NAIROBI	E/19/29
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	N/25/26	PALMA DE M.	N/12/13	PRETORIA	P/17/24
AJACCIO	N/4/17	ST-DENIS-REU.	N/26/27	PRAGUE	N/-2/9	RABAT	N/12/16
BIARRITZ	N/9/17			ROME	E/8/11	TUNIS	E/9/17
BORDEAUX	N/7/17	**EUROPE**		SEVILLE	N/11/15		
BOURGES	N/3/14	AMSTERDAM	N/7/9	SOFIA	N/-1/5	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	N/8/12	ATHENES	N/9/12	ST-PETERS.	*/-2/1	BANGKOK	E/20/31
CAEN	N/6/10	BARCELONE	E/9/11	STOCKHOLM	N/3/5	BOMBAY	E/19/29
CHERBOURG	N/5/10	BELFAST	P/7/10	TENERIFE	N/16/17	DJAKARTA	P/26/28
CLERMONT-F	N/1/16	BELGRADE	N/-2/9	VARSOVIE	N/2/8	DUBAI	N/18/29
DIJON	N/0/13	BERLIN	N/4/11	VENISE	C/1/8	HANOI	E/14/22
GRENOBLE	N/0/14	BERNE	C/-2/7	VIENNE	C/-3/9	HONGKONG	C/18/23
LILLE	N/5/12	BRUXELLES	N/6/11			JERUSALEM	P/10/13
LIMOGES	N/6/14	BUCAREST	N/-4/6	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/6/24
LYON	N/1/14	BUDAPEST	N/-3/9	BRASILIA	E/18/28	PEKIN	E/-6/4
MARSEILLE	N/4/17	COPENHAGUE	P/6/7	BUENOS AIRES	E/16/25	SEOUL	E/-4/2
NANCY	N/1/12	DUBLIN	P/7/10	CARACAS	N/23/26	SINGAPOUR	P/26/28
NANTES	N/7/13	FRANCFORT	N/1/9	CHICAGO	N/-8/-2	SYDNEY	E/21/29
NICE	N/7/16	GENEVE	E/-2/6	LIMA	C/14/21	TOKYO	E/-3/5
PARIS	N/4/13	HELSINKI	N/-1/2	LOS ANGELES	E/7/14		
PAU	N/5/16	ISTANBUL	P/4/5	MEXICO	E/9/21		
PERPIGNAN	N/8/17	KIEV	*/-2/2	MONTREAL	C/-14/-10		
RENNES	N/7/13	LISBONNE	N/11/15	SAN FRANC.	E/7/14		
ST-ETIENNE	N/1/16	LIVERPOOL	N/8/11	SANTIAGO	E/12/24		
STRASBOURG	N/0/10	LONDRES	N/7/12				
TOULOUSE	N/6/16	LUXEMBOURG	N/2/10	**AFRIQUE**			
TOURS	N/4/13	MADRID	E/6/12	ALGER	N/9/17		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Retour en soirée de la pluie sur la Bretagne

LES HAUTES PRESSIONS sur la France vont progressivement faiblir et se décaler vers l'est. Une perturbation atlantique arrivera sur la Bretagne le soir.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux dès le matin. *La pluie faible arrivera en cours* d'après-midi sur la pointe de la Bretagne. Le vent de sud-ouest se renforcera jusqu'à 70 km/h.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages *présents le matin* sur la Haute-Normandie et la région Nord-Picardie gagneront lentement vers l'ouest et toucheront progressivement l'ensemble de *ces régions. Les températures* seront très douces, entre 13 et 17 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après la dissipation des brouillards matinaux, la *journée sera plutôt belle, même* si des nuages élevés arrivent dans l'après-midi. Les températures seront printanières, entre 13 et 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après les brouillards matinaux, la journée sera bien ensoleillée. *Quelques nuages côtiers seront* présents sur l'Aquitaine. Le thermomètre atteindra de 15 à 20 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Il y aura *quelques* brouillards le matin, puis le soleil brillera avec, par moment, des nuages élevés. Le thermomètre indiquera de 13 à 18 degrés l'après-midi.

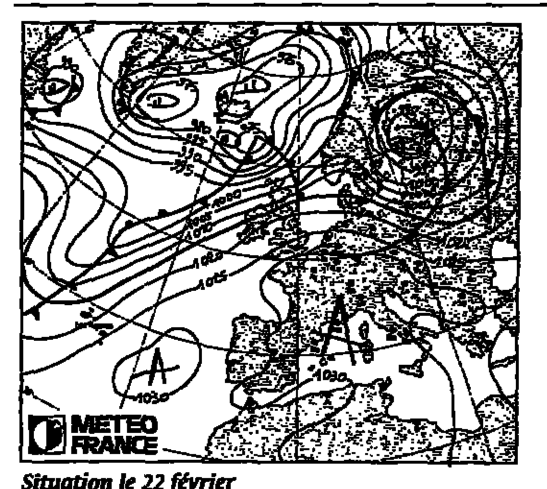
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc, quelques entrées maritimes pourront donner quelques gouttes sur les hauteurs. Ailleurs, *le soleil* brillera largement. Les températures seront voisines de 16 à 18 degrés l'après-midi.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Après avoir ouvert quatre hôtels depuis le 1er janvier à Paris (Tolbiac), Amiens, Orléans et Tours, la chaîne Holiday *Inn doit inaugurer quatorze* nouveaux établissements d'ici à la fin de l'année, notamment à Lyon, Nîmes et Paris (Champs-Elysées).

■ **MALAISIE.** *Malaysia Airlines* étudie la possibilité d'augmenter de 5 % le prix de ses billets d'avion sur les vols internationaux en haute saison (périodes du nouvel an chinois, de la fin du ramadan, et des vacances scolaires). *Le nombre de ses rotations* au départ de Londres est passé de 8 à 14 par semaine avec un remplissage de 75 %. – *(AP.)*

■ **PAYS-BAS.** Une société néerlandaise *de location-vente d'au*tomobiles va proposer des vélos en location-vente aux entreprises des Pays-Bas, dès la mi-avril. Un vélo coûtera de 90 à 130 F environ par mois pendant trois ans, assurance incluse. Une *mesure fiscale récente permet* aux entreprises néerlandaises de déduire de leurs bénéfices le montant de l'achat de bicyclettes destinées au personnel. – *(AFP.)*



Situation le 22 février



Prévisions pour le 24 février

PRATIQUE

La cuisine sans flammes

Les tables à induction sonneront-elles le glas des cuissons traditionnelles, au gaz ou à l'électricité ?

« L'INDUCTION ? C'est l'avenir ! Dans trois ans, le reste n'existera plus ! » : d'un geste dédaigneux, le vendeur d'une chaîne spécialisée dans l'électroménager désigne la quarantaine de tables de cuisson à gaz, électriques ou mixtes de son rayon, au milieu desquelles ne figure pourtant qu'un seul modèle à induction. A première vue, rien ne le distingue... sauf le prix : l'étiquette affiche 7 680 F, contre de 3 000 F à 5 990 F pour les autres. C'est à l'intérieur que réside la différence.

Le tables électriques traditionnelles, qui font aujourd'hui figure d'ancêtres, sont constituées d'une plaque en fonte renfermant une résistance, et parfois dotées d'un palpeur qui régule la température. On leur reproche leur lenteur, la fiabilité douteuse des thermostats et l'absence de dispositif de sécurité. *« En fait, il faut savoir gérer l'inertie en coupant le courant avant l'arrêt de la cuisson »*, remarque Philippe Rogé, responsable culinaire chez Scholtès.

Ces plaques ont fait place, dans les années 70, aux tables en vitrocéramique. D'une puissance de 1 200 à 2 400 watts, elles abritent soit un radiant en alliage métallique nickel-chrome, soit une lampe halogène spécialement étudiée, soit une combinaison des deux. La transmission par infrarouges est plus forte au niveau du verre, la cuisson est donc plus rapide. Elles comportent un dispositif de sécurité. Mais la chauffe est discontinue, et le nettoyage difficile : *« Les projections d'huile carbonisent et s'incrustent dans le verre. Il faut les nettoyer immédiatement, à l'aide d'un grattoir spécial. On y perd beaucoup de temps »*, explique une utilisatrice, séduite au départ, mais qui a un peu déchanté. De plus, elle nécessite des casseroles à fond plat, car, quel que soit le système, le chauffage se fait par rayonnement infrarouge : impossible, donc, d'utiliser les plats arrondis de la cuisine chinoise.

Inutile de dire que ces tables en vitrocéramique n'ont pas convaincu les inconditionnels du gaz. Parmi les avantages du gaz : la rapidité, la régularité et la souplesse d'utilisation. *« C'est très visuel, on voit la flamme, on peut la régler instantanément, même si c'est parfois délicat pour le mijotage »*, estime un cuisinier qui apprécie *« la flamme enveloppante »*. L'entretien peut s'avérer difficile en cas de débordement, mais certaines marques ont résolu le problème grâce à une conception astucieuse du plan de cuisson : sur les nouvelles tables de Scholtès, par exemple, les liquides sont concentrés au centre, qui peut retenir jusqu'à un litre.

Le principal inconvénient du gaz porte sur la sécurité : la flamme est à la merci du moindre courant d'air. Certaines marques ont équipé leurs brûleurs d'un « thermocouple », un dispositif qui réagit à la chaleur et coupe le gaz dès que la flamme s'éteint. Malheureusement, il fait augmenter le prix de la table de cuisson de près de 2 500 F, et, comme ce système n'est pas encore obligatoire en France (contrairement à certains pays européens comme l'Allemagne), les consommateurs hésitent à la dépense.

La deuxième génération des tables à induction

La cuisson par induction est fondée sur l'échauffement par courant de Foucault de matériaux ayant une conductibilité électrique.

Fond de récipient magnétique
Vitrocéramique
Les courants de Foucault chauffent le fond du récipient
Champ alternatif magnétique
Bobine d'induction
Organe de commande
Réseau

Infographie : Le Monde
Source : Scholtès labo

Lorsque la casserole en matériau ferromagnétique (fonte, acier émaillé, inox spécial) entre en contact avec le champ électromagnétique, cela provoque un échauffement dans le fond du récipient.

Aujourd'hui apparaît la deuxième génération des tables à induction. Un premier essai tenté il y a une quinzaine d'années par Scholtès avait fait long feu, en raison de problèmes techniques (tables trop lourdes et trop épaisses) et d'un coût prohibitif (20 000 F). Les nouveaux utilisateurs sont enthousiastes : *« C'est aussi rapide que le gaz, la souplesse est très grande, il est possible d'y poser un récipient de n'importe quelle taille et, en cas de débordement, le nettoyage est aisé, puisque seul le fond de la casserole chauffe. »*

Tous ces avantages s'expliquent par le principe même de l'induction. Sous la table en verre vitrocéramique se trouvent des bobines de fil de cuivre (ou « *inducteurs* ») dans lesquels on fait circuler un courant électrique qui génère un champ électromagnétique. Ce courant est de 25 kHz : on transforme, à l'aide d'un convertisseur, le courant du secteur (220 volts, 50 hertz) en 25 kHz, afin qu'il ne gêne pas l'oreille humaine. Tout objet métallique qui entre dans le champ électromagnétique ainsi créé est lui aussi traversé par un courant, appelé courant de Foucault. C'est ce courant qui échauffera la casserole. Le degré d'échauffement (ou *« coefficient de réactivité »*) varie selon les métaux. Il faut que le matériau soit ferro-magnétique pour être compatible avec l'induction.

> « Dès qu'on retire la casserole, on ferme le circuit. On met donc directement les calories dans la marmite »

D'où l'importance du choix de la casserole. *« La zone de chauffe est localisée, et le refroidissement instantané ; dès qu'on retire la casserole, on ouvre le circuit. Avec ce système, on met donc directement les calories dans la marmite »*, explique Sylvain Bickel, technicien chez Scholtès.

La température monte et descend plus vite, ce qui confère à ce mode de cuisson une extrême souplesse, proche de celle du gaz. Enfin, selon la conception de la table (un générateur pour deux foyers ou un par foyer) il est possible de concentrer la puissance maximale sur un seul foyer de 2 200 watts, chez Scholtès, à 2 800 watts, chez Sauter.

Il y a cependant des inconvénients. D'abord le prix : de 7 690 F à 10 800 F. Puis la fragilité des nombreux composants électroniques : cartes, résistances, transistors, condensateurs. Il y a des contraintes d'encastrement, car il faut laisser un espace pour la ventilation : trois centimètres au-dessous d'un meuble et cinq centimètres au-dessus d'un four.

Les tables de cuisson à induction ont la réputation d'offrir une meilleure sécurité, puisque le seul endroit chaud devrait être celui où se trouve le récipient. En réalité, la casserole communique sa chaleur au reste de la plaque, sans atteindre pour autant les températures des halogènes. On parle aussi des risques pour les porteurs d'un pacemaker. Dans des conditions d'utilisation normales, ceux-ci ne risquent rien. Mais ils ne doivent pas se pencher à moins de dix centimètres au-dessus de la plaque, pour ne pas risquer un ralentissement de la fréquence de leur stimulateur cardiaque.

Enfin, il faut faire l'acquisition de casseroles adaptées, car c'est la conductivité du fond de celles-ci qui va répartir et uniformiser la chaleur. *« Le fond ne doit être ni trop mince ni trop épais, et silencieux, car parfois les incrustations métalliques le font vibrer et rendent la casserole bruyante »*, fait observer Philippe Rogé. Le cuivre, l'aluminium, le verre, la terre, la céramique et l'inox non magnétique ne conviennent pas. Il faut des récipients en fonte, acier émaillé ou inox spécial. En cas de doute, faire le test de l'aimant : celui-ci doit rester collé au fond de la casserole.

Les fabricants ont d'ailleurs créé des gammes *« spécial induction »*. Ces ustensiles sont très chers : de 395 F la sauteuse de vingt-quatre centimètres de diamètre à 579 F la poêle de vingt-huit centimètres, et de 700 F à 1 000 F la Cocotte-Minute. Bref, la cuisson à induction reste un luxe. Son avenir dépendra de la capacité des industriels à réduire les coûts de production.

Michaëla Bobasch

صكنا من الاصل

BORDEAUX La ville de Bordeaux et l'Etat, principaux soutiens du Festival Sigma, ne devraient pas reconduire en 1997 leurs subventions à cette manifestation annuelle, créée en 1965 par Roger Lafosse, qui a réuni chaque automne dans la métropole girondine tout ce que la scène internationale comptait d'artistes d'avant-garde : le Living Theatre, en 1967, Pink Floyd, en 1969, le Magic Circus, en 1972, Carolyn Carlson, en 1973, Zingaro, en 1984... ● LE MINISTÈRE de la culture est le premier responsable de cette disparition annoncée. Après avoir diminué régulièrement les aides qu'il accordait à la manifestation, il lui reproche un « manque de singularité » qu'il a lui-même programmé. ● LE CAPCMUSÉE, autre grande institution bordelaise, aujourd'hui dirigé par une nouvelle équipe, expose les plus belles pièces des collections réunies par l'ancien directeur, Jean-Louis Froment.

La disparition programmée de Sigma, festival des avant-gardes

La mairie de la métropole girondine, dirigée par le premier ministre, Alain Juppé, a décidé de suspendre cette manifestation créée en 1965 et qui a réuni chaque automne la plupart des figures marquantes de la création internationale

BORDEAUX
de notre correspondant régional

Alain Juppé, maire (RPR) de Bordeaux, devrait annoncer dans les prochains jours que l'édition 1997 du Festival Sigma n'aura pas lieu et, au-delà, que cette enseigne reconnue de longue date par les milieux artistiques internationaux a vécu. Reste pour le premier ministre à ne pas apparaître comme le liquidateur d'une manifestation à laquelle les Bordelais demeurent attachés, ne serait-ce que parce qu'elle a permis de corriger leur image d'une communauté *« passéiste »* et *« élitiste »* et que le festival, à la différence du Grand Théâtre et du CapcMusée, a toujours été populaire.

Roger Lafosse, qui avait fondé Sigma en 1965 avec le soutien, jamais démenti, de Jacques Chaban-Delmas, ne se fait plus aucune illusion : lors du dernier conseil d'administration, le 31 janvier, le commissaire aux comptes a déclenché la procédure d'alerte. A la fin du mois de février, Sigma sera en état de cessation de paiements. Si la mairie n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision, le couperet est tombé : *elle se donnerait un an pour réfléchir et décider de lancer, en 1998, un événement « du type Sigma », « peut-être avec Roger Lafosse ».* Cette réflexion est menée depuis juillet, à la suite d'une réunion de travail à la mairie. Elle avait débouché sur un rapport accablant d'Yves Deschamps, inspecteur général du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, qui dénonçait tout à trac *« la faculté que semble avoir Roger Lafosse de prendre ses interlocuteurs pour des demeurés »*, un appel insuffisant à la création locale, un budget de plus de 5 millions de francs, dans lequel les charges de structures dépassaient 3,3 millions. Un second rapport, rédigé par le directeur régional de l'action culturelle, envoyé à la mairie de Bordeaux en octobre juste avant la dernière édition du festival, reprenait ces arguments et concluait sans ambiguïté : *« Il importe désormais, avec la ville de Bordeaux et les autres collectivités, de réfléchir sur l'après-Sigma, en préservant l'esprit d'une manifestation soucieuse de porter un message de modernité, de jeunesse, de fête et de création. »*

Les partenaires locaux du festival sont plus prudents. Le conseil régional et le conseil général, importants bailleurs de fonds (500 000 francs chacun), admettent que, si l'image du festival s'est un peu ternie, voire banalisée, les preuves d'une mauvaise gestion ne leur ont jamais été communiquées. Les rumeurs les plus insidieuses ont circulé en ville, Roger Lafosse évoquant même un *« complot satanique »* dirigé contre lui ou encore une *« OPA lancée contre Sigma par une technocratie triomphante »*. *« Ils avaient déjà essayé de supprimer le festival il y a dix ans*, se souvient-il. *Un collaborateur du ministère de la culture avait voulu entraîner la mairie dans l'abandon de Sigma et sa reprise en main par d'autres. Chaban avait refusé. Deux cent mille spectateurs et des milliers d'artistes ont pu depuis continuer à fêter Sigma. »* Dominique Vincent, vice-président (RPR) du conseil régional chargé de la culture, s'abrite derrière le principe de la « non-ingérence ». Une somme identique à celle de 1996 est inscrite au budget, *« qui sera retirée si la mairie se retire »*. Position beaucoup plus confortable au conseil général, où le président, Philippe Madrelle (PS), confirme son intention de rester associé à Sigma, mais refuse d'augmenter sa participation en arguant du fait qu'il participe aussi à beaucoup d'autres manifestations exclusivement bordelaises. Il est clair aussi que M. Madrelle se réserve la possibilité de dénoncer, le jour venu, la suppression d'une institution bordelaise par le maire.

La disparition de Sigma s'inscrit dans un vaste mouvement de reconsidération de la politique culturelle municipale. Etranglée par les contraintes de son endettement et la faiblesse de son budget d'investissement, Bordeaux fait ses comptes. La plupart de ses équipements culturels et de ses manifestations sont fréquentés par seulement 25 % de Bordelais. Cela est vrai pour Sigma, mais aussi pour le Grand Théâtre ou la bibliothèque municipale... L'objectif d'Alain Juppé est de partager l'addition avec les autres collectivités locales, et notamment la communauté urbaine. Sigma est la première victime de cette partie de bras de fer locale.

Pierre Cherruau



D.R.

Jérôme Savary et le Magic Circus, novembre 1972, Sigma 8.



BENOÎT LAFOSSE



MICHEL ANDRÉ (SUD-OUEST)

Ci-dessus : « Momie vivante » dans les rues de Bordeaux, happening de Pierre Pinoncelli, Sigma 5, 1969.



FRANÇOIS DUCASSE

En haut : Compagnie Angelin Preljocaj, Sigma 21, 1985. Ci-dessus : Miles Davis, Sigma 9, 1973.

COMMENTAIRE

A L'USURE

La disparition annoncée du festival Sigma de Bordeaux est caricaturale des pièges que le ministère de la culture peut tendre à une institution ou à une équipe dont il veut se débarrasser. Au fil des ans, il suffit de diminuer l'aide de l'Etat, subrepticement d'abord, plus nettement ensuite. Les financements des principales institutions étant croisés, la diminution des crédits de l'Etat s'accompagne invariablement de la baisse des subventions municipales et, souvent, de celle des autres collectivités locales. Une manifestation ou un homme qui ont fait leurs preuves sont placés face à des difficultés financières qui les obligent à restreindre leurs ambitions. Ainsi, Roger Lafosse, fondateur de Sigma, a-t-il dû en rabattre depuis plusieurs années dans le seul but de maintenir en vie un festival couru, dès 1963, par les avant-gardes internationales. Le ministère a beau jeu de dépêcher alors un rapporteur qui constate le « *manque de singularité* » de la manifestation : ce risque était dénoncé par les animateurs du festival eux-mêmes depuis des lustres...

Cette guerre d'usure entre l'Etat et les institutions est devenue système de gouvernement depuis le retour de la droite aux affaires en 1993. Pour traduire dans les faits la réduction importante des crédits ministériels, on exerce parfois un chantage auprès des directeurs : ou bien ils acceptent une baisse de leurs subventions et ils sont renommés, ou bien ils la refusent et ils peuvent être débarqués. Ces méthodes sont indignes des rapports que devrait entretenir le ministère avec les artistes et leurs intendants.

Olivier Schmitt

De très riches heures

● **1965.** Après plusieurs mois de cogitation, Roger Lafosse. Landais installé en Gironde, crée le premier Festival Sigma de Bordeaux, avec le soutien du maire, Jacques Chaban-Delmas. Sigma marque le début d'une nouvelle génération de festivals pluridisciplinaires où arts nouveaux, technologie, jazz, chanson, audiovisuel, littérature, architecture, débats publics voisineront avec les formes traditionnelles – théâtre, danse, musique et cinéma.

● **1967.** Sigma reçoit à Bordeaux la troupe du Living Theatre. L'utopie est alors américaine. Pacifisme, communauté, antiracisme sont les marques de fabrique d'un festival qui restera toujours fidèle à cet idéal de fraternité transnationale. Son histoire ne cessera d'être ponctuée par la venue de troupes de théâtre qui marqueront durablement les évolutions du spectacle vivant : Jean-Marie Serreau (1970), le Grand Magic Circus (1972), Zouc (1973), Jan Fabre (1983), Foreman (1984), le Théâtre équestre Zingaro (1984, premier spectacle en création mondiale)...

● **1973.** Présente depuis les origines, la danse s'affirme d'autant mieux à Sigma qu'elle est servie cette année-là par Carolyn Carlson invitée par le compositeur Pierre Henry. Plus tard, Meredith Monk, Lucinda Childs, Trisha Brown et Merce Cunningham créeront des chorégraphies. Chez les Français, Chopinot, Gallotta, Preljocaj, Diverrès feront escale à Sigma.

● **1996.** Trente-deuxième et dernière édition de Sigma.

Le CapcMusée ouvre grandes ses collections

COLLECTION, DÉCOUVERTE. CapcMusée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. Tous les jours de 12 heures à 18 heures, nocturne le mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 31 mai.

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Un pot géant, rouge, de Jean-Pierre Raynaud, vous accueille. Sur une cimaise blanche, la suite des *Peintures (avec nous dans la nature)* des duettistes Gilbert and George – ils ont visiblement pris plaisir à peindre, à l'huile, une orgie de verdure et à s'y montrer, pour la première fois, en « sculptures vivantes » – occupe tout un côté de la grande nef. Au centre, un *Chemin de cailloux blancs* et un *Cercle de pierres levées* de Richard Long marquent le sol. Des panneaux d'acier de Kounellis avec bouteilles de gaz, flammes et sacs de jute pour le transport du cacao ; une installation nomade de Mario Merz mettant en relation une voiture abandonnée et un igloo de verre ; des *Wall Drawings* de Sol Lewitt ; des dessins de Richard Serra ; des messages de On Kawara ; *L'Inventaire des objets ayant appartenu à un jeune homme d'Oxford* de Boltanski... La présence de ces pièces de belle qualité dans la collection du CapcMusée de Bordeaux ne devrait pas étonner. Elles rappellent les grandes expositions et les créations *in situ* proposées par l'ancien directeur, Jean-Louis Froment, qui voyait grand et cultivait volontiers son aura internationale.

La surprise est ailleurs lorsque, en parcourant la collection qui n'avait encore jamais fait l'objet d'une présentation d'ensemble, on s'aperçoit que celle-ci tourne avant tout autour de la peinture, que les artistes français y sont très largement majoritaires, et que parmi eux il n'y a pas que des vedettes. Le rapprochement d'Hantaï, de Viallat et de Buren, donne un bon aperçu de la pratique picturale en France dans les années 70. En mezzanine, l'impressionnant alignement des lits d'hôpital que Jean-Pierre Raynaud a intitulé *Manifeste*, et un autre inventaire de Boltanski, qui, cette fois, s'est prêté au jeu de la commande locale : les objets sous vitrines sont ceux d'une jeune fille bordelaise ; et dans les autres galeries, beaucoup de peintures des années 80. On croise Blais, Sicilia, Barcelo, mais aussi Anne-Marie Pêcheur et François Martin. Et bien sûr ceux de la figuration libre : Combas, Boisrond, Di Rosa... Parmi les artistes des plus jeunes tendances, Absalon, Pascal Convert, Fabrice Hybert. La photographie est peu présente, comme la vidéo. Mais le bon goût domine.

EXPOSITION DE TRANSITION

La collection a sa place parmi celles qui se sont constituées depuis les années 80, à partir de rien ou de pas grand-chose, mais avec d'honnêtes crédits. Ceux-ci n'étaient pas faciles à gérer en raison de la flambée des prix de l'art contemporain. Cela explique en partie les choix de Jean-Louis Froment, celui-ci entretenant par ailleurs des liens secrets et privilégiés avec de nombreux artistes, au point de susciter la création de pièces spécialement pour Bordeaux. On ne voit pas toutes les pièces de la collection qu'il a réunies (environ 700 objets, parmi lesquels une dizaine de Richard Long, 37 Combas, 32 Boisrond, 29 Blais, 51 Barcelo !... –, ces chiffres s'expliquent aussi par l'acquisition de dessins).

Henri-Claude Cousseau, qui a été nommé en 1996 directeur de l'ensemble des musées de Bordeaux et du CapcMusée, et Marie-Laure Bernadac, son adjointe (venue du cabinet d'art graphique du Musée national d'art moderne) depuis janvier, sont des gens de musées et de collection. A l'inverse de leur prédécesseur, ils projettent de développer les activités du CapcMusée depuis la collection, d'où cette habile exposition de transition, qui peut faire à la fois figure d'hommage à Jean-Louis Froment et de déclaration d'intention. Leur objectif est d'affirmer la collection, de la consolider, de l'ouvrir à de nouveaux artistes. Pour ce faire, ils misent sur des partenaires, comme le Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine (FRAC), le FNAC (Fonds national d'art contemporain), et sur des dépôts du Musée national d'art moderne. Le budget d'acquisition du CapcMmusée qui, entre 1987 et 1992, était d'environ 1,6 million de francs (soit à peu près le même que celui du Musée d'art contemporain de Lyon) est de 640 000 francs depuis 1994. Cette baisse n'est pas imputable à la ville qui reconduit sa part, la même depuis 1990, mais à la fin des apports de la Direction des musées de France et du Fonds régional d'art contemporain.

Geneviève Breerette

Des sculptures du
pour le jardin des

L'art contemporain

Des sculptures du XXe siècle pour le jardin des Tuileries

Les œuvres sont signées Miro, Ernst, Giacometti, Richier et Picasso

Dans le cadre du réaménagement des bosquets du jardin des Tuileries, dans le 1er arrondissement de Paris, des bronzes d'artistes représentatifs de la sculpture du XXe siècle devraient être installés sur le site. Cette décision écarterait définitivement des équipements commerciaux ou inadaptés qui menaçaient les bosquets.

CINQ à huit bronzes devraient orner, à terme, les bosquets du jardin des Tuileries. Les œuvres signées Rodin, Miro, Max Ernst, Giacometti, Germaine Richier ou Picasso, représentatives de la sculpture du XXe siècle, *seraient installées* progressivement au fur et à mesure du *réaménagement* des bosquets qui se fera avec le *concours* des deux paysagistes chargés de la rénovation du jardin, Louis Benech Pascal Cribier, en fonction des pièces choisies.

C'est Jean-François de Canchy, responsable de la délégation aux arts plastiques (DAP), qui pilote ce dossier plus compliqué qu'il n'en a l'air. L'idée est née d'une colère du sculpteur Alain Kirili, dont une œuvre est installée depuis plus de dix ans à *proximité de l'Orangerie*. Les travaux à entreprendre dans le bâtiment *qui abrite les Nymphéas*, de Monet, et la collection Walter-*Guillaume*, avaient pour conséquence le déplacement, définitif, de l'œuvre en question.

INCESSANTES MODIFICATIONS

La direction du patrimoine, soutenue par un certain nombre de conservateurs, dont Anne Pingeot, du Musée d'Orsay, entendait redonner aux Tuileries son décor sculpté du XIXe siècle. Position étrange puisque des bronzes de Maillol, artiste du XXe siècle, ornent déjà les *parterres du Carrousel et que* le jardin lui-même a subi d'incessantes *modifications depuis cent ans.*

Alain Kirili fit comprendre au ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, qu'il était non seulement inutile de déplacer son propre travail, mais qu'il serait bon que quelques grandes œuvres du XXe siècle viennent peupler les Tuileries. Le ministre, convaincu, demanda à l'artiste de réfléchir au choix des sculptures.

Reste à trouver des bronzes disponibles. Il est toujours possible de s'adresser aux musées, mais ces derniers répugnent à se séparer d'éléments de leurs collections. Autre solution : couler une nouvelle fonte avec l'agrément des ayants droit. Ce qui multiplie par cinq ou *six le coût de l'opération.* Jean-François de Canchy tâche d'élaborer une liste en tenant compte de ces paramètres. L'installation d'une première pièce est néanmoins budgétée cette année.

LES FORAINS

Cette décision semble écarter définitivement les divers équipements commerciaux (patinoire, poney-club, *théâtre, montgolfière) ou* inadaptés (pot de fleur géant de Jean-Pierre Raynaud) *qui menaçaient* les bosquets.

L'un d'entre eux sera aménagé en espace de jeux pour les enfants. On espère que le design de ces agrès, toboggans et autres balançoires sera plus soigné que celui des accessoires qui équipent la plupart des jardins parisiens – un bon exemple à méditer est celui du jardin des Voltiges, à La Villette.

En revanche, les forains qui occupent régulièrement l'esplanade *des Feuillants* n'ont pas abandonné toute idée de s'étendre dans le jardin, si l'on en croit la note du 23 décembre 1996 établie par l'Etablissement public du Grand Louvre (EPGL), chargé de la rénovation des Tuileries.

Ce document, modifié *« suivant remarque forains »*, décrit les travaux nécessaires à l'extension du réseau électrique. Un réseau de caniveaux techniques, ponctué de chambres de tirages enterrées – des *caveaux de béton –, sera relié aux* six armoires électriques déjà installées dans la terrasse des Feuillants. Ces tranchées se déploieront parallèlement aux alignements d'arbres nouvellement plantés. Histoire de faciliter sans doute la croissance des végétaux qui doivent déjà subir le passage, plusieurs fois par an, des poids lourds destinés à apporter les instruments de la fête foraine.

Emmanuel de Roux

CORRESPONDANCE

L'art contemporain

A la suite de l'article de Philippe Dagen intitulé « L'art contemporain sous le regard de ses maîtres censeurs » (Le Monde *du 15 février), nous avons reçu de l'essayiste Jean-Philippe Domecq la lettre suivante :*

Philippe Dagen *prétend* informer d'un débat, mais disqualifie d'avance ses *interlocuteurs* en semant le pire des soupçons idéologiques (celui de « compromission » avec l'extrême droite). Tout cela pour défendre en bloc l'art contemporain, comme si ce fourre-tout avait valeur conceptuelle.

A ce compte, il n'y a plus de débat possible. On ne peut toujours le ramener à un clivage, simpliste *et rhétorique, entre progressistes* et réactionnaires, alors que, plus concrètement, le public informé se demande comment on a pu imposer des œuvres qui, par leur pauvreté de proposition, sont des agents de fermeture de l'œil et de l'esprit, donc d'oppression culturelle. Qu'y-a-t-il de réactionnaire, voire de « fascisant », à le constater, à l'analyser ? M. Dagen lui-même fait parfois ce constat.

Pourquoi dès lors, au lieu de signaler *mes analyses quand elles* recoupent les siennes, ne cite-t-il *que des phrases tronquées* (à ce compte toute pensée peut être réduite à des *« assertions rudimentaires »*) dans un entretien (et non un texte) que j'ai accordé à la revue *Krisis*, où ont publié beaucoup d'auteurs à l'esprit libre ? Laquelle revue rappelle nettement mon positionnement politique à gauche. M. Dagen ne peut ignorer mes supports de publication (entre *autres exemples : Esprit, Politis*), et mes engagements politiques, qui sont connus par mes écrits et mes prises de position (un seul exemple : on trouvera mon nom dans la liste du comité de soutien à Lionel Jospin).

DÉPÊCHES

■ **ARCHITECTURE : le Musée d'art moderne de New York** (MoMA) a rendu publique la liste des dix agences d'architecture appelées à concourir pour l'extension de l'édifice actuel sur le terrain voisin du Dorset Hotel *(54e Rue). Parmi ceux-ci figurent le Français Dominique* Perrault, concepteur de la Bibliothèque de France, le Hollandais Rem Koolhaas, le *tandem suisse Herzog et De Meuron, le Japonais Toyo Ito. Parmi les* agences américaines, on relève les noms de Rafael Vinoly, de Steven Holl et de Bernard Tschumi. Ce dernier, d'origine suisse, a reçu le Grand Prix national (français) d'architecture pour 1996.

● **CINÉMA : la projection du film « Evita »**, d'Alan Parker, a été perturbée, jeudi 20 février, par un jet de bombes fumigènes dans deux cinémas de Buenos Aires. Des tracts signés par un groupe d'opposants hétéroclite (comprenant notamment des péronistes nationalistes) ont été retrouvés dans une des salles. Ils dénonçaient *« nos ennemis de toujours* [qui] *prétendent réécrire notre histoire »* et ajoutaient : *« La camarade Eva Peron a été et est un symbole de la dignité de notre peuple et de la volonté de tout donner pour la lutte des classes travailleuses. »* Les projections ont pu reprendre sans autre incident.

Le Festival de Berlin sacrifie la qualité des films à une profusion sans vraie exigence

« La Rivière », troisième œuvre du jeune cinéaste chinois Tsaï Ming-liang, et « Généalogies d'un crime », de Raoul Ruiz, s'imposent dans une sélection pléthorique

BERLIN
de notre envoyé spécial

Créée en pleine guerre froide pour servir de vitrine au cinéma occidental (c'est-à-dire américain), devenue dans les années 80 le lieu de rencontres entre producteurs des deux blocs, la Berlinale a perdu, avec la chute du mur, ses raisons d'être diplomatiques, sans s'inventer, à la place, une véritable légitimité cinéphilique. La quantité plutôt que la qualité semble être l'objectif des sélectionneurs, qu'il s'agisse de la compétition officielle ou de la section Panorama (alors que, organisé en marge, le Forum poursuit depuis vingt-sept ans une démarche exigeante qui contraste *avec le côté fourre-tout du festival* « in »). Après une première partie *décevante, cette année (Le Monde* du 19 et du 22 février), une poignée de titres ont pourtant émergé de ce flot.

Remarquable, et aussitôt salué comme l'hirondelle tant attendue des festivaliers, le troisième film du jeune cinéaste Tsaï Ming-liang est une sorte d'OVNI dérangeant et artistiquement impressionnant. *La Rivière* met en scène le père, la *mère et le fils d'une famille* disjointe. L'auteur de *Vive l'amour (Lion d'or à Venise en 1995)* installe un trouble fascinant. Le contact des corps, l'utilisation de la lumière et de la durée, l'enchevêtrement des symboles et des scènes quotidiennes, dépassent la valeur métaphorique du film (sur une société en miettes privée de valeurs et de repères) pour ouvrir l'espace d'une œuvre mystérieuse et complexe.

D'une tonalité très différente, ludique et ironique, le nouveau film de Raoul Ruiz, *Généalogies d'un crime*, est l'une des plus *grandes réussites de l'auteur de Trois vies et une seule mort.* Entre *film noir et burlesque, situé dans le* milieu psychanalytique parisien, il réunit Michel Piccoli, Bernadette Lafont et Melvil Poupaud – tous remarquables – autour de Catherine Deneuve, en pleine possession de son talent – et de sa beauté. Que le double rôle qu'elle incarne renvoie à celui de Kim Novak dans *Vertigo*, d'Alfred Hitchcock, dont la copie – approximativement – restaurée a été présentée le lendemain, semblait un tour de *passe-passe supplémentaire dans* l'univers magique de Ruiz.

Deux des auteurs de l'ex-URSS ont démontré leur fidélité à une démarche originale : avec *Trois histoires*, Kira Mouratova imagine de cruelles paraboles tandis qu'avec *Mère et fils*, Alexandre Sokurov célèbre les noces du désespoir et de la beauté. En dehors des films déjà sortis en France (*Level 5*, de Chris Marker, *Larry Flynt*, de Milos Forman) ou qui sortiront mercredi (*Lucie Aubrac*, de Claude Berri), le reste de la sélection hésite entre l'anecdotique et l'insignifiant. Comme l'affligeant mélo réunissant Diane Keaton, Meryl Streep, Leonardo DiCaprio et Robert De Niro dans la larmoyante *Marvin's Room*.

Fortement représentée à Berlin, la cinématographie d'Extrême-Orient se révèle fort inégale. Déception avec le mélange de polar et de comédie sentimentale de *Maifu*, à la réalisation asthénique, et piètre représentation de Hongkong avec deux films (*La Cuisine* et *Camarades : presque une histoire d'amour*), à l'esthétique et au sentimentalisme également frelatés.

La Corée fait meilleure figure grâce notamment à un surprenant *doublon : Festival*, d'Im Kwon Taek (présenté au Forum), et *Adieu mon chéri*, de Park Shul Soo, racontent exactement la même chose, et de la même manière. Sur un modèle comparable à *Un Mariage*, de Robert Altman, il s'agit de la description picaresqque d'un enterrement traditionnel. La comparaison donne incontestablement la victoire aux points à Im Kwon Taek, *qui reste le plus grand cinéaste de* son pays.

Jean-Michel Frodon

Embellie allemande

Le Festival de Berlin se déroule sur fond d'optimisme pour le cinéma allemand, qui a enregistré des résultats records en 1996, avec une recette globale de 1,3 milliard de marks (environ 4,3 milliards de francs), soit 11 % de plus qu'en 1995. La fréquentation, avec 132,9 millions d'entrées, a augmenté de 6,8 %. Cette embellie est surtout due à une amélioration dans l'ex-Allemagne de l'Est. Elle s'accompagne d'une hausse de la part de marché du cinéma allemand qui atteint 16 %. Due surtout à une vague de comédies grand public, elle pourrait permettre une diversification des films, d'autant que la chaîne publique ZDF vient d'annoncer son intention de consacrer de larges sommes à la production d'œuvres variées.

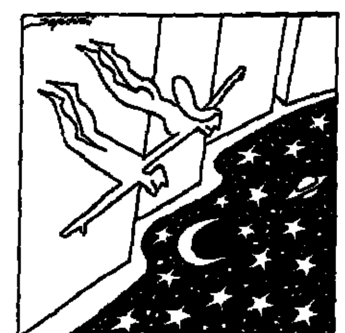






Des nouvelles de Sicile

Le directeur du Théâtre du Campagnol, Jean-Claude Penchenat, crée une pièce de Luigi Pirandello



DEPUIS qu'ils ont été chassés de Corbeil-Essonnes par le maire, Serge Dassault, en 1996, Jean-Claude Penchenat et son Théâtre du Campagnol sont sans point d'ancrage. Dans l'attente d'un endroit où il pourra poursuivre l'histoire qu'il a initiée en 1975, le metteur en scène – formé à l'école du Soleil d'Ariane Mnouchkine, fidèle de la banlieue (il a travaillé à Châtenay-Malabry avant d'aller à Corbeil-Essonnes) et auteur d'un *Bal* qui fit un triomphe sur scène en 1981, avant de devenir un film d'Ettore Scola – fait halte au Théâtre Silvia-Monfort. A l'invitation de Régis Santon, directeur de la salle, Jean-Claude Penchenat et son Campagnol donnent des nouvelles de la Sicile. Ils montent dans la même soirée deux pièces qui se répondent : l'une de Luigi Pirandello, *Cédrats de Sicile*, l'autre de Myriam Tanant, *Suite, sans titre*. *Cédrats de Sicile* compte parmi les toutes premières pièces écrites par Pirandello. Elle met en scène un flûtiste sicilien qui va retrouver dans le nord de l'Italie une jeune fille qu'il a aidée à devenir chanteuse.

★ Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mº Convention. 20 h 30, du mardi au samedi ; 17 heures, dimanche. Jusqu'au 13 avril. Tél. : 01-45-31-10-96. 100 F et 130 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

La Force de l'habitude
En 1991, André Engel créait *La Force de l'habitude*, pièce de Thomas Bernhard dans laquelle jouait Serge Merlin. Six ans plus tard, le metteur en scène – et successeur d'Alain Françon au Centre dramatique national de Savoie – revient à Bernhard et à Merlin, avec cette même pièce qui tourne autour du grand cirque de la vie, d'une manière insolente, obsessionnelle et ravageuse.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 h 30, dimanche. Jusqu'au 28 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 2 heures. De 60 F à 140 F.

Korn, Incubus, the Urge
Phénomène metal du moment, Korn soumet à la torture le rap et le funk en les vrillant de hardcore et de froideur industrielle. La puissance macabre de ces Américains est amplifiée par la performance névrotique de leur chanteur et parolier, Jonathan Davis.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 18 h 30, le 22. Tél. : 01-42-08-60-00. Location Fnac, Virgin. 146 F.

Maxwell
Dans l'ombre des gros vendeurs du rhythm'n'blues américain, Maxwell s'affirme comme un des meilleurs chanteurs soul contemporains. Avec finesse et intensité, ses chansons sensuelles évitent les clichés du genre.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. 20 heures, le 22. Tél. : 01-42-23-15-15. 146 F.

Fountains of Wayne
Leur premier album, plein de mélodies frétillantes, vient de révéler un nouveau groupe de power pop américain.
Divan du monde, 75, rue des Martyrs. Paris 18e. Mº Pigalle. 20 heures, le 22. Tél. : 01-44-92-77-66. Location Fnac et Virgin. 69 F.

Max'Adioa, Hass Keïta
L'influence de Bob Marley a été déterminante pour de nombreux musiciens africains. Ainsi le Sénégalais Max'Adioa, de retour après une longue traversée du désert avec un nouvel album, *Waxe* (Night & Day), ou l'Ivoirien Hass Keïta qui, sur la base du tempo jamaïcain, brasse différents styles. En première partie, Abou Smith, puis Misaal, groupe sénégalais composé notamment par d'anciens musiciens d'Ismaël Lô.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-46-07-30-37. 100 F.

Shivkumar Sharma
Quand il s'est mis en tête de transposer le chant kyal indien sur le santour, cithare cousine du cymbalum et du qanoun, frappée avec des baguettes, Shivkumar Sharma provoqua un tollé. Ses pluies fines de notes cristallines ont eu raison des grincements de dents. Il est aujourd'hui reconnu comme l'un des interprètes majeurs de la musique hindoustanie.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 17 heures, le 23. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LA COLLINE OUBLIÉE
Film franco-algérien de Abderrahmane Bouguermouh
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

CRÉATURES FÉROCES
Film américain de Robert Young
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LARRY FLYNT
Film américain de Milos Formas
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LEVEL FIVE
Film français de Chris Marker
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

MACADAM TRIBU
Film franco-zaïrois-portugais de José Laplaine
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

1871
Film britannique de Ken McMullen
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

SELECT HÔTEL (**)
Film français de Laurent Bouhnik
Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TIETA DO BRASIL
Film brésilien de Carlos Diegues
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN BEAU JOUR
Film américain de Michael Hoffman
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST A RÉINVENTER
Dix films courts (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

AMOUR ET CONFUSIONS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-It.-Suis., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

CARMIN PROFOND (**) (Fr.-Mex.-Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

DIDIER (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL (Fr.-hong., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

DU JOUR AU LENDEMAIN (Fr.-all., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

FOR EVER MOZART (Fr.-suis.-all.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

I. D. (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-08-36-68-69).

LE JOUR ET LA NUIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).

JUDE (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN (All.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

NÉNETTE ET BONI (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*) (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

NUITS BLANCHES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

POUR RIRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER (Fr.-malgache, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

RIDICULE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) ; UGC Maillot, 17e.

LA ROBE (Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

SALUT COUSIN ! (Fr.-alg.-bel.-lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THAT THING YOU DO (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK (Fr.-brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

TOUT DOIT DISPARAÎTRE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE JOUEUR DE FLÛTE (Fr.-brit.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

PEAU-D'ANE (Fr.) : Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LA RENARDE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

LA VÉRITÉ (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'APICULTEUR (Gr.-fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 50.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 20.

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89) samedi 16 h 30, 19 h, 21 h 30, dimanche 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 15 h 15.

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 22 h 10.

1900 (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 15 h 40.

MON ONCLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 17 h.

ORFEU NEGRO (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 19 h 10.

PADRE PADRONE (It., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.

LE PETIT CIRQUE ET AUTRES CONTES (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 13 h 10.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h 50.

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Brady, 10e (01-47-70-08-86) samedi 18 h 10, 21 h 30.

QUELLE HEURE EST-IL (It., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) samedi 16 h, dimanche 20 h, 22 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 50.

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 18 h 40.

VIRIDIANA (Mex.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 10.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 16 h 45.

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Alouette je te plumerai, lun. 20 h 30.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Rebecca, dim. 12 h ; L'Inconnu du Nord-Express, lun. 12 h ; La Loi du silence, mar. 12 h.

CARTE BLANCHE A JEAN-MARIE STRAUB ET DANIELE HUILLET (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). Chronique d'Anna-Magdalena Bach, dim. 12 h 15 ; You and Me, sam. 19 h ; la Mort d'Empédocle, sam. 16 h 30, 21 h 30 ; Vivre libre, dim. 14 h, 19 h ; Antigone, dim. 16 h 30, 21 h 30 ; l'Argent, lun. 14 h, 19 h ; Antigone, lun. 16 h 30, 21 h 30 ; Alexandre Nevski, mar. 14 h, 19 h ; Cézanne, mar. 16 h 30, 21 h 30.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Vivement dimanche !, dim. 11 h.

LE CINÉMA FACE A L'HISTOIRE (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Dear America, sam. 17 h ; Taxi Driver, sam. 20 h ; Where is Memory?, dim. 14 h ; For Life against the War, dim. 17 h ; L'Année du dragon, dim. 20 h ; Black Power, lun. 14 h ; L'Authentique Procès de Car Emmanuel Jung, lun. 17 h ; la Ronde, lun. 20 h.

CINÉMA SUISSE D'ANIMATION :
UN ITINÉRAIRE, Centre culturel suisse, 3e (01-42-71-38-38). Histoire de M. Vieux-Bois, sam. 18 h 30, dim. 20 h 30 ; Comix, sam. 16 h 30, lun. 18 h 30 ; Alchemia, sam. 20 h 30, dim. 18 h 30 ; Sélection du Groupement suisse du film d'animation, dim. 16 h 30, lun. 20 h 30.

COURTS-CIRCUITS, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Le Vol du frère, mar. 20 h 30.

CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Blue Velvet, dim. 13 h 50, 17 h 50, 21 h 50 ; Twin Peaks, sam. 17 h 50, 21 h 50, lun. 13 h 50, 17 h 50, 21 h 50 ; Dune, mar. 13 h 40, 17 h 50, 21 h 50.

DEMY TOUT ENTIER, Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Trois places pour le 26, sam. 20 h, dim. 12 h, 20 h, lun. 12 h, 20 h, mar. 12 h, 20 h ; L'Evènement le plus important, sam. 18 h, dim. 13 h 50, 18 h, lun. 13 h 50, 18 h, mar. 13 h 50, 18 h ; Parking, sam. 22 h, dim. 22 h, lun. 22 h, mar. 22 h ; Le Bel indifférent, sam. 16 h, dim. 16 h, lun. 16 h, mar. 16 h.

DEMY TOUT ENTIER, Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). Model Shop, sam. 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10, mar. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; Lola, lun. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; La Baie des anges, dim. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10.

DEMY TOUT ENTIER, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Lady Oscar, sam. 17 h 30, 20 h, dim. 12 h 30, 15 h, 17 h 30, 20 h, lun. 12 h 30, 15 h, 17 h 30, 20 h, mar. 12 h 30, 15 h, 17 h 30, 20 h ; Une chambre en ville, sam. 18 h, dim. 13 h, 17 h 15, 21 h 30, lun. 13 h, 18 h, mar. 13 h, 17 h 15, 21 h 30 ; L'Univers de Jacques Demy, dim. 15 h 15, 19 h 30, mar. 15 h 15, 19 h 30 ; Jacquot de Nantes, sam. 20 h 30, lun. 15 h 15, 20 h 30.

DES MOLLUSQUES FASCINANTS, Institut océanograpique, 5e (01-44-32-10-90). Fortunes des mer, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h.

DOCUMENTAIRE
SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Le Règne du jour, dim. 11 h 30 ; Chronique d'un été, dim. 14 h ; Titicut Follies, dim. 18 h ; The Store, dim. 20 h 15.

FESTIVAL DE CLERMONT-FERRAND : REPRISE DU PALMARÈS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Le Batteur de boléro, sam. 22 h 15 ; Une belle nuit de fête, dim. 17 h 45 ; Des majorettes dans l'espace, sam. 17 h 30, dim. 22 h 15.

FILM ET SPIRITUALITÉ, Centre Sèvres, 6e (01-45-65-04-97). L'Orange de Noël, sam. 16 h 30.

FILMS ET L'ART, Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Bram Van Velde, sam. 16 h ; Traces de l'époque bleue, anthropométrie, sam. 19 h ; Herbin, dim. 16 h ; Donia Delaunay, prises de vue pour une monographie, dim. 19 h.

HOMMAGE A MARIA LUISA BEMBERG (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). De eso no se habla, lun. 18 h, 20 h, 22 h ; Moi, la pire de toutes, sam. 16 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h ; Camila, dim. 14 h, 16 h, 18 h.

IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Douce France, sam. 17 h ; Salut cousin !, dim. 15 h ; la Promesse, dim. 17 h.

KENNETH ANGER, INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Inauguration of the Pleasure Dome, sam. 18 h, dim. 18 h, lun. 18 h ; Rabbit's Moon, dim. 22 h, lun. 22 h, mar. 22 h.

REINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). L'Année des treize lunes, dim. 18 h ; Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 20 h.

LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). Salé et sucré, sam. 16 h.

THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Ninotchka, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The Shop Around the Corner, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sérénade à trois, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; La Folle Ingénue, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

THÉÂTROTHÈQUE, Studio-Théâtre, 1er (01-44-58-98-58). Lorenzaccio, dim. 14 h 30, lun. 20 h.

WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 18 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 20 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h ; Tokyo-ga, mar. 13 h.

WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Comédie érotique d'une nuit d'été, sam. 16 h 15, 20 h 10 ; Maris et Femmes, sam. 18 h 15, 22 h 10 ; Tombe les filles et tais-toi, dim. 12 h 10, 16 h 10, 20 h ; Prends l'oseille et tire-toi, dim. 14 h 15, 18 h 15, 22 h 10 ; Stardust Memories, lun. 12 h 10, 16 h 15, 20 h 15 ; Coups de feu sur Broadway, lun. 14 h, 18 h 15, 22 h 10 ; Ombres et Brouillard, mar. 12 h 10, 16 h 10, 20 h 15 ; Annie Hall, mar. 13 h 50, 18 h 15, 22 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Années 30 : chansons, larmes et crises : Zouzou (1934), de Marc Allégret, 16 h ; Folies-Bergère (1935), de Marcel Achard, 19 h ; Rigolboche (1936), de Christian-Jaque, 21 h.
MARDI
Conférence de Dominique Païni : Transparences, 18 h 30.
Salle République
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Conspirations : The Private Files of J. Edgar Hoover (1977, v.o.), de Larry Cohen, 17 h ; A cause d'un assassinat (1974, v.o. s.t.f.), d'Alan J. Pakula, 19 h 30 ; L'Affaire Mattei, v.f.), de Francesco Rosi, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le cinéma tchèque et slovaque : les Cornes (1987, v.o. s.t.f.), de Lubomir Benes ; Un carrosse pour Vienne (1966, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 14 h 30 ; La Vache (1993, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 17 h 30 ; Rêves en rose (1979, v.o. s.t.f.), de Dusan Hanak, 20 h 30.
LUNDI
Le cinéma tchèque et slovaque : Romance pour bugle (1966, v.o. s.t.f.), d'Otakar Vavra, 14 h 30 ; La Sirène (1947, v.o. s.t.f.), de Karel Stekly, 17 h 30 ; Elle faisait paître des chevaux sur le béton (1982, v.o. s.t.f.), de Stefan Uher, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Elles n'ont pas froid aux yeux : Valse au bord de la Petchora (1992, v.o. s.t.f.), de Lana Gogoberidze, 14 h 30 ; Les Larmes de Nora (1992), de Karine Saporta ; La Plainte de l'impératrice (1989, v.o.), de Pina Bausch, 16 h 30 ; Les Frères Mozart (1986, v.o. s.t.f.), de Suzanne Osten, 19 h ; Mizike Mama (1992), de Violaine de Villers, 21 h.
MARDI
Elles : Aux grands magasins (1964), de William Klein ; Portrait d'Eléonore (1977), de Marianne Gosset et Gérard Sanas, 14 h 30 ; Je demande la parole (1974), de Gleb Panfilov, 16 h 30 ; Réponses de femmes (1977), d'Agnès Varda ; Mais qu'est-ce qu'elles veulent? (1975-1978), de Coline Serreau, 19 h ; Les Napolitaines (1993, v.o. s.t.f.), de Pappi Corsicato, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU-DE-PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Echecs (1972), d'Edmond Bernhard, 17 h ; Paul Delvaux ou les Femmes défendues (1969-1970), d'Henri Storck, 14 h 30.
MARDI
Trois danses hongroises de Brahms d'Eric Pauwels, 18 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 22 FÉVRIER

TF 1

20.45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard.
Invité d'honneur : Jacques Séguéla.
Avec Christian Morin, Vincent Perrot, Francis Perrin, Darie Boutboul, Sim, Carlos, Amanda Lear, Guy Montagné...
(125 min). 222718

22.50

HOLLYWOOD NIGHT
Ressemblance fatale.
Téléfilm O d'Arthur Allan Seidelman, avec Heather Locklear, Linda Purl
(100 min). 2644990
Une jeune femme ambitieuse obtient un poste de direction dans l'entreprise qui l'emploie.

0.30 Formule foot.
27e journée du championnat de D1.
1.05 et 1.40, 2.40, 3.45 TF 1 nuit.

1.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. (rediff.). 1.50 et 2.50 Histoires naturelles. (rediff.). 3.55 Cités à la dérive. [6/8] (rediff.). 4.40 Musique. Concert. 4.45 Ernest Leardee ou le Roman de la biguine. Documentaire (60 min).

France 2

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien.
Invités : Laurent Baffie, Anne Roumanoff, Laurent Ruquier, Jean-Pierre Coffe, Yves Mourousi, Laurence Boccolini, Albert Meslay, Jean-François Derek...
(115 min). 377939

23.00

BOXE
En direct. Championnat d'Europe des poids lourds-légers : Patrice Aouissi (Fr.) - Johnny Nelson (GB)
(75 min). 162700

0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.25 La 25e heure.
Avoirs Juifs : l'argent des morts. Documentaire (produit par la Télévision suisse romande)
(55 min). 4839781
1.20 Bouillon de culture.
Magazine (rediff).

2.25 Les Z'amours (rediff.). 2.55 Aux marches du palais. J.-F. Kennedy [1/2]. 3.10 Encyclopédie audiovisuelle. Ben Gourion. 4.00 La Compète. 4.25 Chip et Charly. 4.45 Rapport du Loto (rediff.). 4.50 Taratata (rediff., 70 min).

France 3

20.50

L'EMPIRE DU TAUREAU
Téléfilm de Maurice Frydland, avec Michel Galabru
(90 min). 549006
Un vieux paysan utilise ses dernières forces pour sauver l'entreprise familiale que son fils et sa belle-fille veulent vendre.

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE : LA BATAILLE DE L'AVORTEMENT
Documentaire (60 min). 2975483
Le 27 novembre 1980, dans une ambiance plus sereine qu'en 1974, où le débat avait déclenché les passions, la loi Veil est définitivement adoptée.

23.20 Journal, Météo.
23.50 ▶ Grain de philo.
Magazine. L'animal
(55 min). 917087

0.45 Matlock. Série. 1.35 Musique graffiti. Magazine. Françoise Buffet Arsejenic, pianiste (15 min).

Arte

20.45

PALETTES : LASCAUX, PRÉHISTOIRE DE L'ART
Montignac, Dordogne, vers 18000 avant le présent.
Documentaire d'Alain Jaubert
(1996, 60 min). 7690700
A la découverte d'un art vieux de plus de 18000 ans... Un document consacré aux fresques originales, aujourd'hui inaccessibles au public.

21.45

BONHEUR
Téléfilm de Cédric Kahn, avec Estelle Perron, Caroline Trousselard (1993, 60 min). 9346342
Huitième époque : le milieu des années 80.

22.45 Metropolis. Festival de Berlin 97 ; parti pris : essai : Super Mario, le héros de notre temps ; mini-série ; cyber-news (60 min). 8200071
23.45 *Music Planet : The Big Spender :* Bee Gees. Documentaire
(1997, 60 min). 6368193
0.45 La Révolte des choses.
Téléfilm de Hellmuth Costard, avec Christoph Künzler (1993, 95 min). 9268762
2.20 Tracks (rediff., 30 min). 9259762
2.45 L'arrivée du train.
Court-métrage (rediff., 5 min).

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (170 min). 26053006
Quand vient la nuit.
Des bûcherons sont victimes de lucioles, particulièrement meurtrières, qu'ils ont déterrées accidentellement. La police attribue ces morts à des activistes écologistes...
Parole de singe.
L'enquête sur la mort de plusieurs personnes conduit les deux enquêteurs à un bien étrange zoo.
Contamination O.
Alors que Scully cherche à comprendre les raisons d'une épidémie dans une prison, Mulder se lance sur la piste de deux prisonniers évadés et porteurs du virus.

23.35 Le Venin de la vengeance.
Téléfilm △ de Timothy Bond, avec Michael Ontkean
(105 min). 9692990

1.20 *Rock express. Magazine.* 1.50 La Nuit des clips (355 min).

Canal +

20.35

CASCADEURS EN CHUTE LIBRE
Documentaire de Philip Gurin
(35 min). 4934483
Le métier de cascadeur au cinéma.

21.10 Flash d'information.

21.20

IMAGINA 97
(55 min). 7652648
22.15 Jour de foot.
23.00 Les Apprentis ■ ■
Film de Pierre Salvadori (1995, 93 min). 3739445
0.35 Taxandria ■
Film de R. Servais (1995, v.o., *80 min*). 5257656
1.55 Les Habitants ■ ■
Film d'A. Van Warmerdam (1992, v.o., 105 min). 36850491
3.50 La Journée des cancres ■ ■
Film de D. Luchetti (1995, v.o., 95 min). 9926965

Radio

France-Culture

20.45 Nouveau répertoire dramatique. En direct et en public du studio Charles-Trenet. Le chant du dire-dire, de Daniel Danis.
22.35 Musique : Décibels

0.05 Fiction. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra.
Donné le 22 novembre 1996 au Théâtre municipal de Lausanne, par le chœur de l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jonathan Darlington. Œuvre de Haydn.
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui.
Œuvres de Tanada, Caussin, Romitelli, Manoury.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Un grand mécène : la Pouplinière.
Œuvres de Rameau, Mondonville, Stamitz.

22.35 Da Capo. Œuvres de Haydn, Saint-Georges, Viotti, Bruch. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R. G.
Le Démon de midi.
21.30 *Télécinéma.*
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Pa si la chanter.
(France 3 du 18/02/97).

Planète

20.35 Sketba.
21.30 Lève ta garde, mon homme !
22.45 On ne tue pas que le temps.

Animaux

21.00 Monde sauvage.
La danse des crabes.
21.30 et 0.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Faune ibérique.
La vallée des aigles.

Paris Première

20.30 Championnat du monde d'escalade.
Enregistré au Zénith à Paris le 01/02/1997.
22.05 Arno, portrait.
22.35 Nova.
23.25 Le Grand Petit Chemin de Mireille.

France Supervision

20.30 Russlan et Ludmilla.
Opéra de Mikhaïl Ivanovitch Glinka. Mise en scène de Lotfi Mansouri. Chœur Ballet du Kirov, dir. Valery Gergiev
(210 min). 77549731

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
Jean Marbœuf.
23.00 Long Day's Journey into Night ■ ■
Film de Sidney Lumet (1962, N., v.o., 170 min). 11789993

Ciné Cinémas

20.30 Si Dieu le veut.
Téléfilm de Piers Haggard, avec Cheryl Ladd, Ted Levine
(95 min). 5251532
22.05 Les Films américains de 1996. [1/7] Les films pour toute la famille.
22.30 Ciné-Cinécourts bis.
23.00 Retour à la vie ■
Film de Gordon Glenn Caron
(1988, 120 min). 1454700

Série Club

19.55 Highlander.
Le miroir de Tessa.
20.45 ▶ Les Aventures *du jeune* Indiana Jones.
La malédiction du chacal.
22.20 Le Retour du Saint.
Une mort si peu naturelle.
23.10 Code Quantum.
Bond en arrière.
0.00 Le Prisonnier.
Dénouement.

Canal Jimmy

21.00 V.R.5.
Amour et mort.
21.45 *Friends.*
Celui qui faisait le lien.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Nonante.
23.15 Le Fugitif.
Le revers de la médaille.
0.05 La Puissance et la Gloire.
Les révolutionnaires.

Festival

20.30 Haute-Tension.
Adriana. Téléfilm de Juan Luis Bunuel, avec Emma Suarez, Jean-Pierre Cassel (90 min). 62061209
22.00 V comme Vengeance.
L'étrange histoire d'Emilie Albert. Téléfilm de Claude Boissol, avec Françoise Arnoul, Bernard Fresson
(90 min). 99112193

Téva

20.55 Femmes dans le monde.
L'espoir voilé : femmes de Palestine
(65 min). 507440367
22.00 Rêves de femmes.
Téléfilm d'Ivan Naguy, avec Donna Mills, James Brolin
(90 min). 500011464
23.30 Si la mode m'était contée.
[3/3] Le chic et le fric
(65 min).

Voyage

20.30 et 23.30 Le Best of de l'heure de partir.
21.00 Suivez le guide.
Les cow-boys de Va Huka ; East Kent ; Paris.
22.55 Chronique d'André Bercoff.
Mémoire de palace.
23.00 Carnet de route.
Pearl River Delta.

Eurosport

10.25 Ski nordique. En direct.
Championnats du monde. Epreuve de saut (K90) à Trondheim
(125 min). 97574613
14.10 (80 min). 3306174
15.30 Tennis.
En direct. Tournoi d'Anvers (1re demi-finale)
(90 min). 574071
19.55 Basket-ball. En direct.
Championnat de Pro A (9e journée retour) : Nancy - PSG Racing. A la mi-temps. Voile : le Vendée Globe.
21.30 Tennis. Tournoi d'Anvers (2e demi-finale).
23.00 Indy - Cart (60 min).

Muzzik

21.00 Carlos Gardel
(60 min). 78848
22.00 La Fanciulla del West de Puccini.
0.25 Recollections.
Stan Getz *et Dizzy Gillespie.*

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 CNN Presents. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Inside Business. (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 22.45 Correspondent. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly (35 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.41 Sports. 22.44 D'une semaine à l'autre (60 min).

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
☐ Public adulte *ou interdit* aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 23 FÉVRIER

TF 1

16.00 Rick Hunter, inspecteur choc. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 7 sur 7. Magazine.
Invitées : Lucie Aubrac, Carole Bouquet
(55 min). 58965
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

LA VENGEANCE DU SERPENT À PLUME ■
Film de Gérard Oury, avec Coluche, Maruschka Detmers
(1984, 115 min). 391678
Scénario et mise en scène extrêmement soignés.

22.40 Ciné dimanche.

22.50

LES RUES DE FEU ■
Film O de Walter Hill
(1984, 95 min). 2530743
Dans une grande ville que la police ne peut plus contrôler, une chanteuse de rock est enlevée par une bande de motards.

0.25 Mademoiselle Ange ■
Film de Geza Radvanyi
(1959, 85 min). 4682182

1.50 et 2.45, 3.25 TF1 nuit. 2.00 Le Quintette de cuivres Magnifica. Concert. 2.55 Histoires naturelles. Documentaire. Les moissons du ciel ou la chasse des oies du Québec (rediff.). 3.35 Cités à la dérive. Série. [7/8] (rediff.). 4.20 Musique. Concert. 4.30 Permeke. Documentaire (rediff., 95 min).

France 2

17.50 et 4.35 Stade 2.
Magazine.
18.50 Déjà dimanche.
Magazine.
19.30 Déjà le retour. Magazine présenté par Jean-Luc Delarue.
Invités : Smaïn, Benoît Poelvoorde.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.50

LA FIRME
Film de Sydney Pollack, avec Tom Cruise, Jeanne Tripplehorn
(1993, 160 min). 18645236
Un jeune avocat est engagé dans un cabinet d'affaires aux mains de la Mafia. D'après le roman de Michael Crichton.

23.30

LES AIGLES FOUDROYÉS
Documentaire de Frédéric Mitterrand.
[6/7] La machine infernale
(75 min). 7955897
L'Europe est au bord du gouffre.

0.50 Journal, Bourse, Météo.
1.00 Musiques au cœur.
Les Voix de la France aux Etats-Unis.
Invités : Roberto Alagna, Françoise Pollet, Béatrice Uria-Monzon, Nathalie Dessay
(90 min). 2490989

2.30 Les Coureurs des bois. Documentaire. 3.20 Polémiques. 4.10 La Compète.

France 3

17.05 Magnum. Série. Comptes et comptines.
17.50 Y'a pire ailleurs.
18.00 Corky, un ado pas comme les autres.
Série. L'appel de la forêt.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert.
Les festins de monsieur Borgelt.
Des roses pour Linda
(130 min). 86122762

23.00 Dimanche soir.
Invitée : Dominique Voynet.
23.45 *Journal, Météo.*

0.05

MORT À VENISE ■ ■ ■
Film de Luchino Visconti
(1971, v.o., 130 min). 4092298
Un compositeur allemand, vieux et malade, s'éprend d'un bel adolescent rencontré dans un palace du Lido de Venise ; il s'attache à ses pas sans oser lui parler. Il entre en agonie. Minutieuse reconstitution des années 10, méditation sur la création artistique et le vieillissement.

2.15 Musique graffiti. Magazine. *Non più di fiori* ; extrait de *La Clémence de Titus* de Mozart. Renata Scotto, soprano ; Vincenzo Scalera, piano (20 min).

La Cinquième

18.25 Va savoir. On a marché sur la lune. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. [2/28].
19.30 Maestro : Chopin et Lutoslawski.
Concert donné par la Sinfonietta Cracovia et *Janusz Olejniczak (piano), dir. Jerzy Katlewicz*
(60 min). 7014
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE NOUVEL AN CHINOIS

20.46 L'Année du bœuf de feu.
Documentaire de Christophe Planchais et Fanghui Wang (1996, 89 min). 100211304
Les Chinois ont fêté l'année du bœuf pendant quinze jours. Spectacles, rites et danses à travers la Chine.
22.15 Petit Lexique chinois à l'usage des débutants.
Documentaire de Christophe Planchais et Fanghui Wang (1996, 15 min). 8895675
L'importance de l'écriture dans la civilisation chinoise à travers quelques idéogrammes essentiels.
22.30 Raining in the Mountain ■ ■
Film chinois (Hongkong) de King Hu, avec Hsu Feng, Sun Yueh
(1978, v.o., 120 min). 16255
0.30 Metropolis. Festival de Berlin 1997 ; parti pris ; essai : Super Mario, le héros de notre temps ? ; *mini-série ; cyber-news*
(rediff., 60 min). 2733415
1.30 Music Planet : The Big Spender : Bee Gees.
Documentaire (rediff., 60 min). 2737231
2.30 La Panthère rose (rediff.).

M 6

16.40 Mister Biz. Magazine.
17.10 Crime sur la fréquence.
Téléfilm de Fallero Rosati, avec Oliver Benny, Isabelle Pasco (110 min). 7538439
19.00 Drôle de chance.
Série. Le témoin.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 0.50 Sport 6.

20.45

LES DOCUMENTS DE ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Allô le 18 ?
(130 min). 901304
Les interventions pour des incendies ne constituent plus que 5 % des sorties de la Brigade des pompiers de Paris.

22.55

CULTURE PUB
Magazine. Télévision, police et délation (35 min). 8678323

23.30 Troubles : le désir au présent.
Téléfilm ☐ d'Arnaud Sélignac, Remy Duchemin et Don McBreaty
(80 min). 1115694
0.55 Best of 100 % nouveautés.

1.55 Coulisses. Documentaire. Dee Dee Bridgewater. 2.25 Turbo (rediff.). 2.55 Fréquenstar. Jean-Louis Aubert. 3.40 Jazz 6 (rediff.). 4.45 Hot forme (rediff.). 5.15 Mister Biz (rediff.). 5.40 Culture pub (rediff., 25 min).

Canal +

17.00 Galapagos, un rêve de Robinson.
Documentaire
(52 min). 45656
18.00 Little Nemo : les aventures au pays de Slumberland ■
Film d'animation
(1992, 85 min). 4962304
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.20 Flash d'information.
19.30 Ça cartoon.

20.35

LE POINT DE RUPTURE ■
Film d'Anthony Drazan avec Harvey Keitel, Fairuza Balk
(1994, 101 min). 144762
Un drame familial qui vaut surtout par ses interprètes.

22.15 Flash d'information.

22.25

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi
(149 min). 5589439

0.55 Swimming with Sharks ■ ■
Film de George Huang
(1995, v.o., 90 min). 3062388
Une ambulance emporte un cadavre d'une villa de Beverly Hills. Retour en arrière. La nuit précédente, l'assistant d'un producteur d'Hollywood s'introduit chez celui-ci et le menace d'un revolver.
2.25 *Surprises* (35 min).

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse.
21.00 Atelier de création radiophonique.
Sons, sites et saisons.
22.25 Poésie sur parole.
Jean Rousselot.
22.35 Musique : *Le concert rock.*
Joseph Arthur.

0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

21.00 Table d'écoute.
22.30 *Transversales.*
Déclic. Reprise au Théâtre des Amandiers à Nanterre du 25 février au 4 mars 1997 de l'opéra fantasmagorique de la perception modifiée de Pascal Dusapin To Be Sung (installation et lumière du plasticien américain James Turrell) ; Les magiciens de la terre. Traditionnel de France, traditionnel d'Ethiopie, traditionnel de Turquie ; Déclic : Kasper Toeplitz.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
Le Tour d'écrou de Britten, opéra en un prologue et 2 actes. Peter Pears : le narrateur/Peter Quint ; Jennifer Vyvyan : la gouvernante ; Ioan Cross : Mrs Grose ; Olive Dyer : Flora ; David Hemmings : Miles. Par l'English Opera Group Orchestra, dirigé par Benjamin Britten.

21.50 Grands moments de l'histoire de la Fenice. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Cent Francs l'amour ■
Film de Jacques Richard
(1985, 85 min). 73418323
0.00 Bonjour cinéma.

Planète

20.35 Pasteur, l'héritage menacé.
21.35 Dans les coulisses d'un trombone.
22.35 Les Enfants du Vel' d'Hiv.
23.55 Balthus, de l'autre côté du miroir.
1.05 On ne tue pas que le temps.

Animaux

20.30 et 2.30 Wild Wild World.
Le glouton.
21.00 Monde sauvage. L'infini des eaux du nord.
21.30 Le Vagabond.
Pur comme le diamant.
22.00 La Plus Haute Histoire d'Afrique.
23.00 Faune Vénézuélienne.
Le monde des jaguars.
23.30 Jeux de la nature. Oiseaux et invertébrés.
0.00 Monde sauvage.
Maître renard.
0.30 La Vie des zoos.

Paris Première

21.00 Taxi driver ■ ■ ■
Film de Martin Scorsese
(1976, v.o., 110 min). 28125410
22.50 Stars en scope.
Robert De Niro.
23.20 Lionel Hampton.
Concert. Enregistré au festival de Jazz à Montréal en 1990
(60 min). 3402014

France Supervision

20.30 Yeelen ■ ■ ■
Film de Souleymane Cissé
(1987, v.o., 100 min). 59915052
22.10 Nancy Jazz Pulsations.
Jean-Marie Viguier ; Tryo.
23.05 Euroligue de basket.
Rétrospective de la saison de l'ASVEL en Euroligue.
0.05 Récital José Van Dam.
Concert (95 min). 12682231
1.40 Taekwondo.
France - Corée.

Ciné Cinéfil

20.30 La Malle de Singapour (China Seas) ■ ■
Film de Tay Garnett
(1935, N., v.o., 85 min). 21227897
21.55 Le Retour du Mouron rouge ■
Film d'Hans Schwarz
(1937, N., v.o., 80 min). 89084319
23.15 La Tosca ■
Film de Carl Koch
(1940, N., 100 min). 65834548

Ciné Cinémas

20.30 Le Guépard ■ ■ ■
Film de Luchino Visconti
(1962, 175 min). 30424878
23.25 La Septième Prophétie ■
Film de Carl Schultz
(1987, v.o., 95 min). 15848679
1.00 L'Affaire Pélican ■
Film d'Alan J. Pakula
(1993, v.o., 135 min). 18894057

Série Club

19.55 Highlander.
[2/2] Le miroir de Tessa.
20.45 La Famille Addams.
Coup de tristesse.
21.15 Colonel March.
Meurtre sans cadavre.
21.40 Sherlock Holmes.
L'aventure de l'interprète.
22.05 Le Choix de... Ted Post.
Une nuit d'épouvante.
22.30 Le Prisonnier.
Dénouement.
23.20 Code Quantum.
Le match de la dernière chance.

Canal Jimmy

20.30 Dream On. Nuit blanche.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.30 Absolutely Fabulous.
Le caisson.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues.
Moby Greg.
23.00 Destination séries.
Spéciale French Quarter.
23.30 Friends.
Celui qui faisait le lien.

Festival

20.00 Sueurs froides.
A farceur, farceur et demi.
20.30 Les Pionniers du Kenya. Feuilleton (3).
22.20 Le Coq de bruyère
Téléfilm de Gabriel Axel, avec Pierre Mondy, Françoise Christophe
(90 min). 43223859
23.50 Petit Jour.
Court métrage de Jacques Pierre (1960), avec Jacques Brel, *Jean-Luc Godard*, Anna Karina (15 min).

Téva

20.55 Coppelia.
Ballet d'Hoffman, C. Nuitter et Saint-Léon. Musique de Léo Delibes. Chorégraphie de Roland Petit
(85 min). 504944781
22.20 Le Grand Déballage
Téléfilm de Michael Schultz, avec Barbara Bosson
(45 min). 509246830
23.05 Chanel Chanel (105 min).

Voyage

20.30 et 23.30 Le Best of de l'heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
L'aileron de requin : L'Inde du sud ; Maroc ; Doukhobors.
22.55 Chronique de Michel Polac. Levez l'encre.
23.00 Carnet de route.
Louisiane.
23.25 Chronique de Macha Béranger.
Les clés du luxe.

Eurosport

10.25 Ski nordique.
En direct. Championnats du monde. Epreuve de ski de fond à Trondheim : 5 km dames
(65 min). 45261101
12.50 Ski nordique.
En direct. Championnats du monde. Epreuve à Trondheim (Norvège) : 15 km style libre
(70 min). 8336236
15.00 Tennis. En direct.
Tournoi d'Anvers
(Finale, 150 min). 5550697
18.30 Nascar. En direct.
Les Goodwrench 400 à Rockingham (Caroline du Nord) (240 min). 49650304
22.30 Athlétisme.
Le Meeting indoor de Birmingham (Grande-Bretagne).

Muzzik

19.55 Festival de Pontoise.
Du spirituel au sacré en France au XVIIIe siècle.
21.00 Les Grandes Voix bulgares
(85 min). 5429014
22.25 Le Journal.
22.55 Soirée 1er anniversaire de Muzzik : Deuzèdika n° 2.

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style with Elsa Klensch. 1.00 Diplomatic Licence (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 22.45 Euro 7. 20.35 et 0.20 Visa. 20.45 et 0.30 Alice. 21.20 Alpe Adria. 21.35 Style. 21.45 Business Weekly. 22.15 Sport. 23.15 No Comment. 23.45 Business Weekly (35 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 22.30 Le Grand Journal 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.39 Box office. 21.56 et 0.56 Mode. 22.12 et 22.48 Photo hebdo. 22.26 et 23.56 Planète info. 22.40 et 23.40, 0.40 Sports. 22.45 Multimédias. 22.53 Auto. 22.56 Découvertes. 23.12 Police Justice. 23.45 Décideur (11 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Hoffa. Film de Danny De Vito (1992, 145 min), avec Jack Nicholson. *Comédie dramatique.*
22.55 Mad Max. Film de George Miller (1979, 95 min), avec Mel Gibson. *Aventures.*
0.45 Remontons les Champs-Elysées. Film de Sacha Guitry (1938, 100 min), avec Sacha Guitry. *Historique.*

TMC

20.35 Air Force - Bat 21. Film de Peter Markle (1988, 105 min), avec Gene Hackman. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 23 - LUNDI 24 FÉVRIER 1997

Nation

par Pierre Georges

LES PASSIONS se déchaînent. Les procès en irresponsabilité réciproque s'instruisent. Nation, immigration, pétition, Constitution, manifestations ! Bref cela part un peu dans tous les sens. Dans le plus extrême désordre, la plus vive confusion. Et même les mots volent bas dans ce climat étrange où l'on voit des intellectuels dénoncer les *« intellos »*, des sondages contredire les pétitions, des partis politiques faire le grand écart.

Passions en effet. Et de tous côtés. Voyons les premiers signataires des pétitions, jugés et aussitôt pendus. Des cinéastes, des artistes, des écrivains, des créateurs ont lancé le mouvement. Et pas n'importe quel mouvement, fût-il du menton ou de la signature, un mouvement de refus civique devant un projet de loi jugé inique. Que n'avaient-ils fait là ! Jugement en flagrant délit et double peine immédiate pour les fauteurs de mots. Il fut décidé, sans tarder, une double peine : la première fut de bannissement moral. Ces gens-là n'appartenaient visiblement pas au « pays réel », mais à celui des penseurs sans tête et des rêveurs sans risques, faisant par leurs foucades et leurs outrances le lit de ce qu'ils prétendaient combattre, l'extrémisme. Ils furent invités à d'urgentes et salutaires séances de rééducation. En banlieue comme d'autres, ailleurs, aux champs.

Ils furent disqualifiés pour insubordination civique. On pourrait objecter qu'ils ne s'élevaient pas contre une loi, mais d'abord contre un projet de loi. C'est-à-dire une loi virtuelle. Et même tellement virtuelle que ses propres inspirateurs l'estimèrent eux-mêmes, dans leur sagesse tardive, très probablement anti-constitutionnelle par ses atteintes à la vie privée. Autrement dit, les pétitionnaires n'avaient fait que crier tout haut ce que le RPR Pierre Mazeaud répétait pas si bas. Qu'on ne réforme en ce domaine-là, juridiquement, que la *« main tremblante »*, selon sa belle expression. Pierre Mazeaud l'avait dit. Avant. Tous les juristes le disaient. Et pourtant le gouvernement a tenté de le faire. Qui, alors, mit le feu ?

Or, ce projet d'article modifié, le feu ne s'éteint pas. D'où la deuxième peine, l'accusation au fer rouge plaquée au front des pétitionnaires, qualifiés désormais, ici et là, d'*« immigrationnistes »*. C'est-à-dire, au mieux, de doux rêveurs. De rousseauistes du temps, pour lesquels tout immigré, et surtout clandestin, serait naturellement bon et bon à accueillir. Au pire, d'irresponsables, sacrifiant la nation à leur délire d'immigration, niant les problèmes réels d'intégration, de sécurité, de capacité d'absorption du pays. Accusation à tiroirs avec ses variantes, le chômage contre l'immigration, le rêve communautariste contre la nation, la France pays d'accueil contre le pays réel.

Accusations excessives évidemment. Comme sont excessives les références, chez certains pétitionnaires, à des époques tragiques. Non, absolument non, la République de Jacques Chirac n'est pas l'Etat de Philippe Pétain ! Mais on voit bien, au fil des jours, que la protestation dépasse de beaucoup la seule et délicate question de l'immigration pour précisément se focaliser sur l'état de la nation. C'est moins, désormais, un projet de loi qui est en cause qu'un climat général, une dérive collective, l'idée d'une France tirée vers le bas ou vers l'extrême. Là est le ciment du mouvement protestataire, bien au-delà du tumulte brocardé des « beaux esprits ».

Grève dans les transports urbains vendredi 28 février

ALORS QUE LES GRÈVES dans les différents réseaux de transports publics s'essoufflent, les trois principaux syndicats du secteur, la CGT, la CFDT et Force ouvrière, ont appelé, vendredi 21 février, les salariés des différents réseaux à une nouvelle journée d'action le vendredi 28 février. Cette annonce a été faite à l'issue d'une séance de négociation avec le patronat de l'Union des transports publics (UTP), qui, selon les syndicats, a échoué. Une nouvelle séance est prévue le 4 mars, mais un groupe de travail technique, auquel tous les syndicats ont accepté de participer, doit plancher sur les conditions de départ en préretraite. A Nice, les traminots, en grève depuis seize jours, ont voté, vendredi 21 février, la reprise du travail pour le lendemain. Les grévistes ont obtenu l'embauche de onze salariés à temps complet et trois jours de repos supplémentaires par mois pour les chauffeurs. En revanche, la grève se poursuit à Clermont-Ferrand et à Sète.

Le décret de redémarrage de Superphénix remis en cause

LE COMMISSAIRE du gouvernement, Martine Denis-Linton, a conclu, vendredi 21 février, devant le Conseil d'Etat à l'annulation du décret du 11 juillet 1994 relatif au redémarrage du réacteur surgénérateur Superphénix, non comme une unité de production mais comme une unité de recherche. Pour le Fonds mondial pour la nature (WWF) et les autres organismes qui ont demandé l'annulation de ce décret, ce *« changement de destination »* n'était prévu ni dans la demande d'autorisation déposée en vue du redémarrage par le groupe Nersa, le 27 octobre 1992, ni dans le dossier soumis à l'enquête publique (intervenue au printemps 1993).

« Malgré les dénégations du ministre de l'industrie, souligne Mme Denis-Linton, *il existe un décalage important entre le dossier de la demande pour lequel l'objectif principal de la centrale est clairement la production d'électricité et l'autorisation finalement accordée par le décret attaqué. »* Pour le commissaire du gouvernement, *« cette nouvelle orientation* [...] *devait apparaître tant dans la demande d'autorisation que dans le dossier mis à l'enquête »*. La procédure *« s'en trouve viciée »* car *« le public a pu, à la lecture du dossier, se méprendre sur la finalité du redémarrage de l'exploitation »*. Le Conseil d'Etat rendra son arrêt au mieux dans quinze jours.

DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : un Malien « sans papiers »**, Boubou Coulibali, quarante et un ans, qui avait participé à l'occupation de l'église Saint-Bernard à Paris, durant l'été, a été reconduit sous escorte policière à Bamako, vendredi 21 février dans l'après-midi, peu après son interpellation lors d'un contrôle d'identité.

■ **PRISON : Bernard Tapie, qui était incarcéré à la prison de la Santé**, à Paris, depuis le 3 février, a été transféré, vendredi 21 février, à la prison de Luynes (Bouches-du-Rhône). Il avait effectué une demande auprès de l'administration pénitentiaire pour bénéficier d'un régime de détention spécifique afin de se rapprocher de son père gravement malade.

■ **MEURTRE : deux femmes, âgées de trente et quarante ans**, ont été retrouvées mortes, vendredi 21 février, dans un gîte rural à Siewiller (Bas-Rhin), dans les Vosges du Nord. Selon les premiers éléments de l'enquête, elles auraient été victimes d'un meurtre.

Le projet de loi d'orientation agricole soulève des problèmes juridiques et fiscaux

La conférence annuelle, réunie à Matignon, n'en a défini que la philosophie générale

LA LOI d'orientation, encore la loi d'orientation, rien que la loi d'orientation... Rarement la préparation d'un projet législatif aura fait l'objet de tant de soins et de concertation. Depuis que, il y a un an, le président de la République a demandé à Philippe Vasseur de mettre en chantier une loi d'orientation pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, de multiples groupes de travail, commissions de prospective et rencontres entre fonctionnaires et professionnels se sont succédé.

Le 12 février, Philippe Vasseur présentait une communication précisant la philisophie générale du projet. Vendredi 21 février, à Matignon, Alain Juppé réunissait, en présence de trois ministres, les quatres dirigeants des principales organisations agricoles. D'ici à trois semaines, a précisé Philippe Vasseur après la réunion, le Conseil d'Etat sera saisi du texte pour que le conseil des ministres l'approuve avant fin avril et qu'il soit débattu au Palais-Bourbon autour du 20 mai.

Contrairement à la rencontre similaire du 8 février 1996, à l'occasion de laquelle plusieurs décisions concrètes avaient été annoncées (notamment sur les *« carburants verts »*), la conférence annuelle du 21 février 1997, entièrement consacrée au projet de loi, a davantage précisé des orientations d'ensemble qu'arrêté des dispositifs précis. Aucun chiffre de dépense budgétaire n'a été avancé.

Sur le délicat chapitre de la fiscalité, Matignon a indiqué dans un communiqué imprécis que les *« ministres de l'agriculture, des finances, du budget et les représentants des organisations professionnelles sont convenus d'une prochaine réunion de travail pour clarifier les principes des orientations en matière fiscale »*. *« Ce point, qui concerne directement le statut de l'entreprise et ses conditions de transmission, de même que la question des retraites vont être, à l'évidence, dans les deux semaines qui viennent, au centre des arbitrages les plus difficiles avec Bercy »*, a indiqué au *Monde* le député Hervé Mariton (UDF, Drôme), rapporteur du budget de l'agriculture, qui assistait à la réunion de Matignon.

VOLONTARISME

Le texte devra être volontariste, voire offensif, sur les plans national et international, afficher une cohérence entre les nécéssités de l'économie et l'aménagement du territoire et mettre l'accent sur la qualité et la sécurité des produits alimentaires, a ajouté Philippe Vasseur, citant les propos du premier ministre.

Définissant le paysage des vingt ans qui viennent, prenant en compte les modifications attendues de la politique agricole commune (PAC) à partir de 1999, la future loi réaffirmera *« la vocation de l'agriculture à être exportatrice pour continuer à contribuer positivement à l'équilibre de la balance commerciale »*, précise le communiqué de Matignon.

Le projet de loi, qui comportera entre soixante-dix et quatre-vingts articles, sera divisé en cinq chapitres et commencera par un article préliminaire général d'orientation. Il y aura ensuite des *« articles sectoriels d'orientation »*, a dit Philippe Vasseur, au début de chaque chapitre : statut de l'entreprise et fiscalité, performances et qualité, gestion de l'espace rural, forêt et filière bois, recherche et enseignement. Sur ce dernier point, l'objectif est de resserrer les outils d'enseignement et de formation sur les métiers de l'agriculture proprement dits et des industries agroalimentaires – et pas, par exemple, les salariés des rayons boucherie des grandes surfaces – à un moment où l'on constate, à chaque rentrée scolaire, un accroissement important du nombre des élèves.

Matignon a donné aux organisation professionnelles l'engagement que sera défini un statut des conjoints d'exploitants pour en faire des actifs à part entière, et que des dispositions spécifiques permettront de renforcer le secteur coopératif : la souscription de parts d'une coopérative serait, à l'avenir, considérée comme un investissement, avec les conséquences fiscales favorables que cela induit.

« UNE JOURNÉE UTILE »

Enfin, la mise en place d'un registre de l'agriculture sera créé dans les six mois suivant la promulgation de la loi, afin de savoir, parmi les quelque sept cent mille exploitations actuelles, lesquelles sont considérées comme à temps partiel, polyvalentes (en recevant plusieurs types de primes qui s'additionnent) ou dirigées par des prête-noms ou réellement par un fermier.

Commentant la réunion de Matignon, Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a déclaré : *« Cette journée a été utile. Le premier ministre nous a affirmé que la loi serait bien plus qu'une loi agricole, elle s'adressera à l'ensemble de la société. »*

« Il s'agira d'un acte politique fort pour passer un véritable contrat entre l'agriculture et la société », a dit, de son côté, Jean-François Hervieu, président de l'Assemblée des chambres d'agriculture.

François Grosrichard

Un Salon pour restaurer la confiance

Le 34e Salon international de l'agriculture se tient du dimanche 23 février au dimanche 2 mars, au parc de la Porte-de-Versailles à Paris. Cinq cent mille à six cent mille visiteurs sont attendus. Les organisateurs et les milieux professionnels agricoles mettront, cette année, particulièrement l'accent sur la sécurité des aliments et la qualité des productions, afin de retrouver la confiance de l'opinion, passablement ébranlée par la crise de la « vache folle ». Parallèlement a lieu, du 23 au 27 février, à Paris-Nord-Villepinte, le Salon mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage (SIMA). Une occasion de noter que le secteur du machinisme agricole est en expansion, avec la création de mille emplois nouveaux en 1996. Jacques Chirac devait inaugurer le Salon de l'agriculture, dimanche matin. La visite d'Alain Juppé, est annoncée pour le jeudi 27 février.

La consommation de viande de bœuf a chuté de 10 % en 1996

L'année 1996 se solde par une chute de la consommation de viande bovine en France d'environ 10 % par rapport à 1995. Pour les prochains mois l'Office interprofessionnel des viandes (Ofival) n'attend pas de reprise significative. Le marché national reste relativement saturé puisque la production de gros bovins a augmenté de 3,2 % l'an dernier. Elle devrait cependant baisser en 1997 de 4 %, selon l'Ofival. Le président du syndicat des grossistes et commissionnaires en viande de boucherie de Rungis, Guy Eschalier, note que le chiffre d'affaires des entreprises du secteur a enregistré un recul très significatif puisque à la chute de la consommation s'ajoute une baisse des prix. Le kilo de la carcasse de bœuf à Rungis, qui était vendu 23,42 francs en 1995, est tombé à 21,50 en 1997. Depuis le début de l'année, les cours restent déprimés. En revanche, le porc, la volaille et surtout le mouton ont fait une bonne année 1996.

La majorité étrille le code de l'environnement de Mme Lepage

IL EST RARE qu'un projet de loi soit qualifié de *« détritus juridique »* en commission à l'Assemblée nationale. Il est encore plus rare que le rapporteur RPR d'un texte tire à vue sur la copie d'un membre du gouvernement. C'est pourtant ce qui est arrivé, vendredi 21 février, au ministre de l'environnement, Corinne Lepage, dont les dispositions législatives du code de l'environnement ont été étrillées par Jacques Vernier (RPR, Nord) et plusieurs de ses collègues de la majorité en commission de la production et des échanges. Mme Lepage, dont le projet de loi sur l'air avait été dépecé par les deux Assemblées l'an dernier, engage visiblement un nouveau chemin de croix parlementaire.

Son texte de plus de deux cents pages et neuf cents articles reprend toutes les dispositions qui ont façonné un droit de l'environnement depuis une vingtaine d'années pour transformer, théoriquement, cette sédimentation législative en code, la rendre applicable, cohérente, biffer les doublons.

La commission de la production et des échanges n'a visiblement pas eu le sentiment d'examiner un exercice de clarification. M. Vernier, le rapporteur du texte, a commencé par relever *« que rarement, et peut-être jamais, les erreurs matérielles, de syntaxe ou d'orthographe, les inexactitudes juridiques et les incohérences n'avaient été aussi nombreuses dans un projet de loi »*. Il a souligné que l'examen de ce projet *« a nécessité un travail considérable car le texte soumis au Parlement a été préparé et présenté par le gouvernement dans des conditions calamiteuses »*. Il a ensuite estimé que le projet de loi avait été déposé *« à un mauvais moment »*. *« Il est, en effet, difficile d'élaborer un code à droit constant alors que la loi est dans le même temps modifiée »*, a expliqué le rapporteur, décidément très agacé. *« Ainsi, depuis le 21 février 1996, date du dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, sept lois relatives à l'environnement ont été promulguées »*, a précisé M. Vernier.

APAISEMENT

Tout cela présage donc une séance publique orageuse, le 27 février prochain. Car les députés de la majorité, même s'ils ont fini par adopter le texte en commission, sont allés jusqu'à menacer de voter une question préalable pour renvoyer le projet. Qualifiant le projet de *« détritus juridique »*, Pierre Micaux (UDF, Aube), dont le point de vue a été partagé par Yvon Jacob (RPR, Ille-et-Vilaine), a affirmé que le Parlement ne pouvait pas être considéré comme une *« poubelle législative »*, en rappelant que Mme Lepage était avocat.

Dans un communiqué diffusé vendredi soir, cette dernière a fait part de sa *« surprise »* devant les propos de M. Vernier. *« Il est dommage qu'un travail qui vise, non pas à ajouter de nouveaux textes, mais à simplifier la vie des citoyens, fasse l'objet de critiques aussi surprenantes »*, indique Mme Lepage, ne voulant retenir, dans un souci d'apaisement, que l'adoption du projet de loi et des amendements du gouvernement en commission. *« Je considère que tout cela est de bon augure »*, conclut-elle.

Caroline Monnot

Le premier lycée en langue bretonne va ouvrir à Carhaix (Finistère)

RENNES
de notre correspondante régionale

Diwan a grandi, ses enfants aussi : pour son vingtième anniversaire, l'association s'apprête à ouvrir un lycée. Il est loin le temps où les militants dispensaient, de façon quasi clandestine, un enseignement en breton dans quelque garage désaffecté sans chauffage. Plusieurs villes du Finistère, en particulier Brest et Quimper, ont fait assaut d'amabilité pour accueillir ce nouvel établissement qui, en 1998, devrait scolariser cent cinquante lycéens, le double dans dix ans, et représenter, à terme, une quarantaine d'emplois.

Déjouant les pronostics, c'est Carhaix-Plouguer (8 700 habitants) dans le Finistère, administrée par la majorité gouvernementale, qui a obtenu l'implantation, en mettant à disposition une ancienne maison de retraite. Sa position en Bretagne centrale a joué en sa faveur aux yeux des membres de Diwan soucieux d'aménagement du territoire, ainsi que *« son environnement culturel et linguistique »*, comme l'affirme leur président, André Lavanant. *« Il y a une proximité de combat entre nous et le centre Bretagne »*, ajoute-t-il.

Le flirt entre Diwan (« le Germe », en breton) et les collectivités locales n'est pas nouveau. Ses relations conflictuelles avec l'*« Etat français »*, comme on disait il y a encore peu, se sont apaisées en 1994. L'association a fini par se couler dans le moule d'une école privée sous contrat, laïque et gratuite. Le ministère de l'éducation nationale a, lui aussi, changé d'attitude vis-à-vis de la langue régionale. Des cours sont dispensés dans les collèges et les lycées, quelques classes bilingues se créent même dans des écoles publiques.

Le mouvement Diwan, lui, continue de recevoir les enfants de maternelle dans la seule langue bretonne, le français étant progressivement introduit dans les classes élémentaires. Ses effectifs progressent de 10 % par an, et atteignent désormais mille cinq cents élèves. La moitié de ses vingt-sept écoles sont implantées dans le département du Finistère. Et il a fallu, en outre, créer deux petits collèges et un embryon de lycée dans des locaux provisoires près de Brest.

« LE CHEMIN PARCOURU »

« On ne peut pas rester fixé sur la Bretagne rurale du XIXe siècle, lorsque le breton était la langue du clergé contre la République laïque, assure Bernard Poignant (PS), maire de Quimper. *La plupart des membres de Diwan ont soldé leur contentieux avec la France. »* Depuis que les Diwan sont devenus fréquentables, il est de bon ton, voire électoralement payant, pour un maire de les accueillir dans sa commune, moyennant aide matérielle évidemment.

« Le succès est insuffisant pour la langue bretonne, nous n'équilibrons pas le nombre d'anciens qui disparaissent en emportant ce patrimoine avec eux, estime, de son côté, le président de Diwan. *Mais je mesure aussi le chemin parcouru. »* Même si en Bretagne, où enseignements public et enseignement catholique se partagent le terrain, Diwan froisse toujours le premier en demeurant privé et le second par son caractère laïque.

Martine Valo

Tirage du *Monde* daté samedi 22 février 1997 : 520 111 exemplaires



